

Mémoire en science politique[BR]- "Via une analyse de son cadre légal, comment l'OCAM est-il parvenu à installer une position incontournable au sein du champ des professionnels de la sécurité par un multi-positionnement auprès de ses services d'appui ainsi que par les missions qu'il a acquises depuis sa création en 2006 à nos jours ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Van dhelsen, Chloé

Promoteur(s) : Pomarède, Julien

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en administration publique

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24527>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Documents annexes

Année académique 2024-2025

Annexes réalisées et mises en page par Chloé Van dhelsen

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Science Politique,
orientation générale, à finalité Administration Publique

**Via une analyse de son cadre légal, comment l'OCAM est-il
parvenu à installer sa position incontournable au sein du champ
des professionnels de la sécurité par un multi-positionnement
auprès de ses services d'appui ainsi que par les missions qu'il a
acquises depuis sa création en 2006 à nos jours ?**

Table des matières :

| | |
|---|-----|
| ANNEXE N°1 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN DE L'ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ R | 3 |
| ANNEXE N°2 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURISTE SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ-DÉFENSE | 36 |
| ANNEXE N°3 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE PROFESSEUR DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE GAND | 58 |
| ANNEXE N°4 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE PROFESSEUR DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE | 74 |
| ANNEXE N°5 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN EXPERT DES MATIÈRES DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ | 93 |
| ANNEXE N°6 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN ANCIEN DIRECTEUR DE L'OCAM | 127 |
| ANNEXE N°7 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN ANCIEN MAGISTRAT | 150 |
| ANNEXE N°8 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN EXPERT DU TERRORISME | 174 |
| ANNEXE N°9 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN ANCIEN MEMBRE DE LA SÛRETÉ DE L'ETAT | 198 |

ANNEXE N°1 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN DE L'ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ R

Entretien avec un Ancien membre du Comité R

(Réalisé le 4 mars 2025 et le 18 juin 2025)

C = Chloé Van dhelsen

Z = Ancien membre du Comité R

C : Donc, pour commencer, est-ce que vous pouvez juste un petit peu me parler de votre carrière au comité R ? Pendant combien de temps, en fait, est-ce que vous avez travaillé au comité R ? Qu'est-ce que vous retenez de ce mandat ? Est-ce que vous souhaitez partager quelque chose ? Qu'est-ce qu'il y a été ?

Z : Donc, historiquement, je suis arrivé à devoir gérer un chambardement au sein du SGRS, puisqu'il y avait, de mon prédécesseur, un problème dans la gestion de ce qu'on appelait le service CI, Counter Intelligence. Ça, ça a été la première des choses. Et puis, nous avons eu à connaître, d'abord, d'une part, c'est la question de la montée de l'extrême droite au sein du, je dirais, du service de l'État, avec l'apothéose qui a été le dossier Jürgen Koenigs, ça c'était une chose. Dans les autres, nous avons eu la question des frères musulmans, l'omni, la question des transformations des deux services, puisque, après les attentats de 2014-2016, c'était de voir, si oui ou non, quelles étaient les politiques qui allaient être insufflées par les services, et de voir de quelle manière ces deux services allaient gérer les différentes menaces qui pouvaient toucher, puisque la dernière des menaces dont se sont saisies les services, c'était, par exemple, la question du Qatargate, puisque les informations proviennent des services de renseignement. Donc, on constate que l'État belge a évolué par rapport aux différentes menaces dans le monde, et les services qui, après les attentats de Bruxelles, avaient été focalisés sur la menace de terrorisme islamique, c'était de voir de quelle manière ils évoluaient. Alors, il y avait d'autres formes de menaces qui sont apparues, en ce compris, puisqu'aujourd'hui, il y a eu des attentions particulières, notamment à la demande du politique, c'était de pouvoir apporter un soutien sous d'autres formes de menaces. D'abord, il y a eu des choses qui étaient non prévues, c'était le Covid. Qu'est-ce que ça a provoqué, en termes de menaces pour l'État ? Et d'autre part, l'évolution d'autres facteurs, je vous ai parlé des frères musulmans et de l'apparence de cette menace qui était sous les radars, mais aussi des problèmes de l'ingérence russe, chinoise ou d'autres, qui se situent dans une globalisation du monde. Avec la place de Bruxelles, c'est

indiqué dans tous les rapports, Bruxelles est une place particulière, puisqu'elle est aussi la place de l'Union Européenne, des institutions européennes, de l'OTAN et de le SHPE, ce qui fait qu'il y a une hyper-attractivité qui a amené les services à devoir réagir par rapport à des menaces intérieures, mais aussi extérieures.

C : Ok, super. Justement, par rapport à ce dont vous venez de parler, selon vous et selon votre expérience, et peut-être les rapports que vous avez pu avoir avec certaines personnalités, quelles sont les applications du fait que, justement, en Belgique, notre stratégie globale en matière de sécurité soit déterminée au sein d'organes politiques comme le CNS ? Est-ce que, selon vous, le pouvoir politique, le décideur politique saisit bien tous les enjeux de la lutte contre le terrorisme ? Comment est-ce qu'il appréhende le terrorisme, et est-ce que ça a des impacts sur la capacité d'action des services dans cette matière, dans cette lutte ?

Z : Alors, j'ai été très critique par rapport au monde politique, parce que je pense que le premier constat, c'est que nous n'avons pas une culture du monde du renseignement, et que les domaines et l'investissement dans le renseignement n'a été produit ou n'a amené une prise en compte que pour la première fois de la nécessité d'investir et de développer les deux services de renseignement qu'à la suite des attentats de Bruxelles. — Il faut bien distinguer. Auparavant, sachant que le pouvoir politique ignore, parce qu'il n'y a pas de... Il faut bien ne pas oublier, mis à part M. Stans, il n'y a aucune personne en Belgique qui n'ont... Il n'y a pas de professeur. Il n'y a pas d'études universitaires. Les facultés, que ce soit au nord ou au sud, n'ont pas mis dans leur programme des études relatives à la sécurité, ni encore moins aux services de renseignement. Donc ça, c'est un premier domaine. Le domaine politique n'envisageait jusqu'alors des attentats que de manière tout à fait liminaire, accessoire à l'importance des services. Et certains étaient restés, je vais dire, marqués par la fin des années 80, où à l'époque, il y avait M. Raas, qui était l'administrateur général de la Sûreté... ...pour détenir des dossiers sur le monde politique. Et la création des deux comités n'est que la résultante du fait qu'il est apparu que le service de renseignement civil, la Sûreté de l'État, avait des accointances avec certains groupuscules d'extrême-droite. Et dès lors, à défaut d'avoir jusqu'alors des organes de contrôle, puisqu'il y avait une des caractéristiques, c'est que si vous faisiez de l'histoire des administrations, du développement des administrations, aussi bien la gendarmerie que les services de renseignement n'étaient pas dotés d'organes indépendants de contrôle. A la suite des affaires qui ont touché aussi bien la Sûreté de l'État que la gendarmerie, il a été décidé par le Parlement, à l'initiative aussi du gouvernement, de pouvoir créer des structures garantes. Ça,

c'est une première chose. Ce qui fait aussi que pendant des années, il est resté dans la mémoire politique. L'idée est qu'on a investi peu et il n'y avait pas, je l'ai dit, ça c'est aussi une des caractéristiques, avant même que ne soit recréé le Conseil national de sécurité, il n'y avait pas, je l'ai dit, de ligne directrice gouvernementale de ce que devait être la politique en matière de gendarmerie. De recueillement des services de renseignement. À quoi ça sert ? Quelle en est l'opportunité ? Alors qu'on voyait se développer au même moment, au niveau de police, des grandes, parfois ça apparaissait comme le catalogue de la redoute de la sécurité policière, quelles étaient les priorités en matière de poursuites ? Ici, la sécurité et le renseignement est tout autre, puisque d'abord, il y a un concept beaucoup plus difficile à déterminer, qu'est-ce que c'est une menace ? Ça n'a pas de définition et l'enquête qui en résulte n'est pas une enquête qui est une enquête de nature policière. Elle est confiée à un certain nombre de fonctionnaires, que ce soit au sein de la Sûreté de l'État, que ce soit des militaires et des civils au sein du SGRS, et de voir qui en fait le contrôle. C'est pour ça qu'on avait développé aussi une commission BIM pour pouvoir vérifier que les méthodes particulières administratives avaient un cadre légal. On constate bien que depuis des dizaines d'années, il y a non seulement une méthodologie, mais il y a une législation qui a été développée pour pouvoir donner des droits et des garanties dans le cadre de la recherche et de la poursuite des infractions. Tout ce qui touche la police et la justice. Mais de manière beaucoup plus difficile, complexe, on a eu un cadre législatif qui a été adopté difficilement, mais aussi au-delà du cadre, qu'elle était la politique qui était déterminée. La politique, en principe, ce n'est pas ni l'administrateur général de la Sûreté, ni un général habituellement, ou un officier supérieur du SGRS qui doit la déterminer. Tout cela se fait sous la responsabilité de leur ministre. Un point tel que, si vous allez faire encore un petit peu, dans les années précédentes, on a vu que la ministre de la Défense a été dépassée par des initiatives prises par les responsables du SGRS à l'époque qui ont développé des politiques sans en avertir et sans avoir le goût de leur ministre de la Défense. Il y a dans les rapports du comité R, on a soulevé le fait que le SGRS avait adopté un protocole d'accord avec les services de renseignement rwandais sans l'aval du ministre de la Défense et avec des groupuscules en Syrie, avec des livraisons de matériel. Tout cela, je le rappelle, dans un état de droit, la décision administrative doit se faire soit de la décision du ministre, soit de l'aval du ministre. C'est un garant démocratique, ce qui n'est pas toujours le cas. Les affaires précédentes sur la sûreté de l'état ont amené au moins dans l'imaginaire politique en disant que ces gens-là nous contrôlent, nous surveillent. Il y avait un besoin de pouvoir essayer de rétablir et de pouvoir, entre guillemets, veiller à la légalité, à ce que l'état démocratique soit préservé. C'est ce contexte général qui amène le fait que pendant des années, on a peu ou pas investi et on n'investit pas

non plus politiquement. Pourquoi ? Dans ce domaine-là, parce que la grande différence entre les services de renseignement et les services de police, c'est que les services de police, comme on dit, on voit les bleus, les bleus sont en rue, c'est visible. Donc, politiquement, lorsque vous investissez sur du bleu en uniforme et que vous le voyez dans la rue, le citoyen sait qu'il y a un impact. Dire que vous investissez dans un service de renseignement, ça n'a pas un impact direct, parce qu'en plus, tout ce domaine qui est lié avec des clauses ou des obligations de sécurité, donc de confidentialité, vous ne dites jamais lorsque vous avez intercepté un espion ou mis à mal un système. C'est aussi compliqué politiquement de pouvoir faire état de ces avancées ou de la nécessité d'investir. Donc, cet enjeu-là est apparu de manière une première fois lorsque la police fédérale est intervenue pour pouvoir disjouer une tentative d'attentat. C'était à Verviers, une cellule terroriste. Eh bien, toutes ces informations provenaient d'un investissement au niveau, je dirais, des services de renseignement. Avec aussi la difficulté, c'est que, est-ce que oui ou non, vous avez dans le domaine, le prix carré de la sécurité, une série de services, il faut aussi les coordonner pour que l'un n'agisse pas sur les mêmes terrains et qu'il y ait ce qu'on pourrait appeler une sorte de guerre de police. Donc, tout cela est compliqué parce que, évidemment, la Belgique se distingue, différencie énormément d'autres pays où il n'y a aucune coordination en matière de sécurité. Et il faut bien dire que la force, mais aussi la grande faiblesse du Conseil national de sécurité, c'est que vous avez les représentants. Donc, historiquement, l'idée avait été de devoir dédicacer, de confier au premier ministre un rôle en matière de sécurité. Mais les autres parties n'étant pas dans un esprit de confiance, chacun veut dire non, nous devons être présents. Donc, c'est la grande faiblesse du Conseil national de sécurité, c'est que quand vous mettez autour de la table un représentant du premier ministre et de chaque vice-premier ministre, il est clair qu'on n'arrive pas à avoir des décisions simples, faciles ou parfois même aucune décision parce que tout le monde est autour et c'est impossible. Donc, la Belgique a une immense faiblesse par rapport à toute une série d'autres pays. C'est qu'elle ne s'est pas dédicacée soit un ministre, soit un secrétaire d'État dépendant qui ne s'occupe que de cela. Donc, il en résulte quoi ? C'est que chacun peut partir, je dirais, dans son domaine et que, encore aujourd'hui, on constate qu'il y a une difficulté de voir le gouvernement déterminer quelles sont les priorités. La priorité après les attentats qui a été simplement de dire, dans le chef du ministère de la Justice, on abandonne certaines compétences. Donc, Koen Geens, après les attentats, a donné comme, entre guillemets, injonction à la Sûreté de l'Etat, vous abandonnez certains, je dirais, domaines de compétences. Un autre exemple, c'était par exemple les sectes. Voilà. Donc, aujourd'hui, on constate qu'il y a, au lendemain, je vais dire, des attentats, une évolution, je vais dire, qui s'est faite par un investissement qui n'est pas

identique au niveau de la Sûreté de l'État et du SGRS. Parce qu'en plus, il reste toujours des perceptions politiques entre les différents partis en Belgique de voir est-ce qu'il faut un service, deux services. Cette question ne l'est toujours pas. Elle ressort un peu comme le monstre de Loch Ness, dans lequel de pouvoir savoir si certains disent qu'il faut joindre un certain nombre de capacités. Alors, ces capacités ont été jointes, par exemple, entre le SGRS et la Sûreté de l'État. Mais on voit qu'il n'y a pas eu une optimisation parce qu'en plus, nous sommes dans un domaine où ce qui est le nerf de la guerre, c'est le partage de l'information. Donc, vous avez encore aujourd'hui un secteur où vous avez des banques de données qui ne sont pas jointes ou en connexion. Donc, on voit dans l'histoire, quelque soit que ce soit dans les dernières années, c'est que si vous n'avez pas et que vous ne partagez pas l'information, vous passez à côté. Donc, le grand conseil, je dirais, mais au-delà de l'aspect purement pécuniaire, c'est de voir si oui ou non, parce qu'il y a un frein, personne ne veut avoir une jonction commune de l'information. Si les services ont chacun leur autonomie, puisqu'ils interviennent à des endroits et à des moments différents, il faut bien se dire encore aujourd'hui qu'il y a une imperfection, certainement. C'est qu'il n'y a pas une volonté politique qui a imposé ou qui a mis en décision telle qu'elle était rappelée ou soulevée déjà au moment de la commission parlementaire après les attentats, qui était de dire attention, le nerf de la guerre, c'est l'information. Si vous ne permettez pas aux gens de pouvoir avoir ces liens, et c'est d'autant plus difficile que vous trouvez en matière d'information, dans ce domaine particulier de la sécurité, entre information déclassifiée et information classifiée. Avec l'idée, c'est que les services de renseignement sont peu enclins de vouloir permettre sans le fait d'être assurés que les autres membres de la chaîne soient des personnes qualifiées, qui ont été screenés, dont on est sûr de leur loyauté, fait que c'est une des raisons, puisque vous travaillez sur l'OCAM, c'est qu'en principe, à l'OCAM, vous n'avez aucune information classifiée. Donc, se posent un certain nombre de questions, c'est que, comment est-ce que vous faites, d'autant plus que dans le domaine de la sécurité, les services de renseignement, eux, sont liés avec une série de partenaires. Et ces partenaires, eux, ne veulent pas communiquer des informations classifiées à autre que leur partenaire direct. Donc, tout cela rend compliqué, aujourd'hui, la collaboration et le travail, en ce compris de l'OCAM, qui, lui aussi, a, je vais dire, un rôle particulier, puisque, quelque part, il a été chargé par le gouvernement de coordonner, il dépend donc des informations qu'il reçoit, il a fallu aussi professionnaliser les collaborateurs, puisque, lorsque, moi, je suis arrivé chez le Premier ministre en 2014, la première chose qu'on a constaté, c'est que l'OCAM ne fonctionnait sans savoir quels étaient les critères légaux. Qu'est-ce que c'est ? Donc, si vous ne savez pas déterminer quel est le compte d'une menace, comment est-ce que vous pouvez... C'est un

premier travail qui a dû être fait et qui est mené, encore, depuis des années, puisqu'il faut que tous les partenaires parlent de la même chose. Nous avons, si vous deviez aller voir le rapport sur les frères musulmans, vous vous rendez compte que la police fédérale et la Sûreté estiment que les frères musulmans constituent une menace très importante en Belgique, tandis que l'OCAM n'a pas la même analyse. Donc, si vous ne mettez pas derrière le mot, j'allais dire, sucette, cacahuète ou n'importe quoi, le même contenu, il est clair que vous ne savez pas, d'une part, ou si, et ça c'est un des crièvres que l'on fait aux services de renseignement comme à l'OCAM, c'est de pouvoir donner, j'allais dire, quantifier. Si vous ne savez pas, comme une politique, elle provient d'où ? Je rappelle qu'un peu à l'image du circuit de l'information, vous devez déterminer, donner des instructions aux services pour pouvoir collationner dans les menaces les plus importantes, puisqu'on est dans une situation où on ne sait pas faire 100%, on va donc devoir. Pour savoir ce qui est important que la menace, il faut avoir, j'allais dire, des indicateurs. Si vous n'alimentez pas, parce que vous n'avez d'abord pas de savoir ce que je veux dire derrière le terme menace de l'extrême droite, menace de l'extrême gauche ou tout n'importe quoi, des indicateurs, vous ne savez pas déjà donner une image concrète de quel corps représente une menace. Si vous ne savez pas donner ça, vous ne savez pas donner les outils, les moyens aux politiques de pouvoir déterminer, qu'est-ce que je fais ? Il est indispensable, dans un pays dans lequel on a toute une série de menaces, que ce soit l'espionnage industriel, l'espionnage économique, des tentatives d'entrisme, j'allais dire une volonté au niveau des élections, la Chine, la Russie, la Corée, la Turquie, le Maroc et tout, de pouvoir déterminer quels sont les domaines dans lesquels vous allez demander. Et ça c'est de la responsabilité des ministres, puisque c'est le ministre qui doit répondre auprès du Parlement de ses choix. Donc aujourd'hui, ce qui est indispensable, c'est d'imaginer que l'OCAM est lui aussi une des administrations qui est chargée de pouvoir donner des éléments aussi aux politiques pour pouvoir déterminer quels sont les menaces et dès lors après de pouvoir amener le politique de dire, voilà mes priorités, vous administration, vous devez investir ou donner des instructions pour pouvoir collationner. Donc ça, dans un monde idéal, on devrait avoir cette situation de pouvoir permettre aux décideurs d'avoir une image réelle de la situation. Si vous n'avez pas cette image, vous ne savez pas dès lors demander ou attendre de ces décideurs, de ces ministres du gouvernement de pouvoir répondre. Sachant en plus qu'au même moment, la Belgique se fractionne et que vous voyez des problèmes puisque l'exemple le plus facile, c'est la reconnaissance des mosquées ou des établissements de culte qui ont amené à avoir cette compétence aide transmise du fédéral aux communautés. Et où pour des raisons alors là purement politiques, se focalise notamment sur la reconnaissance des mosquées en Flandre et

de vouloir se dire qu'il va alimenter et on voit l'administration en Flandre créer un service qui s'apparente de plus en plus à un service de renseignement pour pouvoir collationner des informations relatives à ces établissements. Parce que la Flandre estime aujourd'hui que c'est une priorité de pouvoir contrôler je dirais l'établissement des mosquées puisque derrière il y a des subsides mais évidemment aussi ça pose le problème. Est-ce que cette administration flamande ne fait-elle pas en tout ou en partie la même chose que la sûreté de l'état ? Est-ce qu'ils se partagent l'information puisque ce service n'est pas un service en plus je dirais de renseignement en principe donc il n'a pas des informations classifiées. Donc vous voyez qu'avec la complexité de l'état se rend aussi des éléments plus complexes de pouvoir avoir parce que dans un état démocratique je dirais la majorité décide de l'évolution de la société. Donc il faut se poser la question, c'est pas une question de choix démocratique, il est là, il l'est, c'est de pouvoir s'assurer que les services tels qu'ils existent soient performants. C'est ça que le citoyen a besoin. Le citoyen il s'en fout que ce qui est telle région, telle communauté ou qui n'y est, ou qui n'en est pas. Ce qu'il a besoin c'est qu'on veuille à sa sécurité. Si je comprends bien ce que vous expliquez, donc pendant plusieurs années, même lequel a fonctionné sans que je dirais qu'il y ait de base commune entre elles, ces services partenaires sur telle et telle menace, donc par exemple ce que représente la menace de l'extrême droite, ce que représente la menace on va dire terroriste, et en plus il y a plusieurs types de menaces. Ce que l'on a constaté c'est que les services d'appui intervenaient de manière non, je vais dire, n'apportaient pas un soutien de la même manière. Ok. Parce que je rappelle une chose, la loi peut décider si vous ne mettez pas des gens ou si vous ne transmettez pas de l'information, la loi elle n'a rien. D'accord ?

C : Oui.

Z : Il faut donc bien se rendre compte de cette réalité. Le cadre légal s'est adapté en fonction de la réalité, à savoir que la Belgique avait une structure fédéralisée, complexe, avec un besoin, puisqu'il y avait une multiplication d'acteurs, de les coordonner. Et la coordination elle s'est faite au départ sur la notion uniquement de terrorisme, et puis après de l'extrémisme, et puis c'est tout quelque part. Alors est-ce que tout le monde est d'accord sur les définitions ? Les définitions, oui. Parce que ça c'était le rôle aussi après des politiques, chacun de dire vous donnez de la capacité pour pouvoir alimenter, d'abord pouvoir y participer, vous donner injonction, sachant aussi qu'un certain nombre de personnes, qu'est-ce qu'ils aiment ? Ils n'aiment pas de partager. Donc le politique habituellement il est de bonne foi, mais il est clair que le ministre lui tous les matins il ne va pas dans le service pour voir si oui ou non on a ouvert

le robinet à 100%. Ça c'est de la responsabilité individuelle, personnelle dans chaque service. Donc c'est toute la difficulté. L'OCAM ne fonctionne qu'avec ce qu'on lui donne. Et puis il y a le problème du fonctionnement de l'OCAM lui-même. Les moyens, est-ce qu'on lui donne les outils nécessaires, utiles pour, est-ce que les gens sont qualifiés, etc. Ce sont tous ces éléments-là. Dans l'affaire Jurgen Konings, il y a dans tous les problèmes s'est posé la question de savoir lorsque Jürgen Konings est, est-ce que oui ou non, est-il considéré par les indicateurs, est-ce qu'on donne tous les éléments pour déterminer à l'occasion, attention, constitue-t-il une menace ? Et après, il y a l'analyse. Et puis, qu'est-ce qu'on en fait ? D'accord ? Ce sont tous l'un qui, ce sont, c'est des questions de plomberie. C'est de vivre à chaque moment que l'investissement est arrêté.

C : Mais justement, selon vous, quand on passe dans, je veux dire, dans l'histoire de l'OCAM, quand on passe du GIA à l'OCAM en 2006, et qu'on adopte la loi relative à l'analyse de la menace, en fait, dans cette loi, on peut se dire quand même qu'il y a toute une série de choses qui sont mises en place, notamment l'obligation de transmission des services d'appui vers l'OCAM de tous les renseignements pertinents, la procédure d'embargo aussi pour des données, pour des informations qui seraient plus sensibles. Maintenant, vous pouvez peut-être me confirmer si la procédure d'embargo peut concerner des informations classifiées, parce que ça, je ne le sais pas. Et puis, l'OCAM, quand elle, elle est créée, c'est aussi un organe qui est beaucoup plus indépendant que le GIA, puisque le GIA était fort sous la coupole de la gendarmerie à l'époque. Puis la procédure d'embargo aussi, ça peut rassurer... Le but, c'était aussi de rassurer des services partenaires, que ce soit des homologues étrangers ou justement des partenaires, on peut se dire, de la sûreté, etc., de se dire que la formation, elle va être protégée.

Z : Alors, comprenez-vous, pour vous comprendre, l'information va être protégée. Donc, à l'heure actuelle, il y a deux types d'informations. Une information qui est dite classifiée lorsqu'elle retombe sous la loi de 1998, et tout le reste. Il y a eu un choix du législateur de dire que l'OCAM ne traiterait qu'une information non classifiée. Et dans lequel tout le monde, les services d'appui avaient une obligation de collaborer, et l'OCAM en faisait l'analyse, le traitement, et renvoyait, entre guillemets, partageait l'information. Avec peut-être une chose qui reste de l'expérience, peut-être, je dirais, un questionnement, c'est qu'il n'y a pas, moi, ce que j'appelle un gentil organisateur après, qui coordonne ce qu'on va faire. Donc, l'OCAM intervient, il analyse, il donne, mais à la limite, tout le monde regarde l'enfant sans savoir qui

va s'occuper de savoir s'il faut fermer le lot du robinet qui coule. Et qui contrôle, qui poursuit, qui dit quoi. Donc, ça me semble être peut-être quelque chose qui serait utile avant même de savoir si oui ou non, un jour ou l'autre, il faut étendre ou pas, qu'est-ce qu'on fait, l'information classifiée. Parce que l'OCAM part du principe que vous avez une info, vous allez vous chose.

C : Donc, pour vous, il faudrait peut-être, à l'avenir, mettre en place aux Etats-Unis, j'ai oublié le nom exact de la fonction, mais l'idée c'est de mettre en place une espèce de monsieur coordination.

Z : Que ce soit dédiacé au centre de crise ou à quiconque. Il y a un problème aussi que vous ne devez pas ignorer, c'est que la menace, à un moment donné, se transforme ou devient ou est une infraction.

C : Mais du coup, vous considérez que la loi de 2006 relative à l'analyse de la menace, ok, elle offre peut-être certains atouts à l'OCAM, mais ce n'est pas suffisant en matière de lutte contre le terrorisme. Pour vous, l'obligation de transmission...

Z : Alors, il y a une chose. Il y a, aujourd'hui, comme vous avez beaucoup d'intervenants, il apparaît utile, nécessaire, d'avoir quelqu'un qui peut gérer, décider, coordonner ce qu'il y a lieu de faire. Ça amène, toute coordination, l'acceptation que vous perdez une partie de votre pouvoir. Et c'est toujours le même problème. Donc, pour moi, je suis avec cette question de pouvoir vous dire, il me semble qu'on doit encore évoluer, ou l'État devrait évoluer, et proposer que ce soit sous forme d'une superstructure politique, ou déjà dans un état intermédiaire de savoir. Alors, la chose, c'est que, aussi, cette coordination actuelle de l'OCAM, elle est, et ce n'est pas péjorative, limitée à un domaine bien précis. Est-ce que c'est suffisant ? Et est-ce qu'on ne devrait pas avoir cette coordination étendue à d'autres domaines ? La criminalité organisée, au moment où, par exemple, la Belgique est confrontée à toute une série de réalités par rapport, je dirais, au trafic de stupéfiants, mais aussi en matière d'armes et autres, est-ce qu'elle ne devrait pas s'occuper ? Et, avec aussi une réalité, c'est que les domaines ne sont pas limités. On constate bien souvent que les personnes participent à toute une série d'autres domaines à la fois. Donc, c'est plus compliqué. Et est-ce que c'est adéquat ? Donc, tout cela nécessite, et en même temps, effectivement, une capacité, une volonté politique, mais une capacité, puisque les finalités sont différentes. Entre une finalité administrative, que peut par exemple aller, prenons le cas des douanes, c'est une finalité qui n'est pas la même qu'une finalité judiciaire. D'accord ? Je ne veux

pas dire que vous mariez l'eau et le feu, l'eau et l'huile plutôt, mais c'est clair que c'est compliqué. Donc, il y a aussi de pouvoir, il est impensable pour certains nombres de magistrats d'église à public de pouvoir dépendre de l'administration. D'accord ? Oui. Donc, vous prenez tout cela. Donc, c'est clair que c'est pour cela qu'il y a des espaces de dialogue. Ce qui pose le plus de problèmes, c'est quand il y a urgence. Ok.

C : Justement, par rapport à la coordination, le rôle de coordination de l'OCAM, parce que c'est vrai que c'est quand même dans l'intitulé du nom de l'organisme, en fait, ce n'est que récemment, puisque c'est via la loi modificative de 2022, qui vient modifier la loi de la menace de 2006, où on a ancré légalement la coordination de l'approche globale des menaces. Ce n'est pas un peu tard par rapport à la création de l'OCAM. Est-ce que depuis 2022, l'OCAM coordonne plus de choses, on va dire, que ce qu'elle coordonnait avant, comme la Task Force Nationale ou la Banque de Données Communes mise en place lors de la Stratégie TER ? Pour vous, quels sont les outils opérationnels qu'on peut apporter à l'OCAM pour lui permettre d'encore mieux coordonner et analyser la menace ? À ce titre, est-ce qu'on devrait permettre, selon vous, à l'OCAM d'avoir aussi un pouvoir d'injonction, un pouvoir de contrainte sur ses services d'appui, ce qui n'est pas le cas pour l'instant ?

Z : Je reviendrai dans votre réflexion à une question. Quelle est la volonté politique aujourd'hui ? Vous avez un nouveau gouvernement, et c'est de voir quelle est l'architecture que le gouvernement voudra dans le domaine de la sécurité. On sait que, par exemple, il y a eu une volonté de faire fusionner l'OCAM et le centre de crise. De cela dépend toute autre chose. À un moment donné, il y avait une volonté politique de faire un grand ministère de la sécurité, donc de l'intérieur, et de retirer la compétence de l'OCAM, de celle de la justice, à la transférer uniquement à l'intérieur. Il y a deux aspects. Dans un aspect démocratique, je trouve toujours que la Belgique offre une plus grande garantie que d'autres pays. Quand vous voyez ce que j'appellerais le saupoudrage des compétences, vous voyez que les compétences ne sont pas attribuées à un, comme par exemple dans la France, à un grand ministre de l'intérieur, et que vous avez des compétences qui sont dédicacées en Belgique aux ministres de la justice, aux ministres de l'intérieur, aux ministres de la défense. Idéologiquement, c'est un plus grand garant que de pouvoir te concentrer toutes les compétences et tous les pouvoirs dans les mains d'un seul homme. Donc, à cela c'est une chose. Vous n'avez toujours pas solutionné le fait que le FNS reste une réunion multiplicatrice de pouvoirs et de compétences. Dès lors, en ce qui me concerne, je pense que toute réflexion nécessite d'abord avant de voir qu'est-ce qui fonctionne

et qu'est-ce qui ne fonctionne pas, avant de décider de pouvoir. Est-ce que c'est aussi le fait que tous les services collaborent suffisamment et adéquatement ? Donnent-ils des capacités ? Donnent-ils des informations ad hoc ? Avant de passer encore à autre chose. Pourquoi est-ce que, par exemple, la banque de données de la sécurité n'existe pas ? Alors qu'on sait que...

C : La banque Carrefour ?

Z : Oui, la banque Carrefour de la sécurité. Donc, pour moi, avant de continuer à faire, je pense que c'est quand même mieux de pouvoir voir avec les responsables, en fait de leur faire confiance, de voir qu'est-ce qui est nécessaire pour que les systèmes fonctionnent mieux. Ce qui est peut-être aussi d'arriver effectivement à... Parce que ça manque à voir qui peut être, entre guillemets, la personne qui pourrait être le coordinateur pratique. Je dirais qu'il ne faut pas nécessairement à nouveau réformer ce qui fonctionne. Mais peut-être essayer d'améliorer. Je pense que ce serait peut-être plus utile aujourd'hui. Voir aussi, est-ce qu'on se limite, en termes de compétences, uniquement au terrorisme et à l'extrémisme, si on ne fait pas d'autres, voilà, des enjeux. Déjà réalistiques ou de réalisme par rapport à cela. Je trouve que ce serait aussi bien, là, sachant qu'à tout moment... Et ça c'est aussi, vous savez que le nouveau code pénal va entrer en vigueur, avec aussi des infractions liées aux métiers d'espionnage et autres. Qu'est-ce qu'on va faire de tout cela ? Est-ce qu'on va judiciariser un certain nombre de dossiers ? Est-ce que c'est utile ? Est-ce que c'est opportun ? Est-ce qu'on en a les moyens ? Voilà, toutes ces questions-là, puisque, si vous voyez, dans un certain nombre de dossiers, en matière d'espionnage, bien souvent, on est dans une sorte de pratique de gentleman increment, où on voit des attachés, ou des membres de secours diplomatiques qui sont purement simplement renvoyés dans leur pays. Donc, qu'est-ce qu'on fait et où sont les priorités ? Est-ce qu'il y a aussi quelque chose... Vous avez peut-être lu le rapport du parquet européen. À Bruxelles se pose la question de toute une série de menaces qui poussent sur le Parlement européen. Est-ce que la Sûreté de l'État a-t-elle cette capacité aussi de pouvoir ingérer une nouvelle menace ? Des nouvelles menaces qui touchent, puisqu'elles touchent, je dirais, l'État démocratique dans son ensemble. Donc, c'est vrai que dans les dernières années, elle a été... Elle a, c'est vu, doté de nouvelles capacités. Donc, en principe, il doit pouvoir répondre à plus de menaces. Mais il ne faut jamais oublier que dans ce secteur-là, quand vous décidez de lutter contre une menace, ou une nouvelle menace, on n'a pas tout de suite des résultats. Pourquoi ? Parce que, non seulement il faut former vos collaborateurs, en déterminer quels en sont les critères, mais il faut aussi pouvoir recruter toute une série de sources. Tout cela prend énormément de temps. Donc,

l'objectif est, ne faut-il pas consolider la maison, les sous-basements, de pouvoir voir, est-ce que oui ou non, les menaces sont-elles suffisamment, je vais dire, prises en compte ? Et avec une meilleure répartition peut-être aussi entre les services, est-ce que tout le monde doit-il faire de tout ? Et selon vous, sur quels accès est-ce qu'on pourrait justement consolider ce qui est déjà en fonctionnement ? Si, admettons, dans un monde idéal, on pouvait, juste ici en discutant, changer une loi, etc., quels sont par exemple, si vous pouviez redistribuer des compétences, ou éventuellement faire des accords de coopération, qu'est-ce que selon vous, selon votre expérience, il faudrait faire ? Vous avez, à l'heure actuelle, certainement, police, sûreté, service de renseignement, l'SGRS, peut-être un peu des douanes, il ne faut pas que les uns et les autres marchent sur les uns et les autres. Ça reste toujours, entre guillemets, la plus grande épreuve que j'ai eue sur cette passion, c'est de s'assurer qu'il n'y ait pas de doublons, qu'entre les services, cette collaboration à défaut de manque à défaut de la sécurité fonctionne mieux. Donc, il y a des officiers de liaison, etc., mais est-ce que c'est suffisant ? Donc, il y a une volonté au niveau des responsables, il y a des protocoles, il y a des plans d'action, ils sont quoi ? C'est le plan national de la sécurité, point 2, ou 2-0, ok, c'est bien, mais ça reste toujours une question de pouvoir voir comment les structures, bien souvent, il y a une peur consciente ou inconsciente que l'un va manger l'autre, que l'un veut la peau de l'autre, et que dès lors, on est dans une grande difficulté stratégique.

C : Et justement, c'est ce que j'ai pu lire, quand l'OCAM a été créé, la sûreté est un peu frileuse à ce sujet-là, notamment parce que l'OCAM, comme on a pu le dire, ses compétences principales, c'est terrorisme, extrémisme, et c'est aussi des thématiques qui sont traitées par la sûreté également. Donc, pour vous, encore une fois, si vous pouviez éventuellement consolider certaines choses, mieux répartir les compétences, redistribuer les cartes, selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Et surtout, que si vous me parliez éventuellement d'élargir le genre de compétences, par exemple, de la coordination de l'OCAM à des thématiques comme la criminalité organisée, comment est-ce que, pour vous, il faudrait, dans un avenir moyen, moyen-long terme, envisager tout ça ?

Z : Alors, je disais plus, il y a deux aspects. Un, la volonté politique, est-ce que c'est ça ? Et quels en sont les moyens ? Et s'assurer qu'il ne faut pas décider quelque chose dont on n'a pas la capacité de réaliser, puisque, finalement, il y aura des normes. D'abord, un, risque d'accident et de couac. Et deux, je vous l'ai dit, de l'expérience. Est-ce qu'on n'a pas, d'abord, une obligation de voir qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Et peut-être que, aussi,

même modestement, votre travail permet de pouvoir mettre la main sur, aujourd'hui, après des années, qu'est-ce qui est nécessaire pour qu'on puisse aboutir. OK. Et... Donc, si vous me demandez est-ce que c'est dans un monde idéal, effectivement, il faudrait que l'OCAM intervienne, soit compétente par la criminalité organisée, c'est clair. Mais quand vous avez dit ça, non seulement il faut se donner plus de moyens, OK, il faut s'assurer que là. Et quand vous avez déterminé, effectivement, parce que c'est par, j'allais dire, soit thématique, soit au niveau local, quand vous avez, je ne sais pas si un jour, vous aurez l'occasion de voir quels sont les ordres du jour, si vous avez, sur X heures, trop de dossiers, mais vous ne les traitez plus. Donc, il faut, au-delà, de manière concrète, savoir, puisque dans le cas d'Oil Organism, les gens, un certain nombre ne savaient pas ce qui se passait, ce qui était réellement la menace, et dès lors, la réponse qu'elle était. Lorsque la menace est arrivée, pendant les vacances, qu'elle était, la personne, il n'y avait pas de fonctionnaire pour la remplacer, donc, voilà. Rien que cela, ce sont aussi ces problèmes de duauterie, de Rustine, qui amènent, un certain temps après, un risque d'accident. Donc, à nouveau, les lois c'est bien, mais il faut d'abord savoir, est-ce que le système fonctionne, qu'est-ce qu'il y a aujourd'hui, qu'est-ce qu'il faut faire pour qu'il soit plus performant, un meilleur service public. Là, ce qu'il faut garantir, c'est que les services, les administrations, ne seraient pas pour leur, entre guillemets, mais pour le citoyen, donc, voilà. Et de passer du théorique aux pratiques, je pense que ça, c'est aussi quelque chose de très important.

C : Et ce monsieur coordination, dont on parle aussi depuis quelques minutes, est-ce qu'on pourrait l'imaginer, justement, comme faisant partie de l'OCAM ? Enfin, comme étant rattaché à l'OCAM, ou il faudrait qu'il soit, par exemple, indépendant ? Ou rattaché à un ministère, on va dire, de la sécurité, dont vous me parliez tantôt ?

Z : Alors, il y a, dans un monde idéal, il faudrait les deux. Il faudrait un politique, parce que tout dépend. Si vous êtes dans le non-judiciaire, donc, dans le, entre guillemets, non-judiciaire, il est clair qu'il faudrait... Alors, est-ce que ça doit être un super avec un magistrat ? On peut l'imaginer. Et donc, on adapterait la loi en disant qu'il y a des choses qui restent non-judiciarises, mais qu'on aurait une connaissance. L'idéal est de pouvoir... Si c'est un fonctionnaire, à l'opposé d'un magistrat, vous avez un risque potentiel, c'est qu'il y ait un problème en disant que moi, magistrat, je veux avoir le dernier mot dans mon domaine. Je n'accepte pas qu'un fonctionnaire. Il faut réfléchir à notre situation géographique interne de la Belgique, qui... Et c'est là. Donc, vous devez pouvoir y répondre. Pas en théorie, en disant... Je

vis dans un monde beau, tout joli, etc., mais de manière pratique. Aujourd'hui, il y a des compétences qui peuvent être conjointes, compliquées, mieux, c'est unique. Est-ce que cette personne-là est-elle la bonne personne ? Est-elle suffisante ? Y a-t-elle les moyens de sa politique ? Et quelle est sa politique ? Quand vous avez répondu ça, vous êtes bien.

C : OK, OK. Merci beaucoup pour toutes vos réponses.

Z : Je vous en prie.

C : Justement, on a parlé des services d'appui de l'OCAM.

Z : Oui.

C : Est-ce que... Justement, est-ce que vous savez... Je suppose qu'on va aussi reparler de la volonté politique, etc., mais comment ça se passe, le processus, le cheminement, jusqu'à ce qu'un service soit désigné service d'appui ? Notamment, j'ai pu lire certains rapports d'enquête ou rapports d'activité du comité R. On constate parfois que certains services d'appui, par exemple les douanées axes, on explique dans les rapports que c'est parfois un service qui ne voit pas vraiment l'intérêt de sa collaboration avec l'OCAM. Ou alors certains services, parfois même, voient plus le fait que certains de leurs agents soient détachés à l'OCAM comme une perte d'efficacité. Enfin, on a un peu du... On observe que, voilà, certains ont du mal à voir cette plus-value. Et parfois aussi, je trouve qu'en lisant, et même en voyant comment tout ça s'est construit au fur et à mesure des lois, etc., vous avez certains services qui ont été désignés service d'appui, toujours les douanées axes, avant que d'autres soient désignés service d'appui, comme par exemple le centre de crise, alors que, justement, la collaboration est beaucoup plus étroite entre l'OCAM et le centre de crise. Est-ce que vous ne trouvez pas ça paradoxalement, parfois, aussi le fait, notamment, que la CTIF n'est toujours pas officiellement reconnue comme service d'appui ? Enfin, voilà, moi, de l'extérieur, je trouvais ça un petit peu paradoxalement.

Z : Vous, qu'est-ce que vous... Qu'est-ce que vous trouvez paradoxalement, pour que je comprenne ?

C : Ben, tout ça, c'est issu de mes lectures, mais notamment pour parler de la STIF, qui a, du coup, des compétences en matière de criminalité financière, qui pourrait, notamment, donc, éclairer l'OCAM sur tout ce qui est financement du terrorisme. Même si, de ce que j'ai pu

comprendre, il y a quand même une collaboration dans les faits qui se passent entre les deux, mais, légalement, elle n'est toujours pas reconnue comme service d'appui. Et donc, comment est-ce qu'on arrive, en fait, à une formalisation de la collaboration ?

Z : Il faut une volonté politique.

C : Oui, je me doute. On y revient, malheureusement.

Z : Oui, on y revient toujours, on y revient toujours. Je suis malheureusement désolé de vous dire...

C : Mais vous, par exemple, quand vous étiez au comité, justement, qu'est-ce que vous pensiez, aussi, comme on parlait des douanes et axes, qu'il y avait du mal, parfois, à voir l'intérêt de sa collaboration avec l'OCAM ?

Z : Ben, oui. Qu'est-ce que... On est là pour eux, je vous rappelle. Le jour, c'est peut-être assez insupportable. Les comités sont là, entre guillemets, pour rappeler... Ce sont des témoins. En principe, le... Après, le ministre, l'administrateur général des douanes, il en fait ce qu'il veut. Il peut s'asseoir dessus, il peut faire des confettis, ou il peut mettre en oeuvre. Donc, il y a la responsabilité politique et la responsabilité administrative. Donc, à nouveau, la loi, c'est un cadre. C'est un outil. Mais il y a des gens qui sont autistes. Il y a des gens qui le veulent pas entendre. Il y a des gens qui veulent, mais ils n'en ont pas les moyens. Donc, à nouveau, c'est toujours... C'est pour ça que je reviens à ce que je dis. Faire des nouvelles lois, ça, c'est beau. Mais si vous n'avez pas, d'abord, vérifié que ce qui existait fonctionnait déjà bien, vous n'allez pas... Voilà. Un jour, vous allez... Vous avez peut-être des enfants. S'il avait des stabilisateurs à son vélo au départ, vous lui dites maintenant, tu sais rouler, tu t'enlèves tes stabilisateurs. Mais s'il sait pas rouler, il va jamais pédaler. Donc, comme à nouveau, ici, nous sommes... Euh... Le constat n'est pas un constat d'échec. Le constat, c'est améliorer, renforcer la qualité du service en regardant où sont les... Non pas dysfonctionnements, mais les problèmes, pour pouvoir les résoudre. Et donc, c'est en cela. Votre travail, c'est de pouvoir faire le tour de ce propriétaire et de voir en cela. Donc... Une des grandes choses, c'est avant de rajouter une couche, ou un étage, et là, de voir comment... Comment... Et peut-être que vous aurez cette chance, c'est d'en ayant fait le tour de... d'amener le responsable, c'est de voir quelle est leur image, quelle est leur idée. Puisque, personnellement, moi, je ne travaille pas localement. D'accord ? Donc il y a des

enquêteurs qui vont à l'occasion, soit d'une plainte, soit d'un dossier, de faire une enquête pour voir si oui ou non. Et on reprend le précédent rapport, on voit qu'est-ce qui a été, quelles sont les recommandations, et on dit, est-ce que vous avez suivi ou pas. Donc, c'est pas aux différents comités de veiller au bon fonctionnement, c'est au directeur, directeurs généraux, de pouvoir veiller eux-mêmes et de voir avec leur hiérarchie, leurs ministres, qu'est-ce qu'il faut pour pouvoir. Donc, ça, c'est la réalité, le réalisme. Et les rapports du comité ont la caractéristique, c'est qu'ils sont partagés avec la chambre, et les ministres, et les responsables des services. Et après, ils en font, comme je vous l'ai dit. Donc, c'est aussi, ne soyons pas, soyons réalistes, c'est un pouvoir relatif.

C : Bien sûr, bien sûr.

Z : Dire que je suis Dieu, non. Oui, non. D'accord ? C'est pour ça que je voudrais vous rappeler cette réalité. Et de vous dire, il y a un besoin, une volonté avec vous de pouvoir revenir toujours à cette réalité.

C : Pardon, mes questions étaient peut-être mal formulées.

Z : Non, pas du tout. Ah, ok. Je n'ai rien du tout. Non. Ah, ok. J'essaie d'être avec vous dans un dialogue, de ne pas vous dire que les choses sont toutes blanches ou toutes noires. Oui, bien sûr, bien sûr. Elles sont plus lancées, et elles vont dépendre. Alors, il faut aussi que vous vous rendez bien compte d'une chose, c'est que, dans ce que l'on parle, le politique a aussi, malheureusement, une tendance à, lorsqu'il y a une crise, il se focalise. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans une situation de crise. D'accord ? Hum. Quand le soufflé retombe, il n'en fait plus une priorité. D'accord ? Deuxième chose, c'est quelque chose, je ne sais pas si les gens vous en parleront, c'est cette situation un petit peu, un peu de non-dit. Les services de renseignement sont arrivés aussi, à un moment donné, à mettre le doigt sur des dysfonctionnements politiques. D'accord ? Exemple, le Qatar gate. Il est clair que le politique, il est, à moins un certain nombre, ont une tendance de regarder l'administration ou ces services-là avec un autre œil. Puisque, par exemple, pour ceux qui peuvent penser que leur finalité est tout autre, c'est clair que ces services-là leur posent problème. Voilà. C'est la même chose dans la relation entre la magistrature, puisque magistrat je le suis, etc., et je peux encore parler, et dans toutes les affaires politico-judiciaires. Ce sont des domaines, alors, qui se grinent. Parce

que certains ont peur que l'un ait un emprise où l'un va se le croiser l'autre. D'accord ? Hum. Voilà. Et il faut que tout le monde aussi soit d'accord sur quelles sont les menaces.

C : Oui. Oui, on en parlait...

Z : D'accord ? Oui, mais il faut les déterminer. D'accord ? Alors, c'est peut-être plus simple aujourd'hui de dire, pour certains, et encore, le radicalisme islamique, c'est vrai, l'extrême-droite. Vous avez une vision totalement différente, que ce soit côté francophone, que ce soit côté néerlandophone, sur le danger de l'extrême-droite.

C : Et ce n'est pas des notions assez définies au sein du CNS ?

Z : Non. Non. Mais est-ce que vous avez aussi des sensibilités politiques ? Entre, je dirais, la... on va dire... Allez, nous sommes dans une réalité... L'une, les personnes qui sont... c'est peut-être un peu caricatural, mais c'est un politique qui a une sensibilité de gauche vers la question de l'extrême-droite, peut-être différemment que celui de quelqu'un qui est à droite ou dans des postures... Et en Flandre, encore plus. C'était la différence de voir si l'économie commune n'était pas venue, si elle avait été perçue de la même manière, à gauche, à droite. Voilà, c'est pour ça que je vous dis, vous êtes dans un travail, et votre vie future va être imprimée de cette réalité, de ces communautés différentes, de sensibilités différentes, avec l'idée qu'en Flandre, il y a un Vlams Belang qui existe, qui représente 20% ou moins en partie francophone. Peut pas la question du communautarisme... Pourquoi est-ce que oui ou non, au niveau bruxellois, un certain nombre se posent des questions de savoir si oui ou non, avec le développement de ce que pouvait représenter le danger des frères musulmans. Et certains ne veulent pas aborder, comme certains partis flamands ne veulent pas aborder la question du danger de l'extrême droite. Excusez-moi, il y a toujours la même chose. Vous êtes dans des concepts, et juridiques et législatives, d'accord, et puis vous avez la mise en œuvre. Est-ce que oui ou non, à un certain moment, l'OCAM a eu aussi son utilité politique, parce qu'il était plus simple pour le ministre de ne pas décider si oui ou non, il fallait se mettre au niveau 4. Ou de dire, je suis en niveau 2, et que demain, si vous avez une bombe, il va dire, c'est pas moi qui ai mal analysé, c'est l'OCAM. Donc, évidemment, dans un monde de fonctionnement, vous avez besoin de fusibles. Le ministre ne veut pas être son propre fusible, il n'est pas suicidaire. Vous réfléchissez, et vous vous dites, il y a cette réalité, et puis il y a aussi de savoir si oui ou non, dans les choix politiques, quelles sont les exigences que vous mettez en matière de sécurité. Quel est l'investissement que

vous avez, et quelle est la priorité que vous allez faire. Vous répondez. Quand vous avez ça, vous avez la reconcréation de la difficulté d'un État, aujourd'hui dans son fonctionnement, sachant que, je reviens au départ, je l'ai dit, il n'y a aucune culture du monde du renseignement, peu de la sécurité, et donc vous avez peu de gens qui sont prêts en plein à pouvoir parler de ces réalités, et qui rendent alors compliqué de pouvoir aborder, et de pouvoir amener des décisions adéquates.

C : Ok. Oui. Ok.

Z : Je vais, on va, si vous voulez bien, je vous propose, vous digérez, et si vous voulez qu'on se revoit, vous avez encore beaucoup de choses à faire.

[Second entretien avec l'ancien membre du Comité R le 18/06/2025]

C : Donc voilà, depuis qu'on s'était rencontré la première fois, j'ai pas mal avancé, j'ai retravaillé un petit peu mes questions et alors voilà, il y a des choses que je voulais quand même vous redemander. Donc premièrement, c'était par rapport à la mission de coordination de l'OCAM. La loi modificative de 2022, le comité avait rendu un avis dessus disant que cette mission de coordination de l'OCAM, elle n'était pas très claire. Et alors le comité déplorait entre guillemets que ça n'est pas été clarifié dans la loi, qu'on ne comprenait pas vraiment s'il s'agissait de la coordination de l'approche administrative, judiciaire, etc. A vous, qu'est-ce que vous pensez de tout ça ?

Z : Alors si vous reprenez, si je peux faire un lien, c'est que, et notamment ça s'est ressorti dans l'affaire Juergen Konings, c'est que vous avez aujourd'hui un certain nombre de partenaires qui sont censés travailler tous sur les mêmes targets, à des niveaux, chacun dans leurs compétences et à des niveaux différents. Il est apparu, me semble-t-il, c'est du moins ma lecture, dans le dossier Juergen Konings, qu'il y avait un manque, si je puis faire ce parallélisme, un manque d'un géant, d'un gentil organisateur qui ne veut pas nécessairement être, je vais dire, avec en termes de récolte d'informations, mais c'est de savoir que vous avez de manière horizontale toute une série d'informations qui sont récoltées. Reste alors à savoir qui fait quoi, pour un, en termes d'abord d'efficience, d'efficacité, en termes aussi d'empêcher des doublons, et en même temps, afin d'obtenir un résultat escompté. Que ce soit sous forme d'une enquête non judiciaire, mais lorsque les judiciaires, en principe, c'est soit le parquet, soit le juge d'instruction, mais

dans un monde où même vous avez des enquêtes qui peuvent être parallèles à l'enquête judiciaire, il me semble qu'il est aujourd'hui nécessaire de déterminer une structure, une assoce, ou dossier par dossier, ou de manière générale, tout peut être réfléchi, d'avoir une structure qui pourrait effectuer, et qui aurait ainsi une ensemble, et qui empêcherait avant toute chose que l'on passe à travers les mailles du filet, ou que des devoirs ne puissent pas être réalisés avec un problème à la clé, serait que la menace passe à l'acte, par exemple, et dès lors, au fin de pouvoir s'assurer que, dans un monde idéal, on pourrait croire que les structures se parlent, je pense qu'elles se parlent, mais dans la réalité, ce sont des femmes et des hommes. Donc, il faut, je l'ai dit, rencontrer la problématique toujours de la fragilité des femmes et des hommes, lorsque ils sont amenés à devoir travailler, parce que pas nécessairement elles y pensent, pas nécessairement elles le veulent, certaines sont malades, certaines sont en manque de capacité, d'autres sont en vacances, il faut dès lors s'assurer que, ce qui a été par exemple décidé, on peut l'imaginer, prenons le cas du TFL, que chacun ait sa lettre de mission, que cette lettre de mission amène un certain nombre d'éléments, qu'ils soient récoltés et puis répartis. Donc, pour moi, le cas me semble pouvoir exercer cette tâche, voilà le choix du législateur et autres, mais dans un monde idéal, je constate qu'il ne suffit pas de signer ou de conclure des protocoles, il faut effectivement mettre en coordination avec quelqu'un qui assure ce rôle, cette tâche, avec une possibilité de vérifier, de demander des comptes.

C : Mais du coup, pour être juste, bien sûr que je comprenne bien votre propos, pour vous, vous pensiez que l'OCAM pourrait endosser cette coordination de l'approche globale de la menace ?

Z : Oui, parce qu'elle est chargée, je ne sais pas à vous, puisque vous avez plongé dans la matière, vous savez que l'OCAM reçoit de ses partenaires à deux niveaux une série d'informations. L'OCAM, c'est clair, n'est pas une institution, une structure de récolte d'informations, donc elle a, entre guillemets, plus de facilité, vu sa place, sa situation, de pouvoir peut-être coordonner dans un intérêt, je vais dire, collégial, à savoir que tout le monde travaillerait dans l'intérêt de tous et non pas dans l'intérêt d'un seul service. C'était, à mon sens, dans un monde idéal, si j'étais ministre, comme dirait la chanson, ce que je pourrais, je dirais, avoir, avec aussi cette idée, c'est que s'il y a un trou, il est plus facile qu'un tiers puisse le mettre en évidence et combler. C'est toujours la question, lorsque vous avez le nez sur le guidon, je ne pense pas qu'il va y avoir dans le chef des responsables, des chefs de service, une volonté de ne pas faire tourner leur boutique, mais ils ne sont pas à toutes les échelons, c'est pour ça que l'intervention d'un tiers pourrait être utile pour veiller à ce que les enquêtes, par exemple,

puissent être menées correctement et que l'on sache s'il y a, oui ou non, menaces, telles qu'elles précisément posées à l'avant, et dès lors, par la suite, de savoir après qu'est-ce qu'on en fait. Donc voilà, c'est plutôt dans ce contexte que j'imagine cette démarche, en pensant que l'expérience nécessite que les différentes structures, qui non seulement collaborent entre elles, se partagent toutes les informations. Ça c'est parfois un vœu pieux, et donc, malheureusement, je dirais que je me méfie parfois de l'homme au sens large, avec un grand H, et que c'est ce qui amène cette idée de pouvoir veiller à ce que le système soit plus performant.

C : Mais à ce moment-là, alors, si on entre dans cette approche, je vais dire, un peu globale, à ce moment-là, quid aussi des organes comme le CNS, le CCRS, etc., qui, justement, bon, on peut débattre longuement de, est-ce qu'ils font correctement, efficacement leur travail, mais on va dire que, théoriquement, du point de vue de la loi, c'est aussi de leur responsabilité de donner des guidelines et de coordonner aussi cette lutte.

Z : Alors, je vous entendez tout à fait, mais ce que nous parlons, je vais dire, ne s'oppose pas, puisqu'il y a d'une part, pour moi, une situation macro, à savoir sur des thématiques de différentes menaces, comme de l'intervention dossier par dossier, auteur par auteur, ou structure. La presse, aujourd'hui, ou dans les derniers jours, fait état du retour en Belgique de l'imam Touchgani. Je ne sais pas si vous avez pu prendre connaissance de la loi, des articles. C'est intéressant, parce que, justement, l'imam Touchgani, qui a, lui notamment, vu une intervention de la Sûreté de l'État dans le cadre de sa demande d'acquisition de la nationalité belge, était connu, je dirais, de mémoire, dans les 20 dernières années, par la Sûreté de l'État, à tout le moins. Et il est apparu, et nous avons été saisis, je pense, par la Chambre, de pouvoir analyser de quelle manière la Sûreté de l'État avait rendu différents rapports, puisque, in fine, le secrétaire d'État avait interdit l'accès au territoire de l'individu, au motif qu'il proposait, constituait une menace. Il s'appuyait sur un rapport de la Sûreté de l'État, parce que le secrétaire d'État, à l'époque, c'était Magui, c'était celui qui est devenu le président du GDLV, avait vu des discussions entre l'Office des étrangers et la Sûreté de l'État, et il y avait eu un accord pour que leur rapport puisse être utilisé, et dans lequel ce rapport de la Sûreté de l'État, qui avait été aussi déposé dans le tribunal de première instance en matière des personnes, puisque c'était en matière d'acquisition de nationalité, attestait que l'intéressé constituait une menace, notamment parce qu'il faisait état de l'existence d'une vidéo dans laquelle l'intéressé d'Imam avait appelé à l'assassinat des juifs, alors que cette vidéo avait été publiée sur les sites internet, et il est apparu que cette vidéo avait été tournée et diffusée dix ans auparavant. Alors nous, au comité, nous

avons repris l'ensemble du dossier depuis le début, et nous avons constaté que lorsque l'Imam constituait une véritable menace, la Sûreté n'avait pas été et n'avait pas dénoncé à l'époque les faits, tant à l'Office ou au parquet, alors que maintenant, alors qu'elle criait quelque part à la dangerosité, cette dangerosité n'apparaissait plus. Et donc nous avons vu notre compétence, nous avons constraint la Sûreté de l'État à réviser ses rapports et ses conclusions, celles qui avaient été transmises au procureur du roi et au tribunal de première instance dans le cadre de l'enquête en matière d'acquisition de nationalité, et finalement c'est ce qui a entraîné l'obligation pour le secrétaire d'État de revoir et de retirer son interdiction d'accès sur le territoire, et depuis lors aussi le tribunal de première instance, et puis je pense même la cour d'appel de Bruxelles ont confirmé l'acquisition de nationalité, puisqu'il n'y avait plus aucun élément dans le dossier en question qui attestait actuellement une menace. Donc pourquoi est-ce que je vous parle de ça ? Parce que je pense que quelque part aussi, on a constaté dans ce dossier-là que les informations telles qu'elles existaient à l'époque n'étaient pas non plus utilement utilisées. Au moment où l'intéressé faisait menace, alors qu'il était en situation provisoire sur le territoire belge, il n'a jamais fait l'objet d'un notité par exemple, et qui permettait aux autorités belges immédiatement de mettre fin à sa situation sur le territoire belge. Donc nous avons un peu stigmatisé cette incohérence de la part de la Sûreté de l'État. Voilà. Donc ça, c'était un peu pour venir, et peut-être pour vous permettre de vous raccrocher. Je pense que le rapport Touchgani est sur le site du comité, et vous permet à partir d'un élément public tout à fait actuel de vous saisir et de pouvoir un petit peu réfléchir, et de mettre aussi en perspective. Donc je pense qu'il y a deux aspects. Évidemment, le CNS et les autres institutions politiques vont donner des lignes directrices, mais bien entendu, ce n'est pas à elles, ce n'est pas aux politiques, c'est aux différentes administrations et institutions, dans leurs compétences, de pouvoir procéder à des enquêtes individuelles. C'est pour ça que je vous dis que votre propos n'est pas, à mon sens, inconciliable. Mais je mettrai peut-être un petit bémol. Je trouve que le politique n'a peu de fois été à la hauteur de ce qu'on pouvait lui attendre dans ce domaine-là.

C : Je me rappelle qu'on en avait beaucoup parlé de ça quand on s'était vus la première fois, justement, de manque de volonté politique qu'on a beaucoup connu en Belgique.

Z : Alors, vous voyez comme quoi l'actualité va peut-être vous servir encore aussi. C'est par exemple la dynamique sur les frères musulmans, qui est liée à un rapport du Sénat français. Et je pense que nous avions, nous également, je vous en avais parlé, fait état déjà que la Belgique, donc le Parlement a été saisi in tempore non suspecto, soit par l'affaire Awash, soit par le rapport

sur les frères musulmans, avec cette constatation que pour, de mémoire, la police fédérale et la sûreté de l'État, les frères musulmans constituaient une réelle menace sur l'État belge, par le fait de l'entrisme, alors que de manière tout à fait incompréhensible, l'OCAM estimait que ça n'était pas un danger. Et donc nous avions, là aussi, souligné le besoin de plus grande cohérence, et de voir si oui ou non, les structures travaillent sur les mêmes notions. Voilà. Donc, là aussi, je dois dire que vous avez, l'actualité vous amène, deux éléments tout à fait à l'avant de la scène, et c'est le politique ici qui, parce que, plus touche, plus, parce que c'est, à mon sens, le politique belge-francophone qui est de proximité avec la France, entendu, et que ce rapport français fait état de problème des frères musulmans, notamment sur la Belgique, qu'ils s'en saisissent. Voilà. Mais, au-delà de cette, je dirais, particularité dont on peut, oui ou non, regretter, vous avez deux exemples concrets, qui ramènent toujours le problème de savoir, un, alors, quel est le rôle, et est-ce que le rôle de la commission particulière de la Chambre est-elle suffisamment adéquate et efficace, soit, mais je l'ai dit et j'ai choqué pas mal de gens, soit parce que la majorité des parlementaires ignore le monde du renseignement, ne lisent peut-être pas toujours les rapports et ne l'utilisent pas parce qu'il y a une réalité derrière leur micro, c'est qu'ils ne peuvent pas en faire une publicité comme ils le voudraient dans d'autres commissions. Cela n'empêche que vous avez à deux reprises des enquêtes qui ont été communiquées à la Chambre, et donc il en reste à savoir ce qu'elle peut ou ce qu'elle veut en faire, puisque, parfois, la clé, je reconnais aussi, c'est que le comité ou ses travaux ont été utilisés à des fins purement politiques ou politiciennes, puisque, pour certains, ça gêne, pour d'autres, ça ne gêne pas. Les problèmes de communautarisme, parfois, sont liés, mais on peut aussi relier de la même manière que la question, quand vous touchez l'extrême droite, vous avez une réponse totalement différente entre la gauche et le centre-droite. Que vous preniez l'extrême droite d'un côté, que vous preniez les frères musulmans, l'imam toughani, vous avez alors là, véritablement, l'émergence, derrière des cas de menaces précises, vous avez alors l'apparition de problèmes politiques belges. Votre travail, à mon sens, ne peut pas édulcorer cette réalité. Voilà. Donc, c'est aussi, nous vivons dans un pays, et les textes de loi sont une chose, la pratique est une autre, l'administrative, autre chose, et la vision politique est encore autre chose.

C : Bien sûr. Tout à fait. On avait aussi parlé, la dernière fois, du fait que l'OCAM fonctionne grâce à ses services d'appui, et au-delà des services d'appui, ça, je m'en suis rendue compte en rencontrant des gens de l'OCAM, parce que j'ai été à leur journée porte ouverte. Je me suis par exemple rendue compte qu'il y avait aussi une étroite collaboration, qui n'est pas dans la loi, mais un échange très élevé de la formation avec des organes comme le CCB, par exemple. Et

donc, est-ce que, justement, l'OCAM, est-ce qu'elle va, comme ça, souvent chercher, je veux dire, directement de la formation chez d'autres partenaires qui ne sont pas reconnus comme services d'appui ? Pourquoi est-ce qu'elle ferait ça ? Ou alors, est-ce qu'il faudrait reconnaître le CCB, par exemple, comme services d'appui, selon vous ?

Z : Alors, pour moi, j'avais une autre perception que la vôtre. Historiquement, mais je pense que je vous en avais parlé, moi, dans un monde idéal, j'avais cette idée qu'il y avait lieu de créer une banque de données dans laquelle, au moins, l'ensemble des... Alors, que ce soit sous une forme de hit ou sous une autre forme, c'est de savoir qu'il devait y avoir une création comme la banque de sécurité sociale en matière, pour tous les citoyens belges, qu'il fallait avoir créé, développé une banque de la sécurité, non pas sociale, mais de la sécurité au sens individuel, dans laquelle seraient encodées toutes les personnes, personnes physiques, personnes morales, et peut-être même des entités, avec l'obligation de nourrir, pour avoir, d'une part, empêché, comme toujours, les doublons, empêché une catastrophe, et obligé les services à collaborer, coopérer, pour deux raisons. Une, parce que, tout simplement, c'est un manque de moyens. Deux, c'est, évidemment, un besoin que les bénéficiaires, ça veut dire que, quel que soit, que ce soit le politique, le judiciaire, l'administratif ou tout autre, puissent avoir le plus d'éléments possibles. Donc, cette idée-là, malheureusement, elle existe et elle résulte, déjà, d'une recommandation de la commission parlementaire, après les attentats de Zaventem et de Malbec. Malheureusement, donc, vous êtes en combien ? C'est 2016, déjà, donc, nous sommes neuf ans plus tard, et rien n'a été fait.

C : A votre sens, justement, la banque de données TER, ce n'est pas quelque chose qui, justement...

Z : Non, parce que, derrière les menaces, vous n'avez pas que du terrorisme. Donc, pour moi, dans un monde idéal, alors, mon propos, il est, à nouveau, de deux ordres. Un, c'est la protection de l'individu, donc, dans une société démocratique, puisque vous et moi, nous souhaitons qu'on assure au mieux, je l'ai dit, la protection des citoyens, mais, en même temps, on veut aussi que les règles soient respectées. D'accord ? Donc, on sait aussi qu'il y a parfois des tentations de pouvoir ne pas respecter ou ne pas avoir à vouloir respecter les règles. Donc, il y a un besoin d'un contrôle, ça, c'est un. Un besoin d'efficience, donc partager les informations, parce que, d'une part, on n'a plus les moyens politiques, on ne peut pas multiplier les agents ou les possibilités, donc, on doit faire mieux avec ce que l'on a. Par conséquent, je pense qu'il y a une

utilité à envisager cette banque de données. Ce qui faisait tiquer, avant tout, c'est lorsque cette banque de données révèle des informations relatives à un dossier judiciaire, et là, c'est essentiellement le ministère public qui tiquait, parce qu'elle ne voulait pas que ces informations puissent être captées par, je l'ai dit, l'Etat. C'est-à-dire d'autres institutions, et bien entendu, il y a l'éternel secret aujourd'hui, l'éternel problème, excusez-moi, Mme Van dhelsen, c'est évidemment des consultations des banques de données. Alors, on sait très bien qu'en principe, il y a une trace, donc, on peut toujours, a posteriori, vous retrouver, la presse d'aujourd'hui relève encore, par exemple, dans le cas du petit, du décès de ce jeune homme. Garçon, Fabien, à Bruxelles, suivi, qu'on a été voir dans les banques de données, et qu'il s'agit, semble-t-il, de quelqu'un du service qui a consulté illégalement une banque de données. Voilà. Je ne sais pas laquelle, mais le principe est le même, qu'elle soit la banque, la BNJ, le registre national, le casier judiciaire. Bref, vous avez une question de consultation, et pour chaque consultation, vous avez une obligation de pouvoir justifier cette consultation. Donc, il y a effectivement des réticences, notamment de la part des services de renseignement, c'est dans le cas où il y a des informations, et d'autres pourraient savoir qu'ils procèdent à des enquêtes. Mais à nouveau, en tant que, je dirais, démocrate, je pense que vous devez l'être aussi, que comme ancien président du comité R, on ne refuse pas une loi parce qu'il pourrait y avoir des abus. Et s'il y a des abus, on contrôle, on développe les contrôles, on multiplie les contrôles, ou on fait le nécessaire. Il faut d'abord, avant toute chose, réfléchir à ce qui est utile dans un État de droit, comme le nôtre, sachant que, je le dis, la sécurité de tous nos concitoyens est une priorité, et doit être une priorité. Donc, aujourd'hui, je conçois difficilement que, que ce soit même au sein d'un même service, ou que ce soit entre différents services, il n'y ait pas un renforcement de la coopération. Et si c'est nécessaire, par la désignation aussi, d'une structure ou d'une personne chargée de cette coordination. Voilà.

C : D'accord. Je comprends votre point de vue, et je trouve qu'il est intéressant, parce que c'est vrai que la banque de données TER, elle concerne les personnes qu'on suspecte de terrorisme, qu'on suit pour terrorisme, mais il y a aussi, aujourd'hui, les propagandistes de haine, et les extrémistes, enfin les EPV, qui prennent, je vais dire, de plus en plus de place aussi, au sein de cette banque de données.

Z : Oui. Mais il y a bien d'autres formes de menaces, ou auteurs de menaces. Et je dis, pourquoi est-ce qu'on se limite aujourd'hui uniquement à cela ? Il me semble, moi, qu'il est intéressant, sachant qu'aujourd'hui aussi, on constate que les auteurs de menaces sont parfois avec

différentes casquettes. Je veux dire, par là, que vous avez eu, dans le monde, des gens qui, en même temps, font du trafic de drogue, et sont, en même temps, des membres du Hezbollah. Donc, vous avez aussi des gens qui font dans le blanchiment d'argent, et qui y font en même temps. Donc, ce n'est pas... on n'a pas, comme on pourrait imaginer, des silos ou des structures qui sont toujours bien séparées. Voilà. La réalité est autre. Et je pense que l'État doit être soucieux de voir en renforcer, je dirais, la manière dont on peut garantir l'assurance, la sécurité de nos concitoyens.

C : Donc, la dernière fois qu'on avait discuté, j'avais aussi bien compris ce que vous mettiez en avant par rapport au fait de consolider déjà, et s'assurer que notre architecture de sécurité, telle qu'elle est déjà actuelle, qu'elle fonctionne bien, ait déjà consolidé ce qu'on a, avant d'aller plus loin, de prendre des nouvelles mesures, des nouvelles lois, etc. Mais ma question, elle était aussi dans le sens où, en fait, est-ce que, justement, la multiplication des contacts de l'OCAM, des collaborations de l'OCAM, est-ce que ça lui a permis, peut-être par le passé, et peut-être toujours encore aujourd'hui, de justement, à côté des services de renseignement, etc., acquérir une forme de légitimité, de visibilité auprès des autres services dans la lutte contre le terrorisme, selon vous ?

Z : Alors, moi, je pense que, et c'est peut-être malheureux ce que je vais vous dire, je pense que les services, parfois, et vous parlez de l'OCAM, il y a parfois chez moi un sentiment qu'il y a un besoin de... comme s'il y avait une crainte pour leur survie. Donc, ce qu'on peut ou on doit attendre du politique, c'est bien entendu une vision claire, et de pouvoir définir à chacun quels sont les rôles et les tâches. D'abord, parce que vous ne travaillez pas avec une boîte, mais vous travaillez avec des femmes et des hommes, et donc il faut avoir un message qui est rassurant, clair, par rapport à l'avenir. Ça, ça me paraît. Il y a des perceptions différentes, entre le Nord et le Sud, sur le devenir de qui fait quoi, qui en sont aussi les responsables. Et donc, à cet égard, je pense, moi, qu'il y a un besoin de clarifier. Et cette clarification n'a pas toujours été. Ça se voit, les politiques ne se sont pas entendues pour savoir qui devait remplacer le directeur de l'OCAM, puisque c'est toujours un qui fait fonction. On n'a pas désigné son numéro 2 parce qu'on ne savait pas si oui ou non. J'ai eu à ma formation aussi, je reste moi convaincu qu'à la tête d'un nombre important de services, il est parfois utile de ne pas désigner des fonctionnaires, mais parfois des magistrats, parce que ce n'est pas par la couleur de la toge, mais avant tout pour une question d'indépendance. Le fonctionnaire, lui, il dépend toujours du ministre qu'il a nommé, tandis que le magistrat, lui, voilà, il est détaché. Donc il y a une indépendance et je

dirais que dans un certain nombre de structures, j'ai pensé comme pour moi, l'OCAM est véritablement devenu avec le temps et encore plus après les attentats et la fermeture, puisque on était atteint le niveau maximum de danger d'été, c'est que le politique a besoin de fusibles. Voilà, donc quand vous êtes fonctionnaire, parfois vous avez, on pourrait peut-être penser que toute femme et tout homme peuvent être impressionnés ou sensibles à une pression politique, mais je pense que les services doivent se voir garantir et garantir eux-mêmes leur propre indépendance. Donc ce qui veut dire ce pouvoir apprécié, c'est pour une petite anecdote, un certain nombre d'hommes politiques sont intervenus auprès de l'OCAM pour voir leur niveau de menace être plus élevé, parce qu'il était important pour eux, ou bien, par exemple, d'avoir un service de sécurité autour d'eux, ça fait toujours mieux que de se promener tout seul, Mme Van dhelsen. Donc voilà, nous sommes aussi parfois dans cette petite méga-critique humaine, mais elle reflète un petit peu cette difficulté qu'a le service, notamment l'OCAM, et de voir ces services se garantir ou être garantis dans son indépendance, jusqu'où va l'indépendance d'un fonctionnaire lorsqu'il dépend d'un ministre.

C : Oui, ça c'est aussi des choses que...

Z : Alors, je vous interromps aussi, excusez-moi, je suis là, c'est pour ça que, pour moi, il y a un intérêt, par exemple pour l'OCAM, de dépendre de deux ministres. Donc, si vous voulez, excusez-moi de vous avoir là, mais je trouve, par exemple, sur l'OCAM, que le fait d'avoir, nous en avions déjà parlé, quand vous dépendez de deux ministres, il est plus difficile de pouvoir se plier qu'à un, voilà. Donc, il y a là aussi une garantie démocratique, me semble-t-il, qui peut être mieux assurée que lorsque vous êtes dans une situation tout autre, où vous ne dépendez que parce que c'était, je vous le rappelle aussi, évoqué, que ce qui était évoqué jusqu'à présent, voilà.

C : Oui, tout à fait. Eh bien, non, je voulais juste dire que le fait, notamment que maintenant, la direction de l'OCAM, c'est plus vraiment obligé, enfin, c'est plus obligé par la loi que ce soit des magistrats, c'est aussi quelque chose que d'autres personnes ont déploré.

Z : Mais voilà, je pense que les magistrats ne sont plus à la mode, ils sont parfois trop résistants à là, et on voit aujourd'hui que les relations entre la politique et la magistrature sont mauvaises, donc tout cela est dans un climat très général, où il y a, à mon sens, je dirais, un constat, c'est une évolution plus générale de la société, je pense qu'elle ne fera que se poursuivre, voilà.

C : J'avais aussi deux petites questions vraiment plus spécifiques au niveau des missions de l'OCAM. La première, c'était le fait qu'en 2024, il y a eu, on va dire ça, comme un transfert de compétences, de la sûreté vers l'OCAM pour tout ce qui concerne les cultes, le processus de reconnaissance des cultes, où maintenant, c'est l'OCAM qui rend son avis dans le processus de reconnaissance d'un culte, et donc, encore une fois, j'avais vu que le comité avait rendu un avis là-dessus, un avis plutôt défavorable, plutôt critique. Est-ce que vous pouvez un petit peu m'en parler ?

Z : Alors, il faut savoir que la compétence sur les cultes est un dada d'un certain nombre de parlementaires, et cette question-là s'est posée, en fait, ou ne se pose, sauf erreur de ma part, qu'à la suite des attentats de Bruxelles. À la suite des attentats de Bruxelles, le ministre de la Justice, à l'époque, demande à la sûreté de l'État de se consacrer presque exclusivement à la lutte contre le terrorisme. Et donc, il y a un choix qui va être celui de ne plus devoir procéder à des enquêtes ou à un investissement de capacité sur les sectes. Et périodiquement, un certain nombre de parlementaires francophones, je pense à Flau, et l'autre, l'ex-parlementaire fédéral socialiste de Theux, comment est-ce qu'il s'appelle, qui est devenu président dans l'ancienne législature des parlements, ça ne vous dit plus rien. Le parlementaire de Theux, qui a un accent, je vais vous retrouver ça peut-être, bref, il revient très régulièrement. Et le constat, ils en font un procès, le procès du ministre, qui finalement répond que ça a été un choix. Et ça, c'est compréhensible. Je pense que ça, c'est, je dirais, les prémisses ou les raisons. Et aujourd'hui, la distribution, c'est que vous avez deux éléments que vous devez ajouter dans votre réflexion. C'est d'une part, me semble-t-il, c'est qu'à la suite, je dirais, du développement sur le territoire belge d'organisations criminelles en matière de stupe, notamment sur Anvers, les menaces aussi qui ont été faites à l'encontre du ministre de la Justice, la Sûreté de l'État va, pour la première fois depuis les attentats, puisqu'elle en est aussi compétente, commencer à investir dans le domaine des organisations criminelles. Alors, cela est évidemment important, et la Sûreté de l'État doit dédicacer un certain pourcentage de familles d'hommes, notamment en matière de corruption. C'est très simple, c'est beaucoup plus facile. Tout cela serait simple si vous n'oubliez pas qu'au même moment, il y a un besoin aussi, c'est pour les régions, les régions ou les communautés. Donc pour la France d'un côté, et pour, me semble-t-il, la région Wallonne, c'est que la reconnaissance des cultes, dans le sens de, pour ne pas le nommer, c'est essentiellement des mosquées, passe par, auparavant, par un travail, une enquête, et ce sujet-là est hyper touchy du côté flamand, puisqu'il y a entre VLD, NVA et Vlaam Belang, par exemple, une volonté

d'être le plus en avant sur le danger, notamment de financement par les pays du Golfe, mais aussi la présence turque, marocaine, ou de l'Arabie Syrienne encore, font que les régions demandent qu'il y ait un, je dirais, que des informations leur soient fournies.

C'est comme ça que moi, je puis vous proposer, je n'ai pas de réponse, peut-être affinée, compte tenu de mon départ, mais à votre question, c'est des éléments que je vous aurais précisés, sachant qu'il y a aussi...

C : Excusez-moi, je vous interromps.

Z : Non, non, je vous en prie.

C : A la lecture de l'avis, ce qui ressortait, c'était vraiment que, selon le comité, en fait, ici, ça dépassait, en fait, ce n'était pas du ressort des compétences de l'OCAM, de...

Z : Certainement pas.

C : Et pourquoi selon le comité ?

Z : Parce que ce n'est pas dans la compétence, reprenez les compétences de l'OCAM, on rajoute une compétence qui n'était pas reprise dans la loi. Et puis, à nouveau, il y a deux choses. Est-ce que c'est l'OCAM qui, elle, veut plus de boulot pour pouvoir justifier son existence, ou on a besoin d'une structure pour ça ? Je pense qu'il y a un peu des deux, certainement. A nouveau, j'étais... Je trouve toujours que l'OCAM, un, n'est pas un service de recueil de renseignements, deux, doit être limité véritablement dans un domaine bien particulier, sous peine qu'un jour on lui demande de faire aussi, si j'étais un petit peu, enfin, vendeur de glace en fin d'année, voilà. Donc à un moment donné, il faut savoir aussi ce que l'on veut, parce que ça demande aussi des capacités, ça demande à un moment donné, et où va-t-on aller chercher ces informations, qu'est-ce qu'on va faire ? Je trouve qu'il y a une inadéquation et une dérive.

C : Oui, oui, je comprends bien, et c'était plutôt dans ce sens-là, donc ma question. Et donc j'en ai une deuxième, toujours un peu dans cet esprit de, voilà, où s'arrêtent vraiment les compétences de l'OCAM. Quand j'ai été à leur journée porte ouverte, ils nous ont expliqué qu'ils faisaient aussi des analyses de risques par rapport aux conflits Russie-Ukraine. Ils faisaient des analyses de quels sont les impacts de ce conflit chez nous en termes d'ingérence, etc. Et encore

une fois, est-ce qu'on ne peut pas se questionner sur, est-ce qu'en fait une telle analyse, par exemple, ne relève pas plutôt des compétences de la sûreté de l'État plutôt que de l'OCAM ?

Z : A mon avis, ce que vous suivez dans votre raisonnement, c'est de voir si oui ou non, est-ce que l'OCAM ne se lance pas dans des domaines uniquement pour justifier soit ses besoins, soit son existence, ou l'un et l'autre, parce que ce n'est pas au pêche. Pour moi, il y a aussi peut-être un vide à savoir, est-ce que oui ou non, le politique, c'est-il exactement ce qu'il veut ? Non, pas tout le politique, mais nous sommes dans des... un peu comme, si je puis me permettre, c'est ce qu'on me donne d'idée à l'UNIF, mais je trouve que l'image est parfois pas mal, c'est quand vous étiez à Pékin et qu'on vous parlait de la muraille de Chine. C'est quelque chose qui est lointain. On ne savait pas exactement ce que c'est, on ne connaissait pas exactement tout. Et nous, les hommes politiques, bien souvent, traitent beaucoup plus facilement ce qu'ils connaissent que ce qu'ils ne connaissent pas. Donc, voilà, je pense que là aussi, c'est une réalité. On en a parlé, le domaine du renseignement est un domaine qui n'est pas enseigné. Il n'est ouvert qu'à quelques initiés. Dès lors, se pose véritablement la question de la maîtrise de la manière de la matière, ou de ces matières, en Belgique et sur le territoire. Ce qui fait aussi que chacun, et à juste titre, veut peut-être défendre son précaré, son existence, sa survie. Et que nous sommes aussi dans des situations, et peut-être tant mieux, Mme Van dhelsen, c'est que quand il n'y a pas de crise, on ne s'occupe pas. Évidemment, vous vous occupez, je dirais, de l'état lorsque vous avez un incendie, une inondation, ou toute autre chose. Voilà. Donc, tout cela fait que ce sont tous ces éléments. Je pense qu'il n'y a pas un élément seul, mais un ensemble d'éléments qui amènent aujourd'hui. Sachant aussi qu'il y a des perceptions totalement différentes de la vision de ce que peut-être l'état belge et ses institutions. Certains voudraient, et on en avait parlé, aller plus loin dans la régionalisation. Jusqu'où qu'est-ce qu'on veut du fédéral ? Ce sont des questions qui sont totalement perçues différemment à Anvers, Bruxelles, Liège ou ailleurs. Voilà.

C : Ensuite, en discutant, si je comprends bien, vous me dites si vous êtes d'accord ou pas d'accord. Mais je suis toujours d'accord avec vous, Mme Van dhelsen. Allez, dites-moi. Est-ce que, justement, par rapport au fait que l'OCAM prend quand même en charge cette émission qui, normalement, ne relève pas de ses compétences, est-ce que, pour vous, il faudrait justement un peu clarifier ce cadre légal de l'OCAM, s'asseoir à une table et se dire OK, maintenant, qu'est-ce qu'on fait vraiment de l'OCAM ? Et je pense aussi à certains arrêtés comme celui sur les cultes. On empile un petit peu des arrêtés royaux pour étendre l'émission de l'OCAM. Mais est-ce que c'est, j'allais dire, une manière correcte de faire ? On a parlé des TFL. C'est aussi

toutes des réunions qui sont multipliées, etc., dans le cadre stratégitaire. OK. Mais est-ce qu'en fait, il ne faudrait peut-être pas reconsolider tout ça, comme on a déjà beaucoup parlé, reclarifier tout ça d'un point de vue légal ?

Z : Dernière note du gouvernement. Je ne sais pas, je ne l'ai pas lu sur ce domaine-là. Est-ce qu'il parle de l'OCAM ?

C : Il parle de l'OCAM et, justement, j'ai lu en plus, je l'ai lu ça fait un petit moment. Je pense que, justement, il disait qu'il voulait encore donner à l'OCAM certaines compétences, mais je ne sais plus si c'était... Je l'ai noté quelque part, mais...

Z : Écoutez, on va en parler encore une prochaine fois, mais peut-être que ça vaut la peine que vous insériez cette réflexion dans votre travail, pour montrer à quel point il y a ou une cohérence ou une incohérence, et de pouvoir le mentionner par rapport à tout cela, quelles sont pour vous vos considérations à cet égard.

C : Oui, tout à fait. J'essaierai de retrouver ça, mais oui, je pense que dans cet accord de gouvernement aussi, il en parle quand même.

Z : Je dois vous dire, je ne sais plus. Et donc, c'est pour ça que je serai peut-être accord du gouvernement. Le mot Arizona, PDF, voilà. Si on fait un contrôle F, OCAM, on parle huit fois de l'OCAM. Alors, les missions de la défense doivent se limiter à la sécurisation des sites nucléaires, donc ça, voilà. Des ambassades, etc. La sécurisation en permanence du niveau 3 de l'OCAM, donc ça ne dit rien. Outre les cas, limitement, la défense peut déployer des missions, une menace, voilà. Donc, on parle déjà deux fois de l'OCAM sans en parler. Alors, la troisième, service de renseignement et autres, c'est page 147. Et on dit qu'il est essentiel que, comme c'est le cas déjà aujourd'hui, l'OCAM conserve son indépendance aussi à l'avenir, notamment en ce qui concerne la préparation des évaluations sur la menace et la détermination du niveau. Point. La loi organique devra, en effet, être révisée pour permettre une adaptation flexible de ces missions, notamment pour être en mesure d'analyser des menaces liées à d'autres phénomènes terroristes extrémistes, comme les menaces inter-étatiques, telles que visait l'article 8.

C : Voilà, c'est ça. Donc, on parle du conflit Russie-Ukraine, etc. Mais, en fait, je trouve que c'est...

Z : Mais attendez, la loi devra être révisée. La loi n'a toujours pas été révisée. Alors, on en est déjà au 5. Le 6, c'est page 158, nous établissons un cadre légal pour instaurer une cellule de sécurité intégrée pénitentiaire dans un certain nombre de prisons pour permettre une consultation, en ce qui concerne les cas des détenus radicalisés grâce au partage avant la libération des informations de l'OCAM et de la Sûreté. Voilà, ça fait là. Nous introduisons également une interdiction d'entrée à vie pour les terroristes et les radicalisés figurant sur la liste à OCAM. Ça fait 7. Et 8, une réserve de défense territoriale. Alors, nous travaillons à la mise en place d'une réserve améliorée. Voilà, donc c'est la réserve, page 185. Donc, voilà, vous avez à 8 fois aussi que l'OCAM dans le travail, dans l'accord de majorité Arizona. Ça vous pourra peut-être inspirer.

C : Oui, mais je retournerai voir. Oui, mais du coup, c'est bien. Ça, c'est la menace interétatique. Et je trouve que justement, c'est quand on est étudiant, on étudie ça un peu de l'extérieur. C'est peut-être un peu raccourci ce que je vais dire, mais c'est ce qui ressort de l'extérieur. C'est qu'on dirait que l'OCAM, en fait, prend en charge une série de missions, l'analyse des conflits interétatiques. Et puis seulement dans un second temps, va procéder à adapter son cadre légal pour dire, voilà ce que nous faisons, nous agissons dans le cadre de la loi. Et je trouve que ça, ça pose question.

Z : Ça pose effectivement question. De vous à moi, je pense qu'on est dans l'indifférence. Donc, pourquoi voudriez-vous qu'on s'en prie? Voilà.

C : Non, non, mais peut-être que le comité en parlera dans son rapport.

Z : Je n'en sais rien. Moi, je ne suis plus au comité. Donc, vous pouvez vous entretenir avec mes successeurs. Mais moi, je n'ai plus d'œil là-dessus. Ce n'est plus de mon domaine.

C : Oui, je comprends.

Z : Avez-vous encore besoin de moi ?

C : Oui, j'ai encore une ou deux questions, notamment sur la...

Z : Oui. Je vous écoute, je me sers un verre de l'eau.

C : Oui, je vous en prie. Pour vous, justement, encore une fois, pourquoi est-ce que, selon vous, c'est l'OCAM qui a été désigné gestionnaire opérationnel d'une telle banque de données ? Et encore une fois, est-ce que ça la place au centre de la lutte contre le terrorisme ? Parce que ça, elle gère en fait toute une série d'informations qui vont être entrées dans cette banque par toute une série de services d'appui.

Z : Oui, tout à fait.

C : Vous, quel regard vous portez là-dessus ?

Z : Je pense qu'à nouveau... On en a parlé brièvement tout à l'heure. Je pense qu'il y a un sens à ce qu'il y ait une banque de données. Et il y a, me semble-t-il, un sens que tout le monde y collabore pour apporter et ne pas avoir de doublons. Reste à savoir qu'est-ce qu'on en fait. Voilà. Donc, à nouveau, il ne suffit pas de créer un rôle. Il faut savoir pourquoi. Quels en sont les finalités, les garanties, et s'assurer que l'information soit effectivement correctement collationnée, correctement analysée et utilisée par le service adéquat. Ça, c'est une obligation, me semble-t-il, dans un état de droit. Bien sûr.

Z : Mais, vous n'avez pas l'air d'être...

C : Si, si, non.

Z : Vous avez l'air d'être dubitatif. Qu'est-ce que ça veut dire votre... Je n'ai pas répondu.

C : Si, si, non.

Z : Je sais, mais vous pouvez... Vous avez tout à fait... Je ne peux pas être d'accord. Moi, je suis...

C : Non, non. Vous avez tout à fait... Je vous parle d'un monde... Allez, quelque part, d'un monde idéal.

Z : Oui. Mais, il leur en faut, heureusement. C'est pour ça qu'il faut après y travailler, de pouvoir se voir... Voilà. Mais bon. Oui. Dites-moi.

C : Oui, non. Moi, voilà. Encore une fois, c'était une question où je me dis... Quelle est la légitimité, par exemple, de l'OCAM, de s'occuper d'une telle banque de données ? Pourquoi elle ? Pourquoi pas la sûreté ? C'est à, encore une fois, un petit peu plus ce genre de réflexion.

Z : Mais, là, c'est... Enfin, vous n'êtes pas... Je pense que c'est une histoire qui est ramenée... C'est aussi... Il faut bien se rendre compte que chaque ministre aime bien avoir l'information, puisque l'information est une source de pouvoir. Donc, ça devait mettre, à l'époque, au sein de l'OCAM, c'était mettre d'accord satisfaire le ministre de la Justice, potentiellement, et le ministre de l'Intérieur. Voilà. Sachant que, pour moi, dans un monde idéal, je trouve qu'on devrait créer, en Belgique, un poste comme un secrétaire d'État dépendant du premier ministre, chargé uniquement des questions de sécurité.

C : Oui, je me souviens tout à fait qu'on avait parlé aussi de ça.

Z : Voilà. Comme le même modèle existe, par exemple, en Allemagne. Oui.

C : Et aux États-Unis, aussi.

Z : Oui, tout à fait. Mais l'Allemagne est plus proche que les États-Unis.

C : Oui, tout à fait.

Z : Et peut-être qu'elle défend peut-être d'autres valeurs que les États-Unis, aujourd'hui. Voilà.

C : Je pense que, grosso modo, j'ai quand même fait le tour des questions que je n'avais pas pu me poser la première fois.

Z : Pas de souci. Écoutez, moi, je suis encore disponible. Parfois, vous avez vu qu'on arrive, finalement, mais n'hésitez pas. Donc, je suis là, pratiquement, dans les prochaines semaines. Donc, si vous avez besoin, que ce soit par échange de mails ou tout autre, n'hésitez pas. Et on peut avoir encore, si vous avez besoin, d'une réunion.

C : Ça va. Eh bien, c'est très gentil à vous. Je vous remercie.

Z : Merci beaucoup. Bonne chance. Et tenez-moi au courant.

C : Oui. Bonne fin de journée. Au revoir.

Z : Au revoir.

ANNEXE N°2 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURISTE SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ-DÉFENSE

Entretien avec un juriste spécialisé en matière de sécurité-défense (Réalisé le 18 mars 2025)

C = Chloé Van dhelsen

J = Juriste spécialisé en matière de sécurité-défense

C : Alors, pour commencer, est-ce que vous pouvez vous présenter brièvement, décrire votre fonction, depuis combien de temps vous vous occupez de votre fonction ?

J : Oui, donc moi je suis juriste dans le secteur de la sécurité et de la défense depuis 2020, préalablement j'ai été avocat. Moi j'ai une connaissance des mécanismes plutôt de protection des données à caractère personnel dans le secteur de la sécurité nationale, tout ce que ça implique et les différentes facettes de la sécurité nationale, voilà.

C : Ok, super, merci. Est-ce que vous pouvez un peu m'expliquer comment l'OCAM en fait définit la menace terroriste ? Sur quels indicateurs est-ce qu'elle se base pour évaluer une menace ? Est-ce qu'elle évalue la menace aussi de la même manière que ses services partenaires, Sûreté de l'État, SGRS ? Et dans le cas où les définitions ne sont pas les mêmes parmi les services, quels sont un peu les enjeux si l'OCAM et ses services partenaires ne perçoivent pas la menace de la même manière ?

J : Je pense qu'il y a deux choses, puisque le CAM a un outil de travail important qui est la banque de données commune et que les critères d'appartenance des différentes entités qui vont

être reprises dans la banque de données commune sont prévus dans la loi et la réglementation. Mais par ailleurs, l'OCAM a ses missions légales qui viennent de la loi de 2006 et par exemple l'attribution d'un niveau de menace qui n'obéit pas ou en tout cas dont les critères ne sont pas repris dans la même base juridique. Je ne peux pas vous dire comment l'OCAM détermine. Quelle était votre question exactement ? Comment il détermine ? Oui, comment est-ce qu'ils évaluent la menace ? Sur base de quels indicateurs ? Je ne suis pas en position pour vous répondre, il faut vraiment demander à quelqu'un de l'OCAM ce que je peux vous dire. Il y a cette banque de données et par rapport aux services, vous m'avez demandé aussi quels étaient les enjeux. Les enjeux c'est que l'ensemble de la communauté de la sécurité en Belgique puisse parler le même langage. Ça c'est important parce qu'on constate qu'il y a le vocabulaire de la banque de données commune qui est fixé dans des textes juridiques, mais il y a toute une série d'autres éléments de vocabulaire. Je peux vous donner des exemples, mais être partisan d'une idéologie extrémiste, participer à des mouvements extrémistes, être sympathisant, tout ce vocabulaire-là n'est pas défini et est utilisé dans les communications entre les services de police, les services de renseignement et l'OCAM. Selon moi, il manque un vocabulaire commun.

C : Ok. C'est vrai que moi je me concentre plus sur le phénomène terroriste, le contre-terrorisme. Est-ce que je suppose que même pour ces notions-là, est-ce que l'OCAM et ses services partenaires aussi ont la même perception ? Est-ce qu'ils appréhendent aussi peut-être de manière différente le phénomène ? Pour ce qui concerne de nouveau les catégories qui sont dans la...

J : Il y en a deux qui vous concernent En terrorisme, dans la banque de données communes, il y a FTF et il y a HTF, mais ça ne couvre pas l'ensemble du spectre du terrorisme. Donc ça signifie qu'au-delà de ces termes-là et de ces catégories personnelles, il y a besoin d'une langue commune et je pense que c'est quelque chose qui manque.

C : Ok. Merci pour cette précision. Ensuite, est-ce qu'au départ, la mission de l'OCAM a été... Est-ce qu'elle a vocation en fait à être une mission d'anticipation des menaces ? Dans les objectifs des acteurs de la communauté de la sécurité belge, est-ce que l'objectif, c'est de parvenir à anticiper les menaces où au final, on sait que c'est quelque chose qu'on ne peut pas tout contrôler ?

J : Je pense que c'est son ambition et que l'ambition de mettre en chiffre, notamment par un niveau de menace, correspond à ça, à maîtriser quelque chose qui par nature est imprévisible et avaissant et qui vise justement à évader la surveillance et le contrôle étatique. Donc, c'est un petit peu une tâche qui est un éternel, qui ne sera jamais achevée probablement, mais c'est une ambition de mettre en chiffre la menace pour concentrer les efforts sur les menaces les plus importantes, les plus directes.

C : Ok. Quels sont... Comme ça fait déjà un petit moment que vous travaillez, est-ce que pour vous, vous avez pu identifier peut-être des facteurs ou des événements qui ont pu contribuer au fait que l'OCAM aujourd'hui occupe un peu cette place, je vais dire, à la croisée des chemins des acteurs de la sécurité belge avec le téléservice de renseignement, l'Office des étrangers, le centre de crise, etc. Parce que donc, l'OCAM a quand même une dizaine de services d'appui. Pour vous, comment est-ce qu'en fait, au fil des années, elle a pu se placer un peu au centre ?

J : Je pense que des coopérations existaient déjà, et des coopérations, des collaborations existaient déjà entre les différents services de sécurité, de police, avant le fait d'avoir un acteur institutionnel dont c'est la mission légale avec une obligation, c'est quand même assez important, qu'il y a une obligation de nourrir l'OCAM d'information. Vous êtes sans doute au courant que ça a posé des problèmes, surtout pour les services de renseignement, qui craignaient de devoir violer la règle des tiers-services. Ça, c'est finalement résolu, et on n'entend plus trop parler de ça. Je pense que la formulation de l'obligation a été aménagée dans la loi, de telle sorte que les services de renseignement doivent contribuer, nourrir l'OCAM, mais dans le respect de leurs obligations internationales. Comment est-ce que l'OCAM a réussi à se placer au centre ? Je pense que la force de l'OCAM, c'est sa banque de données, c'est cette obligation de contribuer. C'est clair que l'OCAM serait aujourd'hui très différent, et probablement l'expérience n'aurait pas réussi s'il n'y avait pas eu ces deux éléments-là, parce que les services... Lors de la commission attentat qui a évalué ce qui s'est passé lors des derniers attentats importants qui ont frappé la Belgique, la collaboration de nouveau entre les différents services, la coordination a été pointée du doigt. Donc c'est normal aussi qu'à ce moment-là, on soit tourné dans l'OCAM pour avoir des réponses et pour pouvoir trouver une forme de responsabilité, sans pointer la responsabilité individuelle d'une ou l'autre personne, mais un organe responsable de la coordination.

C : OK. Justement, dans le contexte qu'on connaît aujourd'hui, avec une menace terroriste qui reste bien présente, aujourd'hui, l'OCAM évalue le niveau de menace à 3, la criminalité organisée qui augmente beaucoup, qui devient aussi de plus en plus intense. Est-ce que vous pensez que ce serait possible de voir dans un futur assez proche un renforcement ou alors un accroissement des missions de l'OCAM, peut-être en matière de criminalité organisée, par exemple ?

J : Alors la criminalité organisée, je ne sais pas. Mais l'accord du gouvernement actuel donne une place à le CAM. Pas très importante, je trouve, de manière générale. Ce ne sont pas des chapitres qui sont les plus développés de l'accord du gouvernement.

Mais il est question d'étendre le champ des missions de l'OCAM aux menaces interétatiques, par exemple, à d'autres phénomènes que les phénomènes terroristes extrémistes. Ce qui s'est passé, il y a eu l'affaire aussi, il ne faut pas l'oublier, des visas iraniens avec la ministre Lhabib, qui avait envoyé des visas. Et une partie de ça sortait des compétences du terrorisme et de l'extrémisme, donc n'était pas prise en charge par l'OCAM. L'analyse de la menace posée à l'occasion de la visite de ces dignitaires iraniens. Donc je pense que le gouvernement a pour ambition d'étendre les compétences de l'OCAM. Est-ce que ça ira jusqu'à la criminalité organisée ? Il faut savoir que depuis quelques années, la législature précédente, alors que ça faisait partie des missions légales de la Sûreté et du SGRS, les ministres ont demandé de réinsister sur la contribution des services de renseignement à la lutte contre cette menace-là, qu'est la criminalité organisée. La criminalité organisée, c'est une thématique sur laquelle les services de renseignement et les institutions policières et judiciaires sont en concurrence dans le sens où tous les deux sont compétents. Ça, c'est concurrence de compétences. C'est une forme de richesse parce que ça permet d'appréhender le même phénomène avec deux objectifs différents. Le premier, c'est des poursuites pénales, établir des preuves de culpabilité et les soumettre à un juge pour qu'il prononce des condamnations. De l'autre, c'est s'informer sur les phénomènes, les suivre à plus long terme. De nouveau, dans l'accord du gouvernement et les notes de politique générale des ministres concernés, il est question que les services de renseignement aient de plus en plus de marges de manœuvre pour aussi entraver, perturber le fonctionnement des réseaux terroristes, notamment. Ça veut dire que je pense que l'élargissement de l'OCAM fait partie du futur, sans doute. Il y a un truc que je voulais ajouter. C'est que l'OCAM reçoit déjà des compétences élargies dans le cadre de... Je ne vais pas dire de bêtises. Je vais juste vérifier. Mais le comité R a remis un avis sur un projet d'arrêté royal étendant les menaces évaluées par l'OCAM en 2024. C'est un avis qui est publié sur le site.

C'était un avis qui était assez critique sur l'élargissement des missions, parce qu'il y a des missions qui sont prévues par la loi. Ici, c'était un arrêté royal qui essayait d'étendre. Et si je me souviens bien, c'était quelque chose qui était lié aux reconnaissances des communautés locales des cultes.

Voilà.

C : OK. Merci beaucoup.

J : Oui. Je crois que c'est intéressant. Voilà. Il y a l'élargissement des missions de l'OCAM, mais il y a aussi l'élargissement des effets des décisions de l'OCAM. Actuellement, le niveau 3, je pense, de menaces a été repris comme critère dans la loi sur les télécommunications pour conserver les données de communication et de téléphonie, les métadonnées, on appelle ça. Donc ça s'appelle la « data retention » en anglais. Et c'est en fait l'obligation qu'ont les opérateurs de téléphonie de conserver un certain nombre de données pendant un certain temps. Et c'est des informations qui sont très précieuses pour le monde judiciaire et pour les services de renseignement. Et la loi a lié le niveau de menace décidé par l'OCAM avec une obligation pour les opérateurs téléphoniques de conserver ces données. Donc on donne ici... C'est des décisions de l'OCAM qui sont des évaluations de la menace avec... J'imagine que ça, vous allez vous y adresser, mais avec des critères qui sont pas forcément évidents, une méthodologie qui, de nouveau, pourrait poser question. Enfin, moi, j'ai pas de question particulière par rapport à ça, mais c'est quelque chose que les chercheurs peuvent creuser. Et cette évaluation donne à des conséquences juridiques bien réelles. Un deuxième exemple de ça, c'est de nouveau au stade de projet, mais c'est dans l'accord de gouvernement de nouveau. Il est question d'utiliser la liste... Il parle de liste entité A de l'OCAM. Je pense qu'ils veulent parler de la banque de données commune, en fait, et probablement des FTF. Donc la proposition du gouvernement, c'est d'introduire une interdiction d'entrée à vie pour les terroristes et les radicalisés figurant sur la liste de l'OCAM. De nouveau, là, on constate que la présence, être reprise dans la banque de données OCAM ou être reprise à un certain niveau a des conséquences, je vais dire, concrètes. Et donc, je vais encore donner un troisième exemple. De nouveau, dans l'accord de gouvernement, il est question de confier à la Défense, sur le territoire national, des missions de protection de certaines infrastructures, celles qui sont en fait évaluées au niveau 3, et de permettre aussi l'intervention plus large de l'armée sur le territoire national en cas de niveau 4. Donc de nouveau, en fait, on constate que de plus en plus, c'est déjà le cas dans la loi pour la conservation des données, et c'est en plus le cas dans des projets du gouvernement, on veut lier

des conséquences juridiques assez concrètes, la présence de militaires belges sur le territoire et la possibilité légale de faire des missions sur le territoire, l'entrée sur le territoire de personnes qui demandent le séjour ou la conservation de données, à des évaluations de l'OCAM. On se pose la question, tiens, qu'est-ce qu'il existe alors comme recours contre une évaluation de l'OCAM ? Et qui pourrait faire un tel recours ? Ça, c'est une question qui, je pense, juridiquement se pose. Donc l'évaluation de l'OCAM était une indication qui indiquait à différents services « Attention, il faut prioriser cette menace-là, chacun dans vos compétences respectives et en utilisant vos compétences ». C'est une chose. Lier l'évaluation de l'OCAM à des conséquences juridiques concrètes, c'est une autre chose. Donc faudra voir si un jour, il y a des recours, ce que le conseil d'État en dira, par exemple.

C : OK. Oui. Oui, c'est vrai que je pense que ça n'existe pas du tout.

J : Par exemple, un recours suite à une évaluation, oui, ça n'existe pas. — À ma connaissance, pas, non. À ma connaissance, ça n'existe pas.

Mais parce que jusqu'à présent, c'était pas une évaluation qui avait des effets juridiques et dont quelqu'un pouvait se prévaloir d'un préjudice, en fait, ou d'un effet. Ça n'avait pas d'effet dans l'ordre juridique. Mais désormais, ça en a. Et il y a le droit au recours effectif qui veut que, normalement, une décision qui a des effets juridiques, eh ben il doit y avoir une manière de la remettre en question devant une instance indépendante.

C : Merci beaucoup pour tous ces exemples. Justement, on parlait donc de l'accord de gouvernement. Est-ce que vous... Selon vous, comment est-ce que le politique appréhende le terrorisme ? Justement, comment est-ce qu'il perçoit ce phénomène ? Et quelle répercussion, justement, ça a quand il est justement question de faire des accords de gouvernement et de donner aussi des priorités aux services dans des organes aussi politiques, comme le Conseil national de sécurité ? Pour vous, quels sont les enjeux qui se posent dans ces organes-là, qui sont des organes politiques ?

J : Je pense que le terrorisme va être amené dans les années à venir. C'est une appréciation personnelle. Je pense que le terrorisme va être amené à prendre moins d'importance, pas parce qu'en soi, il est moins important, mais parce qu'il y a simplement plus de menaces concurrentes. Il est beaucoup, beaucoup question de menaces hybrides sur des infrastructures critiques ou sur la société en général, de désinformation. Voilà. Et là où il y a peut-être un peu moins de 10 ans, le terrorisme, après 2016, était clairement le sujet sécuritaire le plus pressant, probablement

plus que l'extrémisme, ça risque de s'en diminuer en importance. Je pense pas que les menaces... Il faut regarder avec précision les rapports de l'Europe quand même à ce sujet. Mais je pense pas que la menace terroriste décroît de manière significative. Mais par contre, c'est une menace qui, maintenant, est un petit peu plus éclipsée ou mise en concurrence, en tout cas avec d'autres menaces. Donc je pense que ça, au niveau politique, c'est quelque chose qui est probablement pris en compte, devrait être pris en compte. La difficulté va être de continuer à maintenir une attention suffisamment importante sur ce phénomène, tout en permettant que les services travaillent aussi sur d'autres phénomènes. On a vu, vous en parlez tout à l'heure, mais le crime organisé est aussi un phénomène qui a pris de l'ampleur avec une... Comment dire ? Une audace du milieu criminel organisé qui est croissante, quoi. L'affaire SkyECC qui a quand même montré l'étendue des réseaux, les moyens de ces réseaux et l'impunité dans laquelle ils opéraient, en fait, c'était assez impressionnant. Je pense qu'il y a eu un wake-up call comme ça pour les politiques. D'autant que c'est peut-être une des différences, mais les politiciens sont plus directement visés, sont des victimes potentielles plus probables du crime organisé. On a vu qu'il y avait eu des projets d'enlèvement de ministres, des ministres mis sous protection policière, etc. Je dis pas que c'est pas arrivé dans le cadre du terrorisme, où la menace était prise au sérieux pour la personne des politiciens, mais ici, ils sont plus directement visés.

C : Maintenant, on va passer à une série de questions, je veux dire, plus sur le CAM et son organisation, son fonctionnement, etc. Une question très concrète. Finalement, qu'est-ce que coordonne, je vais dire, l'OCAM concrètement, à côté, on va dire, de la stratégie TER et la banque de données commune ? Ça, c'est vraiment une de ses grosses compétences aujourd'hui. Est-ce que c'est prévu aussi, peut-être dans l'accord de gouvernement dont on a parlé, de doter l'OCAM de nouveaux outils opérationnels pour lui permettre d'encore mieux coordonner l'analyse des menaces ? Est-ce que, par exemple, le fait que l'OCAM puisse contraindre ses services d'appui de faire telle mission ou telle mission, est-ce que, par exemple, ça pourrait améliorer la coordination des menaces ? Parce qu'à l'heure actuelle, l'OCAM n'a pas de pouvoir d'injonction sur ses services d'appui, mais...

J : L'OCAM n'a pas de pouvoir d'injonction. C'est un peu une piste que vous suggérez. Est-ce que ce serait une solution pour... Je n'ai pas nécessairement grand-chose à dire là-dessus. Quand je vois la difficulté qu'il y a eu à déjà introduire une obligation de coopération, j'imagine, et je pense à juste titre, que ce serait difficile pour les autres services de sécurité de recevoir des injonctions, un peu comme la police pour recevoir des injonctions du ministère public.

Maintenant, il y a un phénomène récent, pas si récent, je vais regarder quand il date, mais le plan national de sécurité, les plans de sécurité de renseignement, les plans de la surpaix et du SGRS à cet égard. Il y a eu un grand plan de sécurité... Il y a eu un grand plan policier aussi, notre cadre de sécurité intégrale, notre cadre de sécurité intégrale qui était sous la direction rédactionnelle du ministère de la Justice. On constate qu'il y a une multiplication des plans nationaux qui sont à un niveau parfois stratégique et parfois un peu plus opérationnel. En tout cas, pour moi, ça passe plutôt par une amélioration de ces processus de planification avec vraiment un plan national global relativement général et très stratégique, et puis une déclinaison de ce plan national aux différentes composantes de l'architecture sécuritaire en Belgique. Pour moi, c'est plutôt par là que pourrait passer une amélioration encore de la coordination.

Je pense que ça ne sert à rien de réinventer la roue systématiquement. Je pense qu'une obligation légale avec des injonctions, etc. serait compliquée à mettre en œuvre. Par contre, faire en sorte que l'ensemble des services travaillent plus ou moins vers les mêmes directions et avec les mêmes objectifs, ça permettrait pour eux sans doute de voir la coopération et le partage de renseignements avec l'OCAM comme une manière de remplir leurs plans en stratégique à eux. Il faut que ça s'intègre là-dedans. Je dirais une meilleure amélioration du processus de planification avec une cohérence dans les différents plans.

C : OK. C'est aussi quelque chose dont certains acteurs m'ont déjà parlé. Je vais aussi vous poser la question pour avoir votre point de vue. À côté de ces plans, est-ce que la mise en place d'un espèce de monsieur coordination serait pour vous une piste favorable, envisageable, qui serait aussi responsable de l'application de ces plans ? Ce monsieur coordination, on le retrouve dans des pays comme les États-Unis, etc., où là, c'est fort implanté. Eux, ils ont aussi des organes de coordination dans chacun des États des États-Unis. C'est vraiment une autre structure. Nous, on est un beaucoup plus petit pays. Mais est-ce que pour vous, par exemple, ça serait une piste à suivre ?

J : Je pense qu'ici, l'accord de gouvernement recrée le gouvernement actuel, le gouvernement qui vient d'être mis en place. Un ministre de la Sécurité qui est censé chapeauter une série d'institutions liées à la sécurité et à la lecture de ce qui se passe vraiment. Il n'y a pas grand-chose qui change. C'est-à-dire que la sûreté, elle reste sous la tutelle du ministère de la Justice et pas de l'intérieur. L'SGRS, pareil, ça reste sous la tutelle du ministère de la Défense.

La tutelle sur l'OCAM n'a pas changé non plus. Il y a eu, je pense, une annonce, mais qui n'a pas été tout à fait suivie des faits. Et je pense que ça s'explique par la sensibilité à mettre entre

les mains d'un seul ministre autant de pouvoirs. Le gouvernement belge est traditionnellement un gouvernement de coalition avec une importance donnée au KERN, avec un contrôle des partis qui composent le gouvernement sur l'action du gouvernement qui se passe via les vice-premiers ministres. Je pense que ça aurait été trop sensible pour les partenaires de la coalition de donner l'ensemble de la sécurité à un portefeuille ministériel. Alors est-ce que ça pourrait être fait à un niveau inférieur ? C'est un peu le sens de votre question. Avec une sorte de commissaire de gouvernement, je sais que c'est des pistes qui ont parfois été discutées. Il y a une autre piste qui est celle d'utiliser le Conseil national de sécurité et le secrétariat de ce Conseil national de sécurité qui a circulé pendant tout un temps avec une sorte de rendre permanent la fonction de secrétaire de ce Conseil national de sécurité. Je pense que c'est une piste qui a le mérite de s'inscrire dans l'architecture actuelle de la sécurité, parce que je pense que la personnalité de la personne qui va être chargée de ce secrétariat est importante.

Il faut que ce soit quelqu'un qui ait la confiance de l'ensemble des partis qui composent la coalition. Sinon, ça risque de ne pas fonctionner.

C : Merci beaucoup. Un autre sujet que je voulais aussi aborder avec vous, c'était la classification des informations et le fait qu'au sein de l'OCAM, circulent des informations déclassifiées. Est-ce qu'il serait nécessaire dans certains cas que, justement, des informations classifiées puissent circuler au sein de l'OCAM ? Est-ce que ce serait envisageable ? Est-ce que ce serait faisable, surtout ? Donc voilà pour vous, Quels sont les enjeux autour de ça ?

J : Il y a une tension entre la protection des informations classifiées et la circulation des informations. Et c'est une tension qui est insoluble, parce que l'essence d'une information classifiée, c'est qu'elle a une circulation limitée. C'est que c'est l'autorité d'origine qui la classifie et qui peut décider à qui elle l'envoie et les utilisations qui en sont faites. Et l'objectif de l'OCAM, c'est d'être le plus brassé, le plus large possible. Quand on voit les services partenaires, les services d'aide à la jeunesse, les services en charge des cultes, etc., ce ne sont pas du tout des institutions qui ont la culture de la sécurité nécessaire à la protection de ces informations. Alors à moins d'un tournant sécuritaire drastique où ces institutions reçoivent un mandat, une mission légale liée à la sécurité, je pense que ça ne va pas changer, donc je dirais que non. Je dirais que pour que l'information circule, il faut qu'elle ne soit pas classifiée, et comme le but c'est de faire circuler l'information, ça doit rester des informations déclassifiées. Maintenant, ça n'empêche, il devrait y avoir une façon de communiquer que des informations classifiées sont disponibles quelque part, ou en tout cas, peut-être que ça ne peut pas figurer tel

quel dans la Banque de Données communes par exemple, mais il devrait y avoir moyen pour les services qui ont besoin de plus d'informations de savoir facilement où elles se trouvent, et ça, il manque peut-être un mécanisme avec un filtre, si vous voulez, de quelqu'un qui... une personne A qui dit, moi j'aurais besoin de plus d'informations sur cette entité qui est enregistrée dans un BDC, et en fonction de qui est cette personne A qui demande ces infos, les services B, C et D pourraient la contacter en disant, ah, j'ai vu que vous aviez fait une demande d'informations, et en fait nous, ça rentre dans nos missions de vous communiquer ces informations dont on voulait communiquer.

C : Ok, d'accord.

J : Il n'y a pas de système comme ça à ma connaissance, une sorte de guichet, si vous voulez, de matchmaking entre ceux qui demandent des infos et ceux qui sont prêts à les fournir ?

C : Et alors, si je comprends bien ce que vous expliquez, l'OCAM dans ce système de guichet serait l'intermédiaire. Quoi serait l'intermédiaire entre, comme vous dites, le service A et le service B, C ou D qui peuvent transmettre l'information ?

J : C'est ça, ce serait en tout cas les plus indiqués.

C : Ok, super, merci. Ensuite, pour parler un petit peu des services d'appui, justement, est-ce que vous savez ce qui pousse, ce qui motive à la désignation d'un organe comme service d'appui ? Comment se passe concrètement la formalisation de la collaboration ? Est-ce que vous savez me dire quelques mots là-dessus ? Est-ce que, par exemple, c'est un peu à l'agenda en ce moment de désigner, par exemple, d'autres services comme service d'appui ? Est-ce que vous avez connaissance de ça ?

J : Alors là, j'ai vraiment très peu de choses à vous dire parce que j'en sais rien. Je pense que naturellement, les services d'appui vont être amenés à évoluer avec les menaces que l'OCAM est chargée de suivre. Si les menaces augmentent, les services d'appui vont probablement évoluer. Si les menaces que l'OCAM est chargée de suivre évoluent, les services d'appui vont probablement évoluer aussi. Les services d'aide à la jeunesse étaient là, par exemple, parce qu'il y avait une problématique extrémiste qui avait été détectée chez des gens qui étaient assez jeunes. Il y a eu une enquête en 2020 du comité R et du comité P sur les services d'appui et qui

avait pointé, si je me souviens bien, que certains n'étaient pas tout à fait équipés, qu'il y avait des lacunes dans les points de contact de certains de ces services d'appui. Si je me souviens bien, c'était le SP finance et douane, fin finance, douane et assise, SP mobilité et transport. Puis, il y a eu un rapport subséquent qui avait conclu que finalement, ça allait mieux. C'est toute la difficulté de faire travailler des administrations qui sont déjà au sein des administrations de la sécurité. Il n'y a pas forcément le même langage, c'est ce qu'on a discuté tout à l'heure. Mais alors, en plus, élargir à des administrations dont ce n'est pas la base principale, c'est encore plus compliqué.

C : Oui, j'ai tout à fait lu ces rapports, les deux rapports comité P et comité R. Et c'était assez interpellant de voir notamment comment les douanes et assises n'arrivaient pas à avoir la plus-value qu'eux pouvaient apporter à l'OCAM dans l'exercice de ces missions. C'était d'où venait ma question et pourquoi je me demandais comment se passe la formalisation d'une collaboration.

J : Je suis incapable de vous dire si ça commence à évoluer, je ne sais pas.

C : Pas de problème, pas de problème. On peut passer à d'autres questions. Comme vous le mettiez en avant au début de la discussion, c'est vrai que l'OCAM, en tant que centre de coordination, a plusieurs atouts, si je peux dire ça comme ça, dont notamment l'obligation légale de transmission. Il y a aussi la procédure d'embargo. Il y a aussi le fait que c'est quand même un organe indépendant qui n'est pas rattaché à un service de renseignement ou alors qui n'est plus, comme c'était le cas du GIA, qui était vraiment rattaché à la gendarmerie. Donc par rapport à tous ces atouts de l'OCAM, est-ce que vous considérez que par rapport à d'autres centres de coordination européens, l'OCAM a un peu ce rôle de modèle, un peu cette image de bon élève par rapport à ses homologues européens ?

J : Je n'ai pas d'opinion là-dessus. Je ne sais pas, je ne suis pas capable de vous le dire.

C : Ok, pas de souci, pas de souci. Alors j'avais aussi une autre question, notamment concernant le statut commun qui est en cours de... Je ne vous vois plus pour l'instant, je ne sais pas si c'est normal.

J : Non, ce n'est pas normal. Je vais voir que si j'essaie d'actualiser, peut-être que ça va couper l'appel. Je viens d'essayer de désactiver et réactiver ma caméra. Je vais essayer aussi.

C : Là, je vous vois. Parfait.

J : Et bien voilà, on s'est retrouvés.

C : Donc oui, comme je disais, je sais qu'un statut commun entre la Sûreté de l'État et SGRS, l'OCAM est en cours de préparation, donc un statut commun pour le personnel de ces services. En fait, quel est l'objectif clairement de ce futur statut, si un jour il voit le jour ? Est-ce que l'objectif, c'est aussi une meilleure collaboration entre l'OCAM et les services de renseignement ? Est-ce que selon vous, c'est aussi... Est-ce que ça constitue une sorte de première étape vers peut-être l'évolution de l'OCAM vers un service de renseignement, donc l'OCAM comme un troisième service de renseignement ou pas du tout ? Comment est-ce que vous percevez les choses ?

J : Alors, pour moi, l'objectif de ce statut unique était effectivement destiné à l'OCAM et les deux services de renseignement. Il a été question à un moment que le centre de crise s'y joigne, et puis finalement, je pense que ça a été abandonné. A mon avis, je pense qu'il est là avant tout pour reconnaître les spécificités d'un métier. Le statut des agents d'État de 1937 n'est pas le plus flexible pour ce qui concerne des travailleurs qui doivent parfois travailler la nuit, être mobilisés 24 heures sur 24 pendant des courtes périodes, etc., qui ont une obligation d'autorisation élargie et donc aussi des modes de rémunération différents des autres fonctionnaires, peut-être. Je pense que c'était pour reconnaître la spécificité de ce métier et essayer de créer, d'une part reconnaître la spécificité du métier, mais aussi arriver à créer des fonctionnaires, arriver à développer des carrières de fonctionnaires qui puissent avoir de la mobilité entre ces services et faire de l'expérience à gauche, de l'expérience à droite, et ainsi développer leurs compétences et enrichir leurs organisations. Pour moi, c'était les deux objectifs principaux, reconnaître et valoriser les spécificités du métier, également de manière pécuniaire pour qu'il y ait une forme de rémunération qui soit la même entre les différents services, et la mobilité. La mobilité, ça veut dire concrètement enterrer des mutations, passer d'un service à l'autre sans perdre d'années de carrière et ce genre de choses. Ce projet de statut, il me semble qu'il est entré complètement dans l'exposé de politique générale du ministre de la Défense qui est sorti vendredi dernier, puisqu'il n'est plus question du tout de ce projet pour le SIRS, et au contraire, dans la note de la

ministre de la Justice, il est question de continuer ce projet au niveau de la sûreté en tout cas, savoir qu'à la sûreté, ils ont deux statuts en interne, il y a un statut pour le personnel interne, on va dire, et le statut des membres externes, qui créent parfois des difficultés, et donc l'idée de la sûreté, c'est de faire un seul statut pour toute la sûreté. C'est à ça que finalement a abouti tout le projet de statut unique. Vous me posez une autre question par rapport à ce statut-là. Est-ce que ça anticipe une fusion ou le développement de... Non, vous ne m'avez pas posé la question de la fusion.

C : Non, pas de la fusion, mais je vous écoute. Par exemple, comme vous me parlez beaucoup de mobilité, on va dire, est-ce que ce serait l'évolution de l'OCAM potentiellement vers un troisième service de renseignement ?

J : Je ne sais pas si en Belgique il y a place pour un troisième. L'OCAM, dans ses analyses, consulte, j'ai l'impression, pas mal de données qu'on appelle open source, l'OSINT. Il y a des agences de renseignement dans d'autres pays qui sont spécialisées dans l'OSINT. Est-ce que ça fait de l'OCAM une agence de renseignement ? Est-ce que ça va faire de l'OCAM une agence de renseignement ? Je n'y pense pas. La coordination et l'analyse, c'est un métier en soi, je pense, qui est une tâche déjà assez importante et une responsabilité suffisamment importante. Mais je n'ai pas d'opinion là-dessus. Je ne sais pas s'il y a une volonté au sein de l'institution.

Et je ne sais pas s'il y a une volonté au sein des autres institutions.

C : D'accord. Et donc, si j'ai bien compris, parce que je n'étais pas sûre d'avoir bien compris, le SGRS alors est sorti, si j'ai bien compris, de ce projet de statut unique.

C'est ça que vous me disiez.

J : Dans la déclaration politique du ministre qu'il a déposée à la Chambre vendredi 14, il est question de continuer les mobilités vers la sûreté de l'État, mais dans le cadre juridique actuel ou quelque chose comme ça. Donc, il n'est plus question de projet de statut unique pour le SGRS. Voilà. Il y a... Ouais, c'est ça.

C : OK. Et justement, aussi, on parlait tantôt des compétences, des services. Le terrorisme, c'est aussi une compétence de l'OCAM, mais aussi de la sûreté, et même du SGRS, mais aussi peut-être pour ce qui concerne plus tout ce qui est hors du territoire belge.

J : Oui, ou les menaces qui sont dirigées vers les infrastructures de la défense. Des attentats terroristes contre une infrastructure militaire, c'est le SGRS qui va s'y mettre.

C : Oui, tout à fait. Et du coup, comme toutes ces compétences en matière de terrorisme se chevauchent en plusieurs services, comment est-ce que ça se gère concrètement ? Vous me parlez du PNSR, du Plan national de sécurité et de renseignement. Je sais que c'est clairement des accords de coopération entre les services. Mais à côté de ce genre de plan, est-ce qu'il y a d'autres choses mises en place ?

J : Il y a la plateforme commune entre le SGRS et la sûreté. Je ne vais pas vous dire de bêtises. Il y a cette plateforme commune entre le SGRS et la sûreté sur le terrorisme. Il y a les task forces locales qui sont aussi à l'occasion. Il y a toute une série de réunions qui ont été instituées dans la réglementation. Les task forces locales, c'est des réunions. Elles ont une existence légale maintenant. La plateforme CT est reprise, je pense, dans le PNSR. Et ce n'est pas un nouveau projet. Ça existe depuis quelques années. Est-ce qu'il y a un troisième exemple ? Il y a les trois organismes de consultation au niveau gouvernemental. Le CNS, le comité stratégique, etc. Je n'ai plus les acronymes.

C : Le comité stratégique et le comité de coordination.

J : C'est ça, le CCIV. Merci beaucoup.

C : On a aussi un petit peu parlé du centre de crise. C'est vrai qu'à un moment donné, je pense que c'était aussi à l'agenda politique, peut-être que vous savez me dire si ça allait toujours, d'une potentielle fusion entre le centre de crise et l'OCAM. Ils travaillaient de manière très étroite. C'est le centre de crise qui est chargé de prendre les mesures nécessaires suite à une évaluation de l'OCAM. Qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que vous savez me dire si c'est toujours à l'agenda politique ?

J : Le centre de crise a vu ses missions, ou son importance en tout cas, croître en dehors de tout changement réglementaire et légal. Il y avait un dynamisme particulier de l'ancien directeur du centre de crise. Je pense qu'il avait la confiance de la ministre à l'époque. Je pense qu'il avait une grande confiance de la part d'un ministre. Il a beaucoup développé en volume, je pense, et en nature, les activités de son centre de crise. Je pense qu'il y a eu aussi des phénomènes un peu

conjoncturels, comme le Covid, etc. Ce qui fait que le centre de crise est vraiment passé au premier plan, à un moment, sur la scène nationale. Je n'ai pas d'éléments de réponse à vous donner. Je n'ai pas analysé l'accord de gouvernement à ce niveau-là, ou les notes de politique générale des ministres. Mais je pense qu'ils ont leur spécificité quand même. Il faut savoir aussi que le centre de crise a été désigné pour tout ce qui est résilience. Il y a des textes européens qui font la part belle à la résilience. C'est le centre de crise qui a été désigné comme l'organisme national chargé de ces questions-là. Ils ont été taskés. Ils ont reçu des nouvelles tâches, encore récemment, suite à des règles européennes. Je pense que les deux institutions évoluent chacune de leur côté et qu'il n'y a pas, a priori, de redondance entre les deux.

C : OK. Donc, oui, une potentielle fusion, ce n'est plus forcément l'ordre du jour, quoi ?

J : Moi, je n'ai pas d'informations là-dessus, non.

C : Super. Ensuite, comme on en a déjà aussi parlé au début de la discussion, c'est vrai que l'évaluation d'une menace par l'OCAM a plusieurs effets, notamment en termes de l'ordonnancement juridique, comme vous m'expliquez. Mais il y a aussi toute une série de mesures administratives, parfois, qui suivent ces évaluations, comme ce qui peut être le gel des avoirs, le refus de donner un passeport, une carte d'identité, etc. Donc, voilà, l'OCAM peut être vraiment, oui, à l'initiative au départ d'une série de mesures de police administrative. Vous, comment est-ce que vous percevez ça ? En fait, pour vous, quelle est l'opportunité de l'OCAM de pouvoir être à l'initiative de telles mesures ?

J : Alors, c'est une bonne question. Donc, dans la nouvelle loi de 2024 sur la banque de données TER, il y a effectivement une liste de... Comment est-ce qu'ils en parlent ? Je vais vérifier. Je ne sais pas. Donc, les TFL, elles sont censées enrichir les données. Et, bon, les TFL, c'est des organes qui sont présidés quand même par des membres de la police administrative, non ? Mais il participe l'OCAM. Et il y a un rapport, d'ailleurs, du comité R sur la... sur l'affaire La Suède. Je ne sais pas si vous vous souvenez. Donc, c'est le Suède Abdesalem qui avait fait un attentat à l'occasion d'un match Suède-Belgique. Voilà. Il y a des recommandations qui ont été faites à l'OCAM en matière de préparation des task forces locales. Donc, pour le comité R, en tout cas, il y a... Enfin, le comité R et le comité P qui ont fait un rapport conjoint des recommandations qui ont été adressées à l'OCAM dans le cadre de la stratégie TER de veiller à assurer un suivi sur les entités en question, préparer les réunions correctement, etc. Donc, ça, c'était un premier

point que je voulais vous donner. Le deuxième point, c'est effectivement la liste des mesures... Comment est-ce qu'il s'appelle ? Ce concert sur les mesures suivantes. C'est particulier de prévoir dans la loi une réunion. La TFL, c'est une réunion. J'aime bien le rappeler. Ce n'est pas une entité, ce n'est pas un organisme ou une institution publique qui est responsable, avec une tutelle, avec un budget, avec un ministre qui est politiquement responsable des TFL. C'est vraiment une réunion de coordination, de concertation. Et il y a le principe quand même en droit de compétences et d'exercice des compétences, c'est-à-dire que seules les entités qui sont désignées par la loi pour exercer une compétence ont le droit de le faire. Le fait que les task forces discutent de retirer, par exemple, une habilitation alors qu'il y a une entité qui est chargée de retirer les habilitations, qui est l'ANS, c'est un petit peu particulier. Ça veut dire qu'on va discuter du dossier d'une habilitation dans une réunion avec des personnes, avec des autorités autour de la table, qui ne sont pas l'autorité compétente pour prendre la décision. Et donc, le jour où l'autorité compétente pour prendre la décision, pour retirer un passeport, pour mettre en place une enquête sociale et fiscale, pour signaler, désigner, etc., doit prendre sa décision, on peut se poser la question, mais en fait, avec quelle motivation est-ce qu'elle va le faire ? Il y a un principe quand même de motivation des actes administratifs en droit belge, qui est un principe très important pour l'État de droit, où une administration, quand elle prend une décision, doit expliquer sa décision, toute sa décision. Pourquoi est-ce qu'elle a pris cette décision ? Il y a un risque que, lors de ces task forces locales, de ces TFL, on discute de décisions administratives et on préjuge en fait de décisions administratives. Et l'autre risque, c'est que dans la décision administrative, on n'indique pas ça, qu'une partie de la décision administrative est motivée par le fait qu'on en a discuté avec l'OCAM, avec la police, avec toute une série d'acteurs. Et ça a pesé dans nos discussions. Mais ils ne vont pas pouvoir l'écrire, ça. Puisque le contenu quand même des TFL, il faut avoir une habilitation pour y participer, et a priori ce sera probablement classifié. Donc ça pose une question au niveau du respect de l'État de droit, de la publicité de l'administration et de la motivation des actes administratifs. De nouveau, il faudra voir s'il y a du contentieux qui se développe par rapport à ça, si un jour, soit l'organe de recours en matière d'habilitation est saisi d'un recours. En fait, mon client, on a parlé de son dossier en TFL et on ne sait pas ce qu'il s'est dit, le PV est classifié, etc. Enfin, il n'y a pas de PV, mais le résultat de la consultation n'a pas fait l'objet d'un PV. Et alors, la loi prend des pincettes, elle dit sans préjudice de leurs prérogatives, évidemment. La loi ne dit pas qu'il faut violer la loi, mais c'est quand même étrange d'avoir ça. Et je crois que le comité R avait rendu un avis assez critique de la loi Banque de Données TER. Je vais voir si je peux vous le retrouver.

C : Est-ce que c'était dans un rapport annuel ou c'était dans un avis ?

J : C'est vraiment un avis. Je vais vous le mettre. Attendez. Voilà, je vais vous l'envoyer dans le chat.

C : Merci, c'est gentil. Oui, j'ai vu que vous m'aviez aussi envoyé autre chose.

J : Oui, ça, c'est l'avis sur l'élargissement d'émissions locales.

C : Oui, ok. Je regarderai ça précieusement après. Merci beaucoup.

J : Oui, je vous en prie.

C : Par rapport à ce dont on vient de parler, j'avais une question pour être sûre d'avoir bien compris. Par exemple, lorsqu'une mesure administrative est prise à l'encontre de quelqu'un, par exemple, on ne vous octroie pas une carte d'identité belge, etc. Est-ce que c'est suite à la réunion de la TFL et du dossier qui a été discuté en TFL ou est-ce que c'est suite à l'évaluation même de l'OCAM ?

J : C'est a priori la TFL qui doit se concerter sur ce type de mesure, sur l'octroi d'une carte d'identité, la non-délivrance d'une carte d'identité, etc. C'est à la TFL que ça va être discuté. Maintenant, le contenu de la TFL, les informations, essentiellement, ça va être la banque de données commune dont le gestionnaire opérationnel est l'OCAM. Et puis, l'OCAM est un peu à la croisée des chemins entre toutes les informations. Donc, c'est à priori eux qui peuvent, si ce n'est apporter l'information, dire « mais attendez, notre collègue ici de la police ou notre collègue des renseignements, il a de l'information » qui va être discutée en TFL. Et donc, c'est très bizarre que la loi propose à une réunion, une réunion de coordination, d'examiner des mesures administratives à l'égard desquelles il y a une autorité compétente qui est désignée pour prendre ces mesures administratives. Donc, la commune, quand elle va devoir se positionner en tant qu'autorité administrative sur ça, sur une carte d'identité, comment est-ce qu'elle va faire pour prendre en compte de manière légale la concertation qui a eu lieu en TFL ?

C : Alors qu'elle n'est pas habilitée. C'est ça toute la...

J : Elle n'était pas à la TFL, c'est peut-être son chef de la police locale qui va lui parler de ça, qui va lui dire « tiens, en TFL, on a discuté du retrait du passeport de monsieur ». OK, elle va entendre son chef de police qui lui fait rapport de ça, son chef de corps de la zone de police qui lui fait rapport de ceci ou de cela, mais après, elle prendrait une décision administrative qui est complètement motivée et qui est complètement... Je ne sais pas comment ils vont.

C'est bizarre, c'est comme si la loi incitait les autorités administratives à discuter, à pré-discuter des décisions administratives, à préjuger de décisions administratives et on se demande ce qui va se passer au niveau de la motivation de ces actes administratifs.

C : Et de toute l'opportunité même de le faire tout court, en fait.

J : Oui, c'est ça. Oui, c'est ça. En fait, il est possible qu'une telle mesure administrative soit décidée en TFL, parce que tout le monde en tout cas se concerte et s'accorde sur la nécessité d'une telle mesure administrative, mais après, c'est une autre autorité qui n'est pas à la TFL qui va devoir prendre la décision et la motiver, c'est quand même bizarre.

C : Et alors, pour finir, j'avais quand même une série de questions vraiment à propos de la Stratégie TER et la Banque de Données Communes dont on a déjà parlé aussi aujourd'hui. Tout d'abord, je vais vous demander ce qui a précédé la Stratégie TER, c'était le plan R, si j'ai bien compris. Est-ce que, vous pouvez un petit peu m'expliquer tout d'abord dans quel contexte ce plan R a vu le jour ? Comment est-ce qu'il est né ? Et, je poserai ma deuxième question après.

J : Ça va être bref, parce que je n'ai pas grand-chose à vous dire là-dessus, je ne suis pas du tout un spécialiste, donc je crois qu'il faut que vous nous adressez cette question-là à quelqu'un d'autre.

C : Et, justement, la Stratégie TER qui date de 2021, si je ne dis pas de bêtises. Par exemple, déjà, est-ce qu'il y a des innovations majeures de la Stratégie TER par rapport au plan R ? Quels sont les changements majeurs entre les deux ?

J : De nouveau, ça j'aurais beaucoup de mal à vous répondre. Pour moi, la grosse évolution récente, c'est la codification dans la loi des banques de données.

Avant, on appelait les banques de données communes, il y en avait plusieurs, qui avaient été créées par arrêté royal. Cette codification, pour moi, c'est l'étape majeure. Comme c'est bien, il y a une assise légale, il y a des règles de protection des données.

Mais avec cette évolution que je trouve un petit peu alarmante, tiens, en fait, cette réunion, la TFL, qui est la réunion de discussion de la banque de données communes, va conduire à prendre des mesures et c'est toute la discussion qu'on a. Mais pour moi, c'est ça. Il y a quand même un point peut-être aussi que je veux ajouter, c'est l'autorité du contrôle externe sur l'OCAM. Donc, les autorités de contrôle de l'OCAM sont initialement le comité P et le comité R qui agissent conjointement. Ça, c'est dans la loi de 91. Et puis, par contre, a été décidé dès la création des banques de données communes et puis ça a été codifié en 2024 dans la loi banque de données communautaires que pour tous les traitements de données qui avaient lieu dans la banque de données communes, ce serait le COC, l'organe de contrôle de l'information policière et le comité R. Sauf que la banque de données communes est un des instruments de travail de l'OCAM, principal, et que le travail de l'OCAM, il est un peu éparpillé entre la banque de données et le reste. La banque de données communes et le reste. Et donc, la différence, ce n'est pas net quand l'OCAM travaille dans la banque de données et parfois travaille dans la banque de données communes et parfois pas. Et donc, le contrôle est rendu très, très difficile parce que parfois, le comité R doit aller contrôler avec l'OCAM, avec le comité P et parfois avec le COC. Et ça, c'est quand même une des grosses lacunes dans la loi. Et pour l'avenir, l'efficacité et la coordination des différents services d'appui, c'est qu'en fait, il y a trois organes de contrôle qui sont répartis en deux formations, d'un côté comité R, COC et de l'autre, pour contrôler les diverses activités de l'OCAM. Et ça, c'est en pratique très, très compliqué.

C : OK. D'accord. Ça, je pense que c'est un truc assez important à insinuer. Et donc, si j'ai bien compris, le contrôle conjoint comité R, COC, c'est seulement pour la banque de données ? OK.

J : Voilà, c'est ça. OK, super. C'est ça. Mais pas pour l'attribution d'un niveau c'est vraiment c'est vraiment très entremêlé. Et en fait, il faudrait quasiment que les trois organes agissent tout le temps ensemble pour être sûr de ne jamais faire d'erreur. De ne pas se retrouver avec le COC à contredire quelque chose, qui est de la compétence du comité P. Et cette configuration, elle est liée à la nature de l'OCAM, qui est à la croisée des chemins entre le renseignement et le policier. Mais je pense que pour préserver cette espèce de singularité qu'est l'OCAM, il y a eu ces différentes autorités de contrôle qui ont été choisies. Mais la victime de ça, c'est l'efficacité du contrôle.

C : Ok, d'accord. Oui, donc je voulais aussi un petit peu parler de cette législation qui est toute récente, qui date de 2024 pour la stratégie TER.

Déjà, ce qu'on peut remarquer directement, et si je dis pas de bêtises, ça a aussi été mis en avant, ça a été souligné par le comité dans ses rapports, c'est déjà un retard clairement dans la législation. Cette loi de 2024, elle arrive un petit peu tard par rapport à la mise en place, par rapport au moment où en fait la stratégie TER a été validée. Donc ça, est-ce que ça pose de questions ?

J : Oui, sans doute. Je ne sais pas. J'ai pas d'opinion là-dessus.

C : Peut-être que j'ai mal formulé ma question, mais de l'extérieur, je m'étais dit que ça posait peut-être plus de questions dans le sens où en fait cette banque de données, elle fonctionnait, elle était alimentée, etc., mais sans vraiment une assise vraiment légale. Parce que si j'ai bien compris, donc avant la mise en place de cette loi, enfin l'adoption de cette loi en 2024, il y avait un peu des arrêtés royaux un peu par-ci, par-là.

J : Non, non, mais donc il faut pas penser que c'était... Donc ça n'est pas une banque de données qui a été créée illégalement ou qui a fonctionné dans l'illégalité.

En fait, c'est juste que la base juridique était dans la loi sur la fonction de police. Non, oui. Dans la loi sur la fonction de police, il me semble, avec des arrêtés royaux qui créent chaque fois les banques de données. C'est plus clean d'avoir une base juridique assise dans la loi et pas dans l'arrêté royal. Parce que la Constitution, l'article 22, dit que tout ce qui concerne la vie privée, une banque de données comme ça, qui concerne des renseignements parfois intimes, est considéré par la Cour européenne des droits de l'homme comme... C'est considéré comme une ingérence dans le droit des individus à la vie privée et le droit à la protection des données personnelles. La Constitution prévoit qu'il faut une base juridique de rang législatif donc une loi. Après, ça avait été validé, je pense, par les différentes instances de contrôle, mais c'est plus clean, en tout cas. Voilà. C'est surtout plus accessible aussi d'avoir une loi dédiée. Pour le citoyen et la citoyenne, s'ils veulent se renseigner, c'est quand même plus clair d'avoir cette loi que les articles qui avaient été insérés comme ça, un peu au milieu de la loi sur la fonction de police, avec des arrêtés royaux qu'il fallait rechercher. Et il y avait une controverse. Les services de renseignement et le CAM considéraient qu'il y avait une banque de données commune. Les organes de contrôle considéraient qu'il y avait plusieurs banques de données communes,

puisqu'elles avaient été créées en plusieurs fois. En tout cas que plusieurs fois, ça avait été fait l'objet d'un arrêté royal, etc. Donc c'est plus clair. Mais ça ne veut pas dire que c'était problématique avant. Je pense pas.

C : D'accord. Et donc toujours par rapport au fonctionnement de cette banque de données, les rapports du comité, en fait, pendant plusieurs années, pendant ces rapports de 2019, 2020, 2021, ont formulé plusieurs recommandations pour tout ce qui était délégué à la protection des données, la violation du principe du need to know, etc., et aussi la démarche à suivre en cas d'accident de sécurité. Donc ça, c'est vraiment des éléments qui ont été mis en lumière par le comité R. Est-ce que, justement, cette nouvelle loi de 2024, pour vous, elle répond en fait aux recommandations formulées à l'époque par le comité R ? Est-ce qu'elle intègre bien ces recommandations ?

J : Je voulais reprendre justement les dernières recommandations, parce que le contrôle de 2022 a été publié avec un rapport d'habitude. Le comité R et le COC faisaient rapport dans le rapport annuel de ce contrôle-là qui avait lieu tous les ans. Et en 2022, le rapport complet a été publié. C'est pas juste dans le rapport annuel. Il y a beaucoup de recommandations qui vont devoir être réévaluées à la lumière de deux choses, en fait. C'est qu'il y a eu une sorte de grosse mise à jour en 2022-2023 de la banque de données, de ses fonctionnalités, dont il est question dans ce rapport. Et donc il a été expliqué à ces deux organes de contrôle qu'une série des problèmes qui étaient identifiés allaient trouver une réponse, en fait, dans le nouveau système.

Mais plutôt dans le nouveau système informatique que dans la loi, parce que les problèmes qui ont été repérés, je pense, étaient plutôt des problèmes de type opérationnel et pas législatif. Je crois qu'il y a une ou deux recommandations qui touchent à la loi, qui doivent être améliorées. J'en retrouve une. Il y a des références encore à une ancienne loi. Mais c'était dans les arrêtés royaux. Donc tout ça n'a plus beaucoup de sens. Il faut plus une partie, effectivement, à trouver des réponses dans la nouvelle loi. Mais pour l'essentiel, il me semble que c'est plutôt des recommandations liées à l'opérationnel, à ce qui est mis ou pas dans la banque de données, à la formation des utilisateurs, etc., qui ne sont pas des choses qui sont forcément réglées dans la loi, mais qui sont réglées en pratique. Tout ça pour dire qu'en partie, mais pas complètement.

C : Et tous ces éléments opérationnels, même s'ils sont mis en lumière par le comité, ils ne dépendent que de la volonté des acteurs, le comité ?

J : Oui, l'OCAM et la DRI, principalement, qui sont les deux responsables de la banque de données, l'un pour les opérations et l'autre pour la technique.

C : Donc s'ils ne mettent rien en place d'un point de vue opérationnel, c'est...

J : Il va y avoir, dans les années ou dans les mois qui viennent, probablement... C'est toujours le CEC et le comité qui sont chargés de contrôler cette banque de données. Je ne sais pas quelle forme ça va prendre encore, si ça va prendre la forme de contrôle annuel, comme c'était le cas avant ou pas.

Mais ça va continuer à être suivi par ces deux organes de contrôle. Et ils vont partir des recommandations qu'ils ont faites. C'est une pratique assez standard, c'est de partir des recommandations, voir si les choses ont été mises en oeuvre ou non.

C : OK. Et je pense que j'avais une dernière question. Oh là là, elle m'échappe à propos de cette banque de données.

Oh là là. C'était une question qui m'était venue comme ça quand on discutait. En attendant, j'avais aussi noté une autre question. C'était aussi une piste qui avait été envisagée notamment par la commission d'enquête parlementaire post-attentat, qui était la mise en place d'une banque carrefour d'informations.

Est-ce que c'est aussi quelque chose qui est toujours à l'agenda aujourd'hui ? Est-ce que pour vous, ça serait faisable ?

J : De nouveau, moi, j'ai plus vu de traces de ça dans l'accord de gouvernement ou dans les notes de voté des ministres. Je pense que c'est parfois opportun de créer quelque chose de nouveau et c'est parfois opportun de renforcer l'existant et d'améliorer l'existant. La création de l'OCAM a été jugée à un moment nécessaire parce que les coopérations existantes n'étaient pas suffisantes.

J'imagine que si la banque carrefour ne voit pas le jour et n'est plus reprise comme priorité politique, c'est que des solutions sont cherchées ou trouvées à un autre niveau, alors dans la communication directe entre les acteurs via les TFN, etc. C'est mes suppositions.

C : Et alors du coup, j'ai retrouvé ma question qui est portée sur le contrôle commun comité R et COC pour la banque de données. Lorsqu'ils font des rapports communs, est-ce qu'ils sont

trouvable sur Internet ? Je sais que forcément le comité a son site Internet et qu'il publie tout ce qui est avis, rapports, etc. Mais le COC, est-ce qu'ils ont aussi leur site ?

J : C'est ça que je vous disais tout à l'heure. Il y a un rapport à ma connaissance qui est publié intégralement sur le contrôle de la banque de données commune. La plupart du temps, ça faisait l'objet de mentions dans le rapport annuel. L'un et l'autre disaient dans le rapport annuel qu'on a contrôlé, qu'on a fait des recommandations.

Ici, je crois que c'est la première fois qu'il y a une publication intégrale du rapport. Je pense qu'il est publié sur le site du COC aussi.

C : Merci encore une fois pour l'envoi. Au niveau de mes questions, j'ai fait un petit peu le tour. Je n'ai plus spécialement de questions qui me viennent en tête. Pour conclure, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ? Est-ce que vous souhaitez encore attirer mon attention sur quelque chose, peut-être ?

J : Non, c'était ça. C'est ce dont je vous ai parlé tout à l'heure sur la difficulté concrète du contrôle à trois organes de contrôle qui doivent agir en deux formations différentes.

C : Super. Comme je vous le disais, j'en ai terminé pour mes questions aujourd'hui.

ANNEXE N°3 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE PROFESSEUR DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE GAND

Entretien avec un Professeur de criminologie de l'université de Gand (Réalisé le 27 mars 2025)

C = Chloé Van dhelsen

G = Professeur de criminologie de l'Université de Gand

C : Alors, pour commencer, est-ce que vous pouvez brièvement vous présenter, me parler de votre fonction, etc ?

G : D'accord, oui. J'ai fait mes études à l'université libre de Bruxelles, donc l'université libre de Bruxelles, mais donc la section où l'université [*mot incompréhensible*]. Là, j'ai fait mon doctorat, surtout sur la criminalité dans les entreprises, et à un moment donné, certainement dans les années 80, et aussi mon doctorat début 80-10. Bon, le terrorisme était aussi une réalité vis-à-vis des entreprises. On a ce période dans les années 80 avec les CCC et les attentats ici en Belgique. Bon, le dernier, c'est déjà 1985, donc il y a 40 ans, le 1er mai cette année, que c'était leur dernier attaque à Bruxelles. Et donc, mon premier job était dans une société privée, donc parce que dans les années 80, ce n'était pas si facile pour trouver du boulot pour n'importe qui. Et donc, je suis commencé chez un groupe français ici en Verse, le groupe Alcatel. Alcatel, qui était une société de télécommunications. Et là, très vite, j'étais, ou je suis devenu le responsable pour la sécurité et pour organiser la sécurité interne. Puis, j'ai fait, comme j'avais dit, mon doctorat, je l'ai fait comme, oui, quand j'étais déjà employé quelque part. Donc, ce n'était pas full-time à l'université. Puis, j'ai quitté Alcatel. Je suis allé au cabinet du ministre de la Justice à ce moment-là, en 99, jusqu'en 2003. Le ministre de la Justice à cette époque était Marc Verwilghen, qui était fort connu en Belgique, pas seulement en Flandre, aussi en Wallonie, parce qu'il était le président du trou, comme on dit, commission d'enquête. Et puis, pour quatre ans, j'ai travaillé à la Justice, où j'étais aussi responsable, pas seulement pour la politique criminelle, la recherche scientifique, mais aussi pour tout ce qui était des services de renseignement, tout ça, et ça inclut le terrorisme. Après 2003, jusqu'à maintenant, je suis allé à l'université de Gant, donc il y a déjà 22 ans. Je suis full-time prof là-bas, à l'université de Gant. Quelles sont les grandes lignes de recherche ? C'est tout ce qui est la sécurité privée, c'est tout ce qui est le service de renseignement, donc la communauté de renseignement, et entre guillemets, comme un petit hobby, tout ce qui est la relation entre art et crime, infos et tout ça. Ce n'est pas si majeur dans le domaine, mais c'est surtout la sécurité privée et les renseignements.

C : Super, merci beaucoup. Ensuite, justement, je me concentre aussi beaucoup sur tout ce qui est la perception du phénomène terroriste, l'enjeu de la définition du terrorisme. Et alors vous, comment est-ce que vous vous définiriez le terrorisme ? Est-ce que pour vous, c'est plutôt un concept flou ? Qu'est-ce que vous pouvez me dire ?

G : Un des premiers articles scientifiques que j'ai lu comme étudiant vis-à-vis le terrorisme, est-ce que c'est... Bon, pour l'un, on est un terroriste, et pour l'autre, c'est quelqu'un qui lutte pour

sa propre liberté. Pourquoi ? On se voit dans le conflit entre les Palestiniens et l'Israël. Qui est qui dedans ? Est-ce que le PLO à l'époque, est-ce que c'était du terrorisme ? Ou est-ce que c'est non ? Ce sont ceux qui combattent pour leur liberté. Donc, ça c'est toujours un peu flou comme tel, mais quand ça devient du terrorisme pour moi, c'est surtout le moment qu'il y a beaucoup de victimes, des victimes indirectes, indirectes dans ce sens-là. Bon, ce sont bien des victimes, il y a des morts, il y a des blessés, mais des victimes qui n'ont rien à voir avec le conflit comme tel. Et à ce moment-là, je pense que ça c'est un critère, c'est la violence vraiment contre des tierces qui, honnêtement, n'ont rien à faire avec ce conflit comme tel. Si on peut essayer de faire une classification vis-à-vis le terrorisme, bon, je pense qu'on peut commencer avec le terrorisme, ouais, plutôt politique. Ça peut être extrême droite, extrême gauche, ça peut être religieux. De plus en plus, on a tout vu avec IS à un moment donné, ou Daesh, c'est religieux. Puis, on a le terrorisme nationaliste, comme dans le Pays Basque, ou en Corse, tous les bretons. Et puis on a ce qu'on peut appeler le single issue terrorisme. Par exemple, en Belgique, Animal Liberation Front, donc pour libérer les animaux qui sont en train d'être utilisés pour les fuir et tout ça. Quel est le grand constat aujourd'hui ? C'est un concept qui est inventé en France, c'est le mot hybridisation. Et hybridisation veut dire qu'il y a vraiment un mélange, que ce n'est pas si clair si c'est politique, si c'est religieux, si c'est single issue, si c'est nationaliste, à cause qu'il y a une collaboration entre des groupes terroristes, mais aussi avec tout ce qui est le crime organisé, parce que le crime organisé, c'est bien eux qui doivent relier les armes, les munitions et tout ça. Donc, est-ce que ça reste flou ? Non, mais ça reste un concept très hybride.

C : D'accord, merci. Ensuite, à quel point est-ce que vous connaissez peut-être l'OCAM ? Et est-ce que vous savez en fait sur quoi se base l'OCAM, justement pour définir son niveau de la menace ? Est-ce que vous savez si l'OCAM perçoit ou définit la menace terroriste de la même manière que ses services partenaires ? Est-ce que vous pensez qu'il y a une entente entre les deux, ou plutôt parfois des divergences de point de vue ?

G : Il faut voir à mon avis, elle est au début, la naissance de l'OCAM. En premier instant, on doit retourner vers les années début 80. Et début 80, c'est la période que j'étais étudiant en crimino, et bon, il y a beaucoup qui se passe. On a les bandes de tueurs fous, comme on dit, on a des scandales au niveau police, gendarmerie, tout ça. Mais à un moment donné, on a connu le terrorisme. C'était surtout le CCC. Et le CCC, c'était nouveau. Pas que la Belgique n'ait jamais connu du terrorisme, mais pas directement, je m'explique. Bon, il y avait des attentats de l'IRA, celui d'Irlande, contre des installations militaires anglais, ici en Belgique. On a connu un attentat

de l'État, de Basque, contre le palais de justice à Anvers, parce qu'on est en train de négocier l'extradition d'un membre de l'État vers l'Espagne. Mais la Belgique n'était jamais directement victime de l'attentat, et ce n'était pas contre la Belgique. Avec le CCC, on voit que, pour la première fois, on va attaquer des targets, ici sur le sol belge, côté des sociétés, des partis politiques, des installations militaires. Et c'est pour ça qu'on a créé le AGG. En néerlandais, c'était l'Antige Mengde Terroristische Groep. En français, c'était le GIA, le Groupe Interforce Antiterroriste. Et c'était une collaboration entre la police judiciaire, la police communale et la gendarmerie comme tête. Et puis, on a connu la grande réforme de Boris, à 2000-2002, et on n'a pas oublié l'AIG, mais on a créé l'OCAD-OCAM. Et donc, quelle est la définition qu'ils utilisent ? Je pense qu'il faut faire une distinction au point de vue légal, ou au point de vue légal belge, maintenant. On a la loi de 98 sur les services de renseignement, et là, il y a une définition juridique, légale, du terrorisme, mais le terrorisme vu comme une menace. Mais on peut utiliser cette définition. Et de l'autre côté, on a changé le droit pénal. Le droit pénal, on connaît maintenant l'organisation terroriste. Donc, je pense que tous les services, soit de police, soit de services de renseignement, utilisent la même définition ou le même concept légal.

C : Ok. Et donc, est-ce que vous pensez aussi que même entre l'OCAM et ses services partenaires, il y a plutôt alors une entente, une convergence de points de vue ? Ok. Super. Alors, pour vous, est-ce que la mission de l'OCAM, elle a plutôt vocation à être une mission d'anticipation des menaces au départ ? Est-ce que c'était ça un peu l'idée, l'objectif au départ ? Ou est-ce qu'on se dirige petit à petit vers une mission d'anticipation, avec justement des outils comme la banque de données commune qu'on a aujourd'hui, etc.

G : Je pense que la grande discussion vis-à-vis de l'OCAM est, est-ce que c'est un service de renseignement ? Ou est-ce que c'est, comme on dit en anglais, a fusion center ? A mon avis, ce n'est pas un service de renseignement, parce qu'on a les deux services de renseignement, militaires et civils. Mais c'est un service dans lequel tous les autres partenaires, eux, doivent mettre leurs données, leurs connaissances vis-à-vis des menaces. Et c'est bien à leur regard de créer, oui, une analyse des menaces. Je pense que ça, c'est très important, très utile, de voir, bon, est-ce qu'il y a une menace vis-à-vis des institutions, le pays, quelques personnes. Je pense que ça, c'est le premier but, sur différents niveaux. Et de l'autre côté, dès qu'on est dans ce, compétition, là, il y a aussi un rôle préventif, bien sûr. Parce qu'on sait, ok, bon, ça peut être une menace, ça sera une menace. Donc, on peut se préparer. Donc, il y a un aspect préventif aussi. Et puis, on a ce fameux liste avec des, qui est sur les listes, comme tel. Je pense que

l'ancien patron, qui est devenu, à un moment donné, ministre de la justice, Paul Van Tigchelt, qu'il avait raison de dire, bon, écoute, nous avons nos listes, ils sont top to date, et tout ça, mais c'est vraiment pour voir, bon, qui est qui dans ce domaine-là, et qui peut être un danger. Donc, à mon avis, c'est pas un service de renseignement, mais plutôt fusion center, là où on se collecte toutes les données. Et puis, il y a un rôle préventif, mais aussi répressif, si nécessaire.

C : Ok, merci. Et justement, donc, pour vous, est-ce que vous identifiez des facteurs, des événements, qui ont pu contribuer, justement, à ce qu'en fait, aujourd'hui, l'OCAM occupe vraiment cette position un peu centrale, à la croisée des chemins, avec, justement, la police, service de renseignement, ministère de justice intérieure. L'OCAM est en fait vraiment à l'intersection. Et pour vous, comment est-ce qu'il s'agit, avec toujours la structure belge qu'on a, c'est un peu, comment on dirait ?

G : Chaque fois, en Belgique, si on veut étudier l'histoire de tout notre système, soit police, soit justice, on voit toujours des grands changements. Changements, aussi, d'un point de vue légal, d'un point de vue des compétitions, mais aussi, au point de vue de structure, dès qu'il y a un problème. Et, bon, on a reformé la police vis-à-vis de l'affaire Dutroux. On a reformé la justice pour la même raison. On a créé l'AIE face au terrorisme des années quatre-vingt, au niveau CCC, au niveau FRAP, la Fraction Révolutionnaire d'Action Prolétarienne, donc, des attentats, aussi, en Belgique. Et on réagit. Et puis, dès qu'on a créé une institution, une nouvelle institution, c'est toujours difficile de dire, à un moment donné, allez, maintenant on va arrêter avec ça. Parce que dans ce domaine-là, dès qu'il y a une organisation, c'est une loi sociologique, un organisme qui existe, qui veut rester, exister, et qu'on ajoute des choses sans vraiment réfléchir ou recommencer de zéro. Donc, comment ce vis-à-vis-là, comme il est aujourd'hui, c'est une évolution historique. Il n'y a aucune grande stratégie derrière ou grande vision.

C : OK. Et donc, pour vous, c'est aussi, je veux dire, purement réactif. Donc, c'est purement en réaction à telle menace ou tel événement qu'on se dit, on va créer, on va créer, on va réformer le GIA à l'OCAM, etc. OK. Pour vous aussi, comment est-ce que, justement, en Belgique, vous qui avez été au contact de ministres de la justice, etc., comment est-ce que le pouvoir politique appréhende et perçoit le phénomène terroriste ? Comment est-ce qu'on perçoit ça comme conséquence sur notre capacité de réponse ?

G : OK, je pense que, allez, que le terrorisme est vu par la politique, n'importe quel côté, de gauche à droite, extrême gauche à extrême droite, les partis traditionnels, que le terrorisme est quelque chose à prendre sérieux. Et bon, dès qu'il y avait un attentat, comme à l'époque le CCC, oui, on l'a pris sérieux, parce que c'est un peu nouveau. Mais dès qu'il y a un attentat terroriste à Paris ou à Londres, ici en Belgique, on va dire, ah oui, oui, c'est normal, à Londres, c'est le IRA et tout ça. Mais c'est surtout avec les crises, les printemps arabes, mais surtout ce qui s'est passé en Syrie et que le terrorisme est surtout récruté des jeunes gosses de chez nous, que, bon, la politique est devenue vraiment très intéressée dans ce domaine-là. Donc je pense que la perception, je ne lui ai pas une vue politique, que tout le monde est convaincu qu'on a besoin d'un des services comme ça. Oui, donc ça, tout le monde prend ça très au sérieux. Mes excuses pour la...

C : Non, ne vous tracassez vraiment pas, il n'y a aucun problème. Alors justement, est-ce que, comme vous, vous l'avez connu, est-ce que vous pouvez un peu me parler justement de ce passage du GIA à l'OCAM ? Comment est-ce qu'en fait ça a été réfléchi et quel changement majeur en fait on a eu avec l'OCAM par rapport au GIA ?

G : Je pense que le GIA, au début, c'était pour utiliser le mot dominé par les services de police, les trois services de police ajoutés avec l'information de celui des états de service de l'enseignement militaire et que le dirigeant était souvent un policier ou un autre officier de la police, que de temps en temps c'est resté. Mais que ça a changé vers une institution, laissons dire, plus indépendante de tous les autres services. Donc, je pense que c'est une évolution correcte de ne pas dire, oui, l'OCAM est un service de police ou partie du système policier, non ce n'est pas le cas. C'est un service qui maintenant est parti de la grande communauté de sécurité, la grande communauté de renseignements. Donc, je pense que c'est une évolution durable et que ça ne cause pas beaucoup de jalousie vis-à-vis des autres services de sécurité aujourd'hui. Mais peut-être, mais à l'époque, la création de l'OCAM. Oui, à l'époque, c'était qui dominait ? Est-ce que c'est la gendarmerie qui domine ? Est-ce que c'est la police judiciaire qui domine ? Pas vis-à-vis la police communale à l'époque, mais surtout gendarmerie, police judiciaire. La gendarmerie était dix fois plus grande que la police judiciaire. Les officiers, ils avaient des officiers très capables, ils ont tous fait l'école militaire, puis une licence en criminels, le néerlandophone à Gondes, le francophone à Liège. Donc, tous les officiers étaient des universitaires avec beaucoup de possibilités de leur formation, training et tout ça. Au début, oui, mais maintenant, je pense que c'est fini.

C : Et, comment dire, d'un point de vue aussi des missions ou des caractéristiques, est-ce qu'il y a des changements vraiment majeurs au sein de l'OCAM qui n'étaient pas au sein du GIA ?

G : Oui, les moyens. Donc, on a vu une augmentation des moyens. Ils sont plus visibles, surtout avec les menaces qu'on a connues. Maintenant, je pense que chaque Belge connaît le rôle de l'OCAM, même pas en détail, mais bon, ils savent maintenant que ça existe et pourquoi ça existe et quel est le rôle de tout ça. Donc, au niveau de perception politique vis-à-vis des citoyens, oui, moyens, oui, professionnalisation, oui. Je pense aussi qu'il y a plus et plus ouverture, ouverture dans ce sens-là, que dès que c'est nécessaire qu'il y a une presse de conférence, ils vont le faire et tout ça. Donc, oui, là, on voit.

C : Alors, aussi, au sein de l'OCAM, justement, circulent des informations qui sont déclassifiées. Comme vous le savez. Et pour vous, est-ce que la classification de certaines informations, est-ce que c'est un enjeu pour la mission de coordination de l'OCAM ? Est-ce que vous pensez que, dans certains cas, ça serait bénéfique pour la mission de coordination de l'OCAM qu'elles puissent avoir accès à des informations qui sont classifiées ou pas ?

G : Oui, allez, à mon avis, le fait qu'à mon avis que c'est un fusion center, je pense qu'ils ont droit de recevoir, ou recopier, recevoir plutôt, toutes les informations des autres services qu'ils ont besoin. Si ce sont des services de police, des services de renseignement, mais ça peut être aussi les douanes et les assises, à un moment donné, ou même le ministère des Affaires étrangères. Bon, je pense que toutes les informations doivent être centralisées là. Dès qu'on parle de l'information classifiée, bon, classification, on veut souvent dire, bon, ça doit être secret. Vous pouvez le savoir, moi, je peux le savoir. Mais là, le secret termine. Dès qu'il y a deux personnes qui connaissent le secret, il n'y a plus de secret. Je dis toujours comme tel. Donc, on peut diminuer le niveau et parler de diffusion restreinte. Pas tout le monde doit savoir ce qu'on a ou ce qu'on n'a pas. Mais de l'autre côté, on peut, à mon avis aussi, utiliser toutes les informations qu'on a besoin, même l'information classifiée. Donc, je ne le vois pas comme une complication, parce que les services comme tels, ils savent comment travailler avec des informations comme celles-là.

C : Alors, comment est-ce que vous savez ce qui motive, ce qui pousse à la désignation d'un organe comme service d'appui ? En fait, comment ça se passe, la formalisation d'une collaboration entre l'OCAM et un service, un futur service d'appui ?

G : Donc, il y a des réunions. Il y a des réunions régulières avec toutes les institutions qui sont dedans. On a aussi, au niveau ministériel, on a l'époque, c'était le ministériel comité, un comité ministériel pour la sécurité de l'enseignement. Aujourd'hui, c'est devenu le CNS, le Conseil National de la Sécurité. National de la Sécurité. Oui. C'est dans le CNS où on parle. Je pense que ça, c'est le cadre formel dans lequel il y a un échange des informations. Mais dans le domaine, les courantes, je veux dire, des actions journalières, je pense qu'il y a, je ne pense pas qu'il y a une collaboration directement avec tel ou tel service de police ou tel ou tel autre système sécuritaire pour collaborer. Je ne pense pas que tout doit être si formel comme prévu dans les procédures et tout ça. Ça, c'est pour le long terme, mais dès que c'est très nécessaire, je pense qu'on peut voir qu'il y a une collaboration directe.

C : OK. Mais est-ce que vous savez ce qui fait que, par exemple, on va choisir un service plutôt qu'un autre pour...

G : Oh non, je ne pense pas. Non, non, non. À l'époque, oui. Au début, oui. Si c'est gendarmerie, gendarmerie, on va le donner à la gendarmerie, PJ, PJ. Mais je pense que ça, c'est vraiment fini. Non. Soit que c'est pour le local, soit que c'est pour le fédéral. Non, je ne vois pas des problèmes aujourd'hui.

C : Justement, tantôt, on se discutait de savoir si l'OCAM allait peut-être devenir un service de renseignement ou pas, mais qu'à l'heure actuelle, ce n'en est pas un. Donc, je suppose que vous le savez, mais il y a un statut commun pour le personnel de la Sûreté de l'État, SGRS et l'OCAM qui est en cours de préparation. Et est-ce que, pour vous, ce serait une manière de rapprocher l'OCAM des services de renseignement ? Est-ce que ça pourrait faire devenir l'OCAM un service de renseignement ? Est-ce qu'il y a une forme de rapprochement, en fait ?

G : Non, je ne vois pas. Je sais qu'il y a déjà longtemps qu'on parle des statuts. Je recommence. A l'époque, prenez la police communale. La police communale, ils sont engagés par la ville ou la commune. Bon, quel est le salaire, quel est le statut ? C'est la commune, c'est la ville qui décide. La police judiciaire, bon, il était dans la justice et donc c'est le ministère de la justice à

l'époque qui disait, bon, telles et telles et telles sont vos conditions de travail. Ce sont les grades, ce sont les salaires et le fait que le Sûreté d'État était aussi dans la justice, on voit un parallèle entre les deux. Puis la gendarmerie, à l'époque, c'était l'armée, les salaires, ils étaient plus bas, mais ils pouvaient aller aux retraites de 50, 52, 55 et tout ça. Le moment qu'on a créé l'AIG, on a créé un organisme avec des gens qui travaillaient là-bas, avec tous les différents statuts de travail. C'est pas seulement le cas pour l'OCAM, mais c'est la discussion, encore aujourd'hui, au niveau de la sûreté, comme l'ADIV, comme l'OCAM, comme être en train de négocier un statut commun. De l'autre côté, maintenant, dans les conditions politiques, économiques, budgétaires qu'on est, est-ce que ça sera priorité de notre nouveau gouvernement ? Question marquée, je ne sais pas. Mais je ne vois pas quelque chose derrière ça, sauf que, du point de vue politique, du point de vue syndical, qu'on a dit, bon, ce sont des jobs, des tâches qu'on peut comparer avec, et donc pourquoi pas aller à un système. Mais je ne vois pas pour que ça soit une échelle pour entrer dans un nouveau service ou institution.

C : Justement, il y a aussi un peu cette question de savoir si l'OCAM pourrait quand même un jour devenir un service de renseignement, ou est-ce que, selon vous, on va quand même voir, dans un futur proche, un accroissement des missions de l'OCAM, notamment parce que la menace terroriste reste extrêmement intense, il y a d'autres types de menaces qui deviennent de plus en plus...

G : Oui, tout ce qui est ingérence et tout ça.

C : Oui, tout ce qui est ingérence, criminalité organisée. Est-ce que, par exemple, pour vous, l'OCAM pourrait acquérir des compétences dans ces matières, ingérence, criminalité ?

G : Oui, oui, tout à fait. Au niveau des analyses stratégiques qu'ils font déjà, vis-à-vis le terrorisme même, je pense qu'ils ont un rôle dans le futur, le futur proche, et de s'occuper aussi des autres menaces. Et c'est surtout aujourd'hui, tout ce qui est ingérence... La crime organisée. Bon, je pense que ça reste plutôt police-police. Tout ce qui est espionnage vis-à-vis des deux services de renseignement, au niveau de l'ingérence, oui, je pense, c'est une très bonne idée, une très bonne chose de voir. Bon, que l'OCAM peut aussi s'engager dans ce domaine-là.

C : Et est-ce que, par exemple, vous savez si l'OCAM se préoccupe de l'ingérence russe, par exemple ? Je ne suis pas au courant d'aujourd'hui ce qu'ils font ou ne font pas. C'est surtout la

sûreté d'État qui a publié il y a quelques mois aussi les rapports d'activité annuaires. Vous le connaissez ou vous l'avez lu ?

G : Oui, et donc là, on voit vraiment ce que la sûreté fait. Et parce qu'il y a une ligne d'information qui doit aller à l'OCAM, bon, j'imagine qu'il y a des informations aussi des autres menaces vers l'OCAM, sauf que le terrorisme. Mais est-ce que je vois une évolution de l'OCAM vers un service d'enseignement au futur ? Non. Mais en tout cas, une évolution quand même des missions. Au niveau de l'analyse stratégique, l'analyse opérationnelle, l'analyse tactique vis-à-vis des menaces, oui.

C : Ok. Est-ce que vous pouvez un petit peu peut-être me parler, est-ce que vous avez connu le plan R, le plan radicalisme ?

G : Oui.

C : Est-ce que vous pouvez un petit peu me parler de ce plan R, comment est-ce qu'il est né en fait ?

G : Oui. Allez, tout ce qui est, à un moment donné, j'avais beaucoup de critiques. C'est une réaction sur ce qui se passe à ce moment-là. Et la politique, je connais la politique, on dit toujours un mois, bon, c'est deux ans, ça doit aller toujours vite, vite, vite, vite, vite dans la politique. Elle commence avec des plans, et on a beaucoup de plans, vers le plan de radicalisation, des radicalisations et tout ça, au niveau fédéral. Puis c'est tombé vers le local, il y a des comités d'accompagnement, de concertation. Mais quel était le résultat ? Je ne suis pas convaincu qu'il y avait beaucoup de résultats opérationnels. Je suis convaincu que de créer des plans comme tels, qu'il y a une sorte, comme on dit en anglais, une sorte d'awareness, que tout le monde peut être au courant qu'il y a un problème, mais est-ce que c'était nécessaire de créer des grands plans ou tels, je ne sais pas. C'est plutôt une réaction politique à mon avis, plus qu'un plan opérationnel.

C : Et est-ce que vous connaissez la stratégie TER ?

G : Non ?

C : La stratégie TER de l'OCAM avec la gestion de la banque de données commune ?

G : Ah oui, pour ceux qui sont encore en Syrie ou tout ça ?

C : Oui, c'est ça. Vous pouvez un petit peu m'en dire plus sur cette banque de données commune ? Comment ça se fait que c'est une compétence de l'OCAM et pas la compétence, par exemple, de la sûreté ?

G : C'est une mission qu'on a attribuée à l'OCAM finalement ?

C : Oui.

G : Là, il y en a les deux pistes. Dès qu'on a un de nos citoyens qui était en Syrie, on peut dire, soit ce sont des mercenaires, parce que ce n'était pas une armée régulière, soit ce sont des criminels, soit ce sont des aventuriers ou n'importe quoi. On peut commencer avec une ligne plutôt dans le droit pénal. On attend, on cherche et on attend jusqu'à ce qu'ils aient commis une infraction. Et vu le fait que c'est du terrorisme, c'est le parquet fédéral qui est responsable pour le rôle du ministère public. Ça c'est une ligne. L'autre ligne, oui, mais attendre jusqu'à ce qu'on puisse avoir un rôle qui est qui ? Qui est qui là-bas ? Qui est encore vivante ? Qui est décédée ? Est-ce qu'il y a la famille là-bas ? Les femmes, est-ce qu'ils ont accompagné ? Est-ce qu'il y a des petits-gosses et tout ça ? Donc je pense que d'avoir une liste avec qui est qui était très intéressant. Mais jusqu'à maintenant, il y a la discussion. Est-ce que tous les données, tout ce qu'on sait, est-ce que c'est correct ? Est-ce que ce n'est pas correct ? Quand on dit qu'il est mort, oui, est-ce qu'il est vraiment mort ? On ne sait pas. Est-ce que c'est sa femme ? Est-ce que c'est vraiment sa femme ? Ou est-ce qu'il y avait deux ou trois femmes ? Donc ça, ça reste difficile. Et à mon avis, c'est nécessaire de la voir.

C : Oui, mais est-ce que vous savez pourquoi est-ce que c'est une compétence qui a été attribuée à l'OCAM ?

G : Je pense que c'est pour ne pas entrer tout de suite dans le directif judiciaire. Il faut chercher les auteurs, il faut les poursuivre et tout ça. Et donc on entre dans un système légal, avec tous les garanties qui sont nécessaires, mais aussi pour éviter que ce n'est que une action dans le droit pénal, que c'était aussi très utile de traiter ça sur un long terme. Et qui peut faire ça ? Un

OCAM ou un service d'enseignement, parce qu'ils n'ont pas la finalité judiciaire directement légale dedans. C'est un choix stratégique à mon avis.

C : Justement, parmi les compétences de l'OCAM, l'OCAM a aussi acquis des compétences en matière de mesures de police administrative, pour tout ce qui est refus d'une carte d'identité, gel des avoirs de quelqu'un, etc. Justement, comment est-ce qu'elle a pu acquérir ces compétences en matière de police administrative ? Quelle est l'opportunité pour l'OCAM d'avoir de telles compétences ? Est-ce que c'est nécessaire ?

G : De deux débuts, et c'est quelque chose qui vient même du 18e siècle, la grande distinction entre police judiciaire et police administrative. Police judiciaire, très simplement dit, il faut chercher et chasser les criminels, les mettre devant les tribunaux. Côté police administrative, c'est plutôt gérer l'ordre, gérer l'ordre public. Et l'ordre public, ça peut être l'ordre public, la santé publique, la tranquillité publique, tout ça. Et la notion d'avoir un système de police administrative, ça existe presque dans tous les pays comme tel. Et je pense que c'est normal, vu le fait que l'OCAM n'est pas un service de police judiciaire, qu'on peut, comme on fait, vis-à-vis des autres services plutôt administratifs, une compétence de police administrative. Je ne vois pas une grande difficulté dedans. Comment ils ont réussi ? Comme j'avais dit, c'était toujours une évolution. Qui va faire quoi ? Peut-être que l'OCAM peut le faire.

C : D'accord. Justement, je reviens un petit peu sur... Comme vous le savez certainement, c'est le centre de crise nationale qui s'occupe des mesures à prendre, des mesures nécessaires à prendre suite à une évaluation de la menace faite par l'OCAM. Et à un moment donné, il y avait une volonté politique de fusionner ces deux organes, donc le centre de crise et l'OCAM. Qu'est-ce que vous pensez de cette suggestion ? Qu'est-ce que vous pensez de cette idée ?

G : À mon avis, le centre de crise est plutôt un organisme de coordination. Dès qu'il y a un événement, dès qu'il y a une crise. C'est le pape qui vient nous visiter. Mais quand il y a un accident routier, à quel hôpital il doit être passé ? Je pense que c'est plus down to earth, comme on dit en anglais, gérer le moment qu'il y a une crise. Est-ce que c'est préventif vis-à-vis des menaces ? Non. L'OCAM, confusion center, ils peuvent dire peut-être qu'il y aura un attentat contre le pape dès qu'il arrive à l'aéroport, ici à Bruxelles. Ce sont deux différentes tâches. À mon avis, ce n'est pas une bonne idée de les mettre ensemble, parce que l'un doit réagir vraiment direct, efficace, suffisant, le moment qu'il y a l'événement. Ce qui n'est pas le cas avec l'OCAM,

qui est plutôt dans le long délai de faire des analyses stratégiques et tactiques. Je pense que c'est une mauvaise idée. Justement, on parlait de la coordination. La coordination, c'est aussi censé être une des missions de l'OCAM. C'est un organe de coordination.

C : Qu'est-ce que coordonne exactement l'OCAM aujourd'hui ? Comment est-ce qu'elle coordonne son travail, les services d'appui ? Comment se passe cette coordination ?

G : Il y a un directeur dans l'OCAM, mais si je suis bien informé... Est-ce qu'il est déjà nommé ou pas ? Non, je ne pense pas, parce que c'est le même avec le centre de crise. C'est toujours des enjeux, pas des enjeux, mais des jeux politiques. Je pense que le directeur a une tâche à faire. Celui qui doit coordonner la politique de sécurité, c'est au niveau du cabinet du premier ministre. Parce que le CNS, normalement, c'est présidé par le premier ministre, comme tel. Mais il y a aussi quelqu'un qui travaille là-bas pour gérer tout ce qui est la sécurité. Je pense qu'il y aura et qu'il peut avoir une influence politique sur les menaces. Parce que, oui, il s'agit de tout le pays et de la sécurité de tous les citoyens. Donc le directeur a une position très importante.

C : Est-ce que vous pensez que certains acteurs politiques, ou pas forcément politiques parfois, proposaient aussi l'idée de mettre en place une sorte de monsieur coordination ? Un acteur qui serait chargé de faire toute la coordination entre l'OCAM, les services d'appui et les autres services de sécurité. Qu'est-ce que vous en pensez ?

G : Oui, c'est plutôt le cas quand on voit dans des pays étrangers. Dans le monde anglo-saxon, on a un monsieur terroriste, on a un monsieur d'enseignement, on a un monsieur, comme on dit avec l'expression en anglais, intelligence tsar. Le tsar de la Russie. Les Pays-Bas l'ont connu à un moment donné, parce que c'est le premier ministre aujourd'hui aux Pays-Bas, Dirk Schofs, qui a fait ce rôle-là. Mais en Belgique, on n'a jamais connu ça. Je pense que c'est bon de ne pas avoir une personne qui dit, moi je suis le monsieur anti-terreur, ou le monsieur terreur, ou le monsieur n'importe quoi. Non, je ne pense pas que c'est nécessaire. Dès qu'on a le CNS comme organisme, à mon avis démocratique, nous ne sommes pas dans une dictature, nous ne sommes pas dans un régime comme tel. Je ne vois pas l'utilité d'une figure comme ça.

C : Est-ce que vous pensez qu'aujourd'hui, justement, le CNS donne des guidelines suffisantes, claires, que ce soit au service de renseignement, à l'OCAM, etc., au service de sécurité ?

G : Le CNS ?

C : Oui, le CNS. Est-ce que vous pensez qu'il remplit bien sa mission de donner des guidelines ?

G : Bon, la Belgique connaît un plan de renseignement sécurité, mais ce n'est pas écrit par le CNS, c'est écrit par le service et on mélange tout et on reçoit un plan. Est-ce qu'il y aura ? Bon, je pense que c'est très utile, déjà, d'avoir un plan comme tel, ou d'avoir une vision comme telle, parce qu'à l'époque, ce n'était pas le cas. On n'a jamais parlé d'un plan de renseignement ou d'un plan de sécurité vis-à-vis des menaces, donc c'est bon de l'avoir. Dès que ça existe, maintenant, ça veut dire qu'il y aura, chaque année qu'on le discute, qu'on le réforme, qu'on ajoute, qu'on diminue, qu'il y a une vision. Mais un plan n'est qu'un plan. Un plan, c'est un guideline, c'est une idée, c'est une vision. Mais la réalité, elle peut toujours changer comme telle. C'est la fameuse expression du premier ministre, je pense que c'est le 19ème, le plus 20ème, en anglais, d'Israël, qui dit « Prime Minister, what's important ? » Il y a des choses qui sont là, à un moment donné, et c'est ça la réalité politique qui décide que ça va passer, évoluer ou pas. Mais c'est bon d'avoir un plan comme tel.

C : Un accroissement des missions de l'OCAM. On a parlé du GIA qui était vraiment sous la coupole de la gendarmerie, le GIA qui a connu pas mal d'échecs, etc., qui a été réformé. Et aujourd'hui, on est avec cet OCAM qui, en plus de son core business, des évaluations, des analyses stratégiques, gère aujourd'hui une banque de données commune, gère la stratégie pour faire face au terrorisme, à l'extrémisme. Est-ce que, pour vous, on peut faire la conclusion de cet accroissement des missions ?

G : Pour moi, certainement. Je n'ai aucun souci ni doute, du point de vue démocrate, qu'il y aura un service qui a toutes les informations de tous les autres services vis-à-vis des menaces comme telles. Mais il faut vraiment, au point de vue démocratique, voir qu'il y a un contrôle. Le contrôle, ça peut être fait par le comité R, ou par le comité P, ou par le Parlement, ou n'importe qui. Mais on a besoin d'un contrôle démocratique. Et de l'autre côté, il faut avoir des bonnes définitions. Ça, c'était la première conclusion. Est-ce que ça reste un concept flou ou pas ? Et donc là, je pense qu'il faut utiliser les définitions que nous connaissons dans notre cadre légal, soit le code pénal, vis-à-vis une organisation terroriste, soit dans la loi de 1998, comme telle. Parce que la base est une bonne définition.

C : Ok. D'accord. Je pense que, grosso modo, j'ai un peu fait le tour de mes questions. Je...

G : Parce que c'est très fatigant.

C : Ben oui.

G : Oui, oui. N'hésitez pas. Ça ne dérange pas, mais je ne voulais pas dire qu'on va chercher un autre moment. Je dis non, non, c'est utile et nécessaire pour vous. Je comprends, je comprends.

C : Il n'y a pas de souci. Voilà. N'hésitez pas à m'arrêter. Donc, voilà.

G : Est-ce que... Qui est le promoteur ? Est-ce que le promoteur, c'est David Stans ?

C : Alors, il fait partie de mon jury. C'est un de mes lecteurs. Donc, il va lire mon mémoire. Mais mon promoteur, c'est Julien Pomarède. Vous le connaissez ?

G : Oui, oui, oui.

C : Donc, mon promoteur, c'est Julien Pomarède. Et alors, le troisième membre du jury, c'est Mickaël Dantinne.

G : Et après vos études ?

C : Après mes études, j'aimerais beaucoup travailler dans la lutte contre le terrorisme. Ok, d'accord. J'aimerais... Mon objectif, c'est peut-être un jour de terminer à l'OCAM, justement.

G : Oui, oui, je vois. Donc, voilà. Il faut faire des examens et tout ça. Ce qui est intéressant aussi, mais bon, ça dépend de personne à personne. C'est toujours de commencer chez la police et tout ça. Oui. Là aussi, on cherche toujours des universitaires avec des diplômes n'importe quels. Soit que c'est du Criminologie, Sciences Po, Économie et tout ça. Oui, oui, bien sûr.

C : J'avais pensé aussi... Voilà, je me disais un cabinet ministériel pour commencer.

G : Ouais, ouais. Allez, bon ça.

C : Donc, voilà. Est-ce que pour conclure, vous souhaitez rajouter quelque chose ? Est-ce que...

G : Non, allez, c'est très intéressant aussi de voir du côté de Sciences Po. Parce que comme des juristes ou comme des criminologues, des juristes, nous voyons... Oh, ça c'est de la loi, c'est de la loi. Des criminologues, on voit plutôt vis-à-vis les menaces, comme tête, mais au point de vue Sciences Po, comme vous l'avez fait, je pense que la structure et votre question étaient très bien. Quel est le positionnement d'un service de recruteur dans cette grande structure politique ? À mon avis, la question, allez, au niveau de la recherche, la question la plus importante de se poser, ça se trouve où ? Et bon, j'ai pas de questions aussi vis-à-vis de l'évolution, mais je pense que l'OCAM conclut que c'est une institution en bonne route. Il n'y a pas de grands scandales ni de grands problèmes dedans.

C : Ok. Super. Merci beaucoup pour le temps que vous m'avez accordé aujourd'hui. Merci pour vos réponses.

G : Oui, mes excuses pour les réponses tardives à l'époque, mais oui, il y a plein d'énigmes qui entrent, mais c'est le secrétariat qui dit, Marc, et je dis, je vais réagir tout de suite.

C : Donc, voilà. Je vous souhaite un bon après-midi.

G : Au revoir, merci beaucoup. Merci. Et dis bonjour au Julien. Merci, merci, au revoir. Allez, bonne continuation de travail avec vous. Merci.

C : Oui, au revoir.

ANNEXE N°4 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE PROFESSEUR DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Entretien un Professeur de criminologie de l'Université de Liège (Réalisé le 2 avril 2025)

C = Chloé Van dhelsen

P = Professeur de criminologie de l'Université de Liège

C : Alors pour commencer, est-ce que vous pouvez brièvement vous présenter et décrire votre fonction ?

P : Oui, je suis professeur au département de criminologie et je travaille essentiellement dans le champ de la sécurité privée et publique et par public, police, renseignement et dans le domaine de l'exécution d'épargnes, puis un troisième axe relatif aux drogues, mais qui est moins pertinent aussi, vos conseils de nom.

C : Super, merci. Est-ce que, ben voilà, c'est pas forcément une thématique qui vous occupe, mais est-ce que, en travaillant sur les thématiques du renseignement, de la sécurité, est-ce que vous pourriez définir, vous, le terrorisme ? Est-ce que vous, vous en avez une définition ? Ou est-ce que, par exemple, vous trouvez plutôt que c'est assez compliqué de donner une définition du terrorisme ? Et si oui, pourquoi ?

P : Alors, c'est compliqué dans la mesure où je pense que le terrorisme revêt différentes formes à la fois religieuses, politiques, idéologiques, si on prend le terrorisme qu'on pourrait qualifier d'écologique aujourd'hui. Je dirais que c'est une revendication d'idéologie au sens très large du terme qui mobilise une violence et la mobilisation de ce violent, je dirais, elle est aussi présente pour faire peur. Dans le terrorisme, il y a le mot terror et on tente aussi de terroriser la population pour arriver, en tout cas tenter d'arriver à ses fins et revendiquer quelque chose. Mais dans sa concrétisation, le terrorisme est quelque chose qui, comme je viens de le dire, est plus compliqué à saisir parce qu'il se répand sous différentes formes.

C : Et justement, pour vous, quels sont les impacts du fait que le terrorisme est quelque part un peu insaisissable ? Pour vous, qu'est-ce que ça a comme impact, notamment quand il s'agit de définir une politique de sécurité ?

P : C'est plus en termes de conséquences que ça peut avoir sur la sécurité d'un pays et toutes les difficultés que l'on va rencontrer pour conserver cet équilibre entre, d'une part, protection de la sécurité et préservation, d'autre part, des libertés fondamentales. Et c'est ce point de rupture au niveau duquel on peut vite basculer. Et on l'a vu par exemple, peut-être l'exemple le plus connu des attentats du 11 septembre 2001, où les politiques américaines de l'époque ont quand même fait fi de toute une série de libertés, de considérations qui étaient jusqu'alors envisagées comme étant incontournables. Et le fait d'avoir un attentat de cette envergure a fait basculer le point de vue de nombreux citoyens américains, mais également des pouvoirs politiques. Et donc, c'est peut-être ça, la difficulté principale, c'est de dire jusqu'où va-t-on pour tenter de garantir la sécurité au nom du terrorisme ? Et quelles sont les limites ? Et qu'est-ce qu'on tente aussi de faire passer au niveau de politiques qui ne sont pas forcément les plus efficaces ?

C : Vous avez des exemples, justement, de politiques un peu moins efficaces ? Enfin, vous pensez à quelque chose de particulier ?

P : Oui, je pense notamment, je sais pas ce qu'on avait travaillé là-dessus avec Michaël Dantinne, justement, il y a quelques années, sur les projets qui avaient été envisagés, donc au niveau du gouvernement belge, suite aux attentats de Paris en 2015, où on avait mis un package de mesures, 30 mesures au final, visant à lutter contre le terrorisme, et dedans, on a des choses dont on sait que ça ne va pas fonctionner, si on prend l'exemple de la déchéance de la nationalité, qui était souhaitée par rapport à certains profils terroristes, quelqu'un qui est prêt à perdre sa vie ne va certainement pas être arrêté, parce qu'on va le déchoir de sa nationalité, et donc je pense qu'il y a une certaine forme d'émotivité qui peut être compréhensible, mais qui vient un peu parasiter l'efficacité de certaines mesures, tout comme le durcissement tous azimuts de politiques pénales, en criminologie, on sait que ce n'est pas parce qu'on va tripler la panne que les individus vont soudain être animés d'une pensée rationnelle et ne vont plus commettre d'actes terroristes, et je pense que là, on a eu beaucoup d'exemples de ce type, tant en France qu'en Belgique, aux États-Unis, où on a tout de suite sorti l'artillerie lourde, mais avec une efficacité qui est souvent limitée.

C : Ok, super, merci. N'hésitez pas à me dire, je ne sais pas jusqu'où va votre connaissance de l'OCAM, de cet organe en particulier, donc n'hésitez pas à me dire, mais est-ce que vous savez sur quoi l'OCAM se base principalement, justement pour définir la menace terroriste, et est-ce que vous savez si elle perçoit cette menace, si elle la définit de la même manière que ses services d'appui avec qui elle est en collaboration ?

P : Alors, elle est alimentée par ses services d'appui, donc tout ce qui est services de police, services de renseignement, soit la Sûreté de l'État, soit le SGRS et toute autre information qui pourrait être jugée pertinente dans l'évaluation de cette menace. Quant à savoir s'il y a une concordance entre le niveau de la menace que l'OCAM définit et le niveau de la menace telle que les services de police et autres d'appui l'auraient ressenti, ça je ne saurais pas vous répondre, mais c'est clair qu'il doit y avoir quand même une certaine forme de concordance minimale par rapport aux informations qui sont données, sans quoi ça n'aurait peu de sens d'avoir ce type de structure.

C : Ok. Est-ce que, justement aussi, selon vous, cet instrument, cette échelle de 1 à 4 qui est utilisée aujourd'hui par l'OCAM pour définir le niveau de la menace, est-ce que pour vous c'est aussi, est-ce que c'est un instrument approprié ? Est-ce qu'un chiffre, que ce soit 1, 2, 3 ou 4, peut vraiment révéler toute la complexité d'une menace ? Vous, quel est votre regard là-dessus ?

P : Alors, est-ce qu'un chiffre peut révéler la complexité ? Je dirais non, c'est une échelle et le principal défaut des échelles d'évaluation, de mesure, c'est à un moment donné de ne pas pouvoir rentrer dans le détail. C'est un indicateur, je dirais, qui permet de peut-être davantage sensibiliser à la fois les services et la population du danger qui serait présent au sein d'une société, mais avec la principale difficulté de pouvoir quantifier, préciser ce danger. Mais ça permet à un certain moment d'attirer l'attention sur le fait qu'il faut être davantage vigilant au regard des menaces que représenteraient certaines situations. Mais c'est un outil qui est loin d'être parfait.

C : Ok, merci. Face justement à la menace terroriste qui est toujours bien présente aujourd'hui, d'autres menaces qui émergent, on voit beaucoup, notamment liées à la criminalité organisée. Est-ce que, selon vous, c'est possible que dans un futur assez proche, par exemple, les

compétences de l'OCAM s'étendent ou alors soient renforcées ? Il pourrait y avoir un accroissement des compétences ?

P : À quel niveau ?

C : Par exemple, acquérir des compétences en matière de criminalité organisée ? Parce que pour l'instant, l'OCAM est compétente pour tout ce qui est terrorisme et extrémisme. Donc c'est vraiment ces deux axes d'action, je vais dire. Et voilà, est-ce que pour vous, ça pourrait s'étendre à l'avenir ?

P : Oui, j'ai envie de dire, dans la mesure où il n'y a pas que le terrorisme et les formes d'extrémisme qui peuvent engendrer une certaine forme de menace, et dans le contexte actuel, on est davantage inquiété, pour le moment en tout cas, par des menaces en matière d'organisation criminelle et principalement active dans le champ de la drogue.

Et on pourrait envisager une extension, à ce moment-là, de la menace qui ne toucherait plus que des questions de terrorisme et qui ira un peu au-delà. Mais toujours avec les mêmes modes d'alimentation, parce que ce serait compliqué d'avoir un renforcement d'experts à tout niveau dans un temps assez court. Je pense que ça reste quand même un service qui se base principalement sur ces services d'appui.

C : OK. Donc tout à l'heure, vous me parliez des 30 mesures qui ont été mises en place suite à la période de 2015. Est-ce que, quand vous avez travaillé là-dessus, est-ce que vous avez pu remarquer, comprendre comment est-ce que le pouvoir politique, lui aussi, perçoit le terrorisme ? Comment est-ce qu'il l'appréhende ? Et encore une fois, est-ce que c'est une perception qui est peut-être différente de celle de l'OCAM ? Et qu'est-ce que ça implique, encore une fois ?

P : Alors, le pouvoir politique l'appréhende différemment en fonction de son implication ou pas, par rapport à des matières de sécurité. De manière générale, je pense qu'il y a une certaine forme de... Je dirais pas de récupération politique, mais en tout cas, d'une certaine forme de point d'attention par rapport à des situations sur lesquelles il faut impérativement faire quelque chose. Et je m'explique, on est parfois, j'ai l'impression, on l'a été en tout cas dans certaines formes de populisme pénal, où on va vite avoir une certaine forme de caractère émotionnel, réactionnel, il faut faire quelque chose, donc on a fait quelque chose et on vous démontre qu'on a fait quelque chose, sans prix de recul nécessaire par rapport, j'y reviens, à la question de

l'efficacité. Et on est, comme dans bien d'autres domaines, en matière politique, sur des considérations qui sont parfois éloignées celles d'experts, qui sont reconnues dans leur matière et qui ont des positions qui vont être différentes de celles du politique. Et donc là, on a un point de structure qui n'est pas propre au terrorisme, mais qu'on retrouve dans beaucoup de domaines de la sécurité où le politique va considérer que telle option n'est pas à prendre en compte parce que ce serait moins vendeur. Et à contrario, on a vu des positionnements liés, par exemple, à des emprisonnements en quartier d'hôte sécurité, avec un enseignement individuel particulier, qui ont été contestés du point de vue de nombreux scientifiques sur les effets du système, se basant eux-mêmes sur des expériences qui avaient été menées antérieurement dans d'autres pays et dans d'autres contextes terroristes. Mais on se dit, c'est pas grave, on va faire fi de ces considérations et on considère que puisque c'est une option la plus sévère, ça va fonctionner. Et donc il y a une déconnexion, autrement dit, de certaines formes de réalité, à la fois dans les actions de prévention, dans les actions répressives, mais également les actions de suivi ou les revendications du processus de déradicalisation et autres n'étaient pas toujours en adéquation avec la réalité.

C : Ok, super, merci. Donc maintenant on va passer à une catégorie de questions qui se concentre vraiment autour de l'histoire, l'organisation, le fonctionnement de l'OCAM.

Donc je ne sais pas si vous connaissez la période du GIA, le GIA qui a précédé l'OCAM. Est-ce que vous pouvez un petit peu m'expliquer ce qui a entraîné, ce qui a poussé ce passage d'une structure comme le GIA à une structure comme l'OCAM et en faisant cette réforme, quels ont été les changements vraiment majeurs d'un point de vue organisationnel, etc.

P : Je pense que le point de départ de l'OCAM, il est lié aussi à la période d'un peu de troupes qu'on a connue dans les années 1980, parce qu'on a l'impression qu'on a découvert le terrorisme en Belgique au niveau de la période 2015, mais il y a des actions terroristes bien antérieures par les cellules communistes combattantes qu'on a, je pense, en tout cas, en partie oubliées.

Et donc la menace terroriste, on l'a déjà connue de l'intérieur, avec un autre spectre idéologique, d'où la difficulté à nouveau de définir ce qu'est vraiment le terrorisme. Je pense que l'avantage de l'OCAM par rapport à l'ancienne structure, c'est d'avoir quelque chose qui est plus central par rapport au GIA, et par ailleurs qui s'appuie sur une collaboration de structures d'appui qui est plus diversifiée qu'auparavant. Et ça permet dès lors d'avoir, si tout fonctionne évidemment bien, des apports différenciés entre la police, les services de renseignement, qu'ils soient civils ou militaires, ou encore les services qui travaillent pour le centre de crise. Et donc ça permet

d'avoir une approche peut-être plus holistique que dans le cadre du GIA, mais qui sera renforcée dans un contexte terroriste du début des années 2000, assez particulier, qui ne touchait pas directement la Belgique à ce moment-là, mais ce n'est pas surprenant qu'on ait réenvisagé les choses au début des années 2000. Et j'ai envie de dire que l'histoire me rend raison avec les attentats qui seront commis par la suite en Europe, qu'il s'agisse de Londres, de Madrid, de Paris ou de Bruxelles par la suite.

C : OK, donc comme son nom l'indique, l'OCAM, c'est un organe de coordination.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer vraiment concrètement ce que coordonne l'OCAM ?

P : C'est une bonne question. Je dirais qu'il coordonne une information en provenance de multiples services, en vue justement de mieux jauger la menace que représenterait le terrorisme et l'extrémisme sous ses différentes formes. Et c'est en ça que ça peut être utile d'avoir un organe de coordination de l'information, d'autant plus dans un contexte qui, en Belgique, a été quand même assez emprunt de concurrence, à la fois entre les services de police dans l'ancien système, mais également en partie dans le régime actuel, entre les services de renseignements militaires et civils qui n'ont pas toujours connu cette période assez positive qu'on peut constater depuis quelques années, et puis de pouvoir avoir des informations qui se spécialisent dans certains domaines spécifiques, si on prend l'exemple notamment du renseignement pénitentiaire qui est aussi caractéristique d'une certaine forme de terrorisme.

C : OK. Est-ce que vous savez comment ça se passe ? Qu'est-ce qui motive, qu'est-ce qui pousse à la désignation d'une entité, d'un service justement comme service d'appui ? Est-ce que vous savez comment ça se passe, en fait, la formalisation d'une collaboration entre l'OCAM et un service ?

P : Je ne vais pas vous donner d'infos, je ne vais pas vous inventer des choses. Je dirais que ça se passe surtout par rapport à la nécessité d'une situation et d'un phénomène spécifique, parce qu'on a vu que certaines entités ont été créées au fil du temps parce que la situation avait changé, avait été modifiée et qu'on avait besoin de ce type de renseignements, en tout cas beaucoup plus qu'auparavant. Donc ça se construit, j'ai envie de dire, en fonction de l'évolution aussi de la menace et des formes de menaces auxquelles on est confrontés.

C : Merci. Justement, c'est vrai qu'aujourd'hui la liste, si vous voulez, des services d'appui de l'OCAM est assez longue. Il y a une dizaine, je pense, une dizaine de services d'appui plus cinq autres services partenaires. Donc, est-ce que vous pensez qu'en fait, justement, toutes ces relations, toutes ces collaborations soient vraiment nécessaires ? Est-ce que, comment dire, par exemple, un des services d'appui c'est le service des douanes, des douanes Accises. On retrouve aussi par exemple SPF Mobilité et Transport. Est-ce qu'on pourrait quand même s'interroger sur la nécessité d'une telle collaboration, l'opportunité peut-être de ces collaborations ?

P : Alors, j'aurais une réponse qui va paraître peut-être presque contradictoire. Je pense que la multiplication d'entités peut rendre l'exercice de centralisation de l'information beaucoup plus complexe parce que plus vous multipliez les partenaires, plus les canaux d'information se diversifient. Et donc, on a peut-être moins de chance d'avoir une information qui transite correctement d'un canal vers un autre canal. En revanche, je pense que l'apport de certains services qui jusqu'alors étaient ignorés peut être intéressant. Si on prend la question du service Mobilité ou des douanes, on sait que toute une série de phénomènes criminels ont des relations avec le milieu économique. On sait qu'au niveau du transport, ça représente une menace réelle au niveau de zones portuaires, aéroportuaires. Et donc, je pense que ce sont des informations qui, à nouveau, si elles sont bien traitées, peuvent être utiles pour mieux jauger la menace. Encore faut-il qu'on traite cette information. Avoir une multitude d'informations, c'est bien. Mais qu'est-ce qu'on fait de cette information ? Qui va trier cette information ? Et on peut vite se retrouver dans un amas d'informations qui va être complètement noyée. On va avoir des difficultés parfois à trouver l'information qui va être pertinente. Et l'autre difficulté, c'est de se retrouver face à une situation où on serait confronté au fait qu'on avait l'information, mais on n'a pas pu la traiter. Et donc, la responsabilité qui est responsable, et on a déjà eu le cas précédemment en disant c'est scandaleux, on avait cette information, mais on n'en a rien fait. Et donc, on peut vite se retrouver dans une situation de problématique de responsabilité, mais qui peut être dans une certaine mesure compréhensible au vu de la masse des données, des renseignements qui sont traités. Et donc ça, c'est la principale difficulté aujourd'hui que l'on peut avoir de manière très générale, d'être confronté à une multitude de sources, mais qui ne sont pas forcément traitables de manière efficace et rapide. Et c'est ce qu'on a connu dans le contexte aussi des attentats de 2016, où on avait beaucoup d'informations, mais ces informations n'étaient pas toujours traitées correctement. Et une information en tant que telle ne sert pas à grand chose si elle n'est pas traitée et transformée en renseignements avec des croisements pour voir si effectivement, on est face à une donnée qui est fiable d'une part et utile de l'autre part.

C : Et justement, est-ce que ça ne conduirait pas à ce que l'OCAM formalise des formes de collaboration avec des services ou des SPF un peu tout azimut ? Est-ce qu'on ne formalise pas, je dis ça de manière un peu familière, un peu tout et n'importe quoi ? Parce que justement, j'avais lu un rapport du comité R qui disait que déjà l'échange d'informations entre les douanes et axes et l'OCAM étaient déjà très faibles par rapport à d'autres services d'appui.

Et puis aussi, ce rapport révélait que certains agents des douanes et accises en fait ne percevaient pas vraiment l'intérêt, la plus-value d'une relation, d'une collaboration avec l'OCAM. Est-ce qu'on formalise un peu tout et n'importe quoi ?

P : Je pense que oui, dans l'idée qu'on évoquait tout à l'heure de faire quelque chose et de penser augmenter l'efficacité du système, on va avoir tendance à renforcer ou en tout cas à mettre en place des mécanismes collaboratifs. Mais ça, c'est pour la théorie. En pratique, on peut être vite face à des situations où les personnes ne mesurent pas les enjeux d'une telle collaboration comme vous venez de le mentionner, parce que ce ne sont pas des préoccupations auxquelles on est confronté quotidiennement. Et donc, quelqu'un qui travaille dans un service de douane, lui, ce qui l'intéresse, c'est la fraude par rapport aux taxes. Ça peut être évidemment, dans le contexte actuel, la question du trafic de drogue. Mais le terrorisme peut être assez éloigné de ces préoccupations. Et donc, on aura tendance, et je pense que c'est humain, à souvent se focaliser sur ce qui est le plus important, d'autant plus que même ce qui est le plus important ne peut pas être traité avec efficacité dans toutes les zones dans lesquelles un service de douane serait confronté. Ça, c'est une chose. La deuxième chose, je pense que ce qui manque en Belgique, c'est une véritable culture du renseignement, une certaine forme de culture de la sécurité, de manière globale et par entité individuelle. Et on a déjà du mal à avoir des cultures du renseignement, des cultures communes au sein de propres services tels que la police, d'une part, et les services de renseignement, d'autre part. Et c'est d'autant plus exacerbé dans des services qui n'ont pas pour vocation première de s'inscrire prioritairement dans le champ de la sécurité, et sécurité, on l'entend au sens de la police ou des services de renseignement. Je pense que ça, c'est quelque chose qui prend du temps et qui doit être cultivé. Ce n'est pas en mettant un accord réglementaire en place qu'on va soudainement modifier les pratiques. Et on a parfois un peu tendance à se reposer sur une formalisation, une légalisation, réglementation d'un système qui, en réalité, doit aller bien au-delà.

C : OK. Est-ce que, justement, pour vous, est-ce que certains des événements terroristes qu'on a connus ont permis, justement, ont contribué à placer vraiment l'OCAM à la croisée des chemins entre tous ces services ? Ou est-ce qu'il y a d'autres facteurs qui ont fait qu'en fait, l'OCAM, aujourd'hui, occupe cette position centrale ? Et comment, en fait, cette position centrale, à la croisée des chemins, s'est progressivement construite au fil du temps ? Même chronologiquement, qu'est-ce qui a fait qu'on a formalisé la collaboration avec un tel, puis un tel ? Est-ce que vous pouvez m'en dire un petit peu plus ?

P : Je dirais que les événements qu'on a connus sont un catalyseur, en réalité, des missions et de l'importance que l'on a données à l'OCAM, puisque l'OCAM existait bien avant les attentats terroristes de 2015 et 2016, puisque c'est un organe qui est créé en 2006, si ma mémoire est bonne, avec une importance qui était peut-être moindre au cours des années, des dix dernières années, qui ont précédé les attentats. Puis on s'est rendu compte qu'un organe de centralisation de l'information lié à l'évaluation de la menace pouvait avoir tout son sens, justement, pour aussi justifier la mise en place de politiques de sécurité au niveau du pays. Il est fort à parier, je pense, que si on n'avait pas été confronté, nous, en Belgique, à ce type d'attentats, ou même en France, puisque c'est aussi ça qui a été le point de départ de la mise en place de certaines politiques en Belgique, que l'OCAM aurait la même place aujourd'hui.

C : Oui, donc, si j'ai bien compris, vous dites que si les attentats de 2015 n'avaient pas eu lieu, elle n'aurait peut-être pas cette place.

P : Oui, je pense. Elle aurait conservé sa place antérieure, et sa place antérieure, quand vous discutez, si vous avez l'occasion de discuter avec des citoyens, l'OCAM était assez méconnu. Il est aujourd'hui très connu, en tout cas mieux connu, de par, justement, les attentats. Mais, voilà, on est dans des politiques pénales, sécuritaires et autres, qui sont souvent des politiques réactionnelles par rapport à des événements que nous avons connus.

C : OK. Et, justement, pour revenir aussi un petit peu sur ce qu'on disait, la menace terroriste bien présente, d'autres formes de menaces qui émergent, est-ce que, pour vous, ça pourrait aussi conduire au fait, justement, qu'on formalise encore, toujours plus de relations avec d'autres services d'appui ? Est-ce que vous pensez à certains services en particulier ? Je ne sais pas s'il existe, par exemple, des services qui s'occupent de toutes les informations liées aux drogues,

par exemple, je ne sais pas. Donc, voilà, est-ce que d'autres relations pourraient se créer à l'avenir ?

P : Oui, dans le champ des possibles, j'ai envie de dire que tout indicateur qui pourrait contribuer à une meilleure évaluation de la menace pourrait être mobilisé. Alors, est-ce que c'est pertinent ? Est-ce qu'on doit démultiplier à nouveau les canaux d'information ? Je ne pense pas, parce que ça renforcera certaines problématiques qu'on connaît déjà à l'heure actuelle et qu'on vient juste d'évoquer. Ce n'est pas parce qu'on formalise une collaboration qu'on va avoir des informations précises, mais dans le champ des possibles, j'ai envie de dire que oui, on pourrait, dans le champ de la toxicomanie, avoir, à un moment donné, un poids plus grand de la question des drogues en termes d'évaluation de la menace. On a maintenant un commissaire national aux drogues et on pourrait considérer que ça va être un partenaire essentiel pour la suite. –

C : Oui, ok. Est-ce que, justement aussi, comme vous le savez, l'OCAM est sous la double tutelle du ministre de la Justice et de l'Intérieur. Pourquoi est-ce qu'on a mis en place une double tutelle ? Et au lieu de, par exemple, leur attacher soit à la justice, soit à l'Intérieur ?

P : Moi, je pense qu'on est dans cette dynamique de double tutelle dans beaucoup de domaines. Si on prend l'exemple de la police, même si la tutelle est liée au ministre de l'Intérieur, on sait aussi l'importance que peut avoir le ministre de la Justice dans l'attribution de missions de police judiciaire. Et l'OCAM, vous l'avez employé tout à l'heure, est à la croisée de différents chemins qui sont à la fois du registre de la justice d'une part et de la police d'autre part. Et donc, ce n'est pas surprenant d'avoir cette double tutelle intérieure-extérieure. Je pense que ça fait un peu partie de l'histoire de la Belgique, d'avoir une série de services qui sont ces doubles tutelles. Alors, est-ce que c'est une bonne chose ou une mauvaise chose ? On pourrait considérer que c'est une bonne chose dans la mesure où il y a deux regards différents par rapport à ce type de structure. Et une moins bonne chose, parce que quand vous avez plusieurs responsables d'un service, il y a parfois aussi des tiraillements, des oppositions, des divergences de points de vue entre les deux. Mais en soi, ça ne me pose pas de difficultés, ces doubles approches.

C : Pour en finir tout doucement avec les services d'appui, est-ce qu'on peut conclure que, quelque part, c'est l'intérêt de l'OCAM de multiplier les formalisations de collaboration au fil du temps ou pas ?

P : Alors, est-ce que c'est dans son intérêt de démultiplier ? Peut-être pas, in fine, pour les raisons que j'abordais précédemment, parce qu'il va se retrouver dans des situations où soit on aura beaucoup trop d'informations et que cette information sera difficilement traitable. Je pense que c'est valable dans beaucoup de services. On sait qu'en matière de police judiciaire, aujourd'hui, il y a des dossiers qui nécessitent un traitement de l'information qui est très chronophage. On ne parvient pas toujours à arriver au bout. Et si c'est pour faire des formations qui sont purement formelles, ça ne sert à rien. Je pense que si on se focalise uniquement sur la question de l'efficacité, il vaut mieux avoir une série de collaborations qui sont peut-être plus limitées, mais approfondies, plutôt que d'avoir des partenaires tous azimuts. On dit ça pourra un jour servir, donc je pense que là, il y a vraiment une lecture rationnelle des choses qui doit être mise en place. Est-ce que ça me servira ? Et si oui, dans quelle mesure on va investir ce canal d'information ?

C : Par rapport à d'autres centres de coordination européens, parce que les Hollandais ont leur centre de coordination, les Espagnols, etc. Est-ce que l'OCAM a plusieurs atouts, plusieurs avantages, notamment le fait qu'il y a une obligation légale de transmission des renseignements pertinents de la part des services d'appui, sous peine même de sanctions pénales. Il y a la procédure d'embargo qui peut justement rassurer certains services quant au fait de transmettre une information. Il y a aussi le fait que l'OCAM a un statut plus ou moins indépendant, elle n'est pas, par exemple, rattachée dans un service de renseignement ou ce genre de choses, ou alors rattachée à la gendarmerie comme c'était le cas pour le GIA. Ce sont diverses choses qui font que c'est quelque part certains atouts de l'OCAM. Est-ce que par rapport à d'autres centres de coordination européens, est-ce qu'on peut considérer que l'OCAM est en fait une sorte de modèle en termes de centres de coordination pour ses voisins ou pas forcément ?

P : Je ne me suis pas intéressé au centre voisin, donc l'exercice comparatif va être compliqué me concernant. Maintenant, je pense que le fait de l'avoir formalisé, d'avoir mis une position plus neutre, donc détaché des services de renseignement, en soi favorise a priori en tout Mais je pense qu'il est toujours important de prendre du recul. Ce n'est pas parce qu'on est dans un modèle qui est formalisé, avec un cadre légal qui prévoit l'obligation de transmission d'informations que ça fonctionne pour autant. Il y a plein de situations où des services sont obligés d'alimenter des banques de données, de transférer de l'information et il y a quand même des couacs. Donc je pense qu'il faut aussi être lucide et ne pas idéaliser un modèle. Je ne dis pas que c'est un mauvais modèle, mais il ne faut pas l'idéaliser en disant que tout va pour le mieux

dans le meilleur des mondes parce que c'est bien réglementé. On voit qu'il y a des secteurs qui sont extrêmement réglementés mais qui ne fonctionnent pas toujours parce qu'un excès de formalisme peut rendre la transmission d'informations complexe et c'est toujours l'équilibre à avoir entre l'efficacité d'un système et le respect de règles procédurales qui sont nécessaires mais jusqu'au bâton dans cette formalisation.

C : Par rapport à la différence entre centres de coordination et services de renseignement, est-ce que vous pouvez vraiment m'expliquer cette distinction entre les deux ? Pourquoi est-ce qu'il est important de ne pas confondre centres de coordination et services de renseignement ?

P : Comme son nom l'indique, un centre de coordination coordonne des informations qui sont en provenance d'autres services. Le rôle d'un service de renseignement, qu'il soit civil ou militaire, c'est d'aller recueillir de l'information, de la transformer en renseignement et en soi c'est un métier en soi. Je pense qu'aujourd'hui on ne peut pas considérer que l'OCAM est un service de renseignement à proprement parler parce qu'il ne fait, et ce n'est pas péjoratif ici, que s'alimenter sur la base d'informations qui elles-mêmes ont déjà été prédigérées par d'autres services qui ont été récoltées sur le terrain, si on prend des agents extérieurs de la Sûreté de l'État ou par des analystes de ce même service. Donc la mission pour moi est différente.

C : Au sein de l'OCAM, circulent des informations qui sont déclassifiées. Est-ce que vous pensez que la classification des informations, c'est un enjeu pour la bonne coordination de la menace ? Est-ce que vous pensez que l'OCAM, dans certains cas, devrait pouvoir avoir accès à des informations classifiées ? Si oui, dans le cas où la réponse est oui, est-ce que ça pourrait rapprocher l'OCAM d'un service de renseignement ?

P : Oui, je pense que c'est une distinction entre un service de renseignement et l'OCAM. Alors, est-ce que le fait d'avoir des informations classifiées permettrait d'avoir un meilleur fonctionnement ? Je ne suis pas certain dans la mesure où, je dirais, une information qui va être déclassifiée peut être tout aussi intéressante à traiter pour évaluer la menace. Pour moi, je pense que les questions d'habitation de sécurité ne doivent pas être démultipliées au niveau des personnes qui pourraient en détenir. Il y a déjà suffisamment d'acteurs dans le champ, à la fois des services de renseignement, mais vous avez aussi au niveau des services de police, des officiers de liaison qui disposent d'habitations de sécurité et qui vont traiter des informations qui sont classifiées. Je pense que si vous commencez à intégrer dans le pipe une série d'acteurs

qui eux-mêmes vont disposer de cette habitation, plus vous augmentez ce nombre d'acteurs, plus vous prenez le risque que des informations sensibles deviennent portées à la connaissance d'acteurs qui ne disposeraient pas d'une habitation. Je peux comprendre la difficulté de ne pas pouvoir accéder à certaines informations classifiées, mais si elles sont classifiées, c'est aussi une bonne raison.

C : En matière de terrorisme, l'OCAM a des compétences, la Sûreté de l'État a des compétences, le SGRS aussi a des compétences. On voit bien que tout ce qui est compétences en matière de terrorisme se situe dans plein d'institutions. Est-ce qu'il y a déjà des pratiques similaires de la part de ces services ? Si oui, lesquelles ? Et comment est-ce qu'on gère le fait que certaines compétences se chevauchent entre services ? Est-ce que ça donne lieu à certaines formes de lutte aussi parfois ? Comment est-ce qu'on gère tout ça ? On le gère parfois de manière compliquée.

P : Je pense que la situation évolue positivement au fil du temps, mais il est clair que quand vous avez plusieurs acteurs sur le même champ, vous êtes confronté à des situations possibles de concurrence. Mais les enjeux sont différents entre un service de renseignement et un service de police. On n'attend pas la même chose. Un service de police, lui, va avoir besoin d'informations pour pouvoir faire traduire des auteurs en justice. Et in fine, s'ils sont coupables, les condamner. Un service de renseignement, lui, a pour objectif de recueillir une information qui pourrait être intéressante à garder à l'esprit pour la sûreté du pays. Et donc on est parfois dans des dynamiques qui ne sont pas du tout les mêmes. Ce qui entraîne certaines formes de télescopage au niveau du travail qui va être mené dans le cadre d'une enquête judiciaire et d'un service de renseignement. Alors aujourd'hui, on assiste quand même à une certaine forme de judiciarisation du renseignement, qui n'est pas une mauvaise chose pour pouvoir justement traduire des auteurs en justice, mais qui rend encore le travail compliqué entre ces acteurs. C'est compliqué d'avoir une structure où on aurait une fusion des services de police et de renseignement en matière de terrorisme. Parce que le terrorisme, il doit être envisagé à l'aune à la fois de la sûreté d'un pays, mais également d'une approche plus judiciaire et policière. Et donc aujourd'hui, considérer qu'on supprime les deux aspects, on fusionne le tout, pour moi c'est difficilement envisageable. Mais on peut renforcer évidemment les accords de collaboration entre la police et renseignement, mais on est forcément confronté à cette forme de culture du renseignement qui est différente. Ok. Et même si, comme vous l'avez dit, on se dirige plutôt vers une évolution assez positive, des formes de coopération, etc.

C : Est-ce que vous pouvez peut-être, je ne sais pas si vous pouvez me donner un exemple, ou m'en dire peut-être un petit peu plus, sur justement la difficulté de gérer ce chevauchement de compétences ? Est-ce que vous avez un exemple en tête ? Ou est-ce que vous n'avez pas été témoin de certaines choses ?

P : Je n'ai pas été témoin proprement parlé, mais dans le cadre d'une enquête judiciaire, c'est parfois compliqué d'obtenir des informations qui vont être utilisables en justice de la part d'un service de renseignement. Et donc on peut se trouver dans la situation où on aurait besoin d'une information, mais qui ne va pas être délivrée telle quelle par les services de renseignement, parce qu'ils vont considérer que si on divulgue cette information, on met en péril, je dirais, une opération de grande envergure par rapport à l'émergence de certains phénomènes. Et donc c'est un peu une chasse gardée de part et d'autre, et qu'il y a la limite du transfert d'informations. Et idem d'un service de police vers un service de renseignement, si on donne une information qui pourrait être utilisée par un service de renseignement, il ne faudrait pas qu'elle mette en péril l'enquête judiciaire. Et c'est toujours ça qui est compliqué. Là, sur l'aspect plus négatif, maintenant sur l'aspect positif, on voit que la mise en place de taxes force au niveau local et au niveau d'un arrondissement, elle témoigne d'une meilleure intégration des différents acteurs, en ce compris au niveau de la police et de services de renseignement comme la Sûreté de l'État. Et donc là, on peut considérer que c'est bien d'arriver à ce type de collaboration, mais qui, une nouvelle fois, ne doit pas être idéalisé et considéré qu'à tout niveau, ça fonctionne bien.

C : Oui, je reviendrai un peu plus tard. J'ai aussi quelques questions sur tout ce qui est task force, stratégie telle, etc.

Donc, on en parlera par la suite. Est-ce que vous savez si, par exemple, il y a une volonté, soit politique ou même volonté d'autres types d'acteurs de faire évoluer l'OCAM vers, justement, un potentiel troisième service de renseignement en Belgique ? À titre d'exemple, on peut peut-être parler du statut commun qu'il y a en préparation entre le personnel de la Sûreté, du SGRS et de l'OCAM. Parce que notamment, ce qui posait question, c'était qu'il y avait pas mal de personnel à l'OCAM qui avait un meilleur salaire que le personnel de la Sûreté. Est-ce que ces initiatives, par exemple, témoignent peut-être d'une volonté de faire de l'OCAM un troisième service de renseignement ou pas forcément, selon vous ?

P : Alors, je sais bien que certains ont des envies d'avoir des compétences de service de renseignement au niveau de l'OCAM. Est-ce que le changement de statut va dans ce sens-là ? Pas forcément. Je considérais qu'il y a les questions barémiques qui sont d'un côté et puis il y a la question des missions qui est de l'autre. Je ne suis pas convaincu, en tout cas pour ma part, que ce serait une bonne chose d'avoir un troisième service de renseignement. La pluralisation du renseignement, comme on peut le voir dans certains pays, ne démontre pas une efficacité particulière. Si on prend l'exemple des États-Unis, qui n'a pas un service de renseignement, mais une communauté du renseignement avec 16 entités qui participent au renseignement, c'est aussi compliqué. Je pense que le fait déjà d'avoir eu par le passé des divergences, des formes de concurrence entre la sûreté et le SGRS, qui ont quand même tendance à s'apaiser et aller vers une vision bien meilleure, pourrait être finalement chamboulé par l'apparition d'un troisième acteur. Et qu'est-ce que ce troisième acteur serait, en plus de la sûreté et du SGRS, puisque l'OCAM restera un deuxième service de renseignement civil ? Je suis quand même un peu convaincu de l'idée d'avoir deux services de renseignement civil, plus un service de renseignement militaire, et un service de renseignement policier, puisque la police fait aussi du renseignement. Et donc, en soi, est-ce qu'il y aurait encore un sens d'avoir un organe central du renseignement, enfin, d'évaluation, pardon, même si c'est révélateur, d'évaluation de la menace, qui ferait aussi du renseignement ? Ça ferait double emploi pour moi.

C : Ok. Et justement, est-ce que vous pouvez peut-être m'en dire un petit peu plus ? Au début, vous me disiez que certains acteurs de l'OCAM revendiquaient certaines compétences de renseignement. Pourquoi ? Et quelles compétences, proprement dites ?

P : Ce serait plus facile pour certains d'avoir, finalement, des possibilités d'aller chercher l'information à la source pour pouvoir mieux évaluer la menace. Et je pense que, dans le chef de certains, il y a peut-être cette envie aussi de disposer des compétences de recherche qui leur permettraient d'étendre leur capacité d'action. Mais, au risque de me répéter, on est dans des régimes qui sont différents. Et ce n'est certainement pas, pour moi, dévalorisant d'être un organe de centralisation et d'évaluation. C'est juste une autre façon d'envisager la question du renseignement. Et avoir un organe de centralisation, en soit, est une bonne chose, si tout tourne évidemment bien.

C : Donc, aujourd'hui, l'OCAM a les compétences suivantes. Je vais vous les lister. Enfin, vous les connaissez déjà sûrement. Mais, voilà, pour qu'on soit sûrs de parler de la même base. Donc,

ses compétences. Elle est d'abord responsable opérationnelle de la banque de données commune, mise en place dans le cadre de la stratégie TER. Elle est responsable donc de la stratégie TER, puisqu'elle coordonne la task force nationale avec la task force locale. Elle produit donc des évaluations ponctuelles et stratégiques de la menace. Elle prend aussi donc des mesures administratives individuelles, donc tout ce qui gèle des avoirs, octroi ou refus d'octroi d'une carte d'identité ou d'un passeport belge. Et elle échange donc des informations au niveau international avec donc les homologues étrangers. Et elle met aussi à disposition son expertise. Donc, face à ces six compétences qu'on retrouve sur son site Internet officiel, on voit qu'en fait le core business de l'OCAM, qui était au départ les évaluations ponctuelles et stratégiques de la menace, en fait, ces évolutions ont quand même pas mal évolué au fil du temps. Vous, comment est-ce que vous expliquez justement l'apparition d'autant de compétences ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à ce qu'on octroie, on dévolue certaines compétences à l'OCAM ? Est-ce que vous pouvez un petit peu m'expliquer ?

P : Les facteurs sont les facteurs qu'on évoquait précédemment. C'est l'évolution de la menace terroriste, c'est l'apparition de toute une série d'outils qu'on a démultipliés par la banque de données commune. Mais on a vu qu'on avait d'abord une banque de données terroriste, une banque de données HTF et puis on a eu la banque de données pour les FTF, pour les personnes extrémistes. Donc, je pense que si une nouvelle fois on n'avait pas été confronté à une telle menace, on aurait une position moins centrale de l'organe et une augmentation de ses compétences qui serait moindre. Je pense que c'est vraiment, en tout cas selon moi, les mains explicatives de cette augmentation de diversification de compétences, mais qui reste toujours liée à la question du terrorisme et des extrémismes.

C : Est-ce qu'encore une fois on peut un petit peu s'interroger sur l'opportunité de certaines compétences ? Je pense particulièrement aux mesures administratives individuelles. Est-ce que c'est vraiment important ? Je ne suis pas juriste, mais par exemple si au sein d'une TFL on juge, on estime, on évalue que quelqu'un représente un niveau de menace 4 par exemple, et qu'on estime que du coup on devrait retirer ou ne pas octroyer à cette personne une carte d'identité belge, et que tout ça se décide au sein d'une TFL et que ce ne soit pas par exemple l'organe administratif comme la commune, tout simplement, d'une personne qui prenne ce genre de décision, ou alors même l'articulation de cette décision entre la TFL et la commune. Est-ce que ça ne pose pas des questions d'opportunité selon vous ?

P : Pour les mesures générales, je pense qu'on peut être plus, pas conciliant, mais compréhensif par rapport à la manière dont ces compétences ont été envisagées. Mais d'un point de vue individuel, j'aurais tendance à vous rejoindre.

Est-ce que c'est à l'OCAM de faire en sorte qu'un individu soit touché par ce type de mesures, y compris au niveau de la non-délivrance d'une carte d'identité en la matière ? Je pense que ça reste quand même des prérogatives qu'on va retrouver au niveau communal. Et donc là, je pense qu'on est dans une sorte de récupération, pas politique, mais de récupération de compétences au nom du terrorisme. Et pourquoi pas alors, dans d'autres cas de figure, considérer que désormais, telle personne va être soumise à ce type de mesures individuelles, si on étend le champ des compétences. Si on prenait l'exemple de la question de la criminalité organisée, on pourrait aller aussi dans ce champ-là. Et si on mettait une nouvelle couche de compétences, c'est le risque à un moment donné de diluer les responsabilités et d'avoir des acteurs qui vont phagocyter une série de responsabilités, de compétences en tout cas, qu'on retrouvait jusqu'alors dans le champ d'autres acteurs. Et donc là, moi, je suis plus dubitatif sur ce positionnement lié aux mesures individuelles.

C : OK. Justement, le cadre de la gestion opérationnelle de la banque de données commune, etc. Est-ce que justement, vous pouvez m'expliquer comment... Vous m'aviez expliqué au départ, on avait une banque de données Terrorist Fighter, puis elles se sont multipliées.

Et alors, elles se sont toutes finalement rangées sous la même banque de données commune. Qu'est-ce qui a fait qu'en fait, pour quelle raison on a donné cette gestion de cette banque de données à l'OCAM, alors qu'avant, comme vous m'aviez dit, elle était un peu dispersée ? Qu'est-ce qui a fait qu'en fait, l'OCAM a été désigné gestionnaire opérationnel ?

P : Parce qu'on est dans une optique de centralisation. Je pense qu'en soi, avoir une banque de données qui est commune et qui va être gérée par un organe qu'on pourrait considérer comme un peu neutre, extérieur, c'est une bonne chose. Je pense qu'il faut éviter ce qu'on a connu par le passé, d'avoir des banques de données qui sont liées à certains types de services, avec lesquels il est difficile de partager des informations. Et quand une banque de données, à nouveau, est bien alimentée et que tout le monde participe à cette convergence d'informations, ça peut vraiment être utile d'avoir un point central où on sait que l'information va pouvoir être utilisée, communiquée, mobilisée par différents acteurs. Et le plus gros risque en matière de terrorisme, c'est justement de faire sa petite popote interne et de dire que cette information va nous servir en tant que service et on ne va pas la partager avec quelqu'un d'autre.

C : Et en ça, je pense que ça, c'est peut-être éviter de retomber dans des travers du passé. Et justement, donc, est-ce que vous pouvez aussi m'expliquer peut-être dans quel contexte la stratégie TER est-elle née ? Comment est-ce qu'elle a été mise au point ? Et encore une fois, pourquoi est-ce que c'est l'OCAM qui en est responsable et pourquoi est-ce que c'est... Oui, j'ai terminé ma question.

P : Alors, je ne connais pas le point de départ de la stratégie TER en tant que telle, mais je pense que la mise en place d'une stratégie à un niveau national et local est tout à fait compréhensible, pertinent, parce qu'avoir une approche qui est uniquement centralisée sur un phénomène tel que le terrorisme n'est pas suffisante. Elle est nécessaire parce que le terrorisme est évidemment quelque chose qui va au-delà d'entités locales, mais elle n'est pas suffisante parce que l'information transite aussi par le local. Et je pense que ça, on a pu le démontrer dans une multitude de matières avec parfois un peu du discrédit lié au niveau local, considérant que ce sont des affaires qui doivent être gérées uniquement par de gros services. Ça n'est pas vrai pour moi. L'information à la base, qui va la retrouver, qui va la détecter, ce sont souvent des services locaux. Donc je pense que c'était important d'avoir ce double regard local, national. Pourquoi l'OCAM ? Parce qu'à nouveau, il est au cœur même de plusieurs services qui vont justement alimenter les banques de données et qui vont permettre d'avoir une information, je dirais, qui va être interconnectée.

Et donc c'est pas surprenant que l'OCAM soit le point central de cette stratégie TER. Ok. Je regarde.

C : Ah oui, aussi, donc tout ce qui est banque de données communes, ça, on l'a dit, ça peut poser beaucoup de questions en termes aussi de protection des droits fondamentaux, de données à caractère personnel, etc. Premièrement, est-ce qu'avec de tels instruments, on observe déjà, si vous voulez, une évolution dans le traitement des menaces, mais plutôt dans le sens où, en fait, certains auteurs parlent d'un déplacement un peu de la répression du terrorisme, du champ pénal vers un champ beaucoup plus administratif, ou alors aussi parfois d'une technologisation de la lutte antiterroriste. Est-ce que pour vous, de tels instruments, de banques de données à caractère personnel, ça pose ces questions-là ? Est-ce qu'on doit, je vais pas dire s'en alerter, mais est-ce qu'on doit être attentif ?

P : Oui, je pense qu'il faut être attentif. Dans toute création d'une banque de données, je pense qu'il faut être attentif à la question à la fois de l'avis privé, mais de la finalité liée à cette banque de données. Moi, je ne suis pas opposé par principe à la création d'une banque de données, pour autant qu'on puisse justifier de l'utilisation de celle-ci et de l'accès à celle-ci. Je pense que ça, c'est quelque chose qui doit être vraiment cadré par l'utilisateur, qu'on ne puisse pas, parce qu'on est fonctionnaire de police et qu'on travaille dans un domaine qui est tout autre que celui du terrorisme, accéder à ce type de banque de données. Et donc, si on n'a pas un cadre légal qui est formaté en la matière, là on peut vite tomber dans des travers. Parce que je pense que ça peut être utile, évidemment, de centraliser l'information. Alors oui, je veux dire, d'aucuns crieront à une atteinte à l'avis privé, mais c'est valable dans plein d'autres domaines. Alors, on est aujourd'hui dans une société de collecte d'informations, en matière médicale, en matière sociale, en matière pénale. Ces informations peuvent être, dans leur registre respectif, utiles et pertinentes. Mais en termes de diffusion et en termes d'accès, je pense que ça, c'est quelque chose sur laquelle il faut être vraiment vigilant, attentif, en termes de protection des sources aussi, des données, puisque vous parlez de technologisation de la sécurité. Il faut aussi pouvoir garantir que ces informations, elles ne vont pas pouvoir être piratées par d'aucuns, et que l'information va se retrouver dispersée dans la nature. Mais ça, c'est au-delà de la question de banque de données sécuritaires, c'est valable pour bien d'autres registres.

C : Je pense que j'ai globalement fait le tour des questions que je voulais vous poser aujourd'hui. Je ne sais pas si vous, vous souhaitez ajouter quelque chose, peut-être pour conclure, ou attirer mon attention sur peut-être quelque chose que je n'ai pas évoqué.

P : A priori, vous m'avez abordé pas mal de choses. Oui, peut-être pour le dernier point. Vous parlez de banque de données. La banque de données doit être aussi une banque de données qui est dynamique. Je pense que ça, c'est un point important, parce qu'on a parfois tendance à encoder une information dans une banque de données et de la laisser ad vitam aeternam. Je pense que la plus-value d'une banque de données, c'est justement de pouvoir être vivante et de faire sortir des informations qui n'ont plus d'intérêt, et de pouvoir considérer que peut-être qu'une personne, à un moment T, a potentiellement représenté une menace, mais qu'elle ne le représente plus. Il y a la question du droit aussi à l'oubli, à l'effacement, pour évidemment des personnes qui ne représentent plus aucune menace. Et puis, à l'inverse, il y a parfois des données statiques qui ne sont pas rendues dynamiques. Et ça, ça peut poser des difficultés. Je pense que

c'est une vision qu'on doit aussi cultiver en termes d'alimentation et de mise à jour des banques de données d'actualisation.

C : Ok, merci beaucoup. Je pense que j'ai fait le tour de mes questions. Je vais couper ici.

ANNEXE N°5 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN EXPERT DES MATIÈRES DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ

Entretien avec un expert des matières de contrôle des services de renseignement et de sécurité (Réalisé le 17 avril 2025)

C = Chloé Van dhelsen

I = Expert des matières de contrôle des services de renseignement et de sécurité

C : Parfait. Donc, pour commencer, est-ce que vous pouvez vous décrire brièvement votre fonction ?

I : Alors, je suis docteur en sciences politiques avec une spécialisation sur le contrôle des services de renseignement et donc indirectement de l'OCAM aussi.

C : Comment est-ce que vous, vous définiriez justement le phénomène terroriste ? Est-ce que c'est un concept facile à définir ? Ou est-ce que, au contraire, c'est plutôt un concept assez flou, assez ambigu ?

I : Non, la notion de terrorisme est ambiguë, surtout qu'elle est utilisée de plus en plus comme un nom, comme un adjectif commun à plusieurs situations. Là où on l'a connue souvent sous la forme d'utilisation par des groupes pour revendiquer une idéologie, une façon de penser, un besoin de reconnaissance, c'est désormais utilisé dans le langage commun. On peut le voir notamment dans un bel exemple avec la Russie qui évoque régulièrement les terroristes

ukrainiens dans le cadre du conflit et, inversement, dans le cadre d'Ukraine qui parle des terroristes russes. Donc, en fait, c'est devenu un nom de plus en plus générique au sein d'un conflit armé. Alors, c'est de là que, parfois, ce n'est pas mes matières, ça, mais, effectivement, on voit que les scientifiques ont parfois du mal à identifier ce qu'est le terrorisme terroriste et de quel terrorisme. Est-ce qu'on parle d'un terrorisme de radicalisation idéologique ? Est-ce qu'on parle déjà de la personne de terrorisme ou du phénomène terrorisme ? Est-ce que le phénomène terrorisme est dans un conflit ou est limité à attaquer des institutions ou des civils ? C'est encore beaucoup de choses. Au final, il y a presque une définition du terrorisme par auteur définissant ce concept.

C : Est-ce que, justement, ce flou aussi a quelque part une utilité et permet de servir certaines politiques, selon vous ?

I : Oui, c'est-à-dire que c'est un terme qui est très péjoratif. Donc, quand on parle à sa population de terrorisme, de facto, ça crée un ressenti.

Je ne suis pas en psychologie non plus, mais ça crée certainement un ressenti qui facilite l'acceptation de la prise de certaines mesures par des gouvernements, à tort ou à raison, de nouveau. Ça dépend du cas dans lequel on est.

C : Un rapport d'enquête du comité avait révélé l'absence de vision conjointe entre les services de renseignement et l'OCAM, notamment à propos de la menace que représentaient les frères musulmans en Belgique. Selon vous, qu'est-ce que ça applique, cette vision un peu conjointe ? Ça applique quoi le fait que deux types d'organes, d'un côté les services de renseignement et l'OCAM, n'aient pas cette vision conjointe de la menace alors qu'ils travaillent ensemble ?

I : La réponse doit être, parce que ça c'est un cas particulier en plus, mais il n'y a pas une réponse unique, elle doit être nuancée. Premièrement, ils travaillent sur un même sujet, mais ils ne font pas la même chose. Les objectifs ne sont pas similaires. L'OCAM pourra faire du travail de long terme pour le suivi d'une problématique que la sûreté de l'État pourra à certains moments décider que ce n'est peut-être plus à l'heure actuelle la plus grande des priorités, même si ça reste une priorité. Je ne dis pas que ça n'est pas à l'heure actuelle, mais je dis que là où un service est consacré uniquement à la lutte contre le terrorisme, le radicalisme et la propagation de haine, il ne faut pas oublier que vous évoquez aussi un autre service qui a des tâches en matière sectaire, en matière de prolifération économique et scientifique, en matière de protection de

notre potentiel scientifique et économique, en termes de sauvegarde de l'État de droit, donc c'est beaucoup plus large que la seule mission de l'OCAM. Après, il est clair que la collaboration peut toujours s'améliorer.

Je pense que si on reprend par exemple les documents sur les attentats de 2016, c'est quelque chose qui était clairement mis en avant par la commission de suivi, mais ça l'était déjà dans les années 1990, avant qu'on crée les deux services de renseignement tels qu'on les connaît, et ça a été le cas tout au long des travaux du comité. Cette absence, ces manques, c'est effectivement dû aux services, mais un petit peu aussi aux politiques, c'est-à-dire que bien longtemps le comité a soulevé l'absence de protocoles d'accords. Or ces protocoles d'accords ne peuvent exister qu'au travers des autorités de tutelle qui les prennent, et on se rend compte souvent que les autorités de tutelle, qui pourraient être finalement un facteur imposant aux services de mieux communiquer et d'augmenter les synergies, on est face à des gens qui ne connaissent pas le renseignement, qui ne connaissent pas la situation, et puis il y a aussi toujours une question qui pourrait être psychologique, c'est les bonnes ententes entre les services.

On peut voir que des personnalités qui s'entendent bien ont plus l'habitude de collaborer. L'OCAM aussi a dû se faire accepter. Vous comparez la Sûreté de l'État, qui est un service considéré comme le plus vieux service de renseignement au monde, par rapport à l'OCAM, qui est arrivé dans une situation de crise en 2006, où il n'était même pas accepté à l'échelle internationale, où l'OCAM a dû aussi essayer de trouver sa raison d'être, sa création et autres. Dans le cas que vous citez, effectivement, il peut y avoir toujours des couacs. Je pense que la situation s'améliore peut-être à cause des restrictions économiques, qui obligent aussi entre la Sûreté et les GRS, par exemple, plus de synergies. Et donc forcément, plus de synergies, plus de contacts pour les créer, et donc des relations qui se créent.

Mais là, effectivement, voilà. Après, il y a aussi toujours et malheureusement une guerre des services. Je pense que le mot n'est plus vraiment d'actualité, mais les services ont aussi parfois une information qu'ils sont prêts à dévoiler, mais qu'ils n'estiment pas encore opportunes d'être. Maintenant, ils ont une obligation à travers la loi. Donc, si dans le cas cité, la Sûreté avait des informations qui permettaient à l'OCAM de faire des évaluations qu'elle n'a pas transmises, elle n'a pas rempli son rôle de service d'appui. Et là, c'est de nouveau aux autorités, qu'elles soient politiques, mais je ne parle tant dans le suivi et dans le contrôle que dans l'autorité de tutelle, de s'assurer que ces synergies refonctionnent.

C : Ok, merci. Mais c'était plutôt aussi pour vous, par exemple, pour lutter efficacement et pour vraiment lutter efficacement, si en fait, pour tous ces services qui travaillent ensemble et surtout comme ils doivent transmettre à l'OCAM...

I : On a recréé des groupes de travaux, on a retravaillé des task forces où ils se réunissent tous entre eux. En toute logique, toute information liée au terrorisme et qui peut donc consacrer l'OCAM, la question ne devrait pas se poser.

Ça devrait être systématiquement transmis à l'OCAM. Maintenant, il faut voir aussi, de plus en plus, on cherche un peu aussi le rôle de l'OCAM en l'étant au-delà de ses prescriptions légales. Donc, finalement, est-ce que l'OCAM doit recevoir l'ensemble ou simplement ce qui est pertinent ? La loi et les circulaires sont censés déterminer.

De nouveau, c'est à l'organe de contrôle de le vérifier. S'ils ne le font pas, de le mettre en mesure. Maintenant, si vous me posez la question dans un monde idéal, effectivement, il faudrait en fait un seul créneau, peut-être, des bases de données.

Mais ça aussi, on en a recréé des nouvelles, dont celle de l'OCAM. Maintenant, trop d'informations tuent l'information. Il faut augmenter les synergies, mais il ne faut pas surmultiplier les groupes de rencontres.

Normalement, il faut imposer ce que dit la loi et s'assurer que tous les services le fassent. Dans le meilleur des mondes, c'est ce qu'on peut espérer. Et ça soulagerait aussi, peut-être, certaines fonctions de la Sûreté de l'État.

Mais n'oubliez pas non plus que l'OCAM n'a pas les mêmes missions que les services de renseignement. Donc, elle ne pourra pas aller sans le travail du renseignement. Elle n'y arrivera pas non plus.

C'est ça qu'il faut veiller à ce que le renseignement assure bien son rôle de service d'appui tel que la loi le prévoit. Je ne sais pas si c'était ça la question.

C : Si, si, c'était ça. Mais oui, fort aussi par rapport à la perception de la menace. Mais comme on l'a dit, c'est quelque chose de très flou, de très ambigu. Il n'y a pas de définition du terrorisme.

I : Oui, et puis même du terroriste. Vous avez des gens qui vont... Monsieur Dantin le disait très bien. Il existe une zone grise qui est très délicate. Vous avez des gens qui vont aller se battre pour défendre une idéologie. Et vous avez des gens qui, parfois, ont un problème psychologique et ont besoin d'exprimer de la violence et qui vont rejoindre une manière pour pouvoir exprimer cette violence. Et entre les deux, il y a une zone floue. Donc le risque zéro n'existera jamais en

terrorisme. Parce qu'il y aura toujours le risque aussi de récupération. Vous pouvez avoir quelqu'un qui se fasse exposer avec une récupération d'un groupe terroriste. Quand la personne est en 17 morceaux dans une pièce, c'est difficile, s'il n'avait pas les sommes ou autre, de voir. Parfois, on a aussi des cas où on va relever sur son ordinateur. On ne voit pas de contact, mais on voit qu'il a consulté des sites qui lui ont permis. Est-ce que la consultation des sites était pour rejoindre l'idéologie ou simplement pour apprendre, poser une bombe, faire efficacement les choses ? On ne sait pas toujours identifier le profil. On n'a pas toujours toutes les données qui permettent. Donc oui, c'est d'autant plus compliqué pour les services.

C : Aujourd'hui, l'OCAM recourt à des évaluations de la menace et place son niveau de la menace sur une échelle de 1 à 4 ? Est-ce que pour vous, c'est un instrument de mesure approprié ? Concrètement, si l'OCAM évalue le niveau de menace à 4, qu'est-ce qui se passe après ? Est-ce qu'encore une fois, ça peut servir certaines politiques, certaines étendues de compétences ?

I : À mon sens, c'est très compliqué de vous répondre parce que les niveaux de la menace sont aussi liés à des directives qui sont confidentielles et auxquelles je n'ai pas accès ou auxquelles si j'avais eu accès, je n'aurais pas pu en parler. Donc là, du coup, ma réponse va de facto être biaisée. Je pense que l'intérêt d'avoir des niveaux de menace permet des mesures standards. Avoir les mesures particulières liées à l'événement. C'est-à-dire que quand on sait qu'on a un certain niveau de menace, il y a des mesures standards qui vont être prises. Donc ça permet une réaction très efficace et très rapide.

Maintenant, effectivement, ça permet aussi de rassurer la population. Quand on est au niveau 1, on sait qu'on suit, mais il n'y a pas grand-chose. Niveau 2, on ne se tracasse pas.

C'est quand le niveau 3, 4... Le problème, c'est dans l'explication qui est donnée aux gens. Moi, j'ai suivi une affaire quand on était à Verviers où j'avais été contacté par la presse. Et on avait en niveau 3, voire niveau 4, les gens étaient assez affolés.

Or, en réalité, ce niveau 3 ou 4 n'était destiné qu'aux installations pénitentiaires, aux installations de justice, aux installations de police, et donc ne visait pas la société dans son ensemble. Donc ça, c'est aussi un rôle de communication. Et je trouve que, l'OCAM ne pouvant pas le faire, je trouve quand même que le centre de crise a amélioré sa communication vers le citoyen.

Vous avez des plateformes maintenant qui existent, numériques et autres, qui vous permettent d'avoir des informations en temps réel, des lieux à ne pas aborder et autres. Mais c'est vrai que, parfois, ce qui manque, c'est la vulgarisation. Mais ça, ça passe aussi par les... Comment dire ? C'est tout un cycle.

Tant que les universités, les recherches ne maximiseront pas les efforts dans le domaine, comme votre travail à l'heure actuelle, la vulgarisation n'existera pas. Et tant que la vulgarisation n'existera pas, ça restera obscur. Un service secret, que ce soit l'OCAM ou autre, ne peut pas être transparent.

Mais on peut améliorer la compréhension de son fonctionnement. Et donc, voilà, ça permettra à chacun. Est-ce qu'un politique sait ce qu'est le niveau 3 ? Je ne sais pas.

Est-ce qu'il sait ce que ça implique ? Je n'en suis pas sûr. Maintenant, on a aussi revu le Conseil national de sécurité, en n'y mettant plus uniquement les responsables, en faisant un système pyramidal avec, à la base, les agents de terrain. Et eux, sur base des niveaux décrits par l'OCAM, peuvent aussi plus facilement communiquer, se représenter.

Donc, avoir une échelle, pour moi, c'est utile. Encore faut-il comprendre ce qu'elle veut dire. Et c'est peut-être là que parfois le bas est biaisé.

Maintenant, effectivement, oui, je pense que ça permet quand même d'assurer, ne serait-ce légalement, la possibilité de mettre en place certaines mesures qui ne pourraient pas l'être autrement. Maintenant, on a quand même vu pendant les attentats que tous les trois jours, le niveau était réévalué. Donc, à un moment, on peut se poser la question, tiens, qu'est-ce qui fait passer de 2 à 3, de 3 à 4 ? Pourquoi ? Mais ça, c'est des données confidentielles.

La loi ne dit pas grand-chose dessus. Il faudrait plus interroger les services pour voir la pertinence.

C : Justement aussi, comment est-ce que, selon vous, si vous avez pu être en contact avec certains acteurs politiques, comment est-ce que le pouvoir politique, selon vous, perçoit cette menace terroriste ? Est-ce qu'il comprend tous ces enjeux ? Au sein du CNS, comment ça se passe ?

I : Je pense qu'on n'est pas dans un État qui est né dans une approche sécuritaire. Je vais le dire comme ça. C'est-à-dire qu'en réalité, historiquement, on le sait. Mais on n'est pas un pays qui a fait de la sécurité son champ de bataille, comme c'est par exemple le cas en France, en Allemagne, aux États-Unis, en Angleterre, ou vraiment au Canada, en Australie, on peut en citer un, où la sécurité est vraiment prédominante dans l'État.

Nous, clairement, il y a un manque de connaissance des politiques. Il est revenu des situations où, effectivement, lors des premiers attentats, les politiciens en Régie étaient complètement

dépassés en se demandant ce qu'était le terrorisme et quelle était la politique belge en matière de terrorisme. Donc ils ont regroupé les services.

Et c'est ça que je disais précédemment avec le Conseil national de sécurité, c'est que je pense qu'il y a toujours une méconnaissance du politique, mais de plus en plus assumée ou reconnue, ce qui a permis de recréer de nouvelles structures ou de réformer les structures existantes, en vue de laisser beaucoup plus de place aux acteurs de terrain, qui permettent dès lors aux politiques, désormais, d'être soit en contact direct avec eux lors de réunions, soit d'avoir les informations qui leur parviennent, et donc pouvoir prendre des décisions plus cohérentes face à la situation. Maintenant, effectivement, je serais curieux de faire passer un entretien avec des questions sur le rôle d'un service de renseignement à nos politiques. On est aussi dans un pays multiparty, où vous avez beaucoup de parties en présence qui peuvent évoluer pendant 5 ans, redisparaître pendant 5 ans, revenir 5 ans après, et donc parfois membres de continuité dans les acteurs politiques qui suivent leur renseignement. Or, leur renseignement, par nature, comme je l'ai dit précédemment, ne doit pas être transparent. Donc c'est un monde difficile à appréhender. Mais si vous changez tous les 5 ans d'acteur, quand un acteur commence à avoir appréhendé le sujet, il passe peut-être à une autre matière qui sera le logement et autres, au profil qui ne sera pas réélu. Et donc finalement, effectivement, on peut avoir un déficit. Maintenant, ça revient un peu aussi aux politiques à se renseigner. Le comité R fonctionne depuis 25 ans avec des hauts et des bas, mais en alimentant quand même. Les services publient maintenant des rapports annuels. On voit quand même qu'il y a un changement drastique sur les 10 dernières années en termes de communication par les services de renseignement. Donc, pour autant qu'on s'en donne la peine, on pourrait maintenant, la question est toujours, un politique, y gagne-t-il plus à consacrer 3 semaines dans une bibliothèque à se renseigner sur ce qu'est le renseignement ou aller à la kermesse boudin du quartier en vue de se montrer pour être réélu ? Ça, c'est une autre question. Alors, est-ce que ça veut dire pour autant que notre système de sécurité ne fonctionne pas ? Je n'irais pas du tout jusque-là, parce qu'on a pris des garde-fous, comme il y a le comité R, comme il y a les services et autres. Mais c'est clair qu'il y a un manque cruel de connaissances de ce qu'est le renseignement et de l'importance du renseignement par les politiques. Souvent, on me dit, oui, mais pour la Belgique, il faut quand même savoir qu'au niveau économique, le Luxembourg a un service de renseignement dont il ne doit absolument pas rougir. Et pourtant, c'est un pays plus petit que le nôtre. Donc là, pour moi, ça ne veut rien dire. Ce n'est pas parce qu'on est un petit pays. On a toutes les institutions européennes chez nous. Pour répondre concrètement à votre question, oui, je pense que ça

s'améliore, mais il y a toujours un manque de culture politique du renseignement en Belgique, qui est clair, qui sent s'améliorer, mais quand il y a un attentat.

C : Oui, c'est ce que j'allais aussi vous demander.

I : Je peux enchaîner directement. J'aime souvent dire qu'on a une culture politique réactive en renseignement. Et je dis bien culture politique, pas culture du renseignement, parce que je pense que la culture du renseignement, finalement, les universités ont quand même pris part par rapport aux politiques. Ils sont beaucoup plus investis. Il suffit d'aller voir, par exemple, au FIC, le forum des nouvelles technologies à Lille, au début de l'année, où on vous parle de millions investis dans des centres d'études sur le renseignement et autres. En Belgique, vous créez un événement sur le renseignement. Si vous avez une dotation de 3000 euros pour inviter des gens, c'est magnifique. Moi, je l'ai vécu en 20 ans. Et là, on n'a pas cette volonté politique.

Angela Merkel a mis par exemple des millions dans la création d'un master sur le renseignement. En France, c'est une priorité nationale. Nous, le master sur le renseignement, il n'existe pas. Je pense que j'ai des seuls cours à être donnés en Belgique avec Anvers. Et on a un cycle sur le renseignement. C'est tout. En fait, en Belgique, qu'est-ce qui va se passer ? C'est l'événement qui va provoquer l'intérêt politique. Et donc, on a une approche réactive. Alors que le renseignement, c'est l'inverse. Ça doit être proactif. Et ça, pour moi, c'est quelque chose qu'il faut absolument améliorer en Belgique. C'est cette prise de conscience de la nécessité d'avoir une approche proactive et non réactive aux événements de renseignement.

C : Et du coup, par rapport à ce que le monde a pu connaître en termes d'attentats terroristes, ou même l'Europe, etc., est-ce que pour vous, en Belgique, il y a un peu aussi un avant-après le 11 septembre, même si on a connu d'autres types d'attaques avant le 11 septembre, en termes de dispositifs de sécurité, de perception de la menace ?

I : Oui, mais aussi parce que les Américains ne nous ont pas vraiment laissé choix. Et jusqu'à peu, où la situation semble un petit peu changer au vu des positions du nouveau président américain, les Américains ont quand même été leaders dans la sécurité mondiale. Donc forcément, quand ils sont touchés, tous les pays les soutiennent à ce niveau-là. Et de facto, les demandes des Américains se font plus pressantes. Et peut-être qu'à cette époque-là, on s'est rendu compte que le terrorisme ne serait plus qu'une bombe isolée, mais pouvait mener à des conflits multipolaires, en fait. Et donc, on est dans un système où le terrorisme ne devient plus

un acte revendicatif, mais devient une arme de conflit. Et donc, de facto, c'est sûr que le 11 septembre, Madrid avait déjà eu un sacré impact, parce que Madrid est à l'origine, Londres et Madrid sont à l'origine de la création de l'OCAM, par exemple. Donc, on avait déjà pris les mesures, mais c'est sûr que le 11 septembre... Mais alors, dans ce cas-là, en Belgique, c'est surtout mars 2016 qui a donné un coup de massue sur la situation et la nécessité de réinvestissement dans les services et autres. On verra si les paroles sont tenues, mais ce qui a l'air d'être le cas, ce serait parmi les seuls à ne pas être des financeurs. Maintenant, je vous donnerai la réponse dans 5 ans, à la fin de la législature. Mais, oui, comme tout événement, si demain vous avez un nouveau Bataclan au Heysel, par exemple, il est sûr qu'après-demain, la politique de sécurité va être bien plus drastique en Belgique. Et le conflit en Ukraine, le conflit russe, montre aussi la diversité des menaces et donc l'obligation pour les services de renseignement de se performer dans certains secteurs où ils ne l'étaient pas forcément. Donc, oui, tout phénomène international aura un impact. S'il est national, il en aura d'autant plus. Si je ne réponds pas à la question, vous pouvez réorienter.

C : Non, c'est très très bien, merci. Donc, avant la création de l'Ocam en 2006, on bénéficiait en Belgique du GIA, du groupe qui est l'ancêtre de l'Ocam, tout à fait. Est-ce que vous pouvez un peu me parler de cette réforme, du passage du GIA à l'Ocam ? Entre-temps, comment il y a eu les attentats de Madrid puis de Londres ? Comment est-ce que tout ça a mené à l'Ocam ?

I : En fait, l'OCAM est un des premiers, ce n'est pas le premier au monde, mais c'est une des premières tentatives mondiales de créer un service qui ne soit pas un service de renseignement, mais ce qu'on appelle communément un fusion center. Fusion dans le sens carrefour. Le but de l'OCAM est un carrefour de l'information, ce qui a posé d'énormes problèmes à nos services de renseignement, parce que beaucoup de pays comme les Etats-Unis ne voulaient plus nous transmettre de l'information, parce que celui qui donne une information reste le propriétaire de l'information. Or, c'est un peu le problème aussi qu'il y a avec les entreprises chinoises, c'est que la loi disait en Belgique que les services de renseignement, qui font partie des services d'appui, avaient l'obligation de transmettre l'information à l'OCAM. Et cette obligation amenait une énorme réticence de la part des pays partenaires, parce qu'ils ne savaient pas ce qu'était l'OCAM. Donc ils se disaient, attendez, on va donner des informations aux Belges qui vont aller dans un service qu'on ne connaît pas, dont on ne sait pas ce qu'ils font, et qui pourrait nous porter préjudice. Donc il a fallu énormément de tractations pour pouvoir réussir à faire accepter l'OCAM.

C : D'où la procédure d'embargo aussi.

I : Exactement, d'où la procédure d'embargo, mais qui elle aussi a été utilisée un peu déviée pour éviter le contrôle, plus que pour protéger les Etats alliés. Donc ça, ça a été un petit peu compliqué. Maintenant, vous pouvez observer au niveau international, il y a peu de pays qui n'ont pas, je ne vais pas dire d'OCAM, parce que tous les systèmes sont différents, même un service de renseignement civil n'est pas le même d'un pays à l'autre. Mais peu de pays n'ont pas de système de fusion center, que ce soit une entité ou que ce soit via des procédures et des protocoles. Je pense que c'est devenu la norme pour quelque chose qui n'existe pas, parce qu'en fait, on doit aussi faire face à, comme je vous le dis, à des services qui n'ont pas que le terrorisme. Or, le terrorisme est devenu une menace continue et prégnante, et qui nécessite un brassage de milliers, milliers, milliers, milliers d'informations. Et donc, au bout d'un moment, il fallait des analystes. Alors, la question, est-ce que l'OCAM se limite encore au terrorisme ? Je ne crois pas, mais ça, c'est encore un autre débat. Mais donc, le GIA avait son importance, mais n'avait en réalité pas vraiment de valeur, on va le dire, aux yeux institutionnels. Même moi, dans les travaux de recherche, ils apparaissaient très peu. Donc, en fait, on a pris un organe existant, et on en a créé quelque chose de nouveau. L'ancêtre de l'OCAM est le GIA, mais l'OCAM n'est pas le GIA. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. Donc, voilà, la passation de la loi a été... Donc, on a créé un service qui était chargé de faire des analyses, avant d'accorder légalement, ou un service de renseignement, le droit de mettre sur écoute des gens, hormis le SGRS à l'extérieur de notre territoire. La loi sur les méthodes de recherche, les méthodes de collecte d'informations date de 2010, l'OCAM date de 2006. Donc, voilà, c'était un choix politique, créer une entité supplémentaire qui a eu un rôle unique en matière de terrorisme, parce qu'on sait que le terrorisme a pris une ampleur bien plus importante qu'elle ne l'était. Et puis maintenant, les facilités de déplacement aussi, la mondialisation, l'ouverture des marchés et autres ont facilité la migration aussi. Les réfugiés, ben voilà, à un moment, les terroristes utilisaient des moyens technologiques, après ils ont utilisé des moyens humains. S'il fallait un an pour que l'information arrive à travers une sacrée réfugiée qui peut prendre des chemins différents, c'est pas grave, il fallait un an, mais au moins elle arrivait. Donc, l'OCAM finalement, a été mal perçu, a eu sa raison d'être, a dû trouver son existence et commence peu à peu... Maintenant, pour tout le monde, l'OCAM... Alors, il y a peu de monde qui savent encore dire ce qu'est l'OCAM et à quoi il sert, mais tout le monde connaît l'OCAM. C'est rare, même dans la société civile, l'OCAM, les gens ne savent pas très bien, ne sauraient pas définir ce que

c'est, donner l'acronyme, mais par contre, tout le monde sait que l'OCAM, c'est lié au terrorisme. Donc, c'est devenu accepté peut-être presque plus que nos services de renseignement. Mais il a vraiment pour but, on a vraiment voulu aussi décharger les services de renseignement, en focalisant uniquement sur un organe qui n'ait que ça comme compétence, traiter des matières de renseignement qui viennent de tous les services, mais aussi des pays étrangers et autres. Donc, l'OCAM a dû aller à l'étranger pour rencontrer des partenaires similaires, faire des accords et autres, parce que n'oubliez pas que l'OCAM, légalement, ne peut pas faire du renseignement. Il a d'ailleurs l'obligation de retransmettre les renseignements acquis aux autres services, ce qui a parfois posé problème. Et ça, c'est encore un autre débat. Je ne sais pas si je me suis pas...

C : Non, non, c'est très bien, merci beaucoup.

I : Il faut me recadrer. Je peux le dire à l'enregistrement, je parle d'autres... Non, il n'y a pas de problème.

C : Justement, j'apprends beaucoup de choses. Justement, donc, comme on parlait aussi un peu des voisins européens, etc., il y a quand même, c'est vrai, pas mal de fusion centers un peu partout en Europe. J'ai d'ailleurs lu aussi un livre du comité R à ce propos. Et alors, c'est vrai que l'Ocam, en fait, on peut se dire, la loi de 2006, elle offre plusieurs atouts, on peut le dire, à l'Ocam, avec cette obligation légale de transmission, le fait que, si c'est un service qui n'est pas intégré dans un service de renseignement ou dans un service de police, c'est un organe indépendant. Et on a aussi parlé de cette procédure d'embargo. Donc, par rapport, justement, à ces voisins européens, l'Ocam a-t-elle cette place de fusion centre modèle par rapport à ses voisins ? Je ne sais pas à quel point vous connaissez les fusion centers un peu partout dans le monde.

I : Le terrorisme n'est pas ma matière. Je m'intéresse à l'OCAM parce qu'il est contrôlé par le comité.

C : Mais pour vous, est-ce qu'on est plutôt un peu un bon élève dans la matière ? Est-ce qu'on n'a pas un service modèle, si je peux dire ça comme ça ?

I : La difficulté qu'on a pour l'instant, et je ne suis pas dans les services, donc ce sera à eux à même de répondre, en Belgique, d'abord, c'est les statuts. C'est-à-dire qu'il va falloir un statut unique, que ce soit renseignements, OCAM ou autre, parce que pour l'instant, il y a une guerre des services, c'est-à-dire qu'on est mieux payé à l'OCAM, donc les services peuvent perdre d'excellents analystes ou même le CGRA, par exemple. Le commissariat d'aide aux réfugiés, parce qu'il y a des spécialistes sur des régions du monde, et c'est ça qu'ils recherchent aussi à l'OCAM. Donc, premièrement, il y a ça. Il faudra à un moment régler la situation parce que ça crée des tensions. La délimitation déroule, on commence à y arriver. Maintenant, c'est sûr qu'on bénéficie d'un atout, c'est l'essai-erreur, c'est-à-dire que comme on a commencé les premiers, on a fait des tentatives, on s'est un peu planté, on en a refait d'autres, on s'est un peu planté. Un des risques qu'on a pour l'instant, et je pense que la stratégie TER a pour but d'essayer de décomplexifier tout cela, c'est qu'en fait, on est parti de l'OCAM et on a fait un peu ce qu'on a fait au comité, on a fait des lasagnes. On lui a rajouté des couches, des groupes de travaux, des bases de données, de nouvelles normes, de nouvelles directives, de nouvelles stratégies avec sans cesse des modifications jusqu'à un moment où on fait plus se mettre en place que travailler. Il ne faut pas non plus trop tuer la structure en la complexifiant. Alors c'est sûr que ces structures ont aussi permis une meilleure communication entre tous les acteurs parce que c'est un des problèmes entre du local, l'agent de CPAS qui remarque qu'il y a un problème, au bourgmestre, jusqu'à l'administrateur général de la Sûreté de l'État ou au ministre qui devra prendre les mesures conséquentes, le flux d'informations n'était pas bon. Maintenant, l'OCAM reste une petite entité donc il faudra voir à un moment ce qu'on va faire concrètement de l'OCAM et je fais un lien avec le comité parce que je pense qu'un jour, les deux sont les mêmes, il faudra revoir toutes les normes qui les concernent et essayer d'un petit peu simplifier tout ça pour que les gens puissent savoir, je suis expert en matière de contrôle de renseignement et pourtant, il y a encore des normes que je découvre où je me disais, tiens, ils interviennent là-bas parce qu'il n'y a pas de guide de renseignement comme je le disais, la culture du renseignement existe en Belgique, quand j'ai commencé je ne pouvais pas encore dire vraiment qu'elle existait, maintenant, il serait temps qu'elle se développe et je pense qu'à ce niveau-là au niveau de l'OCAM, c'est une des grosses difficultés c'est qu'en fait, on a surmultiplié les tâches et parfois je veux dire illégalement je m'entends par là en disant qu'on lui a donné démission encore récemment alors que le cadre légal ne le permet pas encore et ça ne cesse d'augmenter, donc en fait, on dévie un peu le rôle de l'OCAM en fonction de la thématique du jour, et il y a un moment, l'OCAM, soit il faut lui donner les moyens de le faire, soit il faut essayer de simplifier les structures, parce que trop de structures tuent la structure, à force d'être à des réunions,

comme on va mettre ça dans notre démo, à force de faire des réunions, de créer des groupes de discussion, des bases de données et autres, il faut les encadrer légalement, on a une législation RGPD qui est très très stricte, donc ça devient, et alors ça devient aussi très compliqué pour les organes de contrôle, que ce soit le comité R ou le comité P, de pouvoir suivre l'ensemble du, est-ce qu'il est les bases de données, ou la COC pour les bases de données, parce que là c'est encore un troisième acteur qui interviendra, juste avec le comité R et puis le comité P pour les bases de données, donc vous voyez, ça complexifie, au bout d'un moment, à force de mettre des lasagnes, même chose pour l'OCAM, c'est une grosse difficulté. Après l'intérêt de l'OCAM à l'étranger, c'est comme je vous l'ai dit, en 2006, il y avait des systèmes qui existaient, qui n'avaient pas le nom de Fusion Center, mais on est quand même un des premiers à avoir mis un organe de ce type officiellement en place, illégalement.

C : Et si je ne dis pas de bêtises, je pense aussi qu'on est un des seuls où il y a clairement cette obligation légale de transmission.

I : Tout à fait, alors l'aude ce n'est pas légal, quand vous avez affaire à des pays où il y a la culture du renseignement, ça se fait directement plus facilement, mais nous on empêche justement la rétention volontaire d'informations par les services. Il n'y a pas lieu de ne pas transmettre une information et les services peuvent être condamnés. A l'inverse, l'OCAM peut être condamné s'il ne transmet pas aux services d'appui les bonnes informations, il n'aura pas les évaluations qu'il doit rendre. Donc là, oui. Et ce qui est très intéressant aussi, c'est qu'on a légiféré sur des délais, donc on sait que selon le degré de demande et d'urgence de la demande, les services ou l'OCAM ont un temps déterminé pour le faire, donc on a officialisé et légalisé tout cela. Donc c'est vrai que ça a entraîné des conflits parfois, ou des réticences, je dirais de grosses réticences de la part des pays étrangers quant à la transmission d'informations, mais au moins ça nous a permis de jouer carte sur table et d'être transparent sur l'échange d'informations et finalement d'être un peu des référents aussi en la matière, au niveau international. Très certainement, après je ne participe pas assez au régime international, je ne participe pas tout court au régime international dans la matière pour savoir quel est réellement, ça c'est plutôt une question à poser aux services, leur ressenti sur la perception que leurs homologues ont, mais je pense qu'elle n'est pas mauvaise. Effectivement, après effectivement, il y a toujours une guerre des services, donc en fonction de la personne et de la personnalité, vous aurez un avis critique ou non, le tout est à voir vous à la multiplication des interviews, ce que vous pourrez en dire lors de votre présentation. Vous pouvez me laisser, c'est ça.

C : Aussi, vous m'en parliez, le fait qu'on rajoute à chaque fois beaucoup de lasagnes à cette structure, que les missions de l'OCAM aussi se sont pas mal multipliées, son core business qui est à la base, donc les évaluations de la menace, c'est quand même pas mal étendu, on va y revenir. Et alors, je voulais vous demander si selon vous, dans le contexte dans lequel on est aujourd'hui, avec une menace terroriste toujours bien présente, très prégnante, très intense, et d'autres aussi menaces qui, comme la criminalité organisée, encore cette nuit, il y a eu des fusillades à Anderlecht, etc. Est-ce que pour vous, par exemple, est-il possible que l'OCAM acquière des compétences en matière de criminalité organisée ?

I : C'est un peu lié à ma réponse précédente avec les lasagnes, où je disais qu'à un moment, il faudra que le législateur se pose et décide de ce que l'on veut faire de L'OCAM.

L'OCAM doit être utilisé en matière terroriste, radicalisme, propagandiste de haine. C'est pour ça qu'il a été créé. Mais rien n'empêche de l'utiliser à autre chose. Mais pour ça, il faut délimiter les compétences. Je prendrais un cas qui n'est pas officiel, mais qui a été évoqué publiquement, et de toute façon, je ne suis pas lié au secret, donc je peux dire ce que j'ai entendu. C'est que des missions ont été confiées à L'OCAM, notamment en cas d'invasion russe. Or, le but de L'OCAM n'est pas de faire de la prédiction d'attaques militaires. Il est en matière de terrorisme. Alors, on pourrait dire que Poutine est un terroriste, mais ce n'est pas le... Comment dire ? J'ai un avis sur Poutine, tout le monde a un avis pour Poutine, mais je veux dire, ce n'est pas le cas. La Russie n'est pas considérée comme un pays. Elle n'est d'ailleurs pas considérée comme un état. Donc, on est face à une situation. Pourtant, on a demandé à L'OCAM, et on a demandé à des conseillers, d'essayer de voir comment légalement on pouvait justifier cette demande. Ça ne va pas fonctionner comme ça. C'est-à-dire qu'au bout d'un moment, oui, on ne vit pas dans un monde de bisounours, ça c'est vrai, mais à un moment, il y a un cadre légal. Donc, il faut d'abord revoir quelles sont les missions de L'OCAM, et voir si la criminalité organisée n'est pas une menace similaire au terrorisme dans laquelle il faudrait faire intervenir L'OCAM. Si c'est le cas, très bien, mais revoyons aussi la structure de L'OCAM, revoyons son personnel. On ne peut pas sans cesse rajouter des missions sans rajouter des moyens. Or, le terrorisme, comme vous le dites, c'est le jeu du policier et du voleur. C'est-à-dire qu'on va mettre des mesures pour contrer les terroristes, ils vont prendre des mesures pour contrer nos mesures, des contre-mesures, et ça ira sans cesse. Donc, l'augmentation du personnel actuel de L'OCAM est nécessaire pour le terrorisme, ne permettra pas de combler, en plus, la prise en charge des analyses d'invasions potentielles par la Russie et des mesures à prendre, du risque d'intervention

de la criminalité organisée dans une destructure de l'État. Est-ce que c'est du terrorisme ? Non. Ça pourrait l'être, mais pour moi, ce n'est pas du terrorisme, c'est de la criminalité organisée, qui a pour but aussi de l'ingérence. Mais est-ce que l'ingérence est une matière de L'OCAM ? Jusqu'à présent, non. Donc, à un moment, pour moi, ils ne doivent pas intervenir au vu du cadre légal. Mais là, vous vous interrogez quelqu'un qui travaille dans les matières universitaires sur un cadre légal. Donc, en l'état, non. Est-ce que ce ne serait pas important de revoir un jour le rôle de L'OCAM ? Oui. Mais attention, il reste des services de renseignement qui ont ce rôle-là. Donc, à un moment, il ne faut pas non plus dédoubler les missions. Mais alors, peut-être soulager certaines missions d'un côté pour... Est-ce qu'un jour, la question de se dire est-ce qu'il faudra un service d'enquête à L'OCAM ou est-ce que ça doit rester un carrefour uniquement de réception pourrait se poser ? Moi, je ne suis pas partisan parce que je pense justement que cela impose d'avoir une... Cela permet d'avoir une vision globale en imposant à tous les acteurs de transmettre l'information. Ou sinon, L'OCAM risquerait de retourner un peu comme un service de renseignement dans sa propre bulle, ce qui n'aurait plus l'intérêt. Maintenant, je pense qu'il faut un moment cantonner à certaines activités. La criminalité organisée, à la base, ce n'était pas le rôle de L'OCAM, sauf si ça en devient, comme on l'a connu par exemple, des menaces contre la vie privée, la protection physique de dirigeants en vue de déstabiliser un État. Parce qu'à un moment, c'était ça. Le but était de faire des enlèvements pour déstabiliser. Donc là, est-ce qu'on n'est pas quand même dans une sorte de terrorisme qui soit lié à de la criminalité, à du trafic de drogue ou à de la défense d'une idéologie islamique forte ou radicaliste ? Et puis, n'oubliez pas qu'on parle toujours de l'islam. Mais pour l'instant, il y a aussi des tendances judaïques qui pourraient aussi conduire à des menaces face à certains groupements. Et autres, vous avez aussi d'autres États qui sont parfois en conflit au niveau religion. C'est vrai que l'islamisme radical est le plus visible et le plus fréquent, mais c'est loin d'être le seul. Et il ne faut pas oublier que l'OCAM, comme vous le disiez, vous l'avez justement dit dans votre question, le terrorisme est loin d'être parti. Donc si on vient lui remettre en plus la gestion d'un conflit armé et la gestion de la criminalité organisée, est-ce qu'il ne perd pas un peu de la nature même de son existence ? Mais ce n'est pas à moi de décider seul. J'ai un avis comme tout le monde a un avis. Je pense qu'on doit respecter le cadre légal. Et si on veut lui faire faire autre chose, il faut les moyens et le cadre qui fonctionne. C'est la particularité de la Belgique. On m'a toujours dit en matière de contrôle, on a trop d'exigences. C'est génial votre système, mais nous, on ne veut pas autant encadrer. Moi, je pense que parfois, ça a un défaut d'être si encadré, mais c'est aussi une force. C'est qu'au moins, on a une transparence légale, on a un cadre législatif qui permet de savoir ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire. Et à un

moment, il faut. Si on a ça, il ne faut pas le mettre à mal en commençant à redonner des missions qui ne sont pas prévues.

C : Mais c'était aussi dans le rapport du comité de 2023. Je pense que c'était aussi qu'il posait la question de la compétence de lequel en matière d'ingérence, quand il y a eu la visite iranienne au Brussel Summit...

I : Exactement. Mais en réalité, est-ce que ce n'est pas plutôt le rôle des services de renseignement de voir l'activité, parce que c'est une mission des services de renseignement, l'activité des services de renseignement étrangers sur les territoires belges ? C'est une activité. En même temps, il en va de la protection des ressortissants. Mais ça, c'est aussi une mission d'un service de renseignement.

C : Mais dans le rapport, finalement, il est écrit que l'évaluation avait porté sur l'événement.

I : Voilà. Et alors, c'est exactement ça. Donc, c'est exactement ce que je voulais dire. Les services sont là pour faire un suivi régulier de cette problématique quotidienne.

Mais par contre, sur l'événement et les risques d'avoir une attaque lors de l'événement, en vue soit de mettre à mal les autorités iraniennes, soit de mettre à mal les ressortissants dans les manifestations, revient du rôle de l'OCAM. Parce que là, on est dans une menace qui pourrait être terroriste à l'égard soit de ressortissants étrangers diplomates sur notre territoire, soit à l'égard d'une population, d'une diaspora qui est présente sur notre territoire et qui est, pour la plupart, ayant la double nationalité ou voire la nationalité belge, des ressortissants belges. Donc, clairement, une menace d'attaque sur notre territoire.

L'attaque liée ici, oui, ce ne serait pas un agent qui fait une piqûre à quelqu'un. La menace de l'événement, mais ça, c'est un rôle de l'OCAM. C'est établi légalement.

C'est la justification qu'a trouvée le comité. Après, des questions peuvent quand même encore être posées. Parce qu'à la base, ce qu'on demande à l'OCAM semblait quand même être légèrement plus large que le simple événement.

Enfin, je n'étais pas là, je ne sais pas exactement la demande qui lui a été faite. Oui, j'allais dire que ce n'est pas écrit dans le rapport, en tout cas. Mais voilà.

Mais on peut supposer que s'il y a eu enquête, c'est qu'il y avait un doute. Exactement. Mais bon, on se contentera des conclusions qui allaient pour ça et à qui on doit essayer de faire confiance.

C : Exactement. Donc, comme le précise l'intitulé, l'OCAM, c'est un organe de coordination et d'analyse de la menace. Et donc, est-ce que vous pouvez un petit peu me détailler, m'expliquer ce rôle de coordination de l'OCAM ? Qu'est-ce qui coordonne exactement ? Est-ce que ça se cantonne aujourd'hui seulement à la stratégie TER ou alors ?

I : À la base, il faut repartir de l'historique pour comprendre le tout. C'est que la coordination, c'est vraiment la coordination. En fait, l'OCAM est un carrefour. Il doit coordonner la recherche. La stratégie TER, elle est récente. L'organe de coordination et d'analyse de la menace, c'est la première terminologie en 2006, quand on était bien loin de cette stratégie TER. Donc, quand on a parlé de coordination, tout évolue avec le temps. Mais la coordination, c'était réellement dans le sens strict du terme. On coordonne toutes les informations en matière de terrorisme et on les analyse en vue de produire des évaluations qui permettront aux organes compétents de prendre les mesures nécessaires. C'est vraiment ça. L'OCAM n'a d'ailleurs pas pour but de prendre les mesures. Il peut conseiller, il peut donner des avis, mais ce n'est pas son rôle. C'est le rôle du Conseil national de sécurité qui, à l'époque, n'existe pas. C'était le comité ministériel de renseignement et sécurité qui ne jouait pas le même rôle, qui ne jouait pas vraiment son rôle, soyons honnêtes. Et donc, coordination, ça vient de là. Et forcément, ça a évolué avec l'évolution des compétences et des stratégies qui ont été mises en place. Donc effectivement, maintenant, on est plus dans la coordination liée à la stratégie TER, donc coordination d'ensemble, de stratégie, de groupe de travaux et autres, alors qu'avant, c'était vraiment la coordination de l'information sur le sujet qui lui était donné, qui n'était d'ailleurs pas les propagandistes de haine, qui était vraiment le terrorisme qui s'est développé au radicalisme, qui s'est développé aux propagandistes de haine, mais aussi parce que la terminologie théorique a changé et a évolué. Le terrorisme n'était plus réduit, grossièrement, du terrorisme. Il est devenu le radicalisme. Il est devenu la propagandiste de haine. Donc on voit vraiment un phénomène qui a lui-même évolué. Donc des missions qui évoluent. La coordination, pareil. Les stratégies TER émanent aussi des attentats et des recommandations qu'on a eues. Et cette stratégie nécessite une coordination. Donc à partir du moment où vous avez un organe qui agit dans ces matières-là et qui a le titre de coordination, forcément, il va augmenter les missions qu'il a à travers ce qu'on lui donne. Donc à la base, la coordination était vraiment, voyez-le comme un carrefour de l'information en matière, permettant l'analyse, en vue de produire des évaluations pour permettre la prise de mesure et le suivi aussi à long terme. Et n'oubliez pas que ce n'est pas que de la réaction à l'événement. Il fait aussi le suivi de mouvements à travers le temps et pas

qu'en Belgique. Aussi où la Belgique a des intérêts. Et puis maintenant, effectivement, avec la stratégie TER, on est aussi plus seulement de la coordination d'informations, mais dans la coordination de structures, de bases de données. Donc il devient vraiment un organe coordinateur, mais aussi coordinateur d'autres services pour ceux qui touchent à la matière de l'OCAM. L'OCAM ne va pas aller se mêler de la coordination à la sûreté de l'État sur le suivi du potentiel économique et scientifique de l'État, sauf si ça touche, sauf si quelqu'un veut faire péter une bombe à un endroit en vue de déstabiliser toute l'économie pour faire un acte terroriste. Je pense que le mot coordination doit être vu en vue de l'évolution des missions qui lui ont été attribuées et de la situation internationale, mais aussi des définitions. Les définitions sur le terrorisme et sur le renseignement, ça a explosé les 20 dernières années. Avant, c'était un terme générique. On parlait du renseignement pour tout. Maintenant, vous avez le renseignement économique, le renseignement satellitaire, le renseignement humain. Vous avez les types de renseignements, mais vous avez aussi les thématiques. Est-ce qu'on est plutôt dans l'ingérence ? Les sectes. Voilà, exactement. Dans le terrorisme, dans l'économie, dans la prolifération des armes. Regardez pour l'instant, par exemple, une des tâches des missions des services de renseignement, c'est aussi de voir... Je ne parle pas forcément de la Belgique, mais c'est aussi de voir si on livre des armes. Est-ce que toutes les armes vont au bon endroit ? Et qu'est-ce qu'elles deviennent après ? Regardez maintenant, vous parlez de la criminalité organisée. On remarque que des armes qui reviennent chez nous sont des armes qui, à l'époque, ont été transitées pour permettre à des gens de se défendre. Ça aussi, c'est un rôle de renseignement à un moment ou à l'autre. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

C : Si, c'est parfait, ne vous tracassez pas.

I : Il faut me recadrer.

C : Vous me demandez à chaque question, mais c'est parfait.

I : J'ai l'habitude de dévier.

C : Justement, la loi OCAM de 2006, la dernière modification, c'est de 2022. Le comité R a aussi rendu un avis concernant la modification de cette loi. Il mettait en avant dans cet avis que ce rôle de coordination, parfois, n'était pas vraiment détaillé dans la loi.

I : C'est très trouble. C'est ça, c'est très trouble. C'est ce que je vous expliquais, que ça évolue en fonction de ce qu'on lui fait faire.

C : C'est ça. Le comité R demandait à ce qu'on précise si on est face à une coordination d'une approche administrative, d'une approche globale.

I : Déjà, il faut bien situer que si le comité R n'a pas été suivi, surtout, c'est parce que, vous l'avez dit, le comité R rend un avis. Ce n'est pas un mépris politique ou une méconnaissance de ne pas suivre un avis sans en prendre compte. C'est-à-dire que, renoncer à un avis, dire qu'on ne suit pas un avis, ça veut dire qu'on a pris en compte l'avis. Oui, il n'y a pas d'obligation. Le pire, pour moi, avec l'avis, c'est quand on fait comme s'il n'existe pas. À partir du moment où on justifie, et c'est là qu'est le problème, c'est que le politique n'a pas vraiment justifié la réaction du comité R, sauf si je me trompe. Je n'ai pas vu énormément de débats parlementaires, publics, et malheureusement, on ne sait pas ce qui s'est dit en commission de contrôle, parce que c'est confidentiel. Donc c'est ça la grosse difficulté. Est-ce que l'avis a été débattu ou non ? On pourrait en retrouver des traces et ça a été un tout petit peu débattu. Effectivement, maintenant, trop de lois empêchent une flexibilité. Dans le renseignement, parfois en Belgique, on est peut-être allé pas assez loin dans certains domaines et trop loin dans d'autres, en cadrant tellement qu'à la fin, c'est impossible pour les services de le mettre en œuvre, parce que la loi est tellement précise que dès qu'il manque une petite chose, tout croule et la mesure s'écrase. Maintenant, effectivement, je pense que le rôle de l'OCAM, moi je vais répondre différemment que le comité R, mais pour le rejoindre, et je ne vais pas m'intéresser qu'à la coordination, mais aussi à l'analyse et aux missions premières de l'OCAM, je pense qu'il va falloir un jour, pas un audit au sens organisationnel et fonctionnel du terme, mais au sens que veut-on faire désormais de l'OCAM. Et là, il va falloir se poser, comme l'a dit le comité R, coordinateur, oui. Est-ce qu'on veut de la coordination administrative ? Est-ce qu'on veut de la coordination du personnel ? Est-ce qu'on veut de la coordination de services ? Est-ce qu'on veut de la coordination de données ? Qu'est-ce qu'on entend par chacun des quatre que je viens de vous évoquer ? Mais il y en a d'autres. Ensuite, quelles menaces ? Est-ce qu'on va se limiter au terrorisme ? Alors maintenant, dorénavant, qu'est-ce qu'on entend par terrorisme ? Est-ce que la loi et la définition du terrorisme, qu'on ne cesse de modifier, que ce soit au travers des normes, des stratégies ou autres, qui ne sont pas toujours les mêmes, qu'est-ce qu'on entend ? Est-ce qu'on entend le terrorisme au niveau pénal ou au niveau renseignement ? Ça aussi, ce n'est pas la même chose. Si vous regardez par exemple les codes français qui ont un code sur le renseignement, la

définition ne sera pas la même. Donc, de facto, à quelle définition le OCAM doit-elle se lier ? Alors, c'est défini le terrorisme pour l'OCAM, il l'est dit clairement. Mais est-ce que cette définition est toujours à jour ? Ou est-ce qu'elle est toujours à jour et que d'autres éléments devraient être ajoutés ? Peut-être qu'effectivement, les menaces d'ingérence armées étrangères, est-ce que ça devrait faire ? Parce que finalement, le terrorisme, c'est aussi ça, mais ce n'est pas que ça. N'oubliez pas, tout le monde voit le terrorisme comme poser une bombe, c'est loin d'être que ça. Il y a du terrorisme qui peut être aussi économique. Il y a plein de sortes de terrorisme aussi, donc qu'est-ce qu'on entend ? Où s'arrête le OCAM ? Est-ce que c'est tout générique ? Et moi, ce qui me dérange le plus, alors je suis totalement d'accord avec le comité R, mais je le suis par exemple aussi concernant le comité d'air. Je pense que pour l'instant, en Belgique, c'est aussi dû à cette absence de culture du renseignement politique. C'est-à-dire qu'on s'est rendu compte qu'on avait des services et qu'il fallait les encadrer. Ça fait très peur aux gens. Ce n'est pas très vendeur, le renseignement, il faut reconnaître. Les gens, ce n'est pas forcément quelque chose qui leur fait plaisir. Et donc, on a parfois eu du mal à poser en Belgique un cadre clair sur ce qu'on veut. Et donc, parfois, on fait faire des missions à l'OCAM en faisant en même temps travailler des conseillers, comme je le disais tantôt, pour essayer de trouver une justification légale déjà à ce qu'on leur fait faire, parce qu'on sait qu'on va se faire taper dessus.

Ce n'est pas, ou du moins, qu'on va se faire... Mettez pas ces mots-là pour moi. On va avoir des reproches. Et donc, est-ce qu'à un moment, il ne serait pas temps que le législateur se pose, et il y a un vrai débat, issu peut-être d'abord d'un travail fait par les agents de terrain, en vue de délimiter désormais ce que l'on souhaite faire à l'OCAM. Mais comme je le disais, alors il faut revoir la politique de sécurité globalement. Parce que la police fait de plus en plus de renseignements. Or qu'à la base, en 98, on a sorti la gendarmerie exprès pour dissocier les deux. Mais on voit de plus en plus, pas forcément rétroactivement, ils ont des bases de données aussi dans la prédiction et autres. On en arrive là aussi au niveau de la police. Donc, qu'est-ce qu'on va leur donner ? En fait, il faudrait à un moment réunir les acteurs et dire, OK, il y a le terrorisme, mais est-ce que l'OCAM ne fait plus que le terrorisme ? C'est une question à l'heure actuelle que je me pose. Est-ce que l'OCAM se limite au terrorisme, radicalisme, pragmatisme ? J'ai ma réponse, je la connais. C'est pour ça que je la pose. A mon avis, c'est que non, on lui fait faire des missions qui dépassent le champ légal. Alors ce n'est pas pour autant que j'ai envie de le soulever. Parce que je pense que ça peut être pourtant un outil fonctionnel, mais alors il faut l'assumer, il faut prendre les mesures clairement qui permettent de donner cette compétence à l'OCAM pour éviter une utilisation de l'OCAM au petit bonheur-la-chance, voire même une utilisation en fonction du politique compétent et de la personnalité politique compétente à ce

moment-là. Vous savez, il ne faut pas trop encadrer un service de renseignement ou un service de coordination et d'analyse de la menace, parce qu'il ne faut pas confondre l'OCAM et les renseignements, mais ne pas baliser assez son travail, il laisse place au risque de dérive aussi. Alors heureusement qu'on a le comité R et le comité P, parce que grâce à ça, vous pouvez soulever des poids comme ceux que vous venez de me soulever. Maintenant, il faudra voir ce qui en sera fait par la suite. Et ça, c'est un peu le rôle des étudiants du monde scientifique en général et de la presse à parfois suivre pour aller voir si ces actes posés de contrôle ont un suivi effectif ou non. Et peut-être voir aussi au niveau de l'OCAM s'ils n'ont pas l'impression que parfois ils sont utilisés à tort et à travers. Ce qui peut aussi intéresser le service, parce qu'il prend une importance par rapport aux autres, jusqu'au moment où il n'arrive plus à mener les missions qui lui sont confiées.

C : Écoutez, j'y vais le 25, je vous en reparlerai.

I : Franchement, je m'attends avec grande impatience pour voir si mon regard extérieur correspond au regard intérieur. Ça va dépendre. Je ne sais pas aussi ce qu'ils vont me dire, à quel point... Exactement, ce qu'ils acceptent de vous dire ou non. Mais bon, je suppose que si vous avez des rendez-vous au comité, avec les services de renseignement et autres, avec peut-être moins les politiques, parce qu'encore faudra-t-il qu'ils sachent vraiment de quoi ils parlent. Et ça, je l'assume totalement. Mais là, vous pourrez quand même aussi commencer à avoir vous aussi une opinion. Oui, bien sûr. C'est une matière confidentielle. Mais moi, je ne peux pas vous donner des certitudes. Je ne peux vous donner que des sentiments par rapport à des conversations, à des éléments qui sortent dans la presse, à la lecture de rapports. C'est juste que j'ai l'impression que parfois, le champ d'activité de l'OCAM ne cesse de s'étendre sans que pour autant la loi le prenne en considération. Il y a donc un flou artistique, mais qui entraîne un flou aussi pour le contrôle. Comme le comité ne sait même plus de quelle coordination est évoquée, comment est-ce qu'ils doivent la contrôler ? Ils ne savent même pas quelle est la mission concrète de l'OCAM, parce qu'elle n'est pas suffisamment définie. Alors après, quand on me dit que ça doit être transparent, ça ne peut pas être transparent, non. Mais des directives ministérielles, ça peut être mis. Elles peuvent être transmises au comité pour autant qu'ils n'utilisent pas leurs droits de veto. Et ça, de nouveau, je m'écarte un peu. Au niveau des missions de l'OCAM, de l'action de l'OCAM qui s'étend, qui se multiplie, etc.

C : Je trouve aussi que c'est quelque chose qui est fort visible au niveau des relations avec les services d'appui. Les services d'appui aussi se sont pas mal multipliés.

I : On n'arrête pas d'en rajouter.

C : On n'arrête pas d'en rajouter. Et aussi, le comité, encore une fois, mettait en avant le fait qu'il y a la formalisation, la collaboration avec les services d'appui, mais que le terrorisme aussi entraîne une collaboration avec toute une série d'acteurs indirects, comme les entités fédérées, au niveau provincial.

I : C'est une grosse difficulté. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, à force de trop vouloir encadrer, on finit par oublier. Et dites-moi si je tourne en rond dans mes questions. Non, parce que ça vous permet de tout aborder. La définition même du service d'appui rend l'obligation pour ces acteurs-là. Mais n'empêche pas de contacter les autres. D'ailleurs, la loi le prévoit, des contacts possibles avec d'autres entités. L'OCAM a raison. Maintenant, il y a aussi le politique qui, parfois, vous savez, quand il y a eu des attentats, à un moment, alors ça n'a rien à voir avec l'OCAM, mais ils voulaient que tous les agents qui ramassent les poubelles Bruxelles Propreté, donc ce n'est pas que les poubelles, c'est des gens qui balayent, soient tous avec une attestation de sécurité. Oui, on en a déjà parlé. Vous voyez, il y a un moment aussi, un manque de compréhension et cette volonté de réagir à la société Le terrorisme, ça doit être vu, malheureusement, parfois, froidement. Et ça, c'est quelque chose que le politique n'arrive pas à faire. Alors la difficulté, c'est qu'on ne saura jamais être exhaustif. Il faut laisser la possibilité à l'OCAM d'aller vers les acteurs qu'il estime nécessaires. Maintenant, il faut, pour moi, contraindre certains acteurs légalement. Parce que les risques de vouloir préserver l'information pour soi, parce que l'information, c'est le pouvoir, le savoir, c'est le pouvoir.

Ça fait des millénaires qu'on le dit, ça ne change pas maintenant. Et parfois, effectivement, c'est plus du tout comme en 2006. On a bien évolué, les services aussi. Je pense aussi, et je le disais tout à l'heure, à cause des coûts économiques, ça a obligé des synergies qui n'étaient même pas envisageables avant. Vous voyez maintenant le SGRS et la Sûreté qui ont des pools communs, où c'est un même bâtiment. Moi, c'est quelque chose dont on aurait parlé il y a 14 ans. Je vous aurais gardé les yeux grands ouverts et je vous aurais demandé de retravailler encore un peu votre mémoire avant d'aller le présenter. Maintenant, on voit cette évolution. Alors, sur les services d'appui, si, on ne saura jamais être exhaustif. Parce que tous les acteurs, toute une série d'acteurs, vous savez, en matière de terrorisme, je le citais tantôt, quelqu'un du CPAS peut déjà

déceler un changement de comportement dans une famille, une radicalisation, qui pourrait conduire à un mouvement à dévier. Donc, à un moment, il faut que l'OCAM puisse être sûr que tous les acteurs, mais tous les acteurs, c'est en fait toute la société, même des journalistes, pour un moment. Mais attention, ne détournez pas mes propos, jamais les journalistes ne doivent devenir un service d'appui, c'est la liberté de la presse. Mais à un moment, ce que je veux dire par là, c'est que tout acteur... Oui, bien sûr, parce que c'est un peu toute la réflexion, comme le terme terrorisme, comme on a du mal à le définir... Mais c'est ça qu'à un moment, il faudra travailler.

C : C'est ça, on se dit, en fait, ça peut être un concept un peu fourre-tout, dans lequel on va mettre toute une série de choses, et donc tout le monde. Et même moi, j'étais surprise, quand je vais sur les sites internet de l'OCAM, les partenaires, et je vois SPF Mobilité et Transport, on peut vraiment...

I : Très important aussi, parce que les Passengers Name Records, c'est très important, c'est là que vous voyez qu'en fait, un service... Alors, c'est très drôle, parce que ce service a toujours été vu comme un peu l'énergumène de la bande des services d'appui, parce que c'est un des services d'appui d'origine, un des sept premiers services d'appui. Mais c'est très important, parce que ne serait-ce que dans les évaluations de la menace, menace pour les avions, menace dans les trains, métro, nous, on l'a pris de plein fouet, aéroport, on l'a pris de plein fouet aussi, il n'y a que le train pour l'instant qu'on n'avait pas eu, les bus, les transports en commun, la mobilité en général, c'est essentiel qu'ils y soient, parce que n'oubliez pas que les services d'appui ne sont pas là que pour transmettre des informations, ils sont là aussi pour recevoir des évaluations, et donc pouvoir prendre les mesures en conséquence. Donc le SPF Mobilité a une importance cruciale, et le Passengers Name Records n'est qu'un élément parmi d'autres qui justifie sa présence. Donc je comprends votre surprise, mais il y a une logique derrière, peut-être tout autant d'ailleurs que les douanes et accises, parce que finalement, douanes et axes, pourquoi ? Ben si, parce qu'ils sont aussi dans leurs compétences, alors vous savez que vous avez un service, vous parlez du SPF Mobilité, si vous regardez les documents du comité R qui ont suivi, il a fallu des années pour qu'il y ait ce fameux SPOC, cette personne de contact, parce qu'ils ne comprenaient rien, ils ne voient pas d'un coup, ils débarquent dans la sécurité, dans le terrorisme, qu'est-ce qu'ils font là ? C'est les politiques qui ont décidé, les acteurs de terrain et les grands directeurs, mais l'agent, lui, ne savait pas, il ne savait pas encore comment ils allaient fonctionner, maintenant on le sait avec des agents traitants et de compagnie, mais à cette

époque, ce n'était pas encore le cas. Et donc il a fallu beaucoup de temps au SPF Mobilité, en 2016, on a quand même vu toute l'utilité de les avoir dedans.

C : Pour le coup, c'est un peu le même cas pour les douanes et accises, un énième rapport du comité R mettait en avant...

I : C'est bien, c'est là-bas que vous aurez les informations.

C : Ben oui, je sais bien. Ils mettaient en avant que pour le coup, le flux d'informations, dans les deux sens, autant rentrant que sortant, entre les douanes et accises et l'OCAM, était quand même vachement faible et que les douanes et accises ne voyaient même pas l'intérêt de la relation.

I : C'est ça la difficulté, c'est qu'en fait, parfois, au-delà de créer des services d'appui, mais j'en reviens à la même chose que toujours, la culture politique du renseignement... voire même la culture de la sécurité, parfois elle pêche dans la société, et donc forcément dans des services qu'ils ne comprennent pas toujours, et c'est la même chose pour les agents de CVS dont je vous parlais tantôt, pour eux ça risquerait de trahir la confiance et le lien qu'ils ont avec les gens, ce qui est vrai, mais ça pourrait aussi sauver. Donc c'est toujours l'explication, et finalement, c'est un peu comme vous le soulignez tout à l'heure avec les nouvelles missions de l'OCAM, quand le comité l'a très bien souligné avec la coordination, qu'est-ce qu'on entend par là ? Donc à un moment, quels sont les cas de figure ? Là maintenant, moi c'est très difficile et je ne tiens pas à répondre à cette question-là, tout simplement parce que je n'ai pas les données pour pouvoir vous répondre. Je peux donner un avis, comme ma collègue qui ne connaît rien à la matière pourrait donner un avis si on l'explique un peu, tout le monde peut avoir son avis, mais il est clair qu'il faudrait voir, dans ce cas-là, se renseigner sur quelle a été la formation. Est-ce que l'OCAM a déjà émis des besoins qu'ils auraient des douanes et axes ? Est-ce que les douanes et axes ont déjà émis le fait qu'ils ne savaient pas trop quelle était leur position ? Et peut-être qu'effectivement, comme la mobilité, on se demande quelle est leur place jusqu'au jour où on les relève, où on arrive à déceler l'utilité qu'elle l'a. Si on étendait ces missions, vous parlez de la criminalité organisée, un jour si on a les dentes, les douanes et axes auront tout leur rôle avec le port d'envers, ces compagnies, c'est quelque chose. Il est susceptible qu'un jour l'OCAM soit plus que le terminus, je l'espère, alors qu'on en fasse une superstructure.

C : Bien sûr, bien sûr.

I : J'ai un peu du mal à répondre à cette dernière question, parce que je ne sais pas quels ont été les échanges entre les deux, mais c'est vrai que je peux lire d'autres rapports que j'ai lus, que parfois il ne suffit pas de mettre en place des services d'appui, encore faut-il leur expliquer leur rôle.

C : C'est ce que j'allais dire, c'était vraiment ça qui ressortait.

I : Si les autorités de tutelle ne le comprennent pas elles-mêmes, c'est encore plus compliqué de l'exiger des services. Est-ce que les services communiquent suffisamment ensemble ou non ? La question du comité R, je ne peux que dire, et ce n'est pas parce que je travaille dessus, je ne peux que dire qu'elle est pertinente. Je serais curieux d'avoir cette réponse. Parce que je vois l'intérêt des douanes et axes dans les services d'appui, mais je ne sais pas si eux-mêmes en sont conscients.

C : C'est vraiment ça qui ressortait du rapport, c'est qu'eux ne comprenaient pas pourquoi ils étaient là. Et puisque tous les services d'appui ont leurs experts détachés, et pour parler vraiment platement, le mec qui se retrouve à l'OCAM, il ne sait pas ce qu'il fait là, il n'avait pas grand-chose à faire de ses journées, parce que je vous disais, le flux d'informations était vraiment faible, je pense que c'était genre 4 informations transmises.

I : Et en Mobilité et Transport, c'est pareil, à part certains créneaux et bases de données, parce que je vous dis les passenger name records, mais encore, c'est devenu une base de données. Donc même le SPF ne sert plus vraiment à grand-chose. Ça c'est une question qu'il faudra se poser, est-ce qu'il faut une personne en permanence ou est-ce qu'il faut un poids de relais qui fasse son travail ? Je vous avoue que ça dépasse mon champ de compétence. Par contre, je trouve que la question mérite d'être soulevée, et elle est liée un peu à tout ce qu'on a déjà dit sur l'absence de définition légale, sur le fait d'y donner des missions qui n'y sont pas, le fait de ne pas revoir le cadre légal, et ça fait plein 20 ans. Après 20 ans, le comité a dit que ça fait plus de 30 ans, on n'a toujours pas vu son cadre légal, ça vient de faire 30 ans d'existence, il n'y a toujours pas de cadre légal revu. On a fait que remettre des couches, l'OCAM c'est pareil, on met des couches, des surcouches, des stratégies sur le côté, des arrêtés royaux, des données, des données, au final, vous savez que moi j'ai des gens de la sûreté de l'État qui m'ont déjà dit que

parfois, il y a des gens qui font de la veille juridique, et ils découvrent un article du Moniteur Belge, je vous dirais quand même de foutre sa musique un peu moins fort. Vous avez des actes du Moniteur Belge dont les services ne sont même pas au courant. Par contre, il va falloir focaliser vos questions, parce que j'ai encore une petite demi-heure, mais après j'aimerais absolument commencer, vous en avez plus d'une demi-heure, vous pensez ?

C : Je pense, on pourrait peut-être se revoir une deuxième fois.

I : On peut se revoir même la semaine prochaine, j'ai aucun souci avec ça. Si ce n'est pas trop loin pour vous...

C : Non, ça va, c'est pas trop...

I : Ou on le fait même par visio, il n'y aura pas de souci. Comme vous voulez. On peut le faire en deux ou trois l'année.

C : Mais je comprends, je comprends.

I : Hier j'étais assez malade, et aujourd'hui... Et demain j'ai pris congé.

C : Il faut rattraper le travail. Vous avez raison avec le cadre légal qui commence un peu à être vieillu maintenant, et le fait aussi que pour tout ce qui est terrorisme en rapport avec le CAM, l'or stratégique, etc., elle se base toujours sur la définition du terrorisme qu'on a inscrit dans la loi de 1998, et alors qu'on l'a dit, c'est un phénomène qui est en constante évolution, et que la perception qu'on a eu du terrorisme en 1998 n'est plus la même...

I : Il a fallu trop de temps pour réussir à mettre l'espionnage dans le code pénal, donc on est déjà bien d'avoir le terrorisme. Il restera plus qu'un moment à redéfinir ce qu'est le terrorisme complètement. Mais on a eu le même problème à l'époque avec la protection du potentiel scientifique et économique. Il y avait autant de définitions qu'il y avait d'auteurs qui écrivaient dessus. Et le terrorisme, à un moment où il va falloir se poser la question de qu'est-ce qu'on entend par terrorisme, et qu'est-ce qu'on entend par mission de l'OCAM.

C : Est-ce que aussi peut-être, peut-être plus au niveau politique, si vous savez peut-être me parler plus de l'envers du décor, qu'est-ce qui pousse justement à la désignation d'un service d'appui ? Pourquoi est-ce qu'on se dit, ok tel service, maintenant on va essayer d'initier une collaboration ?

I : Franchement, je ne pense pas que ça vienne du politique. Je pense que ça vient essentiellement des services, voire du comité, des acteurs de la sécurité. Parce que le politique est déjà arrivé avec une feuille blanche en disant quelle est notre politique de terrorisme en Belgique. Il n'en est pas toujours conscient, comme je vous le dis. Il change, il change de matière et autres. On n'a pas une longévité en termes politiques. Qu'est-ce qui pousse le politique ? Clairement la pression sociale, la volonté de montrer aux citoyens qu'on fait quelque chose. L'obligation aussi au lieu de ses partenaires étrangers de démontrer qu'on prend des mesures par rapport à des directives qui ont été posées au niveau international et autres. Donc là, effectivement, c'est souvent ça qui fait bouger le politique. Le problème en Belgique, c'est que l'approche n'est pas réactive. Elle n'est pas proactive, elle est réactive à un événement. Donc ce sera soit la pression populaire, d'où l'intérêt d'avoir une presse efficace et investigatrice. La pression des organes de contrôle. Mais bon, je prends l'exemple des protocoles avec les services de police. Il a quand même fallu plus de 15 ou 20 ans au comité R qui le mettait chaque année dans ses rapports. Ça ne servait quand même à rien. Jusqu'au moment où on a décidé de prendre certains actes et pas tous. Et puis il y aura aussi les services. On voit maintenant quand même qu'il y a une évolution. Peut-être la compréhension aussi des politiques qui ne comprenaient pas tout. Et donc la volonté d'avoir, je le vois vraiment bien au niveau du Conseil national de sécurité, malheureusement je n'y suis pas pour savoir si ça porte ses fruits, mais où on a un système pyramidal avec à la base les acteurs de terrain qui remontent vers les représentants des ministres pour enfin arriver aux ministres. Et donc on a une meilleure communication entre acteurs. Et donc peut-être peut-on espérer une meilleure prise de décision dans les domaines. Alors ce qui a conduit vraiment à la création de l'OCAM, là je vous invite à aller lire les travaux préparatoires de l'OCAM parce qu'il y a plusieurs raisons. Et alors à savoir ce qui est l'élément qui a poussé en politique à enfin sortir là-dessus, je pense que clairement les attentats de Madrid et les attentats de Londres et déjà de pouvoir traiter cet homme avant 9/11 ont été clairement des éléments déclencheurs.

C : Et comme vous le disiez, pour d'autres acteurs comme le comité ou les services eux-mêmes, comment est-ce qu'ils disent OK on va initier une collaboration avec tel et tel service ?

I : Le comité R par exemple, ce qu'il va faire c'est qu'il va préconiser. Il va dire que pour améliorer telle et telle chose, un accord, un protocole de coopération, les acteurs ne travaillent pas ensemble et que donc un protocole de coopération serait nécessaire. Mais là il faudra encore que l'autorité politique le suive parce que ce fameux protocole c'est les ministres de tutelle qui vont le faire. Alors s'ils ne comprennent pas ce qu'ils doivent faire, ils vont peut-être aller demander aux services, est-ce que ça vous intéresse ? Si ça vous intéresse pas, OK non ça m'intéresse pas. Je ne dis pas que c'est ça, attention, mais il faut voir de quelle manière la politique comprend ce qu'on lui dit et prend les mesures. Pour savoir, en fait c'est via le contrôle, vous contrôlez, vous voyez qu'il n'y a pas assez, comme vous l'avez souligné, à un moment on voit qu'il n'y a pas assez de communication, qu'elle est très faible, il faut se poser la question du pourquoi et essayer de voir quelles mesures peut-on prendre pour l'améliorer. Et c'est là qu'on voit émerger des nouvelles choses et parfois on fait des erreurs, c'est comme partout, vous pourrez créer des task forces et vous dire j'en ai peut-être créé un peu beaucoup.

À un moment à Bruxelles on avait 6, 7, 8, 9 task forces, même moi je ne m'y retrouvais plus avec des noms joint, incompréhensibles, c'était des acronymes à n'en plus finir, je ne sais même pas si les acteurs savaient encore quand ils allaient à une réunion, à quelle réunion et à quoi ils servaient. C'est bien, à un moment il faut alors la stratégie TER, on a eu un peu cet objectif-là, d'ailleurs on est un peu à la 2.0, il a fallu la revoir aussi un petit peu et reprendre des mesures parce que parfois on y va un peu à tâtons, mais ça c'est aussi dans les discussions, grâce au contrôle, grâce au retour des services, ces fameuses réunions du comité de coordination au sein des conseils nationaux de sécurité, c'est des réunions où les acteurs se parlent, voient ce qui fonctionne, ce qui dysfonctionne. Par exemple pourquoi est-ce que la sûreté a décidé de fusionner certains de ses services RH avec le SGRS, qui pourtant dépend de l'armée, simplement pour des questions d'économie, en discutant ça nous permet d'économiser, on a de toutes façons les mêmes questions, on a de toutes façons le même rôle là-dessus, donc mettons ces matières-là ensemble, ça nous dégagera de l'argent pour le reste, parfois c'est pragmatique, parfois c'est entre services, parfois c'est issu des contrôles, des dysfonctionnements, parfois c'est issu d'une volonté de la société civile. Moi ce que je rêve un jour, c'est que les politiques comprennent ce qu'ils fassent et que parfois ça émane de la volonté politique.

C : Donc comme je vous le disais, la loi de l'OCAM a été modifiée en 2022, et justement on voit que l'étendue des missions et l'étendue des services d'appui, il y a une approche qui est différente, puisque pour étendre les services d'appui, vous devez les désigner par arrêté royal

et ça doit être confirmé dans une loi, et étendre les missions, ça doit juste se faire à l'objet d'un accord ou ça du conseil des ministres, et déjà pourquoi est-ce qu'il y a une approche différente ?

I : C'est un choix politique, avant c'était simplement par réalité royale, je suppose que les parlementaires ont dit qu'ils voulaient aussi pouvoir avoir leur mot à dire et donc ça doit être concrétisé par la loi. Il y en a d'autres, c'est aussi pour laisser la marge de manœuvre plus facilement et être plus réactif en cas d'événement, et pas toujours, parce que si vous devez passer par un processus légal, il suffit qu'un parti décide d'entraîner des longueurs de discussion, il retardera d'un jour, deux jours, trois jours, voire des semaines la prise de décision.

Donc ça c'est des choix politiques qui émanent soit de pures tractations politiques, parce que parfois ce n'est que ça, ou qui parfois émanent d'un mélange entre des volontés politiques d'anciens ou nouveaux dirigeants au pouvoir, avec des tendances et des envies différentes et des visions de la sécurité différentes, soit ça émane de volontés des services qui sont retraduites par leur autorité de tutelle, soit même par les organes de contrôle qui soulèvent des dysfonctionnements, et c'est généralement un mix du tout qu'ils font prendre. Alors, quand on prend une loi, vous savez, on ne décide pas du jour au lendemain de faire ça, on va demander l'avis à des experts, il y a des avis officiels, comme ceux du comité qui se retrouvent dans les lois ou dans les rapports du comité, il y en a d'autres officieux, donc je n'ai pas sur ces éléments-là, je sais exactement les modifications légales, mais je n'ai pas été lire les travaux préparatoires. Dans les travaux préparatoires, généralement, on explique quand même la raison qui a poussé, alors on ne dit jamais tout, on ne dit que ce qu'on veut dire, mais là on peut trouver beaucoup d'informations sur le pourquoi et le comment, mais c'est clairement pour laisser un rôle au Parlement aussi, impliquer le Parlement et ne pas laisser tout dans les mains de l'exécutif qui pourrait faire et défaire les services d'appui, et puis n'oubliez pas qu'ils sont cités par la loi, donc au bout d'un moment, il fallait quand même respecter ce qu'on faisait.

Par contre, il ne faut pas non plus trop cloisonner l'action de l'exécutif qui doit pouvoir garder une marge de manœuvre. Dans les matières de sécurité, il faut pouvoir être très réactif dans certains cas, être un peu plus proactif, ce serait encore mieux.

C : Et ça, parce qu'en fait, ça pourrait rendre plus facile, par exemple, l'étendue des missions, du coup, que...

I : Mais l'arrêté royal ne pourra jamais dépasser le cadre légal, mais ça pourrait, par exemple, permettre de mieux définir les missions issues du cadre légal. Ça, oui, tout à fait. Il y a beaucoup d'arrêtés royaux qui sont plus précis que la loi. C'est le but d'un arrêté royal, d'ailleurs, de traduire la loi. Si on prend le cas du renseignement, ce n'est pas vraiment le cas. Il y a des arrêtés royaux, mais si vous regardez sur les méthodes de recherche, je défie quelqu'un de les lire en une soirée toute et de les comprendre. Ça devient très compliqué, même pour les contrôleurs. C'est des couches de surcouches, de surcouches, de surcouches. Là, je dévie un peu, mais c'est qu'à un moment, il faut laisser une image. C'est le pouvoir de l'autorité exécutive.

Ça a toujours été comme ça. Vous avez une critique judiciaire, législative, exécutive. Donc chacun doit avoir ses compétences. Les matières de sécurité relèvent quand même majoritairement de l'exécutif. Donc ça ne m'étonne pas, mais ils devront toujours rester dans le cadre légal. D'où l'intérêt, au moment d'avoir un cadre légal correct. Et on en revient au serpent qui se meurt la queue. C'est qu'il faut redéfinir le cadre légal pour être sûr que l'action de l'exécutif reste bien dans les limites démocratiques que l'on a à mettre.

C : C'est vrai parce que ça, ça est arrivé plusieurs fois pour l'OCAM. L'adaptation du cadre légal est souvent trop tardive.

I : Oui, mais c'est ce qui se passe avec le conflit ukrainien. Oui, mais ça se passe maintenant avec le conflit. Ça s'est passé pour la stratégie TER, dont son cadre légal est arrivé l'année passée.

C : Et pareil pour les certains services d'appui. Donc ceux qui ont été rajoutés dernièrement, pas les originaux, ceux qui ont été rajoutés après, c'est la loi de 2022 qui vient enfin donner une assise légale.

I : Alors qu'ils étaient là depuis...

C : 2018

I : Voilà, exactement. J'étais plus sûr de 2019. 2018. En même temps que le CNS, je crois. Le CNS, c'était le début. Le premier volet.

C : CNS, c'était 2015, non ?

I : Ah oui, oui, oui. Le tout premier volet.

C : Ah oui, d'accord.

I : Ils ont rajouté des gens, ils ont tiré, ils ont remis. Et c'est l'erreur.

C : Ben oui. Et donc aujourd'hui...

I : 2015 ou 2016, oui. La fin du CRS.

C : L'OCAM compte donc une dizaine de services d'appui et aussi des services partenaires. Donc on retrouve notamment la CTIF, le taux de cybersécurité, etc. Donc, comme on l'a dit, les services d'appui se multiplient. On a aussi des services partenaires.

I : Mais les services se multiplient aussi. Oui.

C : Oui, bien sûr.

I : Il y a des services qui n'existaient pas il y a 30 ans. La CITIF, par exemple, c'est relativement récent. C'est une vingtaine d'années. L'ancien président du comité qui est devenu, qui se veut devenu un service de renseignement financier, mais qui n'est pas considéré légalement comme tel. Mais il le met sur ses portes. Mais il ne l'est pas légalement.

C : Mais oui, parce qu'en fait, ils ont... Surtout avec la...

I : Un grand débat.

C : Je ne sais pas si on dit la STIF, la CITIF.

I : La CTIF. La CTIF. Cellule de traitement de l'information financière.

C : Donc ce n'est pas un service d'appui, formellement. Mais il y a quand même une collaboration très...

I : Forcément, il y a des transferts financiers.

C : Oui, il y a une collaboration très étroite.

I : C'est récurrent. Donc voilà, c'est pour ça qu'on lui permet d'avoir des partenaires. Mais on estime sans doute que la CITIF n'a pas à avoir l'obligation légale, mais doit réagir comme partenaire pour lui laisser une liberté d'action.

C : On ne se demande pas à quoi ça tient, parfois.

I : Peu de choses, sans doute. Mais c'est des choix politiques et des décisions sécuritaires. Donc là, de nouveau, je ne participe pas à ces discussions. Maintenant, comme tout le monde, j'ai un avis sur les choses.

C : Vous pouvez me le dire.

I : Moi, l'avis, c'est que tant qu'il reste partenaire et qu'il collabore, c'est bien. Il ne faut surtout pas que ça s'arrête, parce que les finances et le terrorisme, c'est toujours lié l'un avec l'autre. Donc voilà. Maintenant, est-ce que c'est la seule compétence ? Il ne faut pas non plus cloisonner l'action de la CTIF à une seule compétence. Regardez pour la Loterie Nationale, ils se sont interdits il n'y a pas longtemps non plus. C'est aussi pour la criminalité organisée, le grand banditisme. Ils ont aussi un rôle essentiel. Donc voilà. Mais il faudrait peut-être un jour déterminer aussi le rôle de la CTIF, à savoir si réellement ça a une agence d'enseignement pour nous. C'est une question entre ce que eux veulent par orgueil ou par réel travail et ce qu'ils font réellement. Il faudra un moment se fixer. Je pense que vous soulevez à travers vos questions, je le vois bien, une grande problématique en Belgique.

C'est-à-dire qu'on a créé des choses, mais on ne les a jamais repensées. Et qu'à un moment, il va falloir repenser tout le système de la sécurité en Belgique. On l'a essayé avec le terrorisme, avec la stratégie d'Alain. Mais à un moment, il va falloir faire ça à l'échelle globale. La loi sur le renseignement est devenue imbuvable. La loi sur la classification, je défie quelqu'un de s'en sortir. Vous devez savoir qu'en matière de classification, les services ont créé une version informelle qui recompose toutes les modifications qui sont revenues. Une version coordonnée informelle parce qu'elle est illisible. Vous avez un article, je ne sais plus si c'est le 1 ou le 2, mais qui a des dizaines et des dizaines de sous-articles. Ça devient impossible. La lasagne du

comité, elle devient imbuvable. Soit vous êtes un expert du sujet, soit ça devient très compliqué de s'en sortir dans les compétences des uns et des autres.

C : Vous me dites quand vous devez...

I : Dans dix minutes, il faudra que je stoppe.

C : Ok, alors pas de soucis.

I : Ce n'est pas grave, ça vous permettra de réécouter et de reposer des questions.

C : Quand on voit que l'OCAM a aussi pas mal de relations avec des services plutôt partenaires, est-ce qu'il y a cet intérêt pour l'OCAM de multiplier les relations dans le cadre de ses compétences envers le terrorisme ? Est-ce que c'est un intérêt ? Quand vous pouvez avoir un accès immédiat à l'information, c'est toujours mieux que par des intermédiaires. Le problème de l'OCAM, c'est qu'il oublie qu'il n'est pas un service de renseignement et qu'il a tendance à vouloir chercher l'information lui-même alors qu'on est censé la lui transmettre. La surmultiplication des partenaires, tant que la loi lui permet qu'il ne sorte pas de son cadre légal, ok, mais il ne faut pas qu'il dévie non plus des tâches qui lui sont fixées. Donc ça, c'est un peu un rôle d'équilibriste. L'OCAM fait l'équilibriste et le comité P et R qui le contrôle doit faire aussi l'équilibriste pour souligner ce qui va et ce qui ne va pas, mais s'en mettra mal la structure elle-même de sécurité en Belgique. Donc là, oui, c'est une question un peu délicate.

Donc concrètement, qu'est-ce que vous voulez savoir ? Je perçois moins la question.

C : En fait, ma question, et c'est aussi un peu ce qui guide ma réflexion à travers ce travail, c'est que derrière ce concept très flou et très étendu du terrorisme, comment est-ce que justement le OCAM pose ce rôle toujours d'équilibre et de multiplication tant de ces missions, parce que ça, on l'abordera sûrement la deuxième fois, mais multiplication des missions et multiplication des relations. Je pense que si on fait un tableau, qu'on met le OCAM au milieu et qu'on fait tous les tentacules de relations, c'est juste...

I : C'est juste impossible à faire, en fait.

C : Oui, c'est ça.

I : Parce que vous me disiez que les partenaires belges, mais vous n'avez pas parlé des partenaires étrangers, il y en a énormément. Donc l'OCAM, en fait, c'est ça, quand on parle de coordination, quand on évoque la notion de carrefour, c'est un carrefour des autorités et de l'information dont il doit réussir à fonctionner, les informations utiles à sa propre mission. Première chose, redéfinir correctement sa mission. Ensuite, on ne peut pas cloisonner l'activité de l'OCAM au service d'appui, parce qu'on ne pourra jamais être exhaustif. On oubliera toujours un acteur qui pourra à un moment se révéler pertinent. Pourquoi les entités fédérées seraient pertinentes à première vue, alors que dans certains cas, ça l'a été...

C : Vous avez un exemple ?

I : Non, je vais dire non, parce que c'est un exemple qui ne pourrait pas... Je ne suis pas censé le savoir, mais il y a des cas, par exemple, prenez... On peut citer un exemple, effectivement, on pourrait le trouver, à un moment où il y a eu des attentes où un jeune homme est sorti d'un hôpital psychiatrique et est allé vers une école de Liège en tirant sur deux policiers et en blessant presque un élève, je ne sais plus s'il l'a blessé ou pas.

C : Il a tué un élève, oui.

I : Forcément, l'OCAM va devoir interroger ou être en contact, ou du moins ses évaluations vont aller à d'autres niveaux de pouvoir et d'autres services d'appui que ceux qui sont initialement prévus. Parce qu'il est, je suppose, logique de considérer que des représentants politiques des entités fédérées aient reçu aussi des évaluations quant aux mesures qu'ils devaient prendre. Donc trop cloisonner et trop... Il faut toujours garder une certaine... Il faut encadrer au maximum, donc ce qu'il conviendrait peut-être faire, c'est de revoir les limites de ce qu'est une relation avec un partenaire sans autant l'empêcher d'avoir des relations avec les personnels. Mais ça, c'est aussi... Il faut voir le tout dans un tout, il faut voir aussi ça avec le contrôle, donc c'est-à-dire donner les capacités aussi au contrôleur de contrôler le respect par l'OCAM de cette latitude qu'on lui laisse. Mais vous ne pouvez pas complètement, que ce soit un service de renseignement ou un service d'analyse et de collecte, vous ne pouvez pas complètement cloisonner son fonctionnement. Sinon, vous prenez un ordinateur qui reçoit les données, mettez six informaticiens derrière, ce sera suffisant. Et n'oubliez pas, on a beaucoup parlé du rôle de coordination, mais le rôle d'analyse de l'OCAM, c'est grâce à ça, aux informations, à la collecte,

qu'il pourra alors faire ses analyses, et n'oubliez pas qu'elles ont pour but, en premier lieu, l'OCAM n'a pas pour but de faire des rapports pour lui, c'est sa destination. L'OCAM reçoit les informations, les traites et les analyses pour permettre aux acteurs, qu'ils soient politiques ou sécuritaires et compétents, de prendre des mesures. C'est vraiment ça, le rôle et le but de la création de l'OCAM. Ce n'est pas juste de rendre des analyses pour rendre des analyses, c'est pour permettre de suivre l'évolution, mais aussi en temps réel, de prendre des mesures. Mais aussi en temps réel, c'est-à-dire suivre une problématique sur deux, trois, quatre, cinq ans, pour voir quelle est son évolution et des mesures prévues. On parlait du terrorisme, il y a autant de définitions du terrorisme qu'il y a de mouvances terroristes, donc il doit suivre aussi l'évolution qu'il y a de telles mouvances. Est-ce qu'elle est en train ? Le terrorisme, ce n'est pas, comme je vous dis, que l'État islamique, c'est aussi, est-ce qu'on n'a pas, dans des pays d'Afrique où on a agi, quelqu'un qui va aller mettre une bombe dans une ambassade ou dans un truc pour se venger de ce que la Belgique a fait à une époque coloniale, dont on n'a pas été tellement très fiers ? Ça peut varier, mais alors après, est-ce qu'on est dans une mission du HLS, de l'OCAM ? C'est ça qu'à un moment, il va falloir rebalancer tout ça.

C : Ok, je pense qu'on va s'arrêter là-dessus pour aujourd'hui.

ANNEXE N°6 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN ANCIEN DIRECTEUR DE L'OCAM

Entretien avec un ancien directeur de l'OCAM (Entretien réalisé le 22 avril 2025)

C = Chloé Van dhelsen

Y = Ancien directeur de l'OCAM

C : Hop, c'est bon, ok. Alors, pour commencer, est-ce que vous pouvez vous décrire en 2-3 mots et présenter votre fonction ?

Y : Ah, ma fonction présente, donc, je suis député fédéral, je suis membre du pouvoir législatif, donc, et je viens du pouvoir exécutif parce que, voilà, j'étais ministre de la justice pendant plus d'un an, donc, j'étais ministre de la justice vice-premier et ministre de la Mer du Nord depuis 22 octobre 23, après la démission de mon prédécesseur, jusqu'à le 1er février 25, et donc, enfin,

plus longtemps en affaires courantes que dans une période normale pour moi, et donc, j'étais magistrat, mais donc, pour devenir ministre, j'ai démissionné, c'est l'article 293 du code judiciaire, donc, le trias politica, la séparation du pouvoir. Un magistrat ne peut pas être ministre et vice-versa, donc, j'ai démissionné comme magistrat, mais comme magistrat, j'ai travaillé au parquet d'Anvers, comme entre autres magistrats de drogue, le trafic de cocaïne via le port d'Anvers, et comme magistrat, j'ai aussi postulé pour, enfin, j'avais aussi postulé pour l'OCAM, directeur, donc, de l'OCAM, l'organe de coordination pour l'analyse de la menace, voilà, c'est un peu en deux phrases mon parcours, donc, j'ai été membre des trois pouvoirs, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Mon profil est donc unique, parce que je suis le seul parlementaire avec un tel profil, et c'est un peu noir, enfin, mon image, je suis un peu dans l'ombre, apparemment, c'est bizarre.

C : Oui, vous êtes à contre-jour, voilà, là, ça va mieux. Super, merci pour votre présentation. Alors, je vais ici enchaîner avec toute une série de questions par rapport vraiment à la perception de la menace en Belgique et à la perception du phénomène terroriste. Est-ce que vous pouvez un peu m'expliquer justement sur quoi l'OCAM se base, quels sont les critères, quels sont les indicateurs sur lesquels elle se base pour évaluer la menace en Belgique, est-ce qu'elle a une méthodologie particulière ?

Y : Il y a une méthodologie fixe. Enfin, l'OCAM fait beaucoup. L'OCAM fait les analyses de la menace ponctuelle pour Tomorrowland, pour Rockwerchter, pour Festival de Dour, pour Liège-Bastogne-de-Liège, donc ils font des analyses de la menace ponctuelle. Ils font aussi une analyse de la menace générale pour la Belgique, c'est un peu un thermomètre pour la menace terroriste extrémiste dans notre pays. Et donc l'OCAM se base sur un des renseignements des partenaires, les services d'appui, la Sûreté de l'État, la Police fédérale, donc les messages ou les renseignements pertinents qu'ils reçoivent. Et ces renseignements peuvent aussi venir de l'étranger, parce que la Sûreté de l'État collabore avec James Bond, MI5, MI6, avec DGSI en France, avec CIA dans les États-Unis. Donc voilà, l'OCAM se base sur les renseignements, et deux, l'OCAM a les meilleurs spécialistes, les meilleurs analystes de notre pays, et donc c'est un peu leur métier de faire des analyses. Et donc moi je disais toujours qu'en magistrat, étant directeur de l'OCAM, je ne savais rien du terrorisme, mais donc c'était ma tâche de bien résumer les analyses de nos spécialistes et de les vendre chez les autorités politiques et le Conseil national de sécurité. Mais donc renseignements, et puis l'expertise des spécialistes, des analystes de l'OCAM.

C : Oui, tout à fait, merci. Un rapport d'enquête du comité, il y a quelques années, je pense qu'il date de 2020 ou 2021, avait révélé justement parfois l'absence de vision conjointe entre l'OCAM et les services de renseignement, parfois sur certains types de menaces, comme par exemple celles que représentaient les frères musulmans en Belgique.

Et pour vous, qu'est-ce que ça implique le fait justement que parfois les services de renseignement et l'OCAM n'aient pas une vision conjointe ? Est-ce que c'était sur cette menace spécifique ou est-ce que c'est quelque chose qui arrive souvent ?

Y : Oui, ça peut se passer parce qu'il y a des phénomènes dans notre pays qui sont un peu vagues, comme les frères musulmans, c'est un peu vague, le salafisme, il y a encore d'autres menaces. Et donc on a des spécialistes chez l'OCAM, on a aussi des spécialistes chez la Sûreté de l'État et chez les services de renseignement militaire. Et quand ces gens ne se rencontrent pas, si ces gens, ces spécialistes ne se rencontrent pas, le résultat peut en effet être qu'un document, une note de quelqu'un chez la Sûreté de l'État n'est pas congruent avec l'analyse du spécialiste de l'OCAM. Donc ce qu'il faut faire pour éviter ça, parce qu'on ne peut pas dire personne X a raison et personne 1 a tort. Non, les divergences qui sont là, ce sont des nuances, ce sont des analyses, ça concerne le passé, mais aussi ça concerne toujours un peu le futur. C'est donc essayer d'estimer ce qui va se passer, c'est quoi l'impact des frères musulmans. Et ce n'est pas une science exacte, donc la différence est souvent dans le détail, dans la nuance. Et donc voilà, pour éviter ça, il faut que ces gens se rencontrent, sont autour de la même table. Et voilà, dans le cadre de la stratégie TER, la stratégie terrorisme-extrémisme-radicalisation, on a créé des groupes de travail, des groupes de travail salafisme, des groupes de travail Turquie, différents groupes de travail pour que les spécialistes de différents services se rencontrent et font en sorte qu'ils délivrent le même produit. Parce que voilà, ce n'est pas bien pour notre visage, c'est chez les autorités politiques, mais aussi chez les bookmakers, les autorités qui ont une compétence, qui ont une responsabilité dans le domaine de la sécurité. Donc pour être crédible chez ces gens, il faut parler la même langue et donc avoir de différentes divergences entre analyses, ça c'est suboptimal. Donc il faut éviter ça, on peut éviter ça en mettant ces gens ensemble.

C : Oui, tout à fait, merci. Face justement aujourd'hui, on est dans un contexte où la menace terroriste, elle est toujours bien présente en Belgique, en Europe. En Belgique aussi, on est très confronté à la criminalité organisée, notamment liée à la drogue, au trafic de drogue, etc. Est-

ce que vous pensez que dans un futur plus ou moins proche, l'OCAM pourrait acquérir par exemple des compétences en matière de criminalité organisée ? Est-ce que selon vous, ça serait souhaitable ? Est-ce que ça serait bénéfique ? Est-ce que vous savez peut-être si au niveau politique, il y a des discussions à ce sujet ?

Y : Vous posez la bonne question, parce que ça c'est... Oui, c'est une question importante, j'ai un avis personnel là-dessus, mais votre première question, il y a des discussions politiques autour ? Oui, il y a toujours des discussions politiques, mais l'accord de gouvernement à raison ne mentionne pas ça. Mais il faut aussi savoir, l'OCAM n'est pas compétent pour faire des analyses de la menace sur la criminalité organisée. Ce n'est pas écrit dans l'accord de gouvernement, donc pour le futur proche, l'OCAM ne le fera pas.

Mais dans l'ancien gouvernement, on a créé aussi le commissariat de drogue, le Drugcommissariat, le commissariat de drogue, qui est mené par aussi une magistrate, Inne von Weimers, c'était le procureur de Halleville-Vorde. Pourquoi toujours des magistrats ? Parce que les magistrats sont des gens indépendants, mais aussi des gens de qualité, c'est une blague. Il faut toujours réfléchir comment on peut faire des synergies entre les services.

La Belgique est un très petit pays, on a des services limités, enfin quand même, on a 51 000 policiers dans notre pays, mais donc notre service de renseignement civil, on l'a doublé dans ses effectifs, mais ça reste toujours un petit service de renseignement. Le service de renseignement militaire, 600 personnes, ce sont des petits services. L'OCAM, 100 personnes, le commissariat de drogue, maintenant c'est un peu plus de 20 personnes, si je ne me trompe pas. On a aussi le centre de crise, qui a aussi certaines responsabilités. On a le centre pour cybersécurité belge, le CCB. On a beaucoup de services, on a beaucoup de compétences qui sont saucissonnées. Enfin, c'est partout un peu comme ça. Les États-Unis ont des milliers et des milliers d'agences qui garantissent ou qui doivent garantir la sécurité. Donc pour moi, personnellement, il faut oser, il faut avoir le courage de faire l'exercice, comment faire des synergies entre l'OCAM, entre le commissariat de drogue, entre le centre de crise, entre le centre de cybersécurité belge, parce qu'on peut faire des synergies entre ces services. Pour l'instant, ce n'est pas dans l'accord du gouvernement, donc il y a des discussions là-dessus, enfin toujours, mais on ne va pas effectuer, réaliser ça dans un avenir proche. Ce qui est très important pour l'OCAM, c'est une condition aussi d'équivalent dans chaque négociation pour une tâche future de l'OCAM, l'OCAM est un organisme indépendant. Ça, c'est très important. On l'a aussi confirmé dans la commission d'enquête parlementaire lors des attentats le 22 mars 2016. Donc l'indépendance de l'OCAM, c'est crucial. Ce n'est pas au conseil national de sécurité, ce n'est

pas au ministre de la justice, ce n'est pas au premier ministre, ce n'est pas au ministre de l'Intérieur. Pour déterminer le niveau de la menace, c'est une tâche, c'est un devoir pour des spécialistes qui font ça d'une manière indépendante. Donc l'indépendance de l'OCAM, c'est crucial. L'OCAM doit maintenir son indépendance. Cette indépendance n'empêche pas, pour moi, qu'il y a des discussions pour faire des synergies et pourquoi pas faire des fusions avec d'autres services dans le futur.

C : Justement, par rapport à cette question de la criminalité organisée, donc même si, comme vous l'avez dit, ce n'est pas prévu ici, cette législature-ci, mais vous me disiez que vous aviez un avis sur la question de si ce serait bénéfique ou pas. Est-ce que vous pouvez m'en dire un petit peu plus ? Est-ce que vous pouvez me donner votre avis personnel ?

Y : Votre avis, mon avis personnel, sur quel questionnement exactement ?

C : Sur la question de si, est-ce que ce serait souhaitable que l'OCAM puisse acquérir des compétences en matière de criminalité organisée pour faire face au problème qu'on a ici en Belgique, de ce phénomène qui est montant, qui prend beaucoup de place en Belgique ?

Y : Oui, pour moi, c'est souhaitable. Comme je l'ai dit, on a créé un commissariat de drogue. Ce qui est souhaitable, pour moi, c'est de faire des synergies entre le commissariat de drogue et l'OCAM. L'OCAM a une certaine expertise, et c'est une expertise qui est renommée aussi dans l'étranger concernant l'analyse de la menace. Donc l'OCAM pourrait assez facilement faire aussi des analyses de la menace sur la criminalité organisée. L'OCAM est mieux placé pour faire cela que le commissariat de drogue qui n'a pas cette expertise historique, enfin, le commissariat de drogue a créé il y a deux ans. Donc l'OCAM a une certaine méthodologie qui est testée aussi de manière scientifique parce que l'OCAM collabore avec des universités dans l'évolution et l'évolution de ses critères et de sa méthodologie pour faire des analyses de la menace. Donc ce n'est pas comme ça que l'OCAM fait ça. Non, non, c'est donc via une méthodologie vaste et toujours évaluée. Et donc voilà, l'OCAM a cette expertise, et donc cette expertise, on pourrait aussi l'utiliser dans l'analyse de la menace de la criminalité organisée. Donc oui, je suis pour une meilleure collaboration entre l'OCAM et le commissariat de drogue.

C : Super. Donc en ce sens que ça pourrait éventuellement alors devenir un service d'appui. Je suppose que c'est dans ce sens-là que vous le dites, renforcer les synergies.

Y : Oui, même un service d'appui ou même plus, donc que l'OCAM et le commissariat de drogue, et pourquoi pas d'autres services aussi, comme le centre de crise, comme le centre de cybersécurité deviennent une institution, un service avec différentes divisions, terrorisme, extrémisme, criminalité organisée, mais pourquoi pas ? Parce qu'en fait la Belgique, encore une fois, est un petit pays, on a des services plutôt limités, petits, donc il faut faire en sorte qu'ils peuvent préster de manière optimale. Donc il ne faut pas saucissonner toute la compétence. Mais donc oui, le commissariat de drogue pourrait donc devenir un service d'appui, on pourrait travailler à une fusion entre ces services. C'est aussi une possibilité.

C : Oui, c'est vrai qu'en faisant mes recherches, j'avais vu qu'il y avait pas mal de revendications politiques sur le fait de voir même une fusion aussi entre l'OCAM et le centre de crise national, puisqu'ils sont vraiment en étroite collaboration. C'est notamment le centre de crise qui prend toutes les mesures nécessaires suite aux évaluations de l'OCAM. Donc oui, c'est vrai que c'est quelque chose que j'ai pas mal lu. Donc comme vous le disiez, vous étiez aussi membre du pouvoir exécutif, il n'y a pas si longtemps encore. Je suppose que vous avez participé aux réunions du Conseil national de sécurité. Et au sein d'un tel organe politique, est-ce que vous pouvez m'en dire un petit peu plus sur comment est-ce que les ministres perçoivent justement la menace terroriste ? Est-ce que le pouvoir politique se rend compte de tous les enjeux par rapport à cette menace ? Comment ça se passe au sein du CNS ?

Y : Ah, ça c'est une bonne question. Il faut participer à une réunion. C'est pas permis. Mais oui, c'est une bonne question. Donc il faut se rendre compte, la plupart des ministres, *they don't have a clue*. C'est pas une reproche, mais des ministres ils viennent de l'avocature, ils viennent de privés, ils sont dans la politique depuis longtemps, mais ils n'ont pas d'expérience avec le terrorisme ou la menace terroriste. Donc, ils ne savent pas de quoi il s'agit la menace terroriste ou la criminalité organisée parce qu'ils ne connaissent pas le parquet. Donc ça c'est un. C'est très important au service parce que c'est à une côté, ce sont les responsables politiques, au milieu c'est le premier ministre, puis le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, et puis les autres. Les vice-premiers sont aussi dans le CNS. Et l'autre côté de la table, c'est en rue de la loi 16, c'est donc la police fédérale, le procureur fédéral, l'OCAM, le centre de crise, etc. Donc c'est très important pour ces services d'expliquer bien de quoi il s'agit, d'expliquer bien leurs compétences, d'expliquer bien leurs décisions, quand l'OCAM dit c'est une analyse de la menace, c'est le niveau 3, ou encore pire, le niveau 4. Il faut bien expliquer ça, il faut bien

encadrer ça, et il faut bien préparer ça entre les services. Parce que moi, personnellement, je détestais le fait que, quand moi comme directeur de l'OCAM, je disais quelque chose au premier ministre, à l'époque c'était Charles Michel, et puis il y avait mon collègue du centre de crise, ou le procureur fédéral, qui disait autre chose, ça nous tue. Donc il faut bien se concerter entre les services, et s'il y a de différentes opinions entre nous, entre les services, il faut, voilà, il faut élaborer, il faut résoudre ces différends avant le Conseil national de sécurité, parce que autrement, ça devient compliqué. Il faut aussi se rendre compte que les responsables politiques, ils réfléchissent, ils pensent d'une autre manière que la fonctionnaire, parce que les responsables politiques, ils doivent être élus. Donc comment l'opinion publique leur perçoit, c'est très important. Donc la communication, la perception pour les responsables politiques, très importante. Donc il faut bien se concerter avec les responsables politiques, ce qu'ils peuvent dire dans une conférence de presse, et ce qu'ils ne peuvent pas dire, parce qu'il y a parfois des secrets qui sont racontés, qui sont, oui, autour de la table du Conseil national de sécurité. Et donc, voilà, de manière générale, je pense que ça se passe bien dans notre pays, parce que l'avantage de notre pays est quand même que tout le monde se connaît, parce qu'on est tellement un petit pays, enfin c'est pas comme les États-Unis, donc avec 51 États, mais donc on est un petit pays et tout le monde se connaît, et donc moi j'ai constaté, dans le Conseil national de sécurité, où j'étais comme directeur de l'OCAM, ou par après comme chef de cabinet, ou encore ministre, ça fonctionnait quand même bien. Parfois il y a des fights, des discussions, mais à la limite, il y a du respect. Et donc, voilà, tout le monde mérite du respect. Enfin, je ne dis ça pas, je ne suis pas un prêtre, mais tout le monde fait son travail le plus bien, le plus bon possible, donc tout le monde mérite du respect pour ça, et moi j'ai constaté, de la politique vers le service, et vice-versa, il y a quand même du respect, et donc ça fonctionnait bien dans le Conseil national de sécurité, donc on parle du terrorisme, on a aussi parlé de la criminalité organisée, et donc l'impact de ce qu'il y a ici, on a aussi parlé des shootings à Bruxelles, on parle donc de cyber-security, hackings, etc. Et donc c'était important que le service informe bien, dans toute transparence, les responsables politiques, mais d'autre part, c'est aussi important que les responsables politiques respectent un peu le secret professionnel autour des tâches des services de sécurité. En général, ça passe bien, comme dans les États-Unis, que le ministre de la Défense ou le Security Advisor du Président partagent le secret via Whatsapp ou signal. C'est vraiment un délit.

C : Ou qu'ils emportent des documents classifiés à Mar-a-Lago dans un hôtel à Miami.

Y : Tout à fait. Vraiment, pour la confiance dans les services de sécurité, c'est mortel. Et aussi, la confiance que les services de renseignement à l'étranger ont dans leurs collègues en Amérique, c'est vraiment... C'est pas bien, ça.

C : Bien sûr, bien sûr. Par rapport à l'OCAM, qui est un organe de coordination et d'analyse, justement, on se demande parfois ce que coordonne exactement l'OCAM. Certains avis du comité R, notamment sur la modification de loi en 2022, mettaient en avant le fait que même dans la loi, ce n'est pas toujours précisé ce qui était coordonné, en fait.

Est-ce que c'est une coordination de l'approche globale de la menace terroriste ? Est-ce que c'est plutôt la coordination de l'approche administrative, judiciaire ou alors stratégique ? Comment ça se fait que... Pourtant, l'OCAM, ça existe depuis quand même 2006. Comment ça se fait que on n'ait toujours pas mis ça au clair dans la loi ?

Y : Je pense que c'est clair maintenant. Parce qu'enfin, l'OCAM existe depuis 2006, mais donc oui, quand la crise terroriste commençait en 2014 avec l'attentat de Médine Nemmouche et puis 2015, 2016, 2017, l'OCAM était encore jeune et l'OCAM a dû devenir mature dans un tempo, dans un rythme, très vite. Et donc, la coordination, c'est sur deux domaines. L'OCAM est un fusion center. Et c'est ça l'avantage, c'est ça la richesse de l'OCAM. Enfin, l'OCAM a deux richesses, c'est son propre personnel, ce sont des spécialistes avec un bagage comme islamologue ou comme criminologue ou comme... Je ne sais pas quel logue, mais beaucoup de spécialistes. Donc, le service propre. Mais donc, fusion center, ça veut dire qu'il y a des détachés des services d'appui. Donc, il y a des gens de la Sûreté de l'État, de la Police fédérale, de Mobilité, de l'Office des étrangers, du système pénitentiaire qui sont chez l'OCAM et donc qui travaillent dans le même bureau, qui sont autour de la même table de réunion. C'est ça ce que veut dire coordination, parce que l'OCAM, c'est le seul service, enfin fusion center, tous ses renseignements des services partenaires, des services d'appui sont transférés, sont transmis vers l'OCAM et puis il y a des spécialistes ou des experts des services d'appui qui sont là aussi chez l'OCAM pour interpréter, pour faciliter ce flux d'infos. C'est ça la première fonction de coordination. La deuxième sens de signification de coordination, c'est avec le StratTER, à l'époque on avait le plan d'action radicalisme et on avait dit que l'OCAM joue un rôle central là-dedans, mais c'était pas toujours très clair. Maintenant, on l'a clarifié dans la loi, donc on a fait une adaptation de la loi en 2024 pour dire que l'OCAM c'est le rôle, l'OCAM joue le rôle central dans le StratTER, la stratégie terrorisme, extrémisme et radicalisation dans notre pays. C'est une stratégie qui a été approuvée, pas seulement par le gouvernement fédéral, mais aussi

par les gouvernements régionaux c'était dans l'organe de concertation, les comités où les différents gouvernements se rendent compte et c'est aussi, ça a aussi des implications pour le niveau local, les bourgmestres qui doivent préciser de CSIL la coordination de sécurité intégrale au niveau local et donc c'est ça aussi le mot coordination, donc il y a une stratégie dans notre pays contre le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation problématique et c'est l'OCAM qui coordonne cette approche intégrale et donc cette approche, donc on a une task force nationale, mais on a aussi des task forces locales, on a différentes réunions, groupes de travail et c'est l'OCAM qui joue le coordinateur dans ce plan et ce plan, oui, c'est pas parfait mais ce plan a quand même beaucoup de beaucoup de mérite et tout le monde reconnaît ça, aussi à l'étranger on a beaucoup appris, donc des attentats le 22 mars 2016 avant le 22 mars 2016 enfin c'est un peu comme tout le monde travaillait sur son propre île et depuis là, voilà, les services ont appris de collaborer et donc c'est l'OCAM qui est un peu le maïzena, le mayonnaise de cette collaboration via le la stratégie TER la stratégie TER qui est donc, enfin, à l'époque c'était le plan d'action radicalisme, maintenant c'est la stratégie TER

C : Ok, merci et donc c'est vrai que en fait, la mission de coordination de l'OCAM, en fait, elle s'étend aussi au-delà de ces services d'appui désignés par la loi en fait, dans la lutte contre le terrorisme il y a vraiment toute une série d'acteurs qui interviennent vraiment, même indirectement donc, vous le disiez aussi, les entités fédérées le niveau provincial etc, donc quels sont par exemple les acteurs avec qui vous étiez en contact autre que les services d'appui ?

Y : Bonne question, donc Bourgmestre, surtout la bourgmestre de grandes villes Charleroi, Bruxelles, qui pouvait nous contacter si cette bourgmestre avait des questions on était aussi en contact avec des services régionaux par exemple les maisons de justice les maisons de justice qui font un suivi judiciaire avec des personnes qui ont été condamnées par les juges pénals qui sont condamnées par des juges pénals pour des faits de terrorisme donc on était en contact avec voilà, des services régionaux la bourgmestre le département *onderwijs* c'est enseignement donc de la région flamande et de la fédération, on était en contact avec Save Brussels, c'était l'ancien BPS, Brussels Prevention and Security donc on était un peu en contact avec tous les services, il y a beaucoup de services dans notre pays qui ont une certaine responsabilité directe ou indirecte dans l'approche de la radicalisation je disais toujours on fait des réunions et on réunit tous les services autour de la table, mais après la réunion je recevais toujours un coup de téléphone par quelqu'un pour dire Monsieur [Y], pourquoi vous ne m'avez pas invité donc voilà, la Belgique est tellement saucissonnée, il y a tellement beaucoup de services au niveau régional,

fédéral, provincial local, que j'oubliais toujours des instances et pour rigoler je disais toujours moi je dois louer le Sportpaleis, tu connais le Sportpaleis, pour avoir tout le monde autour de la table donc il faut visiter l'OCAM enfin si vous voulez je peux régler une visite pour vous à l'OCAM, et donc là à l'OCAM, vous verrez vous allez voir, on a de grandes salles de réunion, parce qu'il faut réunir toutes les instances mais donc voilà hors des services d'appui responsables responsables locaux et régionaux.

C : Écoutez, ce vendredi, je vais justement à l'OCAM parce que c'est pour la journée student at CUTA. Oui, je me suis inscrite et donc c'est ce vendredi, donc j'y vais ce vendredi.

Y : Très bien, ok, je le laisse savoir au directeur et les responsables de la communication. Allez, c'est maintenant vendredi. Je vais leur avertir déjà qu'il y a une personne très motivée et très engagée.

C : C'est gentil, merci, c'est très gentil. Donc, est-ce que vous pouvez aussi peut-être un petit peu m'expliquer, me parler de comment se passe ? Comment est-ce qu'on décide en fait de désigner un service, que ce soit un SPF ou autre, comme service d'appui ? Est-ce que c'est plutôt le comité R qui va dire il faudrait justement, comme vous dites, renforcer les synergies avec un tel service ? Est-ce que parfois c'est plutôt une initiative politique ? Souvent, comment est-ce que ça se passe ? Qu'est-ce qui motive ?

Y : Voilà, tous les services qui ont des renseignements pertinents concernant le terrorisme et l'extrémisme sont des services d'appui, donc on les a déterminés. Moi, à l'époque, je travaillais pour Patrick Dewael. Patrick Dewael était le ministre de l'Intérieur à l'époque. Laurette Onkelinx était ministre de la Justice et Onkelinx et Dewael ont créé l'OCAM. Je sais très bien comment on a fait ça et donc on a énuméré les services qui sont relevant pour l'OCAM. Et c'était bien sûr les services de renseignement, c'était bien sûr la police locale, c'était bien sûr la police fédérale, mais c'était aussi l'Office des étrangers, c'était aussi les affaires étrangères, notre ambassade à l'étranger, c'était aussi la mobilité. Voilà, oui, la mobilité, le service de la mobilité des G. Luchtfahrts, enfin, dans l'air. Donc ces services étaient relevant et puis je suis devenu directeur de l'OCAM en 2016. Et puis on a constaté qu'il y a encore d'autres services qui sont relevant pour nous, comme le service pénitentiaire, parce qu'on a toujours un problème de radicalisation dans la prison. Donc il faut aussi être capable de recevoir des renseignements de système pénitentiaire. On savait aussi que la trésorerie pouvait avoir des renseignements

pertinents quand on parle du financement du terrorisme. Et donc c'est comme ça, on a agi, ce n'est pas via des recommandations du comité, non, c'est donc en créant l'OCAM en 2006, on a énuméré les services pertinents. Et puis en cours de route, on a constaté, ah, oups, voilà, il y a encore des services qui manquent et qui doivent aussi devenir des services d'appui. Ça donc, oui, parce qu'il faut savoir, mais ça va trop loin, l'OCAM n'était pas tout neuf. Le prédecesseur de l'OCAM, c'était le GIA, le groupe Interforce Antiterroriste. Le GIA, j'ai travaillé avec le GIA quand j'ai travaillé pour Patrick Dewael, et c'est via le GIA qu'on a créé l'OCAM. Et donc le service d'appui du GIA devenait donc partenaire des services d'appui de l'OCAM. Et donc c'était parce que la richesse, la force de l'OCAM au début, était que les compétences de l'OCAM et les obligations des services d'appui étaient inscrites dans la loi. Et donc le GIA, c'était créé par Arrêté Royal, mais maintenant c'était inscrit dans la loi, quelles étaient les compétences et les obligations des services d'appui. Et la loi sanctionnait aussi des agents des services d'appui qui ne partageaient pas leurs infos, leurs analyses, leurs renseignements pertinents avec l'OCAM. Donc c'était ça la force de l'OCAM.

C : Tout à fait, merci. Et donc c'est vrai qu'à côté des services d'appui, on retrouve, on l'a dit, pas mal de services partenaires. Et c'est vrai que c'est aussi quelque chose que j'ai souvent lu. Par exemple, un service comme la CTIF, la cellule de traitement de la formation financière. Pourquoi, par exemple, un service comme celui-ci, la collaboration n'a pas été formalisée ? Et pourquoi, par exemple, la CTIF n'a pas été désignée comme service d'appui dans la loi, alors qu'elle pourrait vraiment apporter beaucoup de renseignements pertinents à l'OCAM ? Et je pense même que, même si ce n'est pas formalisé dans une loi, dites-moi si je me trompe, mais je pense qu'il y a quand même des échanges d'informations assez régulièrement entre les deux. En fait, ce que je veux dire, c'est que parfois on se demande un petit peu à quoi ça tient. Pourquoi est-ce qu'un service est désigné et pas un autre ? Vous voyez ?

Y : Pourquoi pas la CTIF ? Il y a une collaboration entre la CTIF et l'OCAM. Parce que je me souviens, la CTIF a aussi sa place, participe aux réunions du Task Force National, du National Task Force. Mais si mon souvenir est correct, il y a toujours une raison. Et donc la raison pourquoi la CTIF n'est pas un service d'appui de l'OCAM, c'est parce que ces renseignements peuvent venir d'autres services, peuvent venir de la police fédérale. C'est dans mon souvenir. Mais donc il y avait quand même une collaboration. Le parquet, le ministère public, c'est un autre exemple. Il y a une forte collaboration entre le ministère public et l'OCAM. Mais le ministère public n'est pas un service d'appui parce que le ministère public, c'est le pouvoir

judiciaire. Donc ils disent toujours qu'on n'a pas de service, on est une autorité. Enfin, je viens de la magistrature et donc oui, une autorité, la magistrature, le pouvoir judiciaire ne peut pas constitutionnellement devenir un service d'appui de l'OCAM. Mais donc il y a une forte collaboration entre le ministère public, le parquet fédéral surtout, et l'OCAM. C'est aussi décrit dans la loi de l'OCAM. Mais voilà, le ministère public n'est pas un service d'appui. Donc il y a toujours une raison, mais si mon souvenir est correct, enfin la question que vous posez, c'est une bonne question parce qu'on a eu la discussion dans le passé pourquoi le CTIF ne devient pas un service d'appui de l'OCAM. Mais en tout cas, il y a une collaboration et je pense que la réponse était oui, parce que les renseignements peuvent venir d'autres services, les mêmes renseignements peuvent venir d'autres services.

C : D'accord. Et donc, on voit que lorsque l'OCAM est créée, elle dispose déjà de pas mal de services d'appui. D'autres se sont rajoutés par arrêté royal par la suite. Et donc en fait, aujourd'hui, on dispose même encore de la stratégie TER. Et donc avec toutes ces initiatives, en fait, l'OCAM aujourd'hui occupe une position vraiment centrale dans l'architecture de sécurité pour lutter contre le terrorisme. Et pour vous, quels sont les effets d'une telle position centrale dans notre architecture de sécurité ? Et aussi, comment expliquer ? Est-ce qu'il y a une nécessité aussi quelque part de revoir le cadre légal peut-être de l'OCAM ? Comme en fait, ces collaborations se sont multipliées, est-ce que ces missions aussi se sont pas mal multipliées au fil du temps ? Plus maintenant la stratégie TER, est-ce que, comme vous me l'avez dit aussi, il y a une multitude de services ? Est-ce qu'en fait, on donne un peu à l'OCAM tout en tas d'une série de missions comme ça, mais qu'il faudrait peut-être reclarifier le cadre légal ? Je ne sais pas si ma question est claire.

Y : Oui, c'est clair, c'est clair. Oui, c'est toujours un peu le « spanning field » qui existe, une tension entre la pratique, ce qui se passe sur le terrain, et donc la loi. Et donc oui, l'OCAM, avec la crise de terro, il y a 10 ans, l'OCAM a dû devenir mature, l'OCAM a grandi, l'OCAM a reçu de nouvelles compétences, et puis à fur et à mesure, on a réglé ça dans des lois, dans les arrêtés royaux. Donc il faut, pour la hygiène constitutionnelle et la hygiène de l'exécutif, il faut faire en sorte que, oui, les compétences sur le terrain sont aussi réglées dans la loi. Je pense qu'on a fait ça avec l'adaptation de la loi il y a un an. Donc on a les catégories, les différentes catégories qui existaient dans la banque de données terroristes. Donc voilà, la propagande isthénne, la HATF, les FTF, on a énuméré ces critères dans la loi. Donc je pense que c'est maintenant, la loi est un peu actuelle, je pense, pour l'OCAM, mais il faut toujours faire l'exercice. Et donc, le

Conseil national de sécurité avait aussi décidé que l'OCAM est compétente pour l'analyse de la menace interétatique, d'interstate driving, et donc là, maintenant, c'est écrit dans l'accord de gouvernement d'Arizona qu'il faut adapter la loi afin que l'OCAM puisse faire ça d'une manière officielle, légale. Et donc voilà, le ministre Quintin, mon ami Bernard, enfin c'est un ami, l'a déjà annoncé dans la commission de l'intérieur qu'on va adapter la loi de l'OCAM. Mais voilà, il y a toujours un peu, donc, le terrain et la loi ont un peu eu différence. Mais donc voilà, à un certain moment, il faut faire en sorte que la loi et ce qui se passe sur le terrain sont congruents. Et je pense qu'on a fait ça les dernières années avec le nouveau service d'appui, avec la banque de données terroriste, etc. Donc je pense qu'on règle ça. Dans notre pays, la Belgique est un état de droit démocratique, donc on ne peut pas se permettre des services avec trop de pouvoirs, et surtout, on ne peut pas se permettre des services avec des pouvoirs qui ne sont pas contrôlés, du pouvoir qui n'est pas contrôlé. C'est ça qui pourrait devenir dangereux. Et donc pour l'OCAM, on a le comité P et le comité R, et donc on a fait, enfin, toutes les catégories qui sont dans la banque de données terroriste, les catégories sont énumérées dans la loi. Je pense même que l'OCAM ou la Belgique est le seul pays dans lequel on décrit dans la loi quels gens sont considérés, quelles personnes, quels êtres humains sont considérés comme étant dangereux sur le domaine du terrorisme.

C : Donc on a décrit ça dans la loi, et du point de vue de démocratie, pour moi c'est très important. Oui, c'est parce que c'est vrai que parfois, l'adaptation législative, que ce soit par exemple la désignation d'un service d'appui, parfois arrive un petit peu tard par rapport à ce qui est prévu dans la loi. Donc c'est pour ça que, notamment, je vous posais ce type de question. Et que, aussi, le phénomène terroriste, c'est tellement un phénomène qui est un peu insaisissable, qui est très difficilement définissable, que, parfois justement, on décrit beaucoup dans la littérature que, derrière la lutte contre le terrorisme, on peut agréger et faire rencontrer toute une série d'acteurs, ou donner certains types de missions qui ne sont pas toujours nécessaires. Par exemple, pour vous donner un exemple concret, c'est vrai qu'un rapport d'activité du Comité R, qui date de 2020, mettait en avant que, parfois, le flux d'informations entre l'OCAM et le service des douaniers accises était parfois très faible, et que même, par exemple, les douaniers accises ne comprenaient pas très bien la plus-value qu'ils pouvaient apporter à un service comme l'OCAM, ou que la personne qui était détachée à l'OCAM ne savait pas vraiment ce qu'elle devait faire, quelle était sa mission, etc. Donc, pour vous, est-ce que certaines relations avec certains services d'appui sont toujours vraiment opportunes, ou est-ce que, parfois, on multiplie les collaborations sans trop savoir pourquoi ? Je ne sais pas si c'est clair.

Y : C'est clair. Vous avez bien étudié le dossier, parce que c'est vrai ce que vous dites. Donc, le service d'appui qui a la moindre importance pour l'OCAM, c'est probablement, je suppose que c'est toujours le cas, c'est douane et accises. Comment dire en français ? Douane et accises ?

C : Oui, accises, douane et accises.

Y : Oui, et je me souviens du rapport que vous venez de citer. Mais je pense qu'entre temps, c'est encore avec moi comme directeur, on a eu une réunion avec douane et accise. C'était avec l'administrateur général, un ami personnel, Christian Van der Waer, et la personne détachée vers l'OCAM, c'était Joke Drix. Et donc, on a clarifié le rôle du douane, et donc la plus-value qu'il pouvait être pour l'OCAM. Parce que la douane et l'accise peuvent vraiment être une plus-value pour l'OCAM. Quand, via une frontière, ils constatent un certain mode opérandi, ça peut être relevant pour l'OCAM. Donc, pour l'instant, il y a des services qui sont plus importants pour l'OCAM que d'autres. Le service d'appui le plus important, historiquement, c'est la police intégrée. Mais je ne pense pas qu'il y ait des services qui n'ont pas de plus-value pour l'OCAM dans le service d'appui. Si on fait une évaluation et on dirait que le service X n'a plus de plus-value, il faut le scraper aussi comme service d'appui. Mais je ne pense pas qu'il y ait une nécessité de faire ça maintenant. Depuis votre réunion avec les douanes et l'accise, les relations se sont améliorées, je suppose. Oui, il n'y avait pas de mauvaise relation. Je me souviens, j'avais un très bon contact au niveau du managériel avec les douanes et l'accise et le SPF Finance. C'était dans le travail de chaque jour qu'il fallait clarifier certaines choses. Et oui, on l'a fait dans la pratique. Mais le travail de homework n'est jamais fait. C'est dans une relation. Il faut toujours travailler. On pense qu'à un certain moment, la relation et le monde suivant sont bons. Mais ça évolue toujours. Il y a de nouveaux détachés qui viennent. Il y a de nouveaux mondes opérandi ou mondus opérandi dans le domaine d'extrémisme et terrorisme. Donc, il faut toujours être alerte. Moi, je disais toujours, comme directeur de l'OCAM, qu'on n'a pas le luxe d'être complaisant. C'est vraiment si on est comme ça, dans une problématique comme le terrorisme, c'est suicidaire. Donc, il faut toujours rester alerte et aussi être alerte dans la relation avec les services d'appui. Aussi, avec la sûreté de l'État, dans le passé, on a eu des petits conflits, etc. Il y avait une crise de confiance à l'OCAM, avant que j'étais là. L'OCAM était un peu en crise et on a dû réparer les relations avec les autorités politiques, mais aussi avec certains services d'appui. Donc, le travail n'a jamais été accompli. Il faut toujours travailler.

C : C'est vrai que vous m'expliquez que l'OCAM, même sur le plan international, est assez reconnu par rapport aux autres fusion centers dans le monde. Pour avoir lu sur le sujet, c'est vrai que l'OCAM bénéficie de plusieurs atouts, avec l'obligation légale pour les services d'appui de transmettre les informations, la procédure d'embargo, le fait que ce soit un organisme indépendant et pas rattaché dans un service de renseignement ou à la police.

Est-ce qu'on peut considérer, selon vous, que par rapport à des voisins européens, notre fusion center, notre organe de coordination, est plutôt un organe assez modèle ? Vous me disiez qu'on avait bonne réputation. Est-ce que d'autres organes de coordination dans le monde prennent exemple sur nous ?

Y : Oui, parce qu'il faut toujours rester modeste, ce qui est difficile pour quelqu'un qui vient d'Anvers. L'OCAM était vraiment modèle. On avait beaucoup de contacts avec l'OCAM français, l'OCAM des Grands-Bretagnes, l'OCAM des Pays-Bas, ce qui existait en Espagne. On avait des contacts avec tous ces fusion centers, même en Roumanie, les États-Unis, le Japon. On avait des contacts avec tout le monde et on avait quand même quelques forces. Quelques de nos forces, c'était le fait qu'on avait une base légale avec une obligation des services d'appui de participer. Le fait qu'on était vraiment un fusion center, donc les services d'appui sont vraiment détachés vers nous, donc ils sont physiquement dans un même bureau. Le fait qu'on était assez opérationnel, c'était aussi quand même unique. Ça n'existe pas en France ni aux Pays-Bas, mais le fait que l'OCAM soit invité à chaque réunion opérationnelle du parquet fédéral, de la police fédérale, on est toujours là pour nous impliquer, parce que chaque information peut avoir un impact sur le niveau de la menace. Donc on est toujours invité aux réunions opérationnelles du parquet fédéral, dans des enquêtes pénales très concrètes concernant le terrorisme. On est toujours invité. Ce sont quelques forces de l'OCAM. Le fait qu'on a cette coordination dans le stratégie TER, et le fait que l'OCAM est responsable de la banque de données terrorisme-extrémisme, ça nous donne une position assez unique. Je me souviens qu'il y avait un rapport du Parlement français après les attentats en France en 2015-2016, et l'OCAM était mentionné comme un best practice, parce que j'ai souligné ça pour ma propre commission d'enquête parlementaire. Mais ça ne veut pas dire, comme je viens de le dire, nothing is perfect, no complacency, pas de complaisance, il faut toujours s'améliorer. Mais oui, l'OCAM est quand même respectée à l'étranger, pour les différentes raisons que je mentionne. Et donc, bien sûr, never waste a good crisis. On a été victime d'un attentat terroriste. Pour certains pays, c'est encore loin de leur lit, mais chez nous, on a été victime. La cellule de Bruxelles a commis des attentats à Paris, à Bruxelles, Malbeek. Donc, oui, on a appris beaucoup de ça. Et donc, oui, ça

nous donne une certaine force, une certaine avancée vis-à-vis d'autres pays qui n'ont pas été victimes. Mais bon, voilà, never waste a good crisis, c'est Winston Churchill qui l'a dit.

C : Et justement, vous qui avez connu cette période-là, comment est-ce que les attentats de 2016, comment est-ce que ça a vraiment marqué la Belgique et surtout au niveau de tous les organes de sécurité, qu'est-ce que ça a changé fondamentalement ?

Y : D'abord, c'est un traumatisme. C'est un trauma parce qu'on savait qu'il y avait des terroristes dans la nature. On savait qu'ils avaient des plans pour commettre des attentats. On savait, oui. Mais donc voilà, quand même, donc voilà, ils ont commis l'attentat. Mais voilà, ça a beaucoup changé. Donc, grâce aussi à la commission d'enquête parlementaire sur la présidence de Patrick Delors, donc on a appris beaucoup, on a changé notre système. Et moi, voilà, pour moi personnellement, comme directeur de l'OCAM, c'est un privilège de pouvoir participer à la construction de ce nouvel modèle avec la local task force, la saisine, la stratégie TER. Donc, on n'est plus robuste, plus solide qu'on était dans le passé. Ça, c'est une bonne chose. Et surtout, ce qu'on a appris, c'est donc comment il faut collaborer. Parce que ça n'a aucun sens que le service de l'enseignement travaille sur son île, que la police fédérale travaille sur son île. Il faut collaborer. Il faut mettre toutes les infos ensemble. Et voilà, c'est un peu la plus-value de l'OCAM. Donc, mettre toutes les infos sur la même table, c'est ce qu'il faut faire.

C : Justement, comme avec la Sûreté de l'État et le SGRS, ils ont aussi chacun leurs compétences en matière de terrorisme, comment ça se passe si, par moment, certaines compétences se dédoublent avec les services de renseignement et l'OCAM ? Parce que la Sûreté de l'État, je pense, réalise aussi des analyses de la menace, des évaluations. Donc, comment est-ce que ça s'est géré en termes de répartition des compétences, en termes de conflits, peut-être, s'il y en a toujours ? Comment est-ce que tout ça s'est géré ?

Y : Il faut être vigilant et alerte. Il faut créer des structures, et c'est ce qu'on a fait, des structures dans lesquelles les services se voient et se parlent. Donc, on a beaucoup de réunions, on a le comité de coordination pour un renseignement de sécurité au plus haut niveau, on a le conseil national de sécurité, puis on a la stratégie TER avec leur groupe de travail. Donc, les services se réunissent. Ça, c'est quand même important, et c'est en réunissant les gens que la confiance peut grandir. Ça implique aussi d'aller boire un verre au café ensemble. Et puis, pour voir, hé, toi, collègue de la Sûreté de l'État, tu es quand même une personne normale. Je pensais que tu

étais quelqu'un comme James Bond, ou enfin, je ne sais pas quoi. Mais oui, si on ne se connaît pas, on ne peut pas s'aimer. C'est ça, une culture de collaboration. Et deux, quand il y a encore différentes opinions, des conflits, il faut que le chef prenne la responsabilité. Et c'est ce qu'on fait. Je ne dis pas que tout est parfait, parce que ça n'existe pas. Mais voilà, c'est ça, créer une culture de collaboration, de confiance. Et donc, oui, dans une culture de collaboration, de confiance, on peut aussi se manifester qu'on n'est pas d'accord avec un autre service, et on peut résoudre des conflits. Et je constate, à la fin de la journée, s'il y a des problèmes dans notre pays, les services se retrouvent, et les services collaborent. Même s'ils ne sont pas toujours d'accord, même s'il y a quelque frustration ou énervement concernant le service X, voilà, ils collaborent quand c'est nécessaire. Moi, j'ai constaté ça dans les criminalités organisées, dans le terrorisme. Voilà, on est assez obstiné dans notre pays, avec de bons magistrats, de bons flics, de bons espions, de bons spécialistes à l'OCAM. Et oui, c'est la qualité qu'il y a là. Et voilà, la qualité doit pouvoir préster d'une manière optimale, en créant une culture de coopération et de confiance. C'est ce qu'on fait.

C : D'ailleurs, quelque chose qui pourrait favoriser cette culture de confiance, de collaboration, c'est notamment un projet de statut unique entre la Sûreté de l'État, le SGRS et l'OCAM, qui, si je ne me trompe pas, est toujours en cours de préparation. Ça, c'est peut-être une question à plus long terme, mais est-ce que ce nouveau statut pourrait être une première étape vers le rapprochement de l'OCAM vers ce qu'est un service de renseignement ? Est-ce qu'il y a une volonté politique de certains acteurs, peut-être ? Est-ce que l'OCAM devienne un jour un service de renseignement ou pas forcément ? En gros, quels sont les objectifs de ce statut ?

Y : Je peux être prêt, parce qu'il y avait une volonté politique de faire ce statut unique. C'était écrit dans l'accord de gouvernement Vivaldi. On a travaillé d'arrache-pied pour arriver à un tel statut unique. Mais à la fin, il y a certains services, et c'était surtout la Défense et le SGRS qui ont dit que pour eux, ce statut unique, c'était trop compliqué. Ça ne va pas pour des raisons qui sont à l'heure. Et puis, au niveau politique, Ludivine Dedonder a dit non. Le ministre de la Défense, non. Pour nous, il ne faut pas un statut unique. Quand même, parce qu'on avait travaillé d'arrache-pied, la Sûreté de l'État veut travailler avec ce nouveau statut unique, qui n'est donc pas un statut unique pour les services de renseignement et l'OCAM, parce que l'accord de gouvernement Arizona ne reprend pas ce statut unique. La Défense m'a dit qu'ils ne sont toujours pas pour ce statut unique. Donc, ce statut unique ne sera pas réalisé, cette législature, peut-être un jour. Mais donc, quand même, c'est un statut qui sera utilisé par la Sûreté de l'État.

C : OK. Et par rapport... Est-ce que vous savez s'il y a une certaine aussi volonté politique de rapprocher l'OCAM, de faire de l'OCAM un troisième service de renseignement en Belgique, ou ça n'a jamais été d'actualité ?

Y : Non, non, non, non, non, non. Ce n'est pas une ambition non plus de l'OCAM. On n'a pas besoin de trois services de renseignement dans notre pays. En France, on a créé un service de renseignement pénitentiaire avec des espions dans la prison. Mais chez nous, on a choisi pour rendre la Sûreté de l'État compétente pour les renseignements dans la prison. Donc, il y a deux services de renseignement.

C : Donc c'est vrai que, historiquement, le, comme on dit, le core business de l'OCAM, c'était vraiment donc tout ce qui était analyse, évaluation de la menace et elle le fait toujours, évidemment, aujourd'hui. Mais c'est vrai que, depuis sa création, donc comme je le disais, pas mal de missions se sont, enfin, sont venues se rajouter. Et, bah, évidemment, une des missions principales, c'est bien sûr la stratégie TER, la gestion de la banque de données commune, etc. On retrouve aussi tout ce qui est mise à disposition d'expertise, vous l'avez dit, l'échange avec les homologues étrangers et tout ce qui est aussi prise de mesure administrative individuelle pour tout ce qui est gel des avoirs, admission au refus d'une carte d'identité. Comment, en fait, comment est-ce que ces compétences sont apparues ? Pourquoi, pourquoi est-ce qu'on a décidé de donner ces compétences-là à l'OCAM, que ce soit pour les mesures administratives, pour la stratégie TER ? Comment, comment est-ce que tout ça est apparu ?

Y : Oui, ça a été, c'était un processus, comment dire, incrémental. Voilà, c'était parce que, voilà, j'étais à l'OCAM et c'était l'ancien ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, avec son chef du cabinet, Joé Donnet, qui pensait, voilà, voilà, l'admission que tu décris, voilà, il faut donner ces compétences à l'OCAM. Et donc, puis, on l'a fait comme ça. C'est comme le PNR, c'est le Passenger Name Records, c'est une compétence qu'on a donnée au Centre des crises. C'était plus logique de donner cette compétence, donc de rassembler ce Passenger Name Records à la police fédérale, mais la police fédérale disait, on n'a pas beaucoup d'envie. Et puis, voilà, c'est le Centre des crises qui le fait maintenant. Et voilà, donc, les compétences que tu décris, voilà, c'est né un peu de manière incidentelle. Il n'y a pas de grande stratégie derrière, mais ça démontre quand même qu'on avait une certaine confiance à l'OCAM, et voilà, qu'on voulait que l'OCAM jouait ce rôle de coordination. L'OCAM a un rôle central en ce qui concerne donc

la lutte et donc l'approche administrative du terrorisme. Et donc, voilà, c'était comme ça. Donc, pour les responsables politiques, c'était le plus logique de donner ces compétences à l'OCAM. C'est ça le résumé, je pense.

C : Oui, parce que c'est vrai que dans, enfin, je ne sais plus si c'était mis tel quel dans certains rapports du comité R, mais c'est vrai que c'est quand même, on peut se questionner parfois sur l'opportunité de certaines compétences, notamment tout ce qui est, je pense à tout ce qui est mesures administratives individuelles. Donc, par exemple, si on évalue qu'un individu est extrêmement menaçant, niveau 3 ou 4, etc., que l'on décide de ne pas lui octroyer la carte d'identité belge. Parfois, certains acteurs se questionnent sur l'opportunité que l'OCAM puisse être à l'initiative d'une telle décision, d'une décision de mesures administratives. Est-ce que pour vous, c'est aussi quelque chose sur lequel on peut se questionner, ou est-ce que c'est tout à fait justifié ?

Y : Oui, on peut toujours se questionner là-dessus, mais je comprends les réticences qu'on avait, parce que l'OCAM n'était pas un service opérationnel, et tout d'un coup, il recevait des admissions opérationnelles. Donc, oui, de retirer des cartes d'identité, de présenter au Conseil national de sécurité, l'égalité des avoirs des terroristes ou des personnes soupçonnées du terrorisme. Donc, ce sont des compétences administratives, mais oui, c'était partant de l'idée que l'OCAM joue un rôle central contre, qu'on a dit, voilà, c'est pour l'OCAM, ses missions, et quand même, oui, l'OCAM a beaucoup d'expertise et beaucoup de connaissances, et oui, d'expertise, des analystes vraiment excellents qui connaissent bien leur métier, mais oui, ces réticences, c'est tout à fait normal, parce que c'était un peu neuf pour l'OCAM. Je me souviens quand je parlais là-dessus avec Jan Jambon et son chef cab, voilà, il disait aussi, voilà, c'était un peu un shift, un point tournant pour l'OCAM, parce que ce sont des missions, voilà, tout à fait nouvelles pour eux, donc oui, on a choisi pour ça, et voilà, l'OCAM a assumé et exécuté, et oui, on l'a bien fait, je pense, mais oui, on aurait pu décider de donner ces compétences de retirer des cartes d'identité ou de présenter l'égalité des avoirs à quel service, voilà, peut-être le centre de crise, mais ils n'étaient pas prêts pour ça, la police fédérale, c'est un peu trop police-police, donc oui, d'autre part, c'était pas illogique, enfin, c'était logique de donner ces compétences à l'OCAM.

C : Donc, on va bientôt un petit peu parler de la stratégie TER, etc., mais avant de rentrer un peu plus dans le vif du sujet de la stratégie TER, c'est vrai que, comme on vient de l'expliquer,

l'OCAM a pris vraiment de plus en plus d'importance depuis sa création, avec tous les services d'appui avec qui elle est entrée en contact, la multiplication de ses missions, vous l'avez dit aussi, plein de groupes de travail qui se sont créés avec la stratégie TER, les task forces nationales, locales, etc. Est-ce que, pour vous en tant qu'ancien directeur ou pour toutes les personnes qui travaillent à l'OCAM, est-ce que parfois c'est facile de s'y retrouver au quotidien juste pour faire son travail, de s'y retrouver dans toutes les réunions de task force, de groupes de travail, etc. ? C'est pour ça aussi que tantôt je vous demandais, est-ce qu'il faudrait peut-être réadapter le cadre légal, selon vous, ou est-ce que dans la pratique, dans le travail au quotidien, ça ne pose pas trop de problèmes ?

Y : Il faut être sincère. Au début, ce n'était pas simple. Avec sa nouvelle mission, le cadre légal n'était pas toujours clair. On était dans une crise terroriste. Il y avait beaucoup d'attentes. La barre était haute pour l'OCAM. Le conseil national de sécurité attendait beaucoup des services de l'OCAM. On était sur forte pression. Il y avait beaucoup de renseignements. C'était un tsunami d'informations vers l'OCAM. Dans la commission d'enquête parlementaire, je parlais d'infobésité, infobésitas, parce qu'il y avait tellement beaucoup de renseignements qui étaient transmis vers l'OCAM. Ce n'était pas facile. C'était une crise terroriste pour moi. C'était crucial. Il fallait prendre notre responsabilité, tous ensemble. Ce n'était pas une question de concurrence, où l'OCAM doit faire ça, et pas le service de renseignements, ou quelque chose comme ça. Il fallait donner notre mieux. L'OCAM avait des analystes excellents. Ils ont presté. On a fait ce qu'on a pu faire. C'est comme ça qu'on a, dans la pratique, élaboré ses compétences, ses missions. La banque de données de l'OCAM, c'était un analyste l'OCAM qui commençait avec une liste Excel de tous les gens qui partaient vers les zones de conflit, qui partaient vers Syrie et l'Irak. C'était une liste Excel. Fin 2015, début 2016, on a fait une base légale pour cette liste l'OCAM. C'est devenu la banque de données commune. Ce n'était pas seulement une manière d'échanger d'informations, mais c'était aussi une manière de prendre des mesures vis-à-vis de ces terroristes. On avait une crise. Il fallait prendre sa responsabilité. On l'a fait. Ce n'était pas facile, mais je pense maintenant que c'est assez clair. Il faut encore une cadre légal pour cette analyse de la menace interétatique. Du reste, c'est un peu clair. Ce n'était pas facile pour les collaborateurs de l'OCAM. Certains ont vraiment souffert.

C : Oui. Merci. Vous, en tant que directeur de l'OCAM, c'est vrai que vous avez aussi connu le plan R qui était en place avant la stratégie TER. Est-ce que vous pouvez un petit peu m'expliquer comment le plan R est né ? Dans quel contexte ?

Y : Le plan R, c'était d'abord le plan M, le plan Mosquée. C'était l'ancien ministre de l'Intérieur, Antoine Desquennes, avec son chef Cab. Excusez-moi, je dois...

C : Je vous en prie.

Y : Oui, allô ? Oui, je suis à un rendez-vous. J'ai reçu un message de la table de Gertrude pour vous rappeler.

Grace, oui. D'accord. Et quand nous demandez-vous ? Oui, d'accord.

Oui. C'est bon. Oui, bien sûr, bien sûr, bien sûr.

Oui, bien sûr, bien sûr, bien sûr. Euh... Oui, bien sûr, je vais vous rappeler, je vais vous appeler à la table de Gertrude, oui. Euh... Oui.

Bien sûr. Oui. Oui... Oui.

Oui, je vais... Voilà. Je vais vous rappeler à la table de Gertrude. Je ne l'ai pas encore entendu.

Oui, d'accord. Oui, je suis toujours là. Désolé.

C : Pas de problème, pas de problème. Donc oui, nous parlions du plan R. Et vous m'expliquez un petit peu dans quel contexte c'était apparu après le plan Mosquée. Euh...

Y : Ah oui, voilà. Désolé, voilà. Je suis toujours là. Donc le plan Mosquée en 2002 par Antoine Desquennes, parce qu'on constatait, c'était après 9-11, 2001. Voilà, donc il y avait des rapports de services qui disaient, oui, il y a certaines choses qui se passent dans les mosquées. Donc il faut garder un œil sur les mosquées. Et puis, voilà, Antoine Desquennes et son ancien chef de cabinet, Kuhn Dassen, ont dit, voilà, il faut développer un plan. Pour ça, c'était le plan M, le plan Mosquée, qui est devenu par après le plan R, le plan radicalisme. Voilà, et on a toujours épandu, donc, le champ d'application de ce plan. Et maintenant, c'est donc le strat-TER. Voilà, c'était sous l'engagement, voilà, de l'ancien directeur, de Paul Van Tigchelt, qu'on a changé ça dans le strat-TER. Avec l'application aussi des pouvoirs régionaux. Parce que, voilà, la philosophie est que tous les nez doivent être dans la même direction. Enfin, c'est une expression

néerlandaise. Donc, il faut travailler dans un même cadre. Il faut parler la même langue, figurativement, bien sûr. Parce que c'est l'approche de l'ensemble du gouvernement, l'approche compréhensible dont on parle. Et donc, dans notre pays, voilà, cette approche de l'ensemble du gouvernement, voilà, on l'exécute via le strat-TER.

C : Donc, c'est vrai que la stratégie TER insiste sur le fait que, voilà, comme vous dites, il faut parler la même langue quand les acteurs se réunissent, etc. Pour lutter contre le terrorisme. Et donc, la stratégie TER reprend justement la définition du terrorisme qu'on retrouve dans la loi de 98. Et pareil, reprend aussi la définition de l'extrémisme qui est consacrée dans la loi de 98. Est-ce que, pour vous, ce sont des définitions qui sont toujours valables à l'heure actuelle ? Ou est-ce qu'on devrait peut-être aussi revoir notre définition du terrorisme pour mieux lutter contre ce phénomène ? Est-ce qu'en gros, ce ne sont pas des définitions un petit peu trop vieilles, trop datées ?

Y : Non, d'après mon expérience, pas. Mais enfin, ça ne veut pas dire que le terrorisme change toujours de l'image. Parce que ce qu'on voit maintenant, donc oui, on a eu l'IS, l'état islamique. On ne voit plus les commandos, on ne voit plus les lone actors. Mais ce qu'on voit maintenant, c'est un peu, comment dire en français ? Le ressentiment vis-à-vis du gouvernement, c'est maintenant devenu une source de radicalisation. Surtout après la crise de Covid. Voilà, Donald Trump, il fait le même. Ils sont quand même l'autorité, mais pour eux, des théories de complot vis-à-vis de l'autorité, vis-à-vis des migrants, vis-à-vis des juifs. C'est comme ça que l'extrême droite grandit. On voit maintenant via social media, enfin oui, c'est un patchwork, c'est comme un salad bar. C'est ça le mot que je cherchais. Donc on prend quelque chose de ça, et on prend quelque chose de ça, et on fait sa propre idéologie là-dessus. Des ressentiments anti-government, incels, droite, gauche, islamisme, etc. C'est devenu pour chacun très personnel. Donc le terrorisme change un peu de visage, mais je pense quand même que la définition actuelle suffit encore. Parce qu'il y a deux critères qui sont déterminants. Violence, inciter à la violence ou commettre de la violence. Violence au nom d'une idéologie extrémiste. Ce sont un peu les deux critères déterminants qui sont d'après moi toujours dans la législation. Et donc s'il faut adapter les délits terroristes, on l'a déjà fait pour rendre punissables aussi l'apologie du terrorisme. On l'a fait dans le nouveau code pénal, donc on évolue. Mais je pense que la définition de terrorisme dans la loi de 1998, je pense que ça va toujours. J'ai encore deux minutes.

C : Parfait, il me reste deux questions. La première c'était, grossso modo, est-ce qu'il y a des grosses innovations, des gros changements majeurs de la stratégie TER par rapport au plan R ? Si oui, lesquels ? Quels sont les changements les plus importants ?

Y : Le plan R, ça donnait l'impression *actieplan* de radicalisme. Le plan R, ce n'était pas un plan d'action. C'est surtout une stratégie qui devait être approuvée par toutes les autorités. Et puis cette stratégie TER doit être traduite dans les groupes de travail et dans la pratique de chaque service, etc. Mais donc pour moi, c'était le flag d'acte de l'année, le drapeau, le titre était mauvais. *Actieplan* de radicalisme, le plan d'action. Parce que ce n'était pas un plan d'action, c'était surtout une stratégie. Dans la stratégie TER, on a impliqué toutes les autorités. C'était une nouvelle. On a évolué, on a suivi les évolutions dans le domaine du terrorisme. Au début, on avait des « foreign terrorist fighters » et puis c'était des « homegrown terrorist fighters ». On a suivi cette évolution. Dans la stratégie TER, on a aussi implémenté la banque de données commune. Dernière question.

C : Est-ce que cette fonction de gestionnaire opérationnel de la banque de données communes, qui aujourd'hui revient à l'OCAM, est-ce que ça légitime sa place dans la lutte contre le terrorisme ? Est-ce que ça légitime cette place de l'OCAM ? Est-ce que ça la rend vraiment centrale dans la lutte contre le terrorisme ? Pour vous, qu'est-ce que ça a changé ? Quoi a changé ? Est-ce que le fait que l'OCAM est devenu gestionnaire opérationnel de la banque de données communes, est-ce que ça a contribué à lui donner vraiment cette place à la croisée des chemins, cette place centrale dans la lutte contre le terrorisme ?

Y : Oui, c'était déjà dans la pratique. La loi l'a confirmé, c'est drôle. C'était une évolution naturelle des choses. D'abord, dans la crise qu'on avait, on a pris la responsabilité. Par après, on a réglé ça de manière légale. Il ne faut pas trop voir ça de systématique. C'était vraiment une crise sur le terrain. Tout le monde avait plein de travail. Il y avait des enquêtes pénales qui couraient, etc. Il fallait suivre les FTF. L'OCAM a pris sa responsabilité là-dedans et puis on l'a confirmé via la loi.

C : Ok, super. Merci beaucoup.

Y : Vous m'envoyez votre CV et je vais avertir le responsable de l'OCAM. Vous faites ça très bien, Mme Chloé Van Dhelsen. C'est comme ça que je devrais le prononcer. Vous avez très

bien préparé vos questions. Vous connaissez votre dossier. Je pense que dans moins de dix ans, vous serez le nouveau directeur de l'OCAM. Et ce serait une bonne chose parce que ce serait la première femme à la tête de l'OCAM. Ce serait une très bonne chose.

C : C'est vraiment gentil. Merci beaucoup pour votre temps aujourd'hui. Merci beaucoup. C'était vraiment un honneur de vous rencontrer. Merci beaucoup. Et nous restons en contact.

Y : Très bien. Merci beaucoup. Bonne chance. Merci, au revoir. Bye. Bye.

ANNEXE N°7 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN ANCIEN MAGISTRAT

Entretien avec un ancien magistrat (Réalisé le 30 avril 2025)

C = Chloé Van dhelsen

X = Ancien magistrat

C : Voilà. Alors premièrement, est-ce que vous pouvez me parler un petit peu de quand vous êtes rentré à l'OCAM, quand vous en êtes sorti, comment est-ce que vous y êtes arrivé, votre parcours à l'OCAM.

X : Pour parler de cela, pour savoir pourquoi on est venu me demander de postuler, il faut savoir que, en fait, tout ce qui est terrorisme pour moi a commencé le 1er avril 1984, où j'ai été désigné avec un autre collègue, qui entre-temps était le procureur général de la Cour de cassation, qui est entre-temps décédé, hélas, de travailler sur les dossiers des CCC.

Il n'y avait plus d'attentats pendant plusieurs mois. On pensait à notre aise pour travailler là-dessus. Et alors est venu le tournant complet dans notre carrière, à savoir le week-end du 1er mai 1984. À ce moment-là, il y a eu, en une fois, un nouveau mouvement, le FRAP, et les CCC. Ils ont commis plusieurs attentats dans la région bruxelloise, dont un attentat rue des Sols, avec deux pompiers qui sont décédés. Pourquoi ? Parce que quand ils sont arrivés sur place, la voiture

ou la camionnette qui brûlaient, ils n'avaient pas reçu l'information que c'était une bombe, là où la police avait bien été prévenue, mais ne l'avait pas transmise à la gendarmerie.

De là aussi, comme conséquence, que le 901, le 906, tout a été ramené au 101. Ce sont des petites anecdotes, mais quand même qui avaient des conséquences tragiques. Alors bon, nous avons travaillé là-dessus. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que nous avons eu vraiment toutes les affaires. Ah oui, une fois que tout était terminé, il y a eu une commission d'enquête sur le Brabant Wallon. Et là, on a dit, comment est-ce qu'il est possible que deux magistrats soient parvenus dans un tel record de temps, à vraiment coordonner sûreté, gendarmerie, police locale et police judiciaire, et qu'on ait arrivé à avoir les arrestations et plus d'attentats. Alors ça, c'était évidemment la grosse question.

C : Excusez-moi, je vous interromps. Ce que vous expliquez là, par rapport au Brabant Wallon, c'est quoi exactement comme affaire ?

X : Les Brabant Wallon, ce sont les attaques, la bande du Brabant Wallon, c'est les attaques sur tous les supermarchés, dans celui de Halost, etc.

C : Oui, c'était pour être sûr qu'on parle.

X : Et en fait, il faut savoir qu'en 1984, l'homme qui a pris toutes les décisions, c'est Jean Gol. Et il faut bien vous rendre compte d'une chose, c'est que mon collègue et moi, on était tous les deux substituts.

Et nous recevons l'instruction que chaque fois qu'il y a un attentat de CCC, nous allons sur place et on ramène le dossier immédiatement. Bon, donc on a été à Anvers, on a été à Charleroi, etc. Et chaque fois, on ramenait le dossier chez le juge d'infection, Mme Lina. Et c'est comme ça qu'on est parvenus vraiment à avoir toute une coordination. Sur base de cela, Melchior Wathélet a créé en 1991 les magistrats nationaux. Parce qu'outre le terrorisme, il y avait un autre problème qui était monté. La chute du mur de Berlin a entraîné une explosion de formes de crimes organisés. Par exemple, dans ces années-là, avant la chute du mur, on avait entre 10 et 15 000 voitures qui étaient volées. Mais on savait toujours que ça allait vers le sud, en général vers l'Afrique, le Maroc, etc. Et là, qu'est-ce qu'on constate ? Un boum de 15 000 à 30 000. Et alors là, c'était la période où on disait, allez en vacances en Pologne, votre voiture s'y trouve déjà. Et donc là-dessus, on a commencé à devoir travailler, notamment avec tous les crimes organisés. Ça, c'est pour situer. Les magistrats nationaux, c'était une circulaire. Alors, dans la fin des

années 90, on a déclaré par loi l'existence des magistrats nationaux. Et le stade après a été la création du parquet fédéral. Sur base de notre expérience qui a été construite d'Einzelager et moi-même.

C : D'accord.

X : Voilà. Alors il est aussi très important de souligner... C'est que pendant toutes les années, il faut bien prendre compte que la Belgique a toujours été une capitale du terrorisme. Faut pas oublier. Je vais donner quelques exemples. L'IRA. L'IRA a tué un colonel de l'armée anglaise à Austan. C'était à l'époque où les Anglais étaient encore en Allemagne. Bon. Ils ont... Aussi, il y avait tout un podium à la Grand-Place où une fanfare anglaise de l'armée allait faire... C'est aussi une attaque. Il y a alors eu le fameux dossier de Fahd Ryan. Et ça, c'est pour l'IRA. Alors on a aussi eu le PKK. On a aussi eu l'ETA. J'en oublie encore. Mais tout ça... Et pourquoi ? Parce qu'ils avaient des groupes de pression, eu égard à l'UE ici, où ils faisaient du lobbying. Voilà. Et c'est ça qui nous a amenés. Il faut pas oublier Bruxelles devrait être reconnue comme capitale de l'UNESCO pour les manifestations. Il y en a deux par jour environ, dirigées au point de vue belge, mais surtout aussi de l'UE et de l'OTAN.

C : D'accord. OK.

X : Alors un autre point important, ce qu'il faut savoir, c'est que les gens du FRAP, les gens des CCC, n'ont jamais été condamnés pour terrorisme. Le terrorisme n'était pas punissable.

C : Tout à fait. C'est rentré en 2003 dans la loi.

X : Ça a été une des conséquences des attentats à New York, où alors on a dit il faut la législation sur le terrorisme. Tout à fait. Et c'est Mme Onkelinx qui a lancé cette législation qui est bien structurée. Et il faut parfois se poser, vous allez peut-être être étonnés de ce que je vais vous dire, mais est-ce qu'il est intéressant de condamner des gens du chef de terrorisme ? Parce qu'en fin de compte, les CCC ont été condamnés au même niveau, au point de vue peine et tout, que des terroristes. Mais, si je puis m'exprimer comme ça, ce n'étaient eux, les CCC, que des vulgaires criminels. Tandis que quand vous êtes terroriste, vous êtes un héros pour les gens que vous, comment dirais-je, vous représentez. Il n'y a pas de... Allez, je vais vous dire, je n'ai pas

de réponse. Mais c'est quelque chose où il faut quand même peut-être un peu s'attarder à réfléchir. Est-ce qu'on a toujours intérêt à... Voilà.

C : Bien sûr, la notion de terroriste, elle est très ambiguë et elle est très floue. Elle varie, comme vous dites, des intérêts que vous représentez, des personnes que vous représentez. Bien sûr, bien sûr.

X : Et vous les mettez comme des héros, les gens d'Al-Qaïda, ISIS, etc. Vous savez, il ne faut pas oublier, et c'est quelque chose qui est important de préciser quand même, c'est que dès qu'il y a eu des tensions en Irak, etc., il y a eu l'Afghanistan, la Somalie. On n'avait exactement même pas dix personnes dans ces pays. Même pas dix personnes. N'oublions pas, le commandant Massoud a été assassiné. Vous savez qui est l'assassin ?

C : Non.

X : Un Belge. Le premier mari de Malika El Harout. Cela vous dit sans doute quelque chose.

C : Comme ça, je dois vous avouer que non.

X : Malika El Harout est une femme qui a été condamnée chez nous pour terrorisme. Mais elle a été en Afghanistan. Elle a été détenue en Suisse, notamment, pour ses idées. Chez nous, elle rassemblait de l'argent. Elle veillait aussi à trouver des gars pour partir là-bas, etc.

Chez nous, elle a été condamnée à dix ans. J'ai eu l'honneur de lui retirer sa nationalité. Quand je suis revenu au parquet général, ça a été mon cas. Dans sept ans de dossier, j'ai fait des retraits de nationalité de gars qui étaient partis là-bas. Et qui avaient été condamnés à au moins cinq ans. Malika El Harout, son premier mari, c'est l'assassin Massoud. Le second, il a rencontré en Afghanistan un drone américain. Il est aussi allé chez Allah. Honnêtement, j'ai eu Malika en face de moi. Je peux comprendre que ce type ait préféré aller chez Allah. Ceci dit, est arrivé un tout nouveau concept. C'est quand les Américains, le fils Bush, le père Bush, avaient très bien fait ça. Il avait donné une raclée à Saddam Hussein. C'était calme. Alors le fils Bush, sur base de fausses informations, on est rentré dedans. Et là, il y a eu ISIS. Le patron d'ISIS, c'est pour moi la réincarnation du diable. Il a heureusement disparu. Mais celui-là a dit, voilà, les croisés sont de nouveau là. C'est les croisades, revenez. Et là, on a vu, à ce moment-là, un boom de gens qui partaient d'ici. Dans un premier temps, ceux, au sens le plus strict du terme, qui avaient

des mauvais bulletins et qui avaient des emmerdements avec la justice. Suivis alors de toute une série de personnes. Je vais donner deux exemples. Un ingénieur technicien qui travaillait dans une société de sécurité, qui avait sa voiture de service, qui gagnait bien sa vie. Il n'a pas été foutu à la porte. Il a donné sa démission. Il est parti là-bas. Et alors, il y a aussi eu le fils d'un professeur d'université qui était un très bon spécialiste en ordinateur et en technologie, etc., qui est parti aussi là-bas. Et alors, qu'est-ce qu'on a vu ? C'est que nous avons, à ce moment-là, vu partir aussi, ce qui n'avait jamais été le cas, des femmes avec leurs enfants. Et alors est arrivée toute la problématique avec [*mot incompréhensible*], avec toutes les conséquences que ça a eues, que ce soit en France, que ce soit chez nous, etc.

C : Et la problématique des « foreign terrorists » ?

X : Eh bien, oui, les « foreign terrorists ». Et là, on est totalement partis. Et c'était incroyable. Et à ce sujet-là, il y a une chose qui est importante que je veux quand même préciser. C'est que, très vite, nous, on a vu une ville exceptionnelle pour la gestion du radicalisme. C'est Anvers. Incroyable. Vous avez là Anvers, et la seconde ville juive orthodoxe au monde après New York. OK ? Et la communauté juive, d'un côté d'une rue, et de l'autre côté, il y a la communauté islamique. Et même maintenant, avec Gaza et tout, les incidents sont quasiment peu importants. Tout simplement, il y a une gestion avec le bourgmestre, le gouverneur de la province, la police, la sécurité, etc. Et on trouve des solutions. Et eux avaient très vite compris que c'était un problème. Et donc, chaque policier avait un petit livre. Où là, quand il voyait quelque chose, il savait vérifier certains éléments pour dire, « Oh, oh, ici, il y a du radicalisme ». C'est comme ça qu'on a trouvé Sharia for Belgium. Et ceci nous a donné une vue. Et nous avons lancé du côté OCAM, avec le parquet fédéral, un programme. Et on se réunissait pour mettre ça en vue. Et à un certain moment, on a dit, « Ah, en Belgique, proportionnellement au nombre d'habitants, c'est le pays où il y a le plus de gars qui vont à IS. »

C : Est-ce que ce programme, je suppose que vous parlez du plan R, devenu maintenant aujourd'hui la stratégie TER.

X : Voilà.

C : Est-ce que vous pouvez un petit peu plus, justement, me parler de ce plan R ?

X : Oui, attendez. Et alors, on a, nous, été dans certains pays pour dire, « Hé, hé, regardez une fois ça ». Parce qu'on disait, « Non, non, la Belgique, la Belgique, la Belgique, Molenbeek, Molenbeek, etc. » Et alors, il y a certains collègues qui nous ont rappelés pour dire, « Ouf ! Heureusement que vous êtes venus nous dire ça. Il y en a encore plus chez nous que chez vous ». Voilà.

C : Est-ce que vous pouvez me dire de quel pays il s'agit ? Ou si vous ne pouvez pas ?

X : Oh, quasiment tous les pays. Mais un pays, il ne faut pas oublier, Sharia for Belgium, a commencé en Angleterre. OK ? Et dans toutes ces affaires-là, les pays ne sont pas toujours très fiers de dire la vérité. Vous comprenez ? Mais par exemple, je ne sais pas si vous savez combien de Tchétchènes il y a en Belgique.

C : Non.

X : Combien pensez-vous ? Enregistré, hein ? – Enregistré ?

C : Des Tchétchènes ?

X : Oui

C : Deux cents ?

X : Douze mille.

C : Franchement, j'aurais été incapable de dire.

X : OK. Non, mais c'est pour ça que je vous pose la question. Donc, dans toute la problématique, c'est quelque chose qu'on devait tenir à l'œil. Nous avons été en Autriche, parce que là, il y en a 25 000. Et alors, on s'est... On a rassemblé et nous avons organisé une réunion de tous les OCAM qui existaient, y compris les Américains et y compris les Russes. OK ? Bon.

C : Le club de Berne ?

X : Non, non, non. C'était nous qui avions organisé ça.

C : Ah oui. Et tout le monde est venu en Belgique, alors ?

X : En Belgique. Et c'était lors de la présidence de l'Union européenne belge avec Annemie Turtelboom. Et alors, on a eu un très bon échange, etc. Parce qu'il ne faut pas oublier, si l'IS est devenu si puissant, il y avait plusieurs raisons à cela. C'est que, ils avaient... Saddam Hussein avait été... Bon, on lui avait donné une raclée. Mais il y avait une vengeance de la part des responsables du service, notamment des renseignements de l'armée, etc., qui ont été soutenus complètement. Il ne faut pas oublier qu'IS a quasiment contrôlé tout l'Irak. Et encore maintenant, il ne faut pas oublier, ils ont vidé je ne sais pas combien de banques, de grandes villas, etc. Et ils ont aussi récupéré des milliers de vrais passeports irakiens, où il ne fallait que mettre des cachets et des photos. C'est comme ça qu'il y a un journaliste qui a fait un passeport au nom et avec la photo du premier ministre hollandais. Il est allé le lui remettre. C'est quelque chose qui nous... Et alors, la Malika et la route, on l'a complètement mise sous contrôle. Et alors là aussi, l'attitude des Marocains est parfois très étonnante. Donc, on avait retiré sa nationalité et on a voulu la renvoyer au Maroc. Les Marocains ont dit non, ils ne veulent pas. Mais si eux veulent renvoyer un Belge, ils le foutent sur le premier avion, ils ne demandent pas et il est de retour. Donc, ce sont des situations pour le moins assez étonnantes. Bien sûr, tout à fait.

C : Et donc, est-ce que vous pouvez juste me dire pour rappel, votre période à l'OCAM, ça a commencé quand et vous êtes sorti vers 2015, non ?

X : Je suis sorti le 31 décembre 2015.

C : Oui, et vous étiez rentré...

X : J'ai rentré en 80... non, en 90... Là, il me faut remettre une colle.

C : Ce n'est pas grave...

X : J'ai été 8 ans.

C : Donc, vous êtes rentré vers 2007, alors ?

X : Oui, ça se peut.

C : Donc, grosso modo, la création de l'OCAM, vous étiez là ?

X : Non, il y avait déjà deux qui étaient passés avant moi. Ah oui ? Non, un qui était passé avant moi. Et personnellement, je sais qu'il n'y a plus de magistrats. Personnellement, je regrette cela un peu et je vais vous dire pourquoi. Donc, l'OCAM, il y a toute une série de services qui sont présents. Oui. Bon. Et le patron, qui était un magistrat, un, il était neutre par rapport aux autres services, mais en plus, n'oublions pas, quand on parle terrorisme, radicalisme, un des points de contact, c'est la justice. Bien sûr. Donc, avoir un magistrat, ce n'était pas une mauvaise chose. Mais bon, qui suis-je, point, c'est tout. Et il est certain qu'il faut tout savoir aussi de ce côté-là, parce que l'OCAM, il y a eu un précédent, l'OCAM.

C : Oui, le GIA.

X : Le GIA. Oui. Vous savez comment ça a été créé ?

C : Bien, ça a été créé par Jean Gol.

X : Attendez, je vais vous raconter. Oui. Donc, le cabinet de la justice, maintenant, il est dans la fameuse tour très chère des finances. Mais à l'époque de Jean Gol, le ministère se trouvait ici en face.

C : OK. D'accord.

X : Donc, vous étiez à la place là, ce grand bâtiment de l'autre côté. D'accord. C'était là. Et Jean Gol sort un samedi et il voit des feux bleus, des sirènes, etc. Et il regarde. Et qu'est-ce qu'il voit ? À la Grande Synagogue, qu'il y a quelque chose qui se passe. Gol, t'as pas un ? Bon, il se renseigne directement. Il y avait eu une tentative d'attentat à la Grande Synagogue. Alors, le samedi, il reçoit des renseignements contradictoires de la police, de la police judiciaire, de la gendarmerie, de la Sûreté et des renseignements militaires. Dimanche, de même. Lundi, de

même. Mardi, terminé. GIA. Groupe Interforce Antiterroriste, avec ceci, que le GIA n'avait que les services de maintien de l'ordre et des renseignements. Donc, police et renseignements.

Et on peut être très heureux que dans l'OCAM, on a augmenté cela parce que ça permet d'avoir très rapidement des vues et d'avoir de l'information. Et justement, de faire alors des analyses de renseignements. Mais avant que je m'en aille, j'ai un petit cadeau pour vous.

C : Je me réjouis de voir. C'est vraiment gentil, merci.

X : Voilà.

C : Ah, c'est vraiment gentil. C'est une belle attention, merci. Merci beaucoup.

X : Voilà, j'en avais encore chez moi à la maison. Je dis, voilà, je vais vous en donner une.

C : Ah ben merci, ça me fait vraiment plaisir.

X : Mais oui, regardez. Le sigle de l'OCAM a aussi changé.

C : Mais oui, regardez, parce que j'ai été à la Journée Portes Ouvertes à qui ils organisent maintenant.

X : Et ça a changé, hein?

C : Oui, oui, tout à fait, tout à fait.

X : Et l'homme qui est là maintenant, Gert, il est très, très bien. C'est un homme pour qui j'ai énormément de respect.

C : Oui, non, non, franchement, on a été très bien reçus. C'était vendredi passé. On était une vingtaine d'étudiants à avoir la chance d'entrer à l'OCAM. Et ils nous ont fait une très belle présentation. Oui, oui, oui. On a pu rencontrer M. Vercauteren. Non, non, franchement.

X : Oui, Gert Vercauteren, il est vraiment... Ce que je regrette, c'est qu'il est toujours encore à l'intérim. Il fait ça depuis autant de temps maintenant, à l'intérim. Maintenant, c'est vrai qu'on

pourrait le nommer, mais... Je ne pense pas qu'il soit magistrat. Non, non, non, et c'est un qui vient des renseignements militaires.

C : Oui, je le sais bien, oui.

X : Et comme aussi quelqu'un d'exceptionnel, c'est la patronne de la Sûreté. Oui, madame Bostyn. Ça, c'est quelqu'un que j'ai aussi poussé, qui vient aussi des renseignements militaires. Ah oui, d'accord. Et quand je suis arrivé à l'OCAM, j'ai été très étonné de voir que dans le personnel statutaire, les analystes, il y avait sur 9, il y en avait 7 qui avaient claqué la porte au SGRS.

C : Mais oui, mais c'est vrai que c'est toujours une problématique actuelle parce qu'il n'y a pas de statut unique pour le personnel du SGRS, de la Sûreté et de l'OCAM.

X : Oui, je sais, je sais, mais ils étaient vraiment... Et alors, bon, j'ai découvert ça et voilà. Bon, alors, on continue.

C : Oui, donc en fait, comme vous l'avez tout à fait mentionné, aujourd'hui, l'OCAM a bien évolué depuis le GIA qu'on a connu auparavant. Et il y a maintenant toute une série de services d'appui.

X : Et c'est très important. Et on ne peut que s'en réjouir.

C : Est-ce que, justement, vous pouvez me donner votre point de vue sur pourquoi est-ce que toutes ces relations, chacune de ces relations est importante dans la lutte contre le terrorisme ? Pourquoi est-ce qu'elles sont légitimes ?

X : Oui, parce qu'on a le renseignement. Mais parfois, il y a des éléments intéressants. L'Office des étrangers, par exemple, qui constate quelque chose avec un GAC, etc., qui peut vérifier. La mobilité, la même chose avec l'aviation, etc. Les douanes. Maintenant qu'ils ont des chiens à argent, on a constaté dans beaucoup d'affaires que certaines personnes, ici en Belgique, pompaient de l'argent dans l'IS. Pour les gens qui partaient là-bas. Donc ça comme exemple, qu'est-ce qu'il y a encore ?

C : Il y a la direction pénitentiaire

X : Les établissements pénitentiaires, bien sûr. Quand on sait ce qui peut se passer dans les prisons, etc., c'est extrêmement utile. Les douanes, j'ai dit. Oui, il y en a plein. Moi aussi, parfois, je...

C : Mais est-ce que, justement, pour vous, est-ce que chacune de ces relations sont toujours opportunes vis-à-vis de la menace terroriste ? Est-ce qu'elles amènent toujours des informations, des renseignements utiles ?

X : C'est parfois un petit détail qui peut faire le déclic. Allez, je vais vous donner un exemple. Nous avons notre chaîne, donc je vais chez nos collègues danois. Et eux ont un autre problème, c'est les Somaliens qui sont chez eux. Et ils m'ont dit, on se pose des questions, mais on ne sait rien prouver. C'était l'époque où il y avait beaucoup de piratage de bateaux devant la Somalie, dont le bateau de la firme De Nul, sur lequel nous avons travaillé, d'ailleurs. Et on livre alors l'argent. Maintenant, soyons honnêtes, si l'argent arrive en Somalie, ça ne veut rien acheter. Mais qu'est-ce qu'ils ont constaté ? Ils ont constaté que 3 ou 4 fois après avoir payé de l'argent, un mois ou 6 semaines après, il y avait des montants assez sérieux qui arrivaient en Somalie. Ils disent, on ne sait pas prouver, on ne sait rien prouver. Mais une fois, oui, deux fois, on ne sait pas prouver. Et ça venait d'où ? Des Emirats, évidemment.

Pour ça qu'il était tellement important qu'il y ait régulièrement des réunions avec les OCAM de l'Union Européenne. Et ça se faisait au moins une ou deux fois par an, chaque fois dans un autre pays.

C : Donc selon votre point de vue, la multiplication de ces relations avec ces nombreux services d'appui ont considérablement permis à l'OCAM d'améliorer sa lutte contre le terrorisme ?

X : Et aux autres services aussi.

C : Oui, parce que la transmission d'information est rentrante, mais elle est sortante aussi. Tout à fait. À côté des services d'appui, l'OCAM a aussi beaucoup de relations avec la justice. Parce que le parquet n'est pas un service d'appui. D'autres encore services partenaires comme la CTIF, le CCB, etc. Selon votre expérience, est-ce que d'autres de ces services devraient être désignés services d'appui par la loi ?

X : Pour le moment, je crois que la législation est vraiment à jour, si je puis m'exprimer, sur base des expériences que nous avons eues. Il ne faut non plus pas exagérer, vous comprenez ? Des services utiles, importants, oui. Et ça peut changer, ça peut évoluer, il faut voir et sentir cela, voilà.

C : D'accord. Est-ce que... Justement, pourtant, j'avais lu un rapport du comité à ce sujet, c'est une enquête qui date de 2020, qui mettait en lumière le fait que, justement, le nombre de flux d'informations entre l'OCAM et les douanes et accises, souvent même, étaient assez faibles, et que le point de contact des douanes et accises ne percevait pas vraiment la mission de l'OCAM, ce que lui, en tant que service public, pouvait apporter l'OCAM.

X : Oui, mais ça, je peux comprendre d'un service comme les douanes. Ce sera jusqu'au moment où ils auront une fois découvert quelque chose. Bon, il est certain, au début que j'étais là, par exemple, la mobilité faisait partie de l'OCAM, et au début, il ne se trouvait pas non plus, vous comprenez ?

C : Oui, oui.

X : Mais alors, on a intégré, on a aussi posé des questions, et c'est ça que l'OCAM doit aussi veiller à intégrer les services, et expliquer quelles plus-values ils peuvent signifier pour.

C : Et, justement, cette pédagogie de l'OCAM envers les autres services, est-ce que ça se fait un petit peu plus aujourd'hui, vous pensez ?

X : S'il vous plaît.

C : Cette pédagogie de l'OCAM envers les autres services, est-ce que, selon vous, ça se fait un petit peu plus aujourd'hui, vous pensez ?

X : Je crois, oui. Et il est certain que Gert fait tout pour.

C : Super. Est-ce que vous pouvez peut-être m'expliquer, justement, ce qui se passe, je veux dire, en coulisses, entre guillemets, en amont, pour la désignation d'un service d'appui ? Est-ce

que c'est, par exemple, le comité P et R qui vont mettre en avant, voilà, une collaboration avec un service serait bénéfique ? Ou est-ce que c'est une initiative qu'il y a plutôt de l'OCAM ? Comment ça se passe ?

X : Je crois que ça vient surtout de l'OCAM. Que ça vient de l'OCAM, et surtout, alors aussi, convaincre le politique. Il y a certains services qui n'ont pas toujours envie que... Vous comprenez ?

C : Oui, c'est ça. Il faut que ça soit réciproque. D'accord. Je ne sais pas si vous avez peut-être un exemple à me partager à ce sujet. À quel sujet ? Justement, je ne sais pas si, admettons, à un certain moment, vous auriez voulu que tel service soit désigné service d'appui, mais que cela n'a pas pu se faire.

X : Non. Non.

C : D'accord. Vous avez parlé aussi des partenaires étrangers, des partenaires internationaux. Donc, c'est vrai que...

X : Il faut savoir que l'Union européenne, après les attentats de Twin Towers, dit deux choses. Législation antiterroriste dans tous les pays et deux organes de coordination. Et alors, c'est à ce moment-là qu'on est passé du GIA à l'OCAM. Voilà.

C : Tout à fait. Et justement, par rapport aux autres Fusion Centers qui ont été créés en Europe, est-ce que, selon vous, l'OCAM est un des meilleurs élèves, je vais dire, au niveau européen ? Est-ce qu'on est peut-être un Fusion Centers modèle, selon vous ?

X : Pas un des meilleurs, le meilleur. Non, ce n'est pas pour être... Mais nous avons, justement, par la façon dont nous avons travaillé, nous avons vu arriver directement le danger. Et alors, en faisant les contrôles directement avec les aéroports politiques qui partaient, qu'est-ce qu'on a vu ? C'est qu'ils partaient tous vers la Turquie. On a commencé à être très emmerdant. Fils des étrangers, police des frontières, avions, etc. Donc, mobilité. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils sont partis de Eindhoven ou alors ils sont partis de Frankfurt. Et là, on est de nouveau intervenus. Et alors, ils ont encore adapté. Et on a même vu des vols de voitures. À un certain moment, on a eu plusieurs vols de Range Rover. Et il y avait des jeeps et on les a retrouvés à la frontière irakienne. Et là, j'ose le dire, je crois que nous avons été, je ne sais pas quelle est la

situation maintenant chez les autres, mais dans les meilleurs. D'accord. Oui, le meilleur. Le meilleur et le plus efficace. Et tout le monde était parfois étonné de notre façon d'avancer, etc. Et aussi, le service le plus complet au point de vue du nombre de services qui étaient représentés. Oui.

C : Est-ce que, comme vous dites, est-ce que nos homologues européens ou même internationaux peut-être n'ont pas autant de services d'appui ?

X : Autant, certainement pas. Certainement pas.

C : D'accord. Ok.

X : Parce que nous avions déjà un GIA. Oui. Eux, souvent, n'avaient même pas ça.

C : Ok. Ok.

X : Moi, il y a une chose que je n'ai jamais comprise dans les Twin Towers. Vous savez, il y a une chose qu'il faut bien savoir. Je vous ai parlé de CCC, votre armée faction, etc., IRA, OPGAKA, etc. Aucun de ces terroristes n'avait envie de mourir. Ok ? Mais Al-Qaida a lancé cette opération sur les Twin Towers. Ils ont travaillé là-dessus pendant plus de deux ans. Les Américains n'ont rien remarqué. Et il ne faut pas oublier, ces gars savaient qu'ils allaient mourir. C'est une toute autre mentalité et conception. Et maintenant, voyons bien les choses en face. Hamas. Qui a soutenu Hamas lors de sa création ?

C : Beaucoup de citoyens palestiniens ?

X : Israël. Pourquoi ? Parce qu'Arafat n'avait pas de véritable croyance et était en lien avec l'URSS. Les frères musulmans en Égypte. British Secret Service. Pour les mêmes raisons, contre Nasser, qui avait ses contacts avec l'URSS. Et Al-Qaida, ça, tout le monde sait qui l'a fait. Les stupides Américains pour combattre en Afghanistan. Et voilà. Mais qu'il n'y ait rien vu arriver. Non.

C : Oui, oui. Est-ce que vous pouvez un petit peu me parler aussi de la collaboration de l'OCAM, notamment avec d'autres services, d'autres entités, je vais dire plutôt, qui ne sont pas

services d'appui. On a beaucoup parlé de la justice. Je sais que la justice a un rôle assez important pour tout ce qui est radicalisation, aussi les niveaux régionaux, communaux sont aussi très importants. Est-ce que vous pouvez un petit peu me parler de comment se passe le travail à ce niveau-là ?

X : Donc, je vais vous dire que de ce côté-là, on a eu le comité R. Et donc, dans chaque arrondissement, il y a une task fore qui se réunit stratégiquement et qui se réunit tactiquement. Au niveau national, c'est au sein de l'OCAM. Oui. Mais je vais vous dire, l'OCAM ne vous dira pas ça, que travailler avec les communautés, c'est particulièrement difficile.

C : D'accord. D'accord. Si vous souhaitez que je coupe, vous me le dites. Non, non, mais voilà.

X : Parce qu'ils ont d'autres approches et d'autres points de vue. C'est tout.

C : Ok. Si vous avez un exemple que vous pouvez peut-être m'évoquer.

X : Non, je ne sais pas. Parce que, bon, quand tout ça... Au début, on travaillait au niveau national, avec l'intérieur. Mais c'est quelques mois avant mon départ que sont arrivées alors les régions et les communautés.

C : Et alors, si j'ai bien compris aussi, quand même, au niveau communal, si j'ai bien compris, tout ce qui est CSIL, etc., les CSIL. Là aussi, il y a quand même un travail de prévention, un travail sociopréventif qui est fait.

X : Oui, mais ça se fait surtout au niveau des... Enfin, de mon temps. Au niveau des, comment dirais-je, des local task force où étaient invitées alors les communes, où on savait parler, où on leur expliquait ce qui se passait, etc.

C : Et alors, la local task force, alors c'est comme... Enfin, juste pour être sûr de bien comprendre, c'est au niveau de l'arrondissement...

X : De l'arrondissement.

C : Ok, de l'arrondissement. De l'arrondissement. Ok. Pour être sûr, super.

X : Et moi, je faisais certains arrondissements et je constatais, à ma grande satisfaction, que l'information passait d'un arrondissement à l'autre. Vous allez à une réunion et ils disent, ah oui, il y a un problème là. Vous allez le mois d'après, là. On disait, ah oui, on a reçu l'information et on est en train de travailler dessus, etc.

C : Mais donc, c'est plutôt quelque chose de positif.

X : Absolument, absolument. Et il est certain que, comme partout, il y a toujours des personnages politiques qui sont parfois très, très, très positifs et d'autres qui sont un petit peu plus réticents.

C : Et donc, les local task force ainsi que la task force nationale, autrefois du plan R, aujourd'hui c'est devenu, comme vous le savez, la stratégie TER. Donc, voilà. Est-ce qu'il y a eu des grosses innovations, des changements majeurs quand on est passé de la stratégie TER au plan R ?

X : Ça, je ne sais pas vous dire.

C : Ok. Voilà, vous me dites si vous savez me répondre ou pas. Mais donc, dans le cadre de la stratégie TER, l'OCAM a été désigné gestionnaire opérationnel de la banque de données commune. Donc, est-ce que ça, par exemple, le fait que maintenant l'OCAM coordonne cette banque de données, ça la propulse vraiment sur le devant de la lutte antiterroriste ?

X : Ce qui n'est que normal, vu, comment dirais-je, le statut et les missions de l'OCAM. Et c'est le seul organe qui est capable de trouver une coordination à ce niveau-là.

C : Oui, donc, en fait, pour vous, c'est la suite logique, je vais dire ?

X : Logique et élémentaire.

C : D'accord. Ok. Super. Parce que c'est vrai que, bon, je pense que maintenant tout ça est dépassé, mais c'est vrai que lors des premières années de création de l'OCAM, elle avait un petit peu dur de trouver sa place parmi les autres acteurs de la lutte antiterroriste. Mais vraiment au début de sa création, moi, je parle. Vous pouvez me dire votre avis là-dessus, si vous avez peut-être un autre avis.

X : Quand moi je suis arrivé, c'était déjà en cours. C'était déjà en cours. Vous savez, il faut bien vous rendre compte qu'il y en a certains, quand il y a un nouvel organe qui arrive, qui va quelque part travailler dans la coordination au sujet de leurs compétences, ils sont toujours à ce moment-là...

C : Réticents.

X : Pas réticents, mais ils se posent des questions. Et là, on a toujours veillé à donner une valeur ajoutée. Et ça, c'est extrêmement important.

C : Et justement, comment concrètement est-ce que vous avez donné une valeur ajoutée ? Parce que c'est vrai qu'en matière de terrorisme, par exemple, autant la sûreté de l'État que le SGRS peuvent réaliser leurs propres analyses de la menace. Ils ont les compétences de le faire. Donc comment est-ce que l'OCAM vient ajouter son...

X : Mais justement, on a toujours fait ça en respectant les spécificités des services. Vous ne devez pas commencer à dire ce que vous dites ne sert à rien ou désaffectue... Non, il faut justement... Et là, avec le job qu'on a eu comme magistrat national, on avait une expérience que peu avait.

C : D'accord, ok. Donc oui, la stratégie TER. On a parlé tout à l'heure du cadre légal aujourd'hui de l'OCAM qui a beaucoup évolué. Et comment expliquer ? Dans le cadre de cette stratégie TER, en fait, on a encore plus renforcé les CSIL. On a aussi multiplié pas mal les groupes de travail. Je pense qu'il y a un groupe de travail Turquie, un groupe de travail... Enfin, il y en a vraiment...

X : Oui, mais je crois que c'est extrêmement utile et nécessaire pour savoir, après ça, faire des évaluations sur base des renseignements qui rendent différents services. Par exemple, les affaires étrangères, c'est aussi un des services d'appui sur base des informations qu'ils ont. C'est extrêmement important d'avoir un suivi et de pouvoir intégrer le tout. Mais il faut aussi... Vous savez, vous ne pouvez pas être un absorbeur. Il faut aussi retourner l'information, structurer avec des conclusions, mais des conclusions qui sont basées sur des éléments clairs, nets et précis.

C : Mais pour vous, justement, tous les groupes de travail sont nécessaires ?

X : Oui. C'est un groupe de travail que j'ai connu, oui. Certainement, dans un pays comme la Belgique, où tous les radicaux, etc. sont présents, rien que pour pouvoir avoir des contacts avec les pays de l'Union Européenne, avec des représentants de... De certains groupes de pression, etc. Bon, les Ouïghours, ce ne sont pas des enfants de cœur. Ils ont commis combien d'attentats en Chine ? Moi, j'ai dû aller donner un briefing de sécurité à Taïwan. Pourquoi ? Parce qu'ils allaient avoir les Jeux Olympiques universitaires chez eux. Et je leur ai dit, tu sais, quelque chose, vous devriez vérifier. Est-ce que vous avez des Chinois d'origine Ouïghour ici chez vous ? Et tenez ça à l'œil. Après ça, ils sont venus me remercier en disant, c'est vous qui venez nous dire ça, on aurait dû y penser nous-mêmes. Voilà.

C : Ok, ok, ok.

X : Il y a pour le moment toute une polémique, Ah oui... Oui, oui, oui. Mais les Ouïghours, ce ne sont pas des enfants de cœur.

C : Oui. Oui, oui. Aussi, depuis la création de l'OCAM, sa création, je veux dire, sa mission principale, c'était vraiment les évaluations et les analyses de la menace. C'est pour ça qu'on l'a créée, concrètement. Et au fil des années, l'OCAM a acquis pas mal d'autres missions. On a parlé du plan R qui est devenu stratégie TER. L'OCAM réalise aussi des évaluations de la menace sur les infrastructures critiques sur notre territoire. L'OCAM peut aussi être à l'initiative de certaines prises, de certaines mesures administratives individuelles pour tout ce qui est retrait de carte d'identité, passeport, gel désavoir, etc. Il y a tous les échanges aussi avec les partenaires internationaux. Il s'agit quand même d'une liste de missions, je veux dire, assez variées, assez différentes.

X : Mais c'était déjà un peu en cours quand moi j'étais là, à la fin. Pourquoi ? Parce que c'était absolument nécessaire. Quand vous recevez, que vous avez autant de services, que vous recevez l'info, que vous faites une analyse, il faut renvoyer ça où il le faut.

C : Par exemple, si on prend un exemple un peu plus concret, parlons par exemple des mesures administratives individuelles. Ce n'est pas l'OCAM qui prend la décision, mais elle peut être à

l'initiative, par exemple, au sein d'une task force locale de dire, il faudrait geler les avoirs d'une telle personne, retirer une carte d'identité, etc. Pour vous, justement, en tant que magistrat, est-ce qu'on peut se questionner sur l'opportunité d'un organe comme l'OCAM, au sein d'une TFL, de préjuger ?

X : Ce n'est pas préjuger. C'est justement, ils font une analyse. Et s'il apparaît, de cette analyse, que c'est absolument utile de prendre certaines mesures, à ce moment-là, il faut les proposer. Et l'autorité judiciaire ou administrative peut encore toujours juger.

C : Oui. D'accord. En ce qui concerne aussi les évaluations de la menace sur les infrastructures critiques, il s'agit en fait d'évaluations stratégiques. C'est aussi une question plus de compréhension. Dans la loi, il est écrit que ce sont des évaluations stratégiques communes. Qu'est-ce que ça veut dire exactement ? Est-ce que ça veut dire que c'est une évaluation qui recouvre l'ensemble des champs de compétences ?

X : C'est-à-dire qu'on prend, sur base d'informations, on réunit les responsables des infrastructures concernées, et alors on voit comment on peut finaliser.

C : D'accord. Mais c'est vrai que sur ce genre d'évaluation stratégique, l'OCAM s'occupe tant de l'aspect terrorisme, radicalisme, etc., mais elle s'occupe aussi de l'aspect espionnage, ingérence, cyberattaque, etc. Je l'ai lu dans des rapports du comité R, et c'est écrit dans la loi. C'est écrit tout à fait dans la loi aussi. Donc en fait, lors de ces évaluations, l'OCAM couvre quand même toutes les compétences de ces services d'appui.

X : Oui, mais ce qui est logique, c'est qu'il est certain qu'il y a 10 ans, les attaques cybernétiques n'étaient pas les mêmes au point de vue impact et au point de vue intensité qu'actuellement. Et d'autres choses aussi. Le nouveau concept pour commettre un attentat, c'est d'utiliser peut-être bien un drone. Jusqu'à présent, ce n'est que là-bas que ça se fait, en Ukraine et en Russie. Mais voyons bien les choses en face. Vous voulez commettre un attentat dans un building qui est soutenu et qui est gardé en bas. Vous savez à quel étage se trouve le ministre ou la personne que vous voulez toucher. Vous envoyez un drone et c'est fini. Donc il faut évoluer dans les menaces. Les menaces évoluent toujours. Tout le monde, je crois, a été... Beaucoup de gens ont été surpris de l'impact des drones dans la guerre. Comme en 40, les parachutistes allemands et les planeurs.

C : Ce qui m'interroge de l'extérieur, moi j'étudie ça de l'extérieur, c'est que l'OCAM a été créé et ses compétences à la base c'est en matière terroriste et extrémisme. Je vois que pour certains types d'évaluations précises, elle peut recouvrir tant l'espionnage que le sabotage, la prolifération, etc. Je ne veux pas dire qu'elle outrepasse ses compétences.

X : Non, parce que ça fait partie. Vous avez donné les tâches. Mais ce que vous dites maintenant, les tâches, c'est les missions. Tandis que ce que vous dites comme évolutions, ce sont des moyens techniques. Ce n'est pas la même chose. Il faut ce qui est vrai aujourd'hui, mais le vrai demain sera la même chose, mais il faudra tenir compte de toute une série de menaces et de dangers potentiels qui ont évolué.

C : Quand vous parlez des moyens techniques, qu'est-ce que vous voulez dire exactement et qu'est-ce que concrètement ça veut dire ?

X : Au point de vue menace ? Ça peut être une attaque cyber, ça peut être une attaque avec des drones, ça peut être toute une série de mesures. On n'a jamais pensé à l'affaire avec les avions, le 9-11. C'était une toute nouvelle dimension. Comment les Américains ne se sont pas rendus compte de quoi que ce soit et n'ont pas été avisés ou avertis et n'ont pas réagi en temps, je n'ai jamais compris.

C : D'accord. Aussi, par rapport à l'actualité, je vais dire un peu plus récente, je l'ai appris lors de la journée porte ouverte, l'OCAM a notamment reçu un mandat pour réaliser des évaluations de la menace concernant le conflit russo-ukrainien. D'abord, je voulais vous demander d'un point de vue légal, quand on dit que l'OCAM a reçu un mandat d'un point de vue légal, est-ce que ça a la même valeur qu'une loi, qu'un arrêté ?

X : Non, le mandat est tout à fait en concordance avec la législation de l'OCAM.

C : D'accord.

X : Menace, c'est menace. Dans la guerre, il y a une menace potentielle vers l'Europe, vers la Belgique, etc. Et la Belgique, pourquoi ? Parce qu'on a le siège de l'OTAN, le siège de l'Union

européenne. Je crois que c'est tout à fait logique et que ce serait une erreur de ne pas avoir fait le nécessaire.

C : D'accord. Pour vous, l'OCAM couvre ce spectre très large des menaces, mais quand on parle du conflit Russie-Ukraine, quel est le rapport avec le terrorisme et l'extrémisme ?

X : Tout simplement, je vous dis qu'on a 12 000 Tchétchènes, on a des intérêts russes, on a des intérêts ukrainiens. Combien de Russes, combien de Tchétchènes, combien d'Ukrainiens se baladent ici ? C'est important quand même de vérifier, de tenir ça au courant. La même chose avec Gaza. Oui.

C : OK. D'accord. D'accord, d'accord.

X : Donc, il ne faut certainement pas une modification de la loi, il faut simplement que le pouvoir politique prenne la décision de leur dire attention à cela, travailler aussi là-dessus.

C : Maintenant, c'est vrai qu'en Belgique, c'est rare que ce soit le politique qui soit l'initiative.

X : Peut-être que c'est l'OCAM qui leur a demandé. Il est certain, n'oublions pas qu'il y a encore un élément très important, c'est le Conseil de sécurité du gouvernement, où le CAMP fait partie avec les autres responsables, et que là, il y a aussi des mesures, et certainement dans une affaire ukraine, des choses qui se définissent.

C : D'ailleurs, je suppose que vous, vous y avez sûrement siégé. Vous y avez siégé en tant que directeur. Et comme vous avez un petit peu connu la période 2015, 2016, vous n'étiez plus là, quand on a été frappé par les attentats de Bruxelles, à ce moment-là, justement, comment est-ce que ça se passait pour vous quand vous deviez sensibiliser le politique à la menace terroriste qu'il y avait en Belgique ? Comment ça se passait ?

X : Ils avaient le trouilleau mètre à zéro, donc c'était pas difficile. Certainement Charles Michel.

C : D'accord, d'accord. D'accord. Alors, justement, vous, comment, du moment où vous êtes parti de l'OCAM, et aujourd'hui, aujourd'hui, vous n'y êtes plus, mais bon, je suppose que vous avez encore des informations, ce genre de choses. À travers le temps, est-ce que vous diriez

qu'il y a une évolution de la position de l'OCAM dans la lutte contre le terrorisme ? Est-ce qu'au fil du temps, en fait, elle est devenue de plus en plus incontournable ? Est-ce qu'elle est devenue de plus en plus indispensable ?

X : Je crois que très vite, l'OCAM, même déjà de mon temps, était devenu incontournable et indispensable, mais que cela encore plus, actuellement, eu égard aux événements que nous n'avions pas vus, qu'on ne savait pas mettre en perspective. On ne savait pas voir cela, on ne savait pas toutes ces affaires-là. Donc, voilà, un élément important pour comprendre toute la problématique Ukraine-Russie. Il ne faut quand même pas oublier qu'on a déjà senti des tensions à l'époque où il y avait eu cette guerre civile en Ukraine.

C : En 2013-2014.

X : Oui, oui. Donc là, on pouvait déjà se poser des questions, et notamment, il y avait pas mal de Belges, il y avait pas mal, quand même une centaine de Belges qui étaient partis là-bas, etc.

C : D'accord. OK. Et justement, pour vous, est-ce que... Enfin, vous, vous me disiez que le cadre légal, selon vous, était à jour, mais est-ce que l'OCAM pourrait évoluer encore dans un futur proche et devenir peut-être une superstructure de la lutte anti-terroriste ?

X : Je crois qu'il faut donner... Enfin, personnellement, je pense que le statut de l'OCAM est le meilleur qu'il puisse y avoir.

C : D'accord.

X : Pourquoi ? Parce qu'il y a des décisions qui doivent être à un certain moment prises, que ce soit au niveau administratif, là, c'est la politique qui doit décider, et alors, d'un autre côté, au niveau judiciaire, là, à ce moment-là, c'est le parquet fédéral. Donc, je crois, au stade actuel, que les statuts de l'OCAM sont en concordance avec les problèmes auxquels on est confronté, et qu'ils ont les moyens de savoir réagir, de faire les analyses, donc, voilà.

C : D'accord. C'est ça. OK. Je regarde un petit peu encore dans mes questions celles que je ne vous ai pas encore posées. Maintenant, voilà, si vous souhaitez peut-être aussi attirer mon attention encore sur quelque chose...

X : Non, vous faites une très... Honnêtement, c'est pas pour vous faire plaisir que je le dise, vous faites une très très bonne analyse.

C : Ah, c'est gentil.

X : Non, non, vous avez vraiment... Allez, voilà. Non, non, franchement.

C : Ben, merci, c'est gentil.

X : Non, non, les questions que vous posez, on voit que vous avez déjà très fortement étudié la problématique, que vous êtes renseigné. Non, non, vous avez vraiment une vue...

C : D'ensemble.

X : Complète et d'ensemble sur l'OCAM, mais non, non, non, non, franchement.

C : Ah ben, merci, ça me fait vraiment plaisir. Super, tant mieux, tant mieux, tant mieux. Ben, je pense que, grosso modo, allez, je vérifie encore, j'ai pas mal fait le tour de mes questions. Donc, voilà. Mais c'est vrai que, voilà, au fur et à mesure, des acteurs que j'ai pu rencontrer, et c'est intéressant d'avoir des points de vue, justement, divergents. Parce que, par exemple, un autre acteur que j'avais eu l'occasion de rencontrer me disait que, en fait, depuis la création de l'OCAM, on n'a fait un peu que rajouter des couches et des couches, des couches de missions, des couches de collaboration, etc. Et que, justement, pour cet acteur-là, le cadre légal devenait presque illisible, vous voyez. Presque trop complexe, mais c'est un autre point de vue.

X : Non, parce que tout ce qui vient correspond aux missions de l'OCAM. Je veux dire, le GIA qui a été créé par Jean Gol, c'était vraiment la bonne idée. Mais puis, il n'y avait plus beaucoup d'activités terroristes. Le GIA, au moment des attentats à New York, c'était une cata, hein.

C : Oui. Bien sûr.

X : Et il n'y avait aucun ministre qui voulait s'en intéresser. Il ne recevait pas les moyens. Donc, il vivait.

C : D'accord. Et je voudrais peut-être alors, comme dernière question, qu'on revienne un petit peu sur le fait que, comme on le disait au début, la menace terroriste, c'est une menace qui est vraiment compliquée à appréhender, qui est très ambiguë. Justement, est-ce qu'il n'y a pas un petit peu ce danger aussi dans nos États démocratiques, que derrière la menace terroriste, on se dise qu'on met toute une série d'actes, toute une série de menaces, toute une série de missions, pour soi-disant servir à la lutte antiterroriste, qui devient un petit peu, je vais dire, qui devient un peu omniprésente, vous voyez, pour vous. Parce qu'on l'a dit, avant, ce n'était même pas punissable par la loi, l'acte terroriste. Pour vous, quelle est votre opinion là-dessus ?

X : À partir du moment où on a puni le terrorisme, en tant que terrorisme, je crois qu'à ce moment-là, il faut aller dans la direction que vous dites. Il faut être, à ce moment-là, quand on n'avait pas le terrorisme, il y avait toute une série. Le radicalisme, en soi, ce n'est même pas un délit. Mais il faut pouvoir l'évaluer, il faut pouvoir analyser et savoir comment on le fait. Et donc, je crois que c'est extrêmement important que, et une des garanties, notamment, de l'OCAM, c'est qu'il y a des représentants de tous les services qui sont présents et qu'en fin de compte, l'analyse qui sort est une finalisation de travail en commun.

C : Et à ce sujet-là, ça me revient en tête, est-ce que vous pensez aussi qu'en Belgique, parce que toutes les définitions qui sont inscrites dans Plan R, stratégie TER, etc., se basent sur la définition du terrorisme et de l'extrémisme, qui étaient des définitions qui datent toujours de la loi de 1998 sur les services de renseignement. Est-ce que pour vous, ça aussi, est-ce que c'est toujours à jour ? Ou est-ce que peut-être, il faudrait peut-être actualiser quand même notre définition du terrorisme ?

X : On avance, et je crois qu'il faut laisser une interprétation assez large. Parce que si vous réduisez, et quand une fois il y a un nouveau phénomène qui arrive, ils ne seront même plus compétents que pour le traiter. Tandis qu'actuellement, ils s'adaptent, et ça reste toujours dans la même logique.

C : D'accord. Ok. D'accord, d'accord. Eh bien, je pense que globalement, oui, je pense avoir fait le tour de mes questions. Oui, une question aussi que je posais beaucoup, parce que voilà, ça a fait beaucoup l'actualité en Belgique, surtout ces derniers mois, c'est notamment par rapport à tous les faits de crimes organisés que la Belgique a connus ces derniers mois. Par exemple, est-

ce que selon vous, l'OCAM pourrait, dans un futur proche ou lointain, acquérir des compétences en matière de criminalité organisée ?

X : Ça, je ne le ferai pas. Je ne le ferai pas. Je ne le ferai pas. Je crois que là, je ne le ferai pas parce qu'on ne peut pas mélanger les genres. Si, par exemple, on devait constater que des groupes terroristes, pour se financer, font des stups, oui. Sinon, qu'ils fassent une organisation. Normalement, la police et la sécurité devraient savoir organiser cela.

La sécurité fait le crime organisé, à l'époque, pas. Donc, je crois que pour le moment, au stade actuel, non. Mais ce qui est aussi important, c'est que n'oublions pas que l'OCAM a été créé suite à une initiative européenne. Oui. D'avoir des organes de coordination. Et il se peut que bientôt, on fasse, quand on voit tous les incidents un peu partout dans tous les pays, bon, il se pourrait qu'on fasse une coordination au niveau narcotrafic, etc. Et qu'il est certain qu'à partir du moment où ça correspond à du terrorisme, à ce moment-là, c'est du narcoterrorisme. Mais jusqu'à présent, on n'a pas d'éléments pour pouvoir aller dans cette direction-là.

C : D'accord, d'accord. Voilà, je pense que, grosso modo, j'ai fait le tour de mes questions. Si vous souhaitez peut-être rajouter quelque chose pour conclure, sinon on peut s'arrêter là.

X : Je crois que votre approche est vraiment très, très bien. On voit que vous avez très, très bien préparé ça et que vous avez une vue sur la problématique. Voilà.

C : Merci, c'est vraiment gentil. Merci beaucoup.

X : Non, non, mais s'il serait contraire, je vous le dirais aussi.

C : C'est super alors, super. Je vais couper l'enregistrement.

ANNEXE N°8 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN EXPERT DU TERRORISME

Entretien avec un expert du terrorisme (Réalisé le 6 mai 2025)

C = Chloé Van dhelsen

T = Expert du terrorisme

C : Donc pour commencer, est-ce que vous pouvez vous présenter brièvement et surtout décrire votre fonction.

T : Je suis professeur de criminologie à l'université de Liège, département de criminologie, service de criminologie, et aussi animateur, créateur du centre d'études sur les terroristes, mais la radicalisation. Et accessoirement, pour faire une biographie complète, même si ce n'est pas le plus important, on a fait beaucoup de formations certifiantes ou non, autour du terrorisme. Et j'ai, entre autres choses, aussi été expert, après la commission d'enquête parlementaire, sur les attentats du 22 mars 2016. En gros, c'est un peu ma clé d'entrée de criminologue dans ces matières.

C : Ok, super. Donc justement, en tant qu'expert de ces matières, vous, comment est-ce que vous définiriez le terrorisme ? Est-ce que c'est justement une notion qu'on peut définir ? Pour vous, est-ce que c'est plutôt justement une menace un peu ambiguë, un peu insaisissable ?

T : Alors, il y a deux aspects. C'est-à-dire qu'en fait, c'est une question complexe. D'abord, qu'est-ce que le terrorisme ? Et donc aussi, qu'est-ce qu'un attentat qui est l'acte emblématique du terrorisme, mais qui n'est pas le seul acte emblématique du terrorisme, parce que pour moi, l'attaque du Hamas sur Israël, c'est du terrorisme. Mais c'est pas un attentat en sens classique. C'est évidemment très complexe, si vous voulez, de définir le terrorisme, parce qu'en fait, il y aurait plein de manières de le définir. Et si je parle comme un criminologue, finalement, un crime de haine et un attentat terroriste, il y a vraiment une très fine ligne, en fait, qui sépare les deux. On pourrait dire que tous les attentats sont des crimes de haine, mais que tous les crimes de haine ne sont pas du terrorisme. Et ce que je pense surtout sur l'aspect de la définition, c'est que l'évolution des choses fait qu'aujourd'hui, la caractérisation comme terroriste, donc l'étiquetage qui renvoie à toute la problématique des théories de l'étiquetage en sociologie, est plus complexe qu'il y a 10 ans, et certainement plus complexe qu'il y a 10 ans qu'il y a 10 ans auparavant. A savoir que l'attentat prototypique d'une cellule terroriste, dormante, réactivée, qui signe avec une revendication, avec une cible qui éclaire, un modus operandi qui est signé, ça peut continuer à exister, mais c'est de plus en plus rare. Et d'ailleurs, on voit qu'on a une constellation d'événements sur lesquels on est très prudent quant à l'étiquetage, à savoir si on

met cela sous le vocable terrorisme ou non, parce que se mélangent différentes idéologies sous des formes d'hybridation, qu'il y a parfois une composante de troubles mentaux qui vient se mettre là-dessus. Et donc, on voit d'ailleurs qu'il y a beaucoup d'atermoiements politiques, sécuritaires, médiatiques, sur la manière de caractériser les choses. Donc c'est extrêmement compliqué, mais je pense quand même que ça va être une ligne de démarcation, parce qu'au final, dans ce processus qui veut qu'on se sert toujours d'un attentat comme d'un test case du système, parfois trop fort jusqu'au point de considérer que finalement la responsabilité n'est pas celle de l'auteur ou des auteurs, mais celle des autorités qui n'ont pas pu empêcher, alors que c'est là leur mission. Mais néanmoins, de savoir à un moment donné ce à quoi on est confronté, qui détermine à la fois quelle réaction on va donner. Est-ce que c'est le parquet fédéral chez nous qui va prendre parce que c'est un attentat ? Ou est-ce que c'est un parquet local qui va prendre parce qu'on ne pense pas que c'est un attentat ? Mais aussi dans le questionnement du fonctionnement du système, si c'est un attentat, est-ce que la chaîne pénale dédiée à la lutte contre le terrorisme a fonctionné ? Pour savoir ça, il faut déjà qu'on qualifie les faits comme tels. Et donc je pense qu'il faut garder cela, mais que c'est très compliqué. Et que d'ailleurs, je me projette, dans le fonctionnement de l'OCAM, parfois je pense qu'il suit aussi des éléments, des phénomènes, des choses qui sont du militantisme, parfois de l'extrémisme, et des individus militants. Ce ne sont pas des individus extrémistes, des mouvements militants ou activistes, ce ne sont pas des extrémistes. Et ce ne sont pas non plus tous les extrémistes, ce ne sont pas des terroristes. Donc je pense que ça reste quelque chose de compliqué. Et dès lors qu'en plus il faut, si vous voulez, évaluer une menace sur un lieu, une personne, un groupe, cette difficulté de définition, par ricochet, pèse en fait là-dessus. Donc je pense que c'est compliqué. Dans la littérature scientifique, vous avez pu le voir, il y a énormément de définitions. Et on peut même aller plus loin en se disant que la caractérisation qui se fait de l'extérieur n'est pas nécessairement la caractérisation qui se fait dans l'esprit de l'auteur. C'est-à-dire que l'ordre intentionnel, pas du moyen de la violence pour semer la terreur, mais de l'inscription idéologique, est parfois plus ou moins clair. Et quand en plus le logiciel idéologique est un peu flouté, parce qu'hybridé, composite, salade bar, alors là ça devient extrêmement compliqué.

C : Je voudrais juste revenir sur un élément que vous avez dit, que cette difficulté d'étiquetage d'un acte comme terroriste, si j'ai bien compris ce que vous expliquez, peut donc aussi avoir un impact sur l'évaluation de la menace, comme ici c'est une compétence en Belgique de l'OCAM. Est-ce que vous pouvez un petit peu plus me décrire ceci ?

T : Je vais prendre un cas concret. Je prends Samidoun par exemple, je ne sais pas si vous le connaissez. Samidoun c'est un mouvement propagandiste marqué plutôt à l'extrême gauche. Donc Samidoun existe dans beaucoup de pays. Dans certains pays, il a été interdit au motif terroriste. Chez nous, il est toléré au motif qu'il n'est pas considéré comme terroriste. Ici on n'est pas sous le rôle de l'OCAM, mais vous voyez déjà qu'un même mouvement se trouve interdit, je pense aussi au Canada, avec des descentes de police. Alors que dans un autre pays, ce même mouvement qui est porteur de la même idéologie n'est pas interdit. Et donc ça prouve bien qu'il y a, sinon sur la caractérisation terroriste, à tout le moins sur ce qu'il convient de faire au départ de cette caractérisation, ou de cette non-caractérisation, des décisions différentes qui sont prises. Et l'OCAM traite ces mouvements-là, parce que l'OCAM suit entre autres choses des mouvements. Et si vous prenez, je ne sais pas si ils vous ont donné accès, mais si vous prenez la revue Insight, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose, qui est une revue qui est publiée par l'OCAM, mais c'est une revue à diffusion dite limitée, donc à des gens de confiance. Par exemple, on va parler dans un numéro de Samidoun, et l'OCAM va dérouler la partie communicable de son analyse, et qui, sans nier les problèmes, dit voilà, on est dans cette zone grise. Et à l'opposé, si vous voulez, quand le Hamas attaque Israël, avant la riposte israélienne, vous avez vu, toujours maintenant, tout le débat que ça fait, alors que ce mouvement, et par exemple au niveau de l'Union Européenne, je parle du Hamas, appartient à la liste des mouvements terroristes. Mais ça n'empêche pas certains de remettre frontalement ou insidieusement en cause le caractère terroriste des faits. Ce qui pose quand même la question de savoir comment un mouvement terroriste qui commet des faits de violence ne verrait pas ses faits de violence qualifiés de terroristes. Donc c'est tout le jeu, si vous voulez, des processus d'étiquetage. Alors, quand Yassine Mahi tue Thomas Montjoie, le policier à Scharbeek, il crie pendant les faits, c'est toujours d'une autorité, c'est public, c'est confirmé dans le dossier, c'est sur la vidéo de surveillance. Il crie à l'AGBA, c'est pour les frères en Syrie. Vous pouvez regarder le rapport du Conseil supérieur de la justice qui est de décembre 2022, de décembre 2023, sur ce fait-là. Il est intitulé, c'est une attaque au couteau. Donc là, on est à posteriori, mais ce fait-là est parti d'attaque au couteau, terroriste, attaque au couteau. Et on voit la difficulté qu'il y a à caractériser les faits. Et en fait, si on remonte en amont des actes, il y a un moment où les étiquettes jouent un rôle, si vous voulez. Et qu'il est bien évident que si quelqu'un est identifié comme potentiellement terroriste, ou quelqu'un qui rentre au BDC, au OCAM, ok, ce quelqu'un est, selon la gradation, selon sa catégorie, va être quelqu'un qui est plus ou moins à risque de passage à l'AGBA. Ça, c'est un jeu d'étiquettes aussi. Si je prends Yacine Mahy, il arrive dans un commissariat de police à 9h15 du matin. Il en sort peu après 10h30 sur base. Il

est conduit sur base volontaire, bien que conduit par la police, dans un hôpital psychiatrique. Il est venu dire, entre autres choses, qu'il avait quand même l'envie, mais pas vraiment l'envie, de tuer des policiers. Le soir, il le fait. Il était EPV sur la liste au OCAM, extrémiste potentiellement violent. Et force est de constater qu'en fait, l'OCAM avait raison. Peut-être pas sur la gradation, mais c'est quelqu'un qui était capable d'avoir un passage à l'acte. Et donc, c'est un sport extrêmement compliqué, en fait. Et ça n'empêche pas qu'il y a des gens qui surgissent complètement en dessous du radar, bien entendu. Parce qu'il y a quand même une règle, si vous voulez. Je pense que d'autres vous l'ont dit. Il est bien évident que, le plus souvent, on ne collecte de l'info traitable par l'OCAM, qui n'en collecte pas vraiment, enfin c'est un peu plus compliqué que ça, mais que sur ce qu'on observe. Si on ne vous observe pas, c'est rien. On pourrait être une terroriste en puissance, et moi aussi, mais si on ne nous observe pas, on ne verra rien. Donc on sera à risque zéro. Tout ça est quand même un sport difficile, et aléatoire.

C : Tout à fait. Malheureusement, je n'ai pas accès à cette revue. Je sais que l'OCAM sort une revue qui s'appelle Radices. Oui, ça c'est accessible. Ça c'est accessible, mais l'autre, franchement, honnêtement, je n'en avais jamais entendu parler. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir fait des recherches.

T : Ça existe. Et c'est aussi un peu la zone grise de l'OCAM, si vous voulez. C'est-à-dire que de se dire qu'il y a des gens qui reçoivent cette revue. Oui. Parce qu'on leur fait confiance, et vous, vous ne l'avez pas. Oui. Voilà, c'est un peu bizarre. Moi, ça m'est très utile. Ça m'est très utile à la fois parce que ça me raconte sur l'objet de cette revue, mais aussi parce que ça me raconte quant à comment l'OCAM travaille. Moi, je ne suis pas d'accord avec ce que je lis.

C : Bien sûr. Voilà, on n'aura pas vraiment l'occasion d'en parler parce que, franchement, moi, je n'ai pas du tout accès, je n'ai pas du tout vu ça.

T : Ce n'est pas très grave.

C : Et du coup, je voulais aussi vous demander comment est-ce que ce travail, cette activité très difficile d'étiquetage d'un acte terroriste, est-ce que ça a aussi des applications politiques ? Est-ce que ça cache aussi certains...

T : Est-ce que c'est porteur de certains intérêts politiques, parfois ? C'est-à-dire dans la gestion de ce à quoi on s'intéresse ou dans la gestion de quand un fait se déroule ou s'est déroulé ? Dans l'après-fait ?

C : Non, non, dans justement ce à quoi on s'intéresse, choisir de qui est-ce qu'on va s'intéresser, qui on va surveiller.

T : Alors, il est évident, si vous voulez, que dans le système de la lutte contre les terroristes, elle est vraiment très particulière à différents niveaux parce que c'est déjà vraiment une lutte bicéphale, si vous voulez. C'est une lutte de renseignements. Et c'est le domaine dans lequel peut-être la police est investie des objectifs les plus forts de nature proactive. C'est-à-dire, le rôle de la police, naturellement, c'est plutôt d'être réactive en matière judiciaire. La police enquête quand il s'est passé quelque chose. En matière terroriste, ça reste un domaine dans lequel, en fait, on demande à la police d'intervenir avant. Comme, finalement, la sûreté. D'où, de manière un peu cyclique, si vous voulez, comme un marronnier, l'idée que finalement, ces matières-là, il faudrait peut-être créer une espèce de structure qui, dans la lutte contre les terroristes, combinerait les deux missions, si vous voulez. Et il est évident qu'il passe entre les deux puisqu'à un moment donné, le dossier de renseignement peut devenir un dossier judiciarisé. Avec toutes les difficultés que cela comporte. Et donc, dans ce dispositif-là, ces services sont les pourvoyeurs de base de l'AFOC, l'OCAM, qui est un... Comment dirais-je ?

C : Un fusion centers ?

T : Pardon ?

C : Qui est un fusion centers.

T : Oui, et qui est... Qui est vraiment un truc d'assez semaine, en fait. Qui peut travailler sur source ouverte, bien évidemment. Qui, parfois, va un tout petit peu plus loin, il faut le dire aussi. Il y a des membres de l'OCAM qui vont assister à une conférence. Parfois, ça existe aussi. Ils ne sont pas censés faire du terrain. Mais évidemment, que ce soit la sûreté ou la police, bien évidemment, comme toute la chaîne pénale, ça fonctionne sur des priorités. Et là, il y a un jeu, si vous voulez, quadrangulaire entre les priorités qui sont définies par ces services, les priorités politiques que l'on assigne à ces services, et puis aussi l'interaction entre les maillons de ces

services qui disent, là, je comprends bien un peu plus. Je prends l'extrême-gauche, par exemple. L'extrême-gauche, pour la Belgique francophone, c'est un extrémisme qui est plus sensible. Clairement, on aura toujours plus, si vous voulez, de facilité à porter les projecteurs sur l'extrême-droite que sur l'extrême-gauche. Est-ce que ça veut dire que chez nous, nous n'avons pas d'extrémisme de gauche ? C'est faux. Est-ce qu'on n'a pas un risque violent lié à l'extrême-gauche ? C'est faux. Il est certainement moins important que l'extrême-droite et l'extrême-droite est certainement moins importante que l'extrême-radicale. Mais il est évident qu'au plus on va regarder, au plus on pourrait voir des choses qui, une fois analysées, donneront une image plus fine et cette image plus fine pourrait remonter le risque ou le faire baisser. Donc il y a quand même un jeu de priorité. Un jeu de priorité, mais aussi un jeu gestionnaire. C'est-à-dire qu'est-ce qu'on voit maintenant ? On voit qu'évidemment, il faut faire des choix dans ce qu'on surveille. Et le grand danger, c'est bien entendu, si vous voulez, d'avoir quelque chose qui... Quelque chose, c'est-à-dire un gros, une tendance, un individu qui prolifère dans l'obscurité du désintérêt. Parce que tous les éléments de la chaîne se sont mis en raccord pour ne pas l'observer. Donc ça, c'est un grand danger, bien entendu. C'est-à-dire que c'est ce fameux angle mort, si vous voulez, où l'OCAM dit il n'y a pas trop de risque, parce que l'OCAM ne collecte pas grand-chose et qu'en fait, il n'est pas nourri par ses deux pourvoyeurs principaux, qui eux-mêmes se nourrissent de leur propre action, mais aussi de leur collaboration, etc. Et donc ça, oui, il y a une dimension politique à ça. Et puis alors, en aval du fait qu'il y a une dimension politique majeure, si vous voulez, il y a un effet qui est clair, délétère, qu'on pourrait décrire sur un plan plus théorique, mais quand je vous parlais tantôt du procès en responsabilité, qui est chronologiquement en responsabilité politique, en responsabilité administrative, antérieure au procès judiciaire, largement antérieure au procès judiciaire, c'est-à-dire que c'est un procès qui démarre le jour même ou dans les 24 heures, notamment sur la scène médiatico-politique, il est bien évident que ce truc poussé à l'extrême, qui finalement va questionner la responsabilité d'un service qui aurait été défaillant, va avoir deux effets. La politique du parapluie, c'est clair, donc à un moment donné, on va essayer de se dégager d'une éventuelle responsabilité, mais il faut voir que ça va très loin, cette dynamique-là, c'est-à-dire, demain, il y a un intendant à Belgique, on va se poser la question, qu'a fait la police, et éventuellement, si l'OCAM n'a pas vu des choses, qu'est-ce que l'OCAM n'a pas fait ? Et donc ces gens qui vont être mis sur le grill vont passer d'ailleurs un temps très important, ça va leur bouffer une énergie considérable avec aussi du burn-out, pour répondre à toutes ces interrogations qui vont être faites de manière plus ou moins formelle, ça va être médiatique, ça va être politique, ça va être politique par le ministre ou les ministres responsables, ça va être parlementaire, et puis parfois, ça va être dans les commissions

d'enquête parlementaires, et puis ça va même continuer au procès. Je veux dire, si vous prenez la DR3 de Bruxelles, ils ont passé une énergie incroyable à se préparer au procès de Paris et au procès de Bruxelles. Pourtant, c'est utile, si vous voulez, à un moment donné, de se dire, mais est-ce qu'on a bien fonctionné ? Et là, par contre, vous avez une dimension politique qui est très forte. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans le jeu politique, le ministre de la Justice ou le ministre de l'Intérieur, selon qui va être concerné, voire les deux, se trouvent parfois en danger, si vous voulez. Et donc, il y a un poids politique qui est bien réel. Après, je ne suis pas en train de dire que le fonctionnement est politisé, mais il y a une dimension politique qui me semble absolument indéniable dans le fonctionnement de ce dispositif entre ce que l'on regarde, comment l'on regarde et ce que l'on en fait avant et surtout dans ce qui se passe après.

C : OK, merci. Je vais passer à une série de questions plus vraiment axées sur l'OCAM, son organisation, son fonctionnement, etc. Tout d'abord, comme vous le savez, l'OCAM, c'est un organe de coordination et d'analyse de la menace. Malgré tout, c'est vrai que... Et ça aussi, je l'ai notamment constaté à cette journée porte ouverte, quand on demande même aux gens de l'OCAM dans le fond, qu'est-ce que coordonne l'OCAM ? En fait, cette mission de coordination, elle n'est même pas très explicite et c'est aussi quelque chose que mettait en avant le comité R, j'ai pu le lire dans des avis, etc. Et on parle beaucoup du plan R qui aujourd'hui est devenu stratégie TER, mais en fait, qu'est-ce que coordonne concrètement l'OCAM ou alors cette mission de coordination de la lutte antiterroriste, elle est plus, je vais dire, située dans des organes comme le CNS et des choses comme ça. Selon vous, c'est quoi ?

T : C'est très compliqué. Je pense que l'OCAM ne coordonne pas la lutte antiterroriste. Je pense que l'OCAM coordonne l'analyse de la menace. Pour moi, l'OCAM, c'est un baromètre ou un thermomètre. Selon les goûts. L'OCAM est là pour donner la température du bain et cette température du bain générale, je parle du niveau de menace, détermine, je dirais, les mesures que le centre de crise ou que d'autres autorités compétentes, notamment au niveau local, vont prendre de manière résiduelle, j'entends pas résiduelle, faute d'autres éléments. On a des cas célèbres où il se passe quelque chose, je prends un cas connu, c'est les fameuses lettres de menaces qu'on a reçues dans certains établissements scolaires, notamment dans la Basse Meuse, ici à Liège, il y a deux ans, où on disait il va y avoir un massacre à notre école, etc. On a vu qu'il y a des bourgmestres qui ont décidé de fermer leurs écoles le lendemain. D'autres ne l'ont pas fait, dans la même zone. Et donc, si on connaît un peu le backstage d'un événement comme celui-là, qu'est-ce qu'il se passe ? À un moment donné, la demande arrive à l'OCAM, disons,

mais qu'est-ce qu'on met comme niveau de menace là-dessus ? Et là, la première analyse de l'OCAM, c'est de dire on n'a pas assez d'éléments, et donc on dit, on a un OCAM 3. Donc si vous devez chercher quelles mesures vous devez prendre, vous devez prendre des mesures cohérentes avec OCAM 3. Ça n'a pas empêché certains bourgmestres de prendre des mesures d'OCAM 4, voire fermées. Vous voyez ce que je veux dire ? Mais, il y a quand même ce truc résiduel. Ce qui posera, c'est peut-être dans vos questions ultérieures, la question finalement de la finesse d'un baromètre à 4 niveaux, qui ne permet pas quand même, c'est assez dési, mais voilà, qui ne permet pas beaucoup de nuances. Enfin, on peut toujours corriger par la suite. Dans l'autonomie des différents niveaux de pouvoir. Après, sur des demandes plus ponctuelles, d'individus, de groupes, d'événements, de lieux, l'OCAM va partir de ça et va éventuellement moduler. Enfin, on peut moduler 3-4, 2-3, mais on fait rarement, dans l'OCAM 3, un niveau 0, c'est très compliqué parce qu'on redescendra rarement sur des demandes ponctuelles, en dessous du niveau général, parce que ça n'aurait pas grand sens, que ça voudrait dire que l'événement, la personne, se situe en dessous du niveau. Voilà, on va quand même avoir tendance. Donc ça, c'est vraiment le rôle pragmatique principal de l'OCAM. Dans une stratégie également, qui est une stratégie, si vous voulez, d'entonnoir ou de radar, c'est-à-dire, à un moment donné, aussi, quand même, de venir plutôt sur des logiques individuelles, de créer une base de données de gens qui clignotent. Base de données dans laquelle c'est assez difficile de rentrer, puisque finalement, ça ne comprend qu'un petit cercle d'individus et dont on sort généralement, il faut bien s'en rendre compte aussi, on y monte par informations positives, admettons qu'il y aurait une menace. On en sort généralement par désuétude. Parce qu'on n'aura jamais la preuve contraire de l'absence de menaces. Ce qu'on a, c'est, on ne voit plus de menaces. En tout cas, ce qu'on a vu n'existe plus. Ce qui renvoie à l'idée que, quand on vous dit, par exemple, vous savez, pour lui ou pour elle, il n'y a plus rien depuis 2021. La première question qu'il faut se poser, est-ce qu'on a encore regardé ? Vous connaissez les TFL, par exemple ? Est-ce qu'il est toujours en TFL ? Oui. Est-ce qu'on suit ? Oui, non. Si on est en TFL, et qu'il est suivi, et qu'il n'y a plus rien, faut-il encore voir comment il est suivi ? Là, oui, on va se dire, il est dégradé. Il sort de catégorie. On comprend qu'il y a de la logique. C'est aussi très important. Mais, on a plein de faits qui sont survenus, de nature terroriste, où l'individu n'était pas sur le radar, ou était aux confins du radar. Si vous prenez la Suède, qui a tué les supporters suédois, il est vraiment sur la marge du radar. Il pourrait monter dessus à un moment donné, mais il n'y est pas. Moi, je pensais plutôt dans l'autre sens. Quand quelqu'un, à un moment donné, se signale, alors que ceux qui le détectent ne savent pas qu'il est sur la liste OCAM, et que cette information dit, ah, on a quelque chose, et ce quelqu'un est sur la liste OCAM, là, clairement, on sait qu'on est sur

une menace majorée. Et normalement, les mesures doivent tenir compte de cela. Et donc, le rôle de l'OCAM, c'est ça, en fait. C'est de rendre une information analysée, collectée, disponible, et de permettre d'organiser ces mouvements de va-et-vient sur la BDC, et de permettre aussi, à un moment donné, d'organiser, si vous voulez, le suivi, plus ce que l'OQAM va faire, je dirais, de manière un peu plus systémique.

C : OK. Et oui, c'est vrai que cette question de la gradation des menaces de 1 à 4, ça, c'est aussi une question que j'ai posée à d'autres acteurs. Je ne l'avais pas forcément préparée pour aujourd'hui, mais j'ai déjà posé. Et donc, si j'ai bien compris, en fonction de la gradation, il y a à chaque fois des types de mesures attenantes au niveau de gradation, si j'ai bien compris.

T : Alors, le système fonctionne ainsi, c'est-à-dire que c'est pas l'OCAM qui décide quelle méthode de sécurité on prend, c'est le centre de crise.

C : Oui.

T : OK ? Et le centre de crise va prendre des mesures qui vont être liées au niveau de menaces. Donc, on a connu un fait extraordinaire que tout le monde a un peu oublié, c'est le lockdown de Bruxelles. Après les attentats de Paris, moi j'ai vu, j'ai été à l'RTB faire des interviews, il y avait deux blindés avec des gars derrière les mitrailleuses, devant la rue, un truc. Le lockdown, fermeture partielle, parce qu'on se dit qu'il y a des gens dangereux qui ont des armes, d'accord ? Mais un niveau 4 de menace n'implique pas un lockdown. On sait qu'on va monter dans les mesures. Si demain, on redescend à niveau 0, quand vous ferez votre fête de village, vous habitez dans un village, on retirera peut-être les blocs de béton. OK ? Parce qu'on se dira, on est à niveau 0, ou bien on les gardera peut-être. Donc, à nouveau, c'est un baromètre. OK ? C'est un baromètre. Et quand on n'a pas d'autres infos, aucun va dire qu'on est en lockdown propre, on est en décision en accord avec le lockdown 3. Comme dans le cas que je vous ai explicité. Mais évidemment, il y a certainement du 3,25, du 3,50, du 3,75 et du 4. Du 1,50, du 1,75 et du 2. Et là, on se pose la question de savoir qu'est-ce qu'on gagnerait réellement, c'est une question, je n'ai pas la réponse, à passer sur une échelle de 1 à 10, par exemple. On gagnerait certainement un peu en finesse, mais comment est-ce qu'on arriverait à traduire cette finesse en mesure ? Je ne sais pas. Vous voyez ce que je veux dire. Je pense que c'est aussi beaucoup plus facile, indépendamment de toutes les conséquences que ça a, de monter de niveau que de descendre de niveau, selon le principe de la responsabilité que j'ai évoqué. Imaginons que demain, on est

3, pour le moment, on descend à 2. Pire à 1, et qu'il se passe un truc, tout le monde va tirer un boulet rouge sur l'OCAM, bien évidemment.

C : C'est assez interpellant, si je ne dis pas de bêtises, mais ça commence à faire quelques années maintenant, je pense que justement, pendant la période de 2016, le niveau de menaces établies par l'OCAM changeait toutes les semaines. C'était 2, 3, 3, 2, 2, 3.

T : Non, c'était plutôt 3, 4, 4, 3.

C : Ça changeait toutes les semaines et on se dit, quelle est la pertinence de l'évaluation, mais c'est quand même interpellant que ça change comme ça.

T : À l'opposé, vous pouvez regarder les médias, il y a le Hamas attaque Israël, puis Israël répond sur le Hamas, les médias disent, l'OCAM, est-ce qu'on bouge ? Il y a un attentat en France, est-ce qu'on bouge ? Et quand on ne bouge pas, pourquoi est-ce qu'ils ne bougent pas ? Mais en fait, ils ne bougent pas parce qu'eux estiment que quand bien même, on est en OCAM 3, notamment à cause du conflit israélo-palestinien. D'accord ? Parce que moi, je vous dirais même que c'est une surprise du fait qu'il n'y ait pas eu un gros attentat antisémite en Europe occidentale, dont chez nous éventuellement. Mais ce que je veux dire par là, c'est que moi, je pense que c'est une boussole en point de repère, mais moi, je me suis toujours perdu en forêt avec une boussole. Voilà. Mais ça ne veut pas dire qu'ils font mal le travail du tout, non, c'est pas du tout ça. Mais c'est qu'à un moment donné, quand ça change trop, c'est trop, et quand ça change trop peu, on se dit ça manque de nuance. Voilà. La vérité, c'est que moi, j'ai plutôt une impression globalement positive sur le travail de l'OCAM. Je trouve que parfois, des choses se sont passées, alors que l'OCAM a fait du bon travail. Je prends le cas, il y a Yacine Mahy, le type, il est sur la BDC OCAM, donc un type qui vient dire, quand même, et il est d'ailleurs un peu bizarre, le jour des faits, j'ai envie de tuer des policiers dans un commissariat, il est sur la BDC OCAM, il ne sort pas. C'est clair pour moi, il ne sort pas, parce que si celui-là, on ne l'arrête pas, alors voilà. Mais, je pense qu'on peut parler en vouloir, s'il y a des gens qui sortent de nulle part, des surgissants.

C : Oui, bien sûr, bien sûr. Et donc, comme vous l'avez dit, l'OCAM ne collecte pas les informations sur les terrains, elle est alimentée par ses services d'appui, il y a une dizaine de services d'appui et d'autres services même partenaires. Mais, c'est vrai que la lutte contre le

terrorisme, on l'a dit, comme c'est une menace assez fort ambiguë, c'est une lutte qui implique toute une série d'acteurs. Le parquet est fort impliqué, le monde judiciaire est très impliqué. Aujourd'hui, via des stratégies comme la stratégie TER, les entités fédérées sont aussi intégrées à cette lutte, etc. Donc, au-delà de ces services d'appui, l'OCAM collabore avec pas mal et sollicite même pas mal d'acteurs dans cette coordination de la menace au final.

T : Oui, c'est clair, mais de toute façon, parce que ce qu'on a pu déterminer aussi, c'est que sans la collaboration d'un terrain extrêmement large, justement, on n'a pas d'info. Donc, si vous voulez, s'il n'y a que le fédéral qui lutte dans cette lutte proactive, anticipative du terrorisme, c'est sûr qu'on va rater à chaque fois. Donc, l'OCAM doit tisser des partenariats, même indirects, des saisies, par exemple, avec le monde associatif, qui culturellement, en Belgique francophone, renâcle un peu, secret professionnel, machin, etc. Donc oui, c'est sûr que c'est un modèle partenarial. Et que oui, sans collaboration, il n'y a pas d'OCAM, c'est sûr.

Bien sûr, mais est-ce que... Vous connaissez les deux besoins, need to know, need to share. Bien sûr. Donc eux, s'il n'y a pas de need to share, ils sont morts. Puisqu'ils sont complètement dépendants de ce qui est collecté par d'autres, même s'ils ont quand même leur collecte propre.

C : Et justement, est-ce qu'au nom de la menace terroriste, qui est une menace un peu ambiguë, est-ce que le nombre de collaborations, le nombre de partenariats entretenus avec l'OCAM a constamment vocation à croître avec le temps ?

T : De toute façon, toutes les luttes de cette nature-là sont des luttes qui s'élargissent, toujours, et qui s'approfondissent. Notamment parce que quand il survient un truc, on va questionner principalement la responsabilité du système, et la réponse, c'est on a mal fait, on aurait toujours pu mieux faire. Et donc ça, c'est un truc qui est décrit, si vous voulez. C'est une espèce qu'on appelle la loss of control narrative, c'est-à-dire on va mettre plus de contrôle, un peu liberticide, donc on aura plus de données, il faudra plus traiter, donc on élagera toujours le fil. Ça, c'est le sens de cette lutte. Il y a une espèce de sens historique. Vous prenez aujourd'hui le PNR, le Passenger Name Record, vous prenez l'avion, c'est enregistré quelque part. Et la sûreté vérifie le PNR. Et s'il y a un problème, elle le dit à l'OCAM, d'accord ? Bon, avant, prenez l'avion, vous allez où vous voulez, on ne savait pas. C'est comme ça. Et ce n'est pas parce qu'on surveille les voyages en avion. Regardez ceux qui ont frappé à Paris et à Bruxelles, ils ont pris la voiture.

C : Oui, bien sûr, bien sûr.

T : Mais ça, c'est le sens de l'histoire, oui. Oui, ok. C'est le sens globalement de la pénalité, en fait. De toute la pénalité. Même pour l'actualité ordinaire. Oui. Ce qui pose de vrais enjeux.

C : Oui, tout à fait, oui, tout à fait. Et donc, est-ce que vous, vous avez... Je ne sais pas si vous avez peut-être un exemple concret à me donner ou un avis peut-être sur un service d'appui en particulier où on pourrait peut-être se questionner sur l'opportunité, la pertinence de cette collaboration entre un service d'appui par exemple particulier et l'OCAM. Par exemple, pour vous donner peut-être un exemple pour illustrer la question, le comité R, dans un rapport, avait parfois souligné le manque de... Le fait que le service des douanes et axes, par exemple, ne voyait pas vraiment la plus-value que leur travail et ce qu'ils récoltaient, etc. pouvait avoir comme sens pour l'OCAM. Et que voilà, c'était une collaboration déjà avec un flux d'informations autant rentrant que sortant très faible. Et voilà, ce n'était pas une collaboration, je veux dire, qui fonctionnait bien. Bon, maintenant, c'était une enquête qui date de 2020 et M. Van Tigchelt m'avait dit à ce sujet que ça s'était rétabli, je vais dire. Mais pour vous, est-ce que certaines collaborations... Voilà, on peut se questionner sur la question de l'opportunité ?

T : Non, mais par exemple, juste sur les douanes pour remonter, vous savez, les frères Kouachi qui font l'attentat de Charlie Hebdo, en fait, ils ont un petit trafic de contrefaçon qui, pour une partie, a financé un peu ce qu'ils ont fait. Donc, ce truc de contrefaçon a été détecté par les douanes françaises. Là, vraisemblablement, peut-être que quand on veut faire ce qu'on appelle de l'entrave, c'est-à-dire finalement d'arrêter des gens qu'on suspecte de terrorisme et pour lesquels on n'a pas assez de biscuits, de les prendre pour un trafic de criminalité ordinaire, pour les mettre hors d'état de nuire. Là, peut-être, voilà, c'est un exemple, voyez, d'un service qui n'a pas vu, qui pourrait avoir une compétence. Mais évidemment, on réécrit le film en connaissant la fin. Non, je pense évidemment que le moment où ça pose le plus de questions, pas à mon sens, mais ça pose le plus de questions, c'est évidemment dans la vieille dynamique aide versus contrôle, si vous voulez. Et donc, je pense que le secteur du travail social, qui à un moment donné doit aussi participer, en tout cas être invité à le faire, là, ça peut sembler contre-nature. Mais c'est vraiment un vieux truc culturel, si vous voulez. C'est-à-dire, est-ce que, quelque part, je peux à la fois aider et éventuellement contrôler si je vois quelque chose. C'est l'assistance sociale de la CPAS. Vous allez faire une visite à domicile, il y a un grand drapeau de l'État islamique là. Qu'est-ce que vous faites ? Voilà. Je pense qu'en Flandre, la culture fera remonter l'info. Alors, elle se perdra peut-être franchement en France, mais en Belgique, c'est beaucoup

plus compliqué. En fait, moi, je retourne dans les principes. C'est-à-dire qu'il faut, je crois, trouver un équilibre entre ce que l'on demande aux services partenaires et l'intérêt stratégique de leurs contributions. Il ne faut pas que ce soit trop lourd à porter. Et surtout, il faut être, je pense, un didactique pour les motiver. Parce que sinon, c'est juste une obligation parmi d'autres. Et je pense aussi qu'il faut quand même trouver, à un moment donné, des compromis un peu moins rigides sur le double sens du flux. Je prends la question des prisons. Pendant très longtemps, je pense toujours maintenant, les directeurs de prison, l'administration pénitentiaire disaient c'est vraiment un flux, un sens unique. On donne de la vente, on n'a rien qui revient. Ça, ce n'est pas normal. Et ce n'est pas comme ça qu'on crée des partenariats qui sont des partenariats gagnants. D'accord ? Et donc, je pense que l'enjeu, c'est pas tellement qui participe, mais c'est sur base de quelle collaboration avec quand même des voitures qui sont un peu différentes. Il est clair que la Sûreté, la police fédérale, elles doivent être plein pot. Mais je pense qu'il y a des partenaires qui ont peut-être moins d'intérêt, mais il ne faut pas leur faire peser des obligations qui sont trop lourdes. Mais il faut quand même, à un moment donné, même si les matières sont sensibles, et ça, ça reste vraiment un problème, aujourd'hui encore, en 2025, qu'à un moment donné, le flux soit réciproque. Je vais prendre un exemple, ça ne concerne pas l'OCAM, mais prenez une TFL. Qu'est-ce qu'on vous dit en rigolant, mais en riant un peu jaune ? On arrive en TFL, tout le monde est autour de la table, on est à la Sûreté, on dit, individu X, vous savez ce que ça dit, non, on n'a rien. Suivant, police dit, peut-être qu'ils n'ont rien, etc. Et puis, individu B, là, on a quelque chose, mais désolé, on ne peut pas vous le dire. Les autres partenaires disent oui, la Sûreté, quand ils ont fini de dire ceux sur qui ils n'avaient rien et ceux sur qui ils ne pouvaient pas parler, finalement, ils n'ont rien dit. Alors, ils ont leur raison, mais ce que je veux dire par là, c'est qu'à un moment donné, je crois qu'il faut aussi être attentif à comment on partage pour créer de bons partenariats. Parce que sinon, on arrive dans des systèmes où en fait, personne ne veut de la patate chaude. Vous savez, dans la foulée des attentats de Paris, les Belges réactivent un système de contrôle, de distribution des précurseurs explosifs qu'on peut acheter chez Brico et autres. On voit qu'en fait, il y a toute une série de réunions, il y a un article du VIF là-dessus, qui a été publié à l'époque, toute une série de réunions, on se dit, mais merde, qui va se chiquer le centre de gravité de cette lutte ? C'est-à-dire, qui va coordonner, ce qui va d'abord coordonner, faire en sorte que tous ceux du secteur privé qui sont susceptibles de distribuer ces produits, le distribuent à des gens qui ont des habilitations. Parce qu'un peintre, il peut avoir des produits concentrés dans Brico, vous ne pouvez pas le trouver. Et à un moment donné, si on voit quelque chose, il faut que la FO remonte, et qu'elle remonte. Eh bien, on voit que personne ne veut le faire. Parce que ça

emmerde tout le monde. D'accord ? C'est un truc qui naît avec Breivik, parce que Breivik a acheté les engrais, ce qui lui a créé une fausse ferme, et qui l'a fait, même si cette alarme qui fait des dégâts, il fait quand même péter, 1h30 avant d'aller sur l'île d'Utoya, deux bombes à engrais dans le centre d'Oslo. Ok ? Là, on s'est dit, il faut qu'on réfléchisse. Et puis, quand on voit qu'il y a des mecs qui ont fait du TATP à Paris, on se dit, merde, il faut qu'on se grouille, alors qu'il y a une directive européenne. Eh bien, on voit qu'en fait, dans des services publics, les gens n'ont pas envie de porter la lutte à ce moment-là, donc il faut, à un moment donné, motiver les maillons de la chaîne.

C : Ok. Ok, ok. Super.

T : Super, je ne sais pas.

C : Non, non, mais c'est très instructif, c'est très intéressant, merci. Ensuite, comme je l'ai dit, à côté de ces services d'appui, il y a aussi d'autres services partenaires, mais qui, eux, ne sont pas soumis à cette obligation légale de transmission, notamment des services comme la CTIF, le CCB, etc. Est-ce que, selon vous, par exemple, de tels services devraient devenir des services d'appui, ou est-ce qu'il n'y a pas forcément ce besoin d'établir une collaboration, je veux dire, plus formelle ?

T : Ça, c'est la grande question de politologie, c'est, finalement, est-ce qu'on fait un système très réglementé, dans lequel on crée des obligations avec un carcan qui est très strict, ou est-ce qu'on fait confiance aux acteurs du système pour se débrouiller ? Moi, je pense que ce qu'il faut, avant tout, c'est lever les barrières, c'est-à-dire que si on veut communiquer, on peut le faire. Après, est-ce qu'il faut systématiser et rendre ça obligatoire ? Si je prends la CTIF, que je connais bien, parce que, moi, c'est une matière à laquelle j'ai fait mon doctorat, moi, j'ai mon capital, la CTIF s'occupe aussi du financement du terrorisme, moi, j'ai aucun doute, de toute façon, si la CTIF, à un moment donné, prend connaissance par une déclaration de soupçon de quelque chose qui est en train de se monter en matière de financement du terrorisme, de toute façon, le dossier va remonter au parquet, il faut espérer que ça remonte assez vite, il va redescendre à l'OCAM et dans d'autres services compétents ou bien par la police, voilà. Mais je pense aussi qu'il y a à la CTIF, il y a des gens suffisamment qualifiés pour dire, ça, c'est un truc qu'il faut qu'on communique à l'OCAM parce qu'on peut le communiquer. Après, est-ce qu'il faut systématiser ? Moi, je pense que c'est toujours le principe des caméras de surveillance

dans les rues, c'est bien, on peut mettre des caméras de surveillance partout, on se pose des enjeux de liberté, de vie privée, etc., mais enfin, chaque fois que vous mettez une caméra, il faut des gens qui regardent les images. Et donc, en plus, vous allez créer des obligations, en plus, il faut des gens pour les porter. Il n'y a rien de pire que des obligations sur lesquelles on se repose parce qu'elles existent et qui en fait ne sont pas réellement rencontrées.

C : OK. Tout à fait. Et oui, c'est vrai que je pense que de ce que j'ai pu comprendre aussi avec le travail de terrain, effectivement, je pense qu'avec un organe tel que la CTIF, s'il y a quelque chose de très suspect, notamment au niveau des transactions financières, ça va remonter.

T : Après, est-ce qu'il faut obliger les gens ? Ça, c'est une vraie question. Et à nouveau, je pense que c'est le genre de décision qui se prend, mais après avoir vraiment sondé tous les partenaires. Et peut-être que le point de vue de l'OCAM ne sera pas le point de vue de la CTIF, par exemple.

C : Tout à fait.

T : On peut envisager l'OCAM quand même comme un organisme qui a grandi dans ses prérogatives et dont le point de confluence s'est élargi au fur et à mesure de la [*incompréhensible*]. L'OCAM, aujourd'hui, a une place plus centrale qu'il y a dix ans, selon moi.

C : Ah, tout à fait. Clairement, ça fait partie des choses dont on va discuter. Et alors, justement, vous me disiez clairement que c'est bien de systématiser des échanges, des collaborations, ça crée des obligations du côté des deux parties, mais dans le fond, est-ce que c'est, comme vous dites, est-ce que c'est plutôt, je veux dire, un cadeau empoisonné, est-ce que ça crée plutôt un fardeau ou au contraire, ça serait plutôt dans l'intérêt de l'OCAM de se dire ok, j'ai vraiment des ports d'entrée et une multiplication de collaborations dans divers services, divers SPF, divers...

T : La question, c'est à nouveau, c'est que si c'est une machine administrative très lourde qui vous oblige à traiter de la matière, il faudra de la main d'œuvre pour le faire. Après, l'opposé, c'est que si vous n'avez pas la bonne info, que vous l'avez ratée, ça va vous retomber dessus. Je pense que c'est vraiment une recherche d'équilibre parce que évidemment, tout dispositif contraignant dans le chef, si on le voit sur le plan bilatéral, des deux partenaires impose d'avoir les ressources nécessaires. On vit dans un contexte de crise permanente de la chaîne pénale dans

laquelle j'ai inclus l'OCAM qui fait en sorte que c'est très compliqué bien entendu et que donc, voilà, le pire serait peut-être d'avoir une info qu'on n'a pas utilisé à bon escient.

Ce sont des cas qu'on a déjà eus en réalité dans l'histoire terroriste belge.

C : Bien sûr. Est-ce que, comme, voilà, vous m'aviez dit que vous aviez été notamment dans la commission d'enquête parlementaire pour tout ce qui est concernant les attentats de Bruxelles en 2016. Enfin, voilà, je ne sais pas si vous êtes plus ou moins tenu au secret par rapport à ce qui s'est dit ou pas. Mais, justement, quelle l'air un peu, quels sont les changements majeurs qu'on va mettre en lumière pour l'OCAM, qu'on va demander peut-être à l'OCAM suite aux attentats de 2016 et ce qui est un peu en avant après. Qu'est-ce que vous vous retenez ?

T : Oui, je pense que l'OCAM prend du galon si vous voulez parce que on se rend compte qu'on aurait pu faire mieux avec l'info, mieux analyser les choses. L'OCAM n'est pas réellement mise en cause, voilà, mais, oui, c'est sûr que l'OCAM à un moment donné prend du galon à ce moment-là, oui, ça c'est certain. Alors, dans les détails, je vous avoue que je me souviens plus trop.

C : Pas de problème.

T : Mais ce que je constate, c'est quand même qu'à chaque fois qu'il se passe quelque chose sur notre territoire, l'OCAM gagne un peu en prérogative. Je le constate pas du tout cynique ou ironique, mais, entre guillemets, la toile de l'OCAM se tisse d'autant plus profondément qu'il se passe des choses. Et, de manière opportuniste, mais c'est pas péjoratif non plus, l'OCAM va profiter d'un certain nombre de faits pour dire, voilà, là, je souhaiterais qu'à un moment donné, on fasse une petite modification de la loi pour qu'il y ait une obligation de revoir en TFL les cas une ou deux fois par an, par exemple, vous voyez, pour ne pas avoir des cas qui sont en TFL et qui ne sont jamais visés. Donc, oui, l'OCAM s'affirme au fur et à mesure du temps comme le maillon central de la lutte. Ce qui est paradoxal parce qu'en fait il est totalement tributaire de ses partenaires.

C : Voilà. Tout à fait. Tout à fait. Et, donc, c'est vrai qu'on va aussi se concentrer sur les missions. À côté de ces services d'appui, il y a toutes les missions de l'OCAM qui, ça aussi, moi aussi, c'est quelque chose que je constate ici en faisant toutes mes recherches pour ce travail, qui sont bien accrus au fur et à mesure du temps parce qu'à la base, c'est un organe qui doit faire

des évaluations ponctuelles et stratégiques de la menace, donc, en Belgique et dont les compétences portent sur le terrorisme et l'extrémisme. Tout d'abord, je voudrais peut-être qu'on aborde la stratégie TER, le nouveau plan R et la banque de données commune qui a été créée dans le cadre de cette stratégie. En fait, pour vous aussi, est-ce que cette stratégie, par exemple, déjà, pourquoi est-ce qu'on l'a revue ? Pourquoi est-ce qu'on s'est dit, OK, maintenant, on va peut-être réformer le plan R ? Pourquoi est-ce qu'on a décidé de réformer ce plan R ?

T : Alors là, je dois vous avouer que je connais les plans, mais vous dire pourquoi on l'a changé en particulier, je suis incapable de vous le dire.

C : Pas de problème.

T : Très honnêtement, je... Oui, si, l'idée générale, si vous voulez, c'est meilleur partage, meilleure analyse. OK ? Décloisonnons, analysons mieux. OK ? Et allons jusqu'au terrain. Allons jusqu'au local, parce que c'est là que ça se passe, avec un pivot central qui est l'agent de quartier, en fait, et qui remonte dans toute la chaîne. Mais plus, franchement, c'est un peu au-delà de mes compétences.

C : Pas de problème. Et est-ce que, aussi, cette stratégie TER, donc, l'OCAM est le responsable opérationnel de la banque de données, de la banque de données commune, pourquoi est-ce que... Pourquoi, en fait, c'est l'OCAM qui a été, selon vous, désigné comme responsable de cette banque de données ? Est-ce que c'est pour son rôle de fusion center, pour son rôle de coordination et d'analyse de la menace ou est-ce qu'il y a d'autres raisons ?

T : Je pense que ce qu'on a voulu faire c'est de donner cette tâche, justement, par un des acteurs déjà présents. On s'est dit, je pense, on va pas mettre ça à la Sûreté, on va mettre ça à la police, on va vraiment le mettre à l'OCAM avec son indépendance entre guillemets parce qu'on va sérier les métiers. Il y a ceux qui importent de l'info, police, principalement le service de renseignement de la Sûreté, voilà, SGRS, mais, en se disant, eux, on va en faire des spécialistes du décryptage de cette info. Avec, évidemment, le fait de dire l'info va converger vers là parce que le danger c'était peut-être d'avoir un des autres partenaires qui auraient eu l'info mais qui n'auraient pas été partagés. On n'est pas dans l'affaire Julie et Melissa, on n'est pas dans la guerre de services mais ce sont des services souvent les principaux, différents, avec des missions différentes, des cadres juridiques différents, des cultures différentes. Donc, on s'est dit, on va

développer une compétence d'analyse là-bas. Et donc l'OCAM a notamment développé des outils en fait spécifiques comme le Root 37, je pense que ça on en a parlé.

C : Mais ça, figurez-vous, pas vraiment, j'ai...

T : Il y a des articles qui ont été publiés sur le Route 37 si vous cherchez.

C : Mais, j'en ai trouvé un mais c'est impossible de le télécharger en PDF.

T : Enfin, je vois, mais... Je vais regarder si je l'ai pas là. Et je vois bien qui est l'auteur, etc. Mais, moi, pourtant, j'ai essayé avec le VPN de l'université mais, je vous avoue que je n'arrive pas à le télécharger. Mais oui, c'est vrai que ça existe.

C : Je vais regarder si je le trouve. Je vais noter que je ne vais pas le trouver maintenant. Oui, oui, bien sûr. Je vous ai interrompu. Non, mais je l'ai. Enfin, j'ai l'article. Bon, ça ressemble un peu au TRAP18. Vous n'avez pas vu ça dans votre...

C : Non, ça je...

T : Moi, je l'ai, le TRAP18. Enfin, j'ai quelques dias sur le TRAP18. C'est en fait 37 critères en réalité. C'est un outil qui vous donne un score sur base de 37 critères. OK, d'accord.

C : Je peux avoir l'article.

T : Je vais noter que je dois vous l'envoyer.

C : C'est gentil, merci.

T : Voilà. Et donc, oui, si vous voulez, le développement de cette expertise, c'est aussi d'avoir créé un outil. Le TRAP18, c'est 18 variables. C'est un outil américain. Eux, ils ont fait le Root 37, c'est 37 variables. OK. Pour scorer. Ce n'est pas un score automatique, mais ça vous donne une aide au score. Root 37, j'espère que je vais retrouver ça.

C : Oui, je pense que l'auteur, c'est Van Hoey.

T : Oui, c'est des flamands, oui, c'est juste. Je m'envoie ça, j'essaie de vous le retrouver peut-être demain.

C : C'est gentil. Oui, OK. Oui, oui. Donc, oui, vous aviez terminé avec votre explication.

T : Je pense que voilà, l'objectif, c'est ça. Et d'ailleurs, on voit que l'expertise de l'OCAM se donne parce que maintenant, ils ont aussi, ils essaient de développer des compétences de psychologie parce qu'on voit qu'il y a une composante de trouble mental qui arrive de plus en plus. Ils ont une, ils ont, ils ont, ils ont aussi maintenant de la compétence, si vous voulez, pour intégrer cette dimension du trouble mental dans leur analyse de la menace. Et ça, c'est des choses qu'ils ont pu faire dans cette politique de spécialisation et d'excellence.

C : Et quand vous parlez de compétence, en fait, est-ce que, enfin concrètement, est-ce que c'est, entre guillemets, juste une variable qui, une variable supplémentaire qui rentre dans leur, dans leur algorithme ?

T : Non, non, non, c'est quelque chose, à un moment donné, on passe au route 37, mais on se dit, oui, on peut discuter de manière transdisciplinaire en disant, oui, mais attention, il y a ça, oui, mais ça, parce que, si vous voulez, les liens entre pathologie mentale et violence sont des liens parfois un peu complexes, quoi.

C : Oui, oui, mais, parce que, moi, j'avais, enfin, j'avais compris que ça, ce travail fort socio-préventif, etc., de, de, se déroulait beaucoup au sein des CSIL, mais, je ne, enfin, justement, si vous pouvez un petit peu m'expliquer comment cette compétence, peut-être au niveau des maladies mentales, se dévoile plus concrètement au sein de l'OCAM ?

T : Parce que je ne, non, parce qu'à un moment donné, l'OCAM est saisi d'une demande d'évaluation de la menace sur un individu, qu'il ressort, qu'il y a, qu'il y a quelque chose qui ressemble à un trouble mental, il faut avoir des gens qui soient spécifiquement formés, à un moment donné, à faire ça, mais ça n'existe pas il y a 10 ans, parce que le phénomène est l'évolution de celui-ci, et donc, on voit que l'OCAM tente de suivre l'évolution des phénomènes, donc, voilà, quoi.

C : D'accord, ok, j'ai mieux compris.

T : Est-ce qu'il reste beaucoup de questions ? ça fait une cinquantaine de minutes. Parce que j'ai un rendez-vous à 2 heures, et donc, je dois faire attention.

C : Ah oui, ok.

T : Peut-être tailler dans le, je suis désolé.

C : Oui, non, pas de problème, je vais essayer d'accélérer alors. Une question, quand même, que je voulais vous poser sur la stratégie TER, c'était de savoir aussi comment est-ce que cette stratégie avait pu, aussi, permettre à l'OCAM de se rendre, est-ce qu'elle a pu lui permettre de se rendre encore plus légitime et plus visible dans la lutte antiterroriste ? Parce que, encore une fois, c'est une stratégie qui la place au centre de...

T : clairement, clairement, c'est une stratégie de confluence. Et donc, au plus un service va se mettre à la confluence des autres, au plus il va être important, ça c'est clair. Le sens de l'histoire, c'est ça. Le sens des réformes, c'est ça.

C : Bien sûr. Ok. Ensuite, sur les missions de l'OCAM, donc, enfin, je ne vais pas vous faire la liste, je pense que vous la connaissez mieux que moi. Mais, en fait, est-ce que, encore une fois, on peut s'interroger sur certaines missions, comme par exemple les mesures administratives individuelles. Parfois, est-ce qu'on peut se questionner sur, encore une fois, l'opportunité de ces mesures dans la lutte antiterroriste et le fait surtout qu'elles soient données à un organe comme l'OCAM, que l'OCAM puisse être à l'initiative de telles mesures, notamment en TFL ? Est-ce que ça, ça pose des questions d'opportunité ? Ben voilà, si par exemple l'OCAM suggère en TFL, suite à une évaluation de « geler les avoirs de telle personne », admettons, est-ce que c'est une forme, est-ce qu'on préjuge parfois en TFL de certaines mesures à prendre vis-à-vis de certaines personnes, alors que la TFL, c'est une réunion, c'est pas un organe à proprement dit ?

T : Oui, mais la TFL, c'est quand même quelque chose qui est un orienteur aussi de la surveillance et de la récolte d'informations. Moi, ça ne me choque pas, quoi, si vous voulez. Votre question, est-ce que c'est attentatoire à un certain nombre de principes fondamentaux ?

C : Oui, c'est ça. Est-ce que ça porte atteinte ou est-ce que, oui, pour moi, est-ce qu'on peut se questionner sur le fait qu'une telle réunion préjuge avant l'autorité même compétente qui est, ben, le ministre, de se dire, « Ok, on va retirer la carte d'identité de telle personne, je laissez avoir, par exemple. » Ça existe dans plein d'autres pans de la lutte, la CETIF, en matière d'achetement de capitaux, peut-je donner une transaction ?

T : Oui ? Bonjour, est-ce que je peux vous demander trois minutes encore ? Cinq minutes, je suis à vous dans cinq minutes. Voilà, vous savez qu'il vous reste cinq minutes.

C : Tout à fait. Ensuite, par exemple, notamment aussi, l'OCAM a reçu un mandat en ce qui concerne le conflit Russie-Ukraine pour aussi faire des évaluations de la menace sur ce conflit. Qu'est-ce que, encore une fois, en fait, ça ne fait pas partie de ses compétences de base, le conflit Russie-Ukraine.

T : Oui, allez-y, allez-y. En fait, là, si vous voulez, la question, en fait, on s'est posé la même question au plan policier. Au plan policier, on s'est dit qui prend les dossiers d'ingérence ? L'ingérence, c'est une compétence de la sûreté. Oui, mais dès le moment où ils sont judiciarés, c'est quel service de police prend les dossiers d'ingérence ? Et la vérité, c'est qu'on les a mis essentiellement dans les divisions anti-terroristes parce qu'on s'est dit c'est ceux dont la pratique et l'expérience est la plus proche de ce type de questions. Et donc, je pense que c'est à peu près la même chose au niveau de l'OCAM. Après, la question, c'est, est-ce qu'il fallait refaire une nouvelle structure pour s'occuper de cela ? Est-ce que c'est bon pour l'OCAM de s'occuper de cela ? Attention quand même au fait que le conflit russe-ukrainien, en termes de complotisme, de radicalisme, de rejet, anti-establishment, médias classiques et autres, touche quand même aussi au risque terroriste et à la menace terroriste. D'accord ? Mais là, je pense qu'on arrive si vous voulez à des questions plus fondamentales de limites c'est-à-dire, finalement, après, est-ce qu'on va leur demander de s'occuper du narcotrafic ? Voilà. Je pense que là, la réponse sera non. Et je crois que l'OCAM doit faire attention à un moment donné de rester sous son core business. Je pense que ça, c'est un gros danger parce que sinon, un, est-ce qu'ils auront les ressources nécessaires ? Deux, est-ce que ça peut diluer leur méthode ? Trois, en fait, la meilleure façon d'avoir un jour un ratage, c'est de ne pas en faire trop. Voilà. Et donc là, ça pose une vraie question. on peut, à certains égards, comprendre cela. Mais je pense qu'à d'autres égards, on arrive aux limites, si vous voulez, aux limites acceptables en termes d'efficacité.

C : C'est ça, tout à fait, parce que c'est aussi ce dont je m'étais rendue compte en discutant avec d'autres acteurs, c'est que, enfin, voilà, je fais vite ici, mais le cadre légal a tellement grossi, notamment pour tout ce qui est vraiment mission. Je trouve que c'est flagrant on n'a pas parlé, mais les évaluations de l'OCAM sur les infrastructures critiques, etc. Alors, bien sûr, il y a une forme de... Enfin, bien sûr, que leur analyse sur ce sujet-là est pertinente, mais le cadre légal a tellement évolué. Déjà, ne faudrait-il pas le revoir, le réformer, et se dire, OK, l'OCAM aujourd'hui, qu'est-ce qu'on lui donne comme compétences ? Que veut-on vraiment faire de l'OCAM ?

T : C'est-à-dire, l'OCAM ne doit pas devenir l'espace-temps dans lequel doivent être faites les choses qui doivent être faites et par qui on ne sait pas par lequel elles doivent être faites. Donc, c'est évidemment le danger. Il ne faut pas que ça devienne un monstre, si vous voulez. Alors, voilà, on sait comment fonctionnent les gens et comment fonctionnent les institutions, mais, voilà, c'est un peu... C'est un peu le danger. Mais c'est à nouveau plutôt le sens de l'histoire. La question, c'est, où est-ce qu'on va s'arrêter ? Et je pense que c'est à la fois des logiques institutionnelles, je pense aussi que c'est un excellent parapluie politique, l'OCAM. C'est un excellent fusible, en fait. Parce que, si il se passe quelque chose sur une infrastructure critique et que l'OCAM avait peut-être jugé un peu bas le niveau de menace, ça va être l'OCAM qui va prendre la responsabilité et pas le ministre compétent. Donc, voilà, interviennent aussi là-dedans des petites vanités, vraisemblablement. Donc, voilà, je crois que... C'est comme dans toute chose, une émission médiatique qui s'éloigne de sa ligne éditoriale d'origine se dilue à un moment donné. C'est « Touche pas à mon poste » qui est une émission, pour d'autres raisons, qui est une émission sur la télé qui devient une émission de société et avec tous les dangers. Et donc, je ne compare pas évidemment l'OCAM et « Touche pas à mon poste » et M. Vercauteren avec Cyril Hanouna, mais je pense qu'il faut faire attention, quoi.

C : Oui, bien sûr. Ben oui, je... Enfin, voilà, je ne veux pas trop empiéter sur votre temps, mais voilà, c'est vraiment quelque chose que j'ai remarqué et puis même, moi aussi, quand j'étudie ça, quand je vois toutes les structures qu'on a créées, les TFN, TFL, les CSIL, tous les groupes de travail qui sont à côté de ces organes, on se dit aussi, ben voilà, ça fait une multiplication des réunions, est-ce que...

T : Alors, ça, je vais vous laisser la réponse. Ça, je pense que c'est important. En fait, ça, c'est la... c'est la suite de ce que je vous ai expliqué au début. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le système,

il est quand même largement, enfin en tout cas en grande partie, déterminé par ce qui s'est passé le 22 mars 2016. C'est-à-dire toute une partie, alors même au plan purement policier, renseignement, qui est là-dessus, au nom du partage de l'information et d'une meilleure exploitation de l'information. D'accord ? La question c'est que tout ça bouffe un temps colossal. La vraie question c'est, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on utilise encore vraiment ? De ces organes théoriques, qu'est-ce qui fonctionne vraiment ? Qu'est-ce qu'on utilise encore vraiment ? Donc, qu'est-ce qui est encore utilisé et qu'est-ce qui est efficace ? D'accord ? Parce qu'il y a une inflation de structures. Et ça c'est une réponse traditionnelle. En crise du système pénal, c'est on crée de la structure. Et à un moment donné, on crée de la structure et au final on veut fluidifier l'échange d'infos, mais on ne le fluidifie pas du tout. D'accord ? Et peut-être aussi que dans la manière dont on fait ça, on crée un peu des usines à gaz quand même à certains moments, on néglige également les luttes de pouvoir entre acteurs et entre structures. En TFL, le parquet là, c'est quand même le parquet qui décide quand on va chercher quelqu'un. D'accord ? Et ça, ça n'a rien changé. Et que du contraire, le climat est plutôt aujourd'hui à dire qu'on préfère intervenir trop tôt que trop tard. Trop tôt parce qu'on n'aura pas tout eu, et même on n'a pas un dossier judiciairement très solide, mais on n'a pas envie de prendre la responsabilité qu'il se passe quelque chose. Et peut-être qu'on oublie une partie. Mais à l'opposé, on ne veut pas aller trop tard parce que sinon, ça va retomber dans la chaîne. Et donc oui, en effet, il y a une espèce de logorrhée, si vous voulez, qui s'est mise en place. Mais en fait, c'est le vieux dilemme dont je vous parlais tantôt. Est-ce qu'on met des structures qui forcent les gens à collaborer et à partager ? Ou est-ce qu'on mise sur les gens pour qu'ils collaborent et partagent ? Et je pense qu'en fait, ça, c'est une histoire qui est un éternel recommencement. Parce que dans les systèmes plus libres, il y a toujours eu des couacs. Et dans les systèmes normés, il y a toujours des couacs aussi. Voilà. Donc je vous rappelle qu'on a un attentat qui est commis par la politique qui aurait dû être extradé. Je vous rappelle qu'on a un attentat qui est commis par un mec qui est sur la BDC qui va dans un commissariat. Je vous rappelle qu'on a eu d'autres faits par des gens qu'on ne connaissait absolument pas. Donc voilà. C'est horrible à dire. On a aussi des attentats qui sont déjoués des gens qu'on arrête. Est-ce qu'ils étaient vraiment au bord de faire un attentat ? Voilà. Je pense qu'on déjouera encore des attentats. Je pense qu'il y aura encore des attentats qu'on n'aura pas vu arriver, des gens qu'on n'aura pas vu arriver. La question que je pose en titre de provocation, c'est qu'il y a des facteurs chance là-dedans aussi. Vous voyez ce que je veux dire ? Et en quoi ces structures pèsent ou non sur les facteurs chance ? Mais vous avez raison, il y a une prolifération quand même clairement. Et on a un OCAM qui aujourd'hui a quand même pris beaucoup, beaucoup, beaucoup de galons. La question c'est, est-ce que ça ne va pas

trop loin ? Et un jour, un jour arrivera, mais c'est dans la logique des choses, où il se passera quelque chose, où on posera la question de l'évaluation de l'OCAM. Mais je m'empresse de dire que les gens sont plutôt de qualité, il y a une réflexion. Il y a quand même une volonté de collaborer aussi avec le monde scientifique, le monde académique, avec toutes les difficultés que ça pose, vu la sensibilité des informations, mais je pense que c'est quelque chose d'important.

C : Ok, je ne vais pas vous prendre plus de votre temps, je comprends, pas de problème. Je vais couper ici alors.

ANNEXE N°9 : RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC UN ANCIEN MEMBRE DE LA SÛRETÉ DE L'ETAT

Entretien avec un ancien membre de la Sûreté de l'Etat (Réalisé le 13 juin 2025)

C = Chloé Van dhelsen

S = Ancien membre de la Sûreté de l'Etat

C : Super, donc la première question que je voulais vous poser, c'était comment est-ce que l'OCAM définit toujours par exemple et perçoit toujours la menace terroriste de la même manière que par exemple un service de renseignement. J'avais pu lire un rapport du comité R qui démontrait justement que par exemple la vision d'une menace comme celle des frères musulmans en Belgique n'était pas perçue toujours de la même manière entre les services de renseignement, l'OCAM. Est-ce que ça a des implications ? Est-ce que ça a des conséquences ? Est-ce que vous pouvez peut-être m'en dire un petit peu plus là-dessus ?

S : Oui, donc en fait les choses ont évolué dans le temps et évidemment la perception de l'OCAM, elle est liée aux informations qu'ils reçoivent. Donc ça veut dire que normalement la législation dit que l'OCAM doit recevoir les informations qui sont nécessaires pour pouvoir faire cette évaluation de la menace. Dans ce que la loi dit et de ce que je viens de dire, on dit bien doit, donc les services sont obligés de fournir à l'OCAM les informations nécessaires. L'OCAM, elle reçoit des informations de différentes sources et différents services. Donc c'est vrai que parfois le croisement de cette information et l'appréhension de l'information par rapport

à celui qui traite l'information peut amener, et c'est le cas d'ailleurs aussi dans un service de renseignement, à certaines hypothèses. Et vous pouvez avoir une hypothèse alarmiste et une hypothèse moins alarmiste. Ce qui fait que parfois, en fonction des grilles de lecture, mais aussi en fonction du bagage quelque part de l'analyste qui fait le travail, on a pu avoir à un certain moment des appréciations différentes d'un risque. Maintenant ce qu'il y a aussi, c'est que parfois, alors ce n'est pas l'idéal, mais ça peut arriver aussi, parfois l'OCAM a l'information nécessaire pour faire son évaluation, mais pas toute l'information. Et donc parfois, le fait de manquer ou d'avoir des éléments de cadrage qui sont absents peuvent permettre d'apprendre une analyse différente. Mais heureusement, souvent, on est quand même sur la même ligne. Les éléments qui sont fournis par les services vers l'OCAM corroborent les analyses. Et alors ce qu'il y a aussi, c'est qu'au fil du temps, il y a eu aussi des moments de rapprochement ou des moments aussi de... Il y a des focus qui sont mis pour que l'OCAM et aussi le contexte parfois de certaines enquêtes ou recherches, je peux prendre un cas concret, pendant la période des fêtes ou pendant la période estivale, il y a souvent une rencontre physique entre les collègues de la Sûreté et les collègues de l'OCAM. Et là, on discute des différents dossiers en cours et on leur fait un éclairage un peu plus large sur les choses qui sont en cours, ce qui leur permet alors que quand ils reçoivent l'info, ils se disent, ah oui, ça correspond à tel dossier, mais je sais que dans tel dossier, on est plutôt dans une phase exploratoire ou on est plutôt dans une phase qui est liée avec tel autre pays ou des choses comme ça. Et comme ça, ça leur permet aussi, surtout pendant les périodes de fêtes, parce que pendant les périodes de fêtes et fin d'année, à un moment donné, on avait des menaces tout le temps, il y avait des informations qui disaient que ça allait péter dans tous les sens tout le temps. Alors, ils viennent où à la fin du compte ? Et donc, voilà. Donc là, ils ont aussi une sorte de... On fait ça... Enfin, mes collègues faisaient ça quand moi, j'étais là deux fois par an au moins. Il y a une réunion et on parcourt ensemble les gros dossiers et on leur explique voilà. Comme ça, ça leur permet d'avoir une évaluation qui tient en compte des éléments qui ne sont pas toujours écrits ou qui vont arriver plus tard. Il y a aussi parfois des éléments qui posent des problèmes parce qu'on peut par exemple avoir des éléments où on sait que des gens sont en train de préparer quelque chose, mais les éléments qui sont transmis à l'OCAM vont être trop larges pour pouvoir prendre des mesures. Parce qu'il faut jamais oublier qu'après l'évaluation, il y a des mesures qui sont prises ou qui sont préconisées par le centre de crise. Et si on vous dit à un moment donné, voilà, on pense qu'il va y avoir une attaque contre des banques, vous n'allez pas mettre toutes les banques en niveau 3 et dire à tous les banquiers de Belgique, faire attention, on va les limiter à de l'enchainement. Donc à un moment, parfois aussi, l'OCAM a de l'information, mais elle ne sait pas toujours, elle ne peut pas toujours en

faire quelque chose tout de suite. Donc voilà. Mais je dirais que globalement, au fil du temps, j'ai connu et la création de l'OCAM et si maintenant leur fonctionnement est à terme, ça arrive. Mais voilà. Et quand il y a des discordances ou quand il y a des différences de point de vue, il y a une sorte de déconfliction qui se fait, il y a des échanges et des discussions et on voit dans quelle mesure il y a un problème. Et voilà. Et en plus, sans rentrer dans le détail parce que je ne le connais pas, je pense aussi que la grille de lecture et la grille d'analyse qui est utilisée par l'OCAM pour pouvoir affiner ses analyses ou ses évaluations, pardon, a évolué avec le temps et prend en compte ce genre aussi de risques, d'éléments.

C : Bien sûr, merci. Et puis je pense aussi que, plus spécifiquement en matière de terrorisme et de radicalisation, aussi les réunions qui sont organisées au sein des TFL où il y a plusieurs acteurs autour de la table, je pense que c'est aussi des réunions où, comme vous dites, les collègues de l'OCAM, de la Sûreté, de l'Office des étrangers, etc., peuvent un peu accorder leur violon, si je peux dire ça comme ça. Donc voilà. Merci beaucoup. Face aussi à la menace terroriste qui est toujours bien présente, mais aussi le fait que maintenant on vit dans un monde aussi où il y a d'autres types de menaces qui s'intensifient, je pense beaucoup à la criminalité organisée qu'on connaît beaucoup en Belgique, même aussi parfois des menaces comme des conflits dans d'autres pays, comme vous avez le conflit en Ukraine, etc. Face à ces multiples menaces, est-ce que vous pensez que l'OCAM pourrait encore, dans un futur plus ou moins proche, je veux dire, voir un accroissement dans ses missions, un renforcement de ses missions ? Je me doute que ce ne sera pas demain, mais voilà, peut-être un jour devenir compétente en matière de crimes organisés ou ce genre de choses. Qu'est-ce que vous en pensez ?

S : Il y a déjà eu et encore une augmentation de leurs compétences, si je ne me trompe, en matière de menaces étatiques et en matière du conflit ukrainien. Je pense qu'ils sont aussi en phase, ils sont impliqués dans l'évaluation de ce qui se passe en Ukraine. Ils sont aussi impliqués dans les évaluations, ou du moins dans les avis qu'ils font donner pour le gel des avoirs de certaines personnes. Donc voilà, je pense qu'à un moment donné, on peut avoir une augmentation. La difficulté, je pense aussi, c'est l'agrégation, le fait de rassembler aussi les experts nécessaires et le croisement de l'info. Et puis aussi de voir la finalité. La finalité, c'est de prendre des mesures. Donc évidemment, quand on parlait tout à l'heure de criminalité organisée, si à un moment donné, il y a, comme ça a été le cas par le passé, une menace par exemple contre un ministre de la Justice, il va y avoir une évaluation. Elle ne sera pas faite à L'OCAM, elle va être faite par les services de police, mais il va quand même se parler, il va

quand même y avoir des échanges, parce qu'à un moment donné, il y a quand même des mesures à prendre au niveau du centre de crise. Donc voilà, je pense que oui, je pense que Le Cam peut avoir des extensions de compétences. Il faut simplement bien cadrer ça et faire en sorte aussi, parce qu'il ne faut jamais oublier ça, qu'à un moment donné, c'est quand même un travail assez important. Ils ont déjà pas mal de demandes d'évaluation au fil du temps. Et on voit qu'une partie de l'iceberg, mais voilà, qu'il soit des évaluations et des demandes de zones de police aussi bien pour des kermesses que des festivals, que des visites officielles en Belgique et à Bruxelles. Enfin, je veux dire, à un moment donné, il faut pouvoir faire les choses correctement, ou alors il faut vraiment augmenter le volume de personnel de l'OCAM et aussi augmenter son expertise, parce qu'ils ne vont pas pouvoir courir tous les lièvres. Mais dans l'absolu, moi, je ne vois pas de problème à ce qu'à un moment donné, de façon concertée avec les services, et chacun étant complémentaire de toute façon, il y ait des extensions. Mais là ici, la discussion qui était particulière, c'était sur les conflits. Oui, ça c'est vrai, sur le conflit ukrainien, voire aussi l'impact du conflit ukrainien sur la Belgique. Il y a la question des menaces dites étatiques. Et là, c'est des États, comme on parle de l'Iran par exemple, qui utilisent des intermédiaires pour pouvoir faire éventuellement des attentats ou s'attaquer via les menaces hybrides contre des États et contre la Belgique, capitale de l'Europe. Mais l'OCAM a participé aussi avec les autres collègues dans le cadre de l'évaluation. Maintenant, c'est vrai qu'il y a une série d'éléments qui sont prévus dans la loi. On reste dans ce cadre-là pour le moment. Peut-être que les choses évolueront. Moi, je ne vois pas de problème. Si ce n'est qu'un problème, je dirais de capacité et de réalisme par rapport à la gestion aussi d'évaluation d'une menace. Il ne faut jamais oublier la responsabilité qu'ils prennent quand ils font ces évaluations-là. C'est quand même majeur.

C : Bien sûr. C'est vrai que moi, j'étudie ça vraiment de l'extérieur. Je suis une étudiante. En renforçant petit à petit les compétences de Le Cam, est-ce qu'il ne va pas aussi avoir une espèce de brouillage des compétences ?

S : Oui, je vous coupe. J'avais un exemple en tête. J'oublie. Il y a un centre d'évaluation de la menace en matière environnementale qui s'appelle le CERAC. C'est un business particulier. Certainement qu'il y a des interactions à avoir entre les analyses. Mais il faut rester dans un cadre défini, avec un processus défini, avec des informations qui ont une certaine forme. Et peut-être que le traitement de l'information environnementale est tout à fait différent, soit un délai de temps aussi qui est peut-être aussi différent. Donc voilà, je pense que ça aussi, il ne faut pas faire... Quand je dis... Moi, je n'ai rien contre l'idée d'une augmentation et de

clarification de certains jobs à faire par l'OCAM. Non, voilà. Faire une grande soupe et faire une grande agence de l'analyse de toutes les menaces, c'est un peu compliqué. Enfin je veux dire, ils ne travaillent pas. Il y a aussi des compétences qui sont liées au centre belge de cybersécurité. Il y en a, je dis, au niveau du CERAC. Ça, c'est l'environnement. Mais voilà, on doit quand même rester dans certaines filières qui soient cohérentes et pas une grande soupe. Sinon, on est parti aussi sur les risques médicaux, les soins de santé, les épidémiologies. Ici, on était dans un terrorisme radicalisme. Il y a une extension de compétences ici et je pense qu'il faut bien cadrer ce travail-là.

C : Oui, tout à fait. Merci. Donc, la mission de coordination de l'OCAM, elle se fait au travers des services d'appui pour tout ce qui est lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, etc. Mais justement, est-ce que la lutte contre le terrorisme, le phénomène terroriste, ce n'est pas aussi une lutte qui se déploie, je vais dire, en dehors des services d'appui et qu'en fait, c'est une lutte qui applique même le parquet, qui applique aussi les entités fédérées, etc. Donc en fait, est-ce que par extension, la coordination de l'OCAM aussi dépasse parfois les services d'appui ?

S : Faites attention à ce que vous dites parce que l'OCAM ne coordonne pas les services d'appui et la lutte contre le terrorisme. L'OCAM, elle coordonne l'analyse. C'est tout. Il faut bien faire attention à ça. Donc, l'OCAM, il coordonne l'analyse. Donc, ça veut dire qu'on a à côté de l'OCAM, notamment, par exemple, le comité de coordination des services de renseignement et de sécurité et là, on définit et on travaille sur la stratégie de sécurité belge, notamment la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. Et ça, comme vous le signalez à juste titre, sont présents autour de la table, dans ce cadre-là, les services de renseignement militaire et civil, les services de la police fédérale, le parquet fédéral, le parquet général de Bruxelles, le centre de cybersécurité, les affaires étrangères, la défense nationale. Et peuvent aussi se rajouter à ça des services qui ne sont pas membres permanents, mais membres non permanents, comme l'SPF Economie, l'ETOU. Voilà. Donc, ça, ça existe. Ça, c'est un type de coordination qui existe pour la stratégie qui doit être définie, stratégie qui doit être définie au niveau de la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme et de la prolifération. Ce n'est pas un travail qui est fait au niveau opérationnel. Au niveau opérationnel, vous avez évoqué tantôt, au niveau local, les TFL, ça, c'est plus sur la lutte contre le radicalisme et, évidemment, parfois aussi le suivi de personnes qui sortent de prison, qui ont été condamnées avant pour terrorisme. Et puis, alors, il existe aussi, au niveau opérationnel, et ça a été mis en place suite aux différents attentats, les JIC-JDC, dont font partie aussi l'OCAM, où, là, on fait une analyse systématique des nouvelles informations qui viennent en matière de terrorisme. Et, oui, il y a une première analyse qui est

sur l'info en disant est-ce que cette information-là, d'abord, elle est crédible, enfin, il y a toute une série de vérifications par rapport à l'affaire. Et puis, on dit est-ce que cette information-là, on la traite en judiciaire ou en renseignement ou dans les deux ? Et là, l'OCAM intervient aussi pour donner un avis sur le sujet. Et puis, au bout du compte, alors, pour la mise en œuvre des mesures et, je dirais, quelque part, parfois, les mesures définitives, de dire on arrête quelqu'un, on poursuit quelqu'un, là, alors, intervient le ministère public. Donc, il faut bien faire attention et ne pas glisser d'une lecture trop rapide. L'OCAM, encore une fois, je dis, c'est la coordination de l'analyse. Il ne fait pas la coordination des services, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, pour la lutte contre le terrorisme. Ça, c'est différent. Mais, il y a aussi, et là, c'est l'OCAM, je pense, enfin, c'est l'OCAM qui préside, je ne dis pas de bêtises, oui, la plateforme TER qui définit, là, les axes de travail en matière de lutte contre le terrorisme et le radicalisme. Et là, c'est eux qui sont à la coordination et au travail de réaction et qui gèrent différents groupes de travail qui participent à cette stratégie TER, stratégie de lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

C : Merci pour cette précision.

S : C'est une grosse nuance. Il faut vraiment faire attention, parce que souvent, on se trompe, on dit... D'ailleurs, même au niveau politique, dans certaines discussions politiques ou accords de gouvernement, parfois, on dit qu'on va étendre le rôle de coordination de l'OCAM. Mais ce n'est pas un rôle de coordination des services, c'est vraiment la coordination de l'analyse. C'est ça, en fait, qu'ils font. Donc ils ont chez eux des services partenaires présents qui leur amènent de l'information. Ils peuvent utiliser l'expertise et, je dirais, la paire de lunettes spécialisée des différents partenaires pour regarder une information et se dire est-ce que l'information qu'on reçoit, est-ce que les données qu'on nous a fournies nous permettent d'établir qu'il y a une menace ? Et s'il y a une menace, de coller sur la menace un niveau d'évaluation de la menace. Et en fonction de l'évaluation du niveau de la menace, qui peut être différent du niveau général, qui peut être spécifique, qui peut être lié à une personne, qui peut être lié à un lieu, qui peut être lié à un événement. Là alors, ils vont faire appel au centre de crise du gouvernement qui lui va dire sur base de cette analyse-là, je propose aux autorités telle et telle mesure. Parfois il y a des mesures automatiques. Toutes les visites de chefs d'État lors des sommets européens, tous les chefs d'État seront toujours en niveau 3. Ils ne seront jamais en dessous. Un chef d'État est toujours en niveau 3. Il y a peut-être, très rarement, je ne l'ai jamais vu au-dessus, mais enfin bon voilà, niveau 3. Ça veut dire que par exemple dans ce cadre-là, il aura droit à une escorte,

à une voiture sécurisée et ou blindée, à un chauffeur particulier, voilà. Donc il y a des mesures cadrées, c'est toujours des niveaux 3. Et bien je veux dire parfois plus évidemment quand on a des visites comme Trump ou des visites un peu particulières, voilà. Ça c'est un peu systématique. Mais à côté de ça, enfin je pense que vous avez vu, mais donc il y a dans les évaluations que l'OCAM fait, il y a des lieux comme par exemple les intérêts de la communauté juive, ils sont toujours en niveau 3. Les États-Unis c'est toujours en niveau 3. Toutes les ambassades, tous les lieux de culte envers la communauté juive, c'est niveau 3. Même si le niveau belge serait 2 ou 1, eux ils seront toujours en niveau 3. Enfin jusqu'à maintenant on avait exactement ça.

C : Ok, d'accord. Ok, ok, merci. Est-ce que, donc la Sûreté de l'État, elle est le service d'appui depuis la création de l'OCAM, donc c'est un service d'appui d'origine. Mais donc depuis 2006, d'autres services d'appui ont été désignés par la loi. Et est-ce que vous savez peut-être qu'est-ce qui, je veux dire en coulisses entre guillemets, qu'est-ce qui pousse, qu'est-ce qui motive la désignation d'un service d'appui ? Comment est-ce qu'on sait qu'on a besoin de former une collaboration avec tel service ?

S : Franchement, allez, je n'ai pas connaissance de la manière dont, allez ici Gert Vercauteren, mais avant Paul Van Tigchelt, quelque part sollicitaient ou voyaient leur, je suppose qu'eux par rapport à leur analyse, ils voient évidemment les éléments qui sont nécessaires. Donc il y a toute la partie, ce que je pourrais appeler préventive, donc d'analyse, d'hypothèse qui est faite au niveau des services de renseignement. Donc là c'est quelque part un travail en amont. Il y a tout le volet policier et judiciaire. Et je suppose aussi que par exemple, par rapport au mouvement personne, par rapport à des volets, allez, je vais donner, je ne connais pas par cœur tous les services d'appui maintenant qui sont à l'OCAM. Mais j'imagine par exemple qu'ils pourraient se dire, bah tiens, on a besoin des finances parce qu'on peut aussi voir ce qu'il en est au niveau des mouvements de patrimoine ou financiers d'une personne. On a besoin d'avoir accès à ces données, on ne va pas avoir accès directement, donc on demande à quelqu'un, enfin on sollicite pour avoir quelqu'un en termes d'appui qui viendra et qui va venir, parce qu'il ne vient pas tout seul, il vient aussi avec la connexion sur son réseau et sur ses données. Et donc ça va permettre, notamment par rapport au travail qu'il doit faire dans le cadre du gel des avoirs, d'avoir des informations sur les mouvements patrimoine. Je pense que c'est plutôt dans ce sens-là qu'il faut le voir. Ils ont la mobilité qui est chez eux, la défense, la police, mais je pense que c'est plutôt une vision très pratique, c'est de se dire comment on peut faire pour compléter effectivement

les besoins que l'on a pour arriver à une évaluation qui prend en compte les différentes facettes ou les différents profils d'une situation. Pour pouvoir l'évaluer au mieux. Mais vraiment, il y a derrière une philosophie ou une volonté. La seule chose qu'il y a aussi qu'il faut prendre en compte, c'est qu'il y a des règles claires aussi. Normalement, l'OCAM fait l'évaluation mais ne peut pas non plus prendre directement contact avec les services partenaires à l'étranger par exemple pour avoir des informations complémentaires. Si elle a besoin d'informations complémentaires, elle va aussi envoyer des RFI, des demandes aux services partenaires et va leur dire, tiens, dans ce cadre-là, nous on a telle information, on pense qu'il pourrait y avoir intérêt à demander à tel service ou à tel autre pays une info. Ils ne peuvent pas avoir des contacts directs. Et l'inverse est vrai aussi. Les services étrangers directs ne peuvent pas, même s'il y a des gens de la Sûreté qui travaillent à l'OCAM, prendre contact avec l'OCAM directement. Ils doivent passer par les gens de la Sûreté, les officiers de la Sûreté qui travaillent là-bas. Donc il y a ça aussi qui joue. Donc voilà, peut-être que parfois aussi ils se disent, ce serait bien d'avoir des intermédiaires complémentaires qui permettent d'interagir avec certaines administrations ou certains services.

C : OK, d'accord. Merci. Donc c'est vrai que, vous le disiez, la liste des services d'appui est quand même assez longue. C'est un peu dur de tous les retenir. Mais parfois, je veux dire, certains acteurs, encore une fois, c'est fort comme terme, mais s'interpellent du fait que des services comme la CTIF ou le CCB ne sont pas forcément aujourd'hui reconnus officiellement comme un service d'appui. Est-ce que vous, par exemple, vous pensez que de tels services désignés officiellement comme services d'appui, est-ce que ça serait bénéfique ? Est-ce que ça serait pertinent ? Vous, qu'est-ce que vous en pensez ?

S : On peut discuter évidemment sur les définitions, mais là, vous venez de citer deux services qui sont des services d'analyse de risques dans leur matière. Donc c'est plutôt là l'interaction entre différentes agences qui font un travail complémentaire, parce que sinon, on va intégrer tout dans tout. Donc la CTIF, elle a cette surveillance et cette analyse qu'elle fait sur les flux financiers. Donc c'est une analyse de risques qu'elle fait sur le financier. Et le CCB fait des analyses de risques et fait le suivi du risque cyber sur la Belgique. Donc je pense plus que là, il va y avoir des ponts que d'avoir... Parce que sinon, pourquoi pas alors avoir aussi des gens de l'OCAM, CCB et la CTIF, vous voyez, on pourrait faire dans le service inverse. Mais qu'il y ait des collaborations entre ces services-là, il y en a, notamment dans le cadre justement de la lutte contre le financement du terrorisme, où à un moment donné, sur base de l'info de la CETIF,

mais aussi peut-être sur base de l'info de l'OCAM, il peut y avoir des enquêtes ou des investigations complémentaires qui peuvent être réalisées ou des éléments qui attirent l'attention de la CTIF. On a déjà eu souvent cette question-là par rapport aux collectes de fonds dans les dieux de culte, en disant est-ce que vraiment c'est corroboré ? Est-ce que quelque part on peut vraiment dire qu'on a du financement de terrorisme avec de l'argent qui est récolté dans une mosquée et qui est envoyé quelque part ? Il peut y avoir une analyse un peu plus macro sur base de l'information qu'ils reçoivent de l'OCAM, parce que l'OCAM fait aussi des analyses un peu plus dans la longueur. Ils ont fait des analyses sur la situation à Gaza. Pour pouvoir évaluer un risque, il faut aussi qu'ils évaluent une situation qui est en mouvement. Pareil, par rapport à l'utilisation de techniques de certains groupes, à un moment donné on a parlé du groupe Wagner. Le groupe Wagner était pro-Poutine, ils ont travaillé en Afrique. Un de leurs outils privilégiés c'était les attaques cyber. Ils peuvent attirer l'attention du CCB pour dire attention, on voit quand même dans différents pays ou on voit dans différents dossiers que derrière il y a Wagner qui utilise telle et telle méthode. Est-ce que vous ne devriez pas proposer aux administrations des outils pour les protéger là-dedans ? Je vois plutôt ça comme de l'interaction. Mais sinon on retombe dans le même raisonnement que vous aviez évoqué tantôt, le fait d'avoir une grosse agence où tout le monde s'y retrouve. Alors pourquoi pas avoir des gens du CERAC aussi à l'OCAM ? On est parti, mon épouse est la patronne de la santé au Wallonie, pourquoi pas avoir aussi des entités fédérées, des médecins à l'OCAM ?

C : Je comprends tout à fait votre propos. Je pose la question parce que quand on étudie tout ça de l'extérieur et qu'on essaie de clarifier toutes ces relations et de clarifier tout ce travail-là, c'est un peu des questions qui se posent.

S : Il y a peut-être aussi des questions que l'on n'a pas encore mises sur la table, mais il y a peut-être aussi des questions parfois un peu pratico-pratiques, qui est le mode de communication, le type de document classifié. Il y a une communauté de travail et méthode qui est utilisée autour des services qui sont partenaires de l'OCAM, qu'on ne partage peut-être pas avec d'autres aussi, ou d'autres types de secrets, entre le secret médical, le secret judiciaire, la classification d'informations. Il y a peut-être différentes raisons.

C : Oui, tout à fait. Comme je vous le disais, j'ai été à la journée porte ouverte de l'OCAM et j'ai pu parler avec des personnes de l'OCAM. On me disait que, comme vous dites, parfois il y a des considérations même très pratiques. Parce que, comme certains spécialistes sont détachés

de leur service, parfois ça a des applications strictement budgétaires. Vous avez un service qui ne veut pas forcément perdre un salaire parce que quelqu'un est détaché.

S : Oui, tout à fait.

C : Ensuite, je voulais vous demander, aussi par rapport aux missions de l'OCAM qui ont fortement augmenté depuis sa création. Justement, comment est-ce que vous vous expliquez qu'on lui, au fur et à mesure du temps, donnait autant de compétences en matière de gènes des avoirs, la stratégie TER qui est née ? Comment est-ce que tout ça se fait ? Est-ce que, par exemple, ça a été en réaction aux attentats terroristes qu'on a connus fortement en Belgique vers 2015-2016 ? Est-ce qu'il y avait une forme de réactivité ou pas forcément ?

S : Je pense que globalement, et vous avez fait l'exercice, on en a parlé tantôt, je pense que globalement, au niveau politique, il y a eu une volonté de renforcer la coordination à différents points de vue. Et de faire en sorte qu'on ait une vue intégrée des risques et des menaces. Et à partir du moment où vous avez un lieu qui reçoit déjà toute une série d'informations et qu'il y a une dynamique qui est mise en place, qui a pris du temps et qui a été complexe. Parce qu'au départ de la création de l'OCAM, les services n'étaient pas aussi heureux de partager l'information. Et dans la loi, on a bien dit, ils doivent partager les informations pertinentes. Donc on n'a pas dit non plus toutes les informations. On a dit les informations pertinentes, donc on peut jouer sur le mot pertinent. Mais au fil du temps, et c'est vrai, parce qu'on a aussi été confronté à des situations difficiles comme les attentats, mais c'est devenu quelque part quelque chose de, je ne veux pas dire normal, parce qu'il faut encore de temps en temps, même quand j'étais encore un des patrons de la Sûreté, de temps en temps je me rappelais à certains de mes collaborateurs que c'était logique de transmettre. Parfois ils étaient où, mais on ne va peut-être pas dire ça, on ne va peut-être pas dire ça, mais s'ils font transmettre. Donc je pense qu'il y a au niveau politique quelque part une sorte de raisonnement facilité, de se dire, l'OCAM est à dispo, je suis ministre de l'intérieur, on va demander à l'OCAM parce qu'ils ont les analystes, ils ont le know-how, ils ont l'info. Mais en même temps il y a une réelle nécessité de concentrer l'information. Et c'est vrai que, sans trahir de secret, mais quand on a des réunions, enfin moi je préside le comité de coordination des services de renseignement et de sécurité, je participe au comité stratégique et l'OCAM vient présenter systématiquement au monde des cabinets l'état de la menace. Il n'y a personne qui discute sur le contenu, enfin je veux dire personne qui conteste le travail. Il était intégré, il y a de temps en temps des mises au point dans des services,

il se voit régulièrement, ils font des évaluations de la qualité des produits. Je pense que l'OCAM a démontré son utilité, sa nécessité, c'est lié aussi certainement aux personnes, je veux dire le patron de l'OCAM, Paul Van Tigchelt, il était aussi quelqu'un, il est toujours quelqu'un de très dynamique, mais quelqu'un qui voulait aussi prendre des responsabilités et s'engager dans un projet. Donc à un moment donné quand votre ministre vous dit qu'est-ce qui ferait bien ça, on dit l'OCAM le ferait bien, c'est comme par rapport à la tenue de la liste des personnes qui sont connues pour terrorisme, radicalisme, prédateurs de haine et tout ça comme ils avait l'info bah ça a été vers l'OCAM où on a dit on va le faire et ça a été fait en collaboration avec le service de police, le service de renseignement, et ça a été géré là-bas, parce que parfois, à un moment donné, on essaie d'être pratico-pratique. Donc voilà, on n'a pas eu de mauvaise surprise dans l'exercice qui a été fait ou dans la gestion des données. Il y a cette intégration-là avec des personnes de qualité, des différents services s'y trouvent, et il y a une question certainement aussi, je dirais, de facilité, mais à un moment de se dire, voilà, l'OCAM intègre déjà, coordonne déjà l'info ou l'analyse, ils vont en plus faire ça et ça. Et j'entends parfois Gert qui dit, mais attention, comme je disais tout à l'heure, doucement, ça demande des capacités, ça demande des moyens en plus, et ça doit être fait correctement, donc on ne peut pas tout faire non plus.

C : Bien sur. J'avais aussi une question par rapport, donc on a parlé du fait que l'OCAM peut être à l'initiative de certaines mesures administratives, gel des avoirs, refus de carte d'identité, enfin refus de délivrance de carte d'identité, etc. C'est vrai que parfois certains juristes interpellent là-dessus, pas tout le monde, mais sur le fait que, par exemple, l'OCAM peut être à l'initiative de telles mesures, par exemple en TFL, qui vont être prédiscutées, je vais dire en TFL, et évidemment la personne qui décide c'est le ministre, ou même parfois c'est en conseil des ministres que la décision se prend pour les gènes des avoirs, mais est-ce que, selon vous, est-ce qu'on peut un peu s'interroger sur l'opportunité, entre guillemets, du fait que l'OCAM, au sein d'une TFL, puisse, entre guillemets, préjuger du fait que, ben voilà, on devrait geler ou pas les avoirs de telle ou telle personne ? Est-ce que pour vous ça pose question ? Ou en fait c'est plutôt une chaîne de commandement assez bien articulée ? Je ne sais pas si ma question est claire.

S : Oui, si, si. De mémoire, je n'ai jamais entendu au niveau, moi je me place au niveau de la décision, peut-être au niveau de la discussion préalable, parce qu'il y a eu des interrogations, mais au niveau des propositions que l'OCAM ont réalisées, je n'ai jamais entendu une remise en question de leur expertise dans la matière. Et je n'ai jamais entendu non plus de contestation

du parquet ou du collège des procureurs généraux par rapport aux propositions qui étaient faites. Il y a parfois des discussions par rapport à des identifications, mais ça, ça se travaille. Vous pouvez geler les avoirs ou ne plus le faire. À un moment donné, il y a peut-être des opportunités qui sont discutées. Mais personnellement, moi ça ne me pose pas de problème, et je n'ai jamais entendu que ça posait des problèmes au niveau où moi je me trouve, au niveau stratégique et au niveau décisionnel. Et juridiquement, je sais que par le passé, il y avait une sorte de crainte, parfois du niveau judiciaire, des mesures qui pouvaient être prises au niveau administratif, pas seulement en termes de geler les avoirs ou de nationalité, mais ici maintenant, je vois que les choses évoluent bien, et qu'à partir du moment où le contrôle est fait et que les recours sont possibles, je vois que la complémentarité entre les mesures judiciaires et administratives, elles existent et elles sont utilisées, et que ça ne pose pas vraiment de problème. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas du tout, mais je dis qu'à mon niveau, moi je n'ai jamais été témoin de discussion, de discussion ou de contestation par rapport aux mesures qui sont proposées par l'OCAM dans ces matières-là. Il y a parfois des discussions dans d'autres thématiques, mais qui alors touchent plutôt au volet opérationnel, c'est quand il y a des évaluations qui sont fixées par l'OCAM en termes de menaces, et qu'il y a des mesures qui sont préconisées en exécution, et que par exemple, on vient d'une zone de police, vous avez quelqu'un sur le territoire qu'il faut protéger, et qu'il faut veiller à avoir autant de patrouilles par jour, des choses comme ça, où à un moment donné, ils se disent, désolé, mais moi je ne sais pas assumer parce que je n'ai pas le personnel pour le faire. Ils ne contestent pas la mesure, ils contestent le fait qu'à un moment donné, pour eux, ce n'est pas possible. Une petite zone de police qui compte une centaine d'agents, ou non, tout secteur d'agents, comparativement à une zone comme Liège, comme Anvers, les capacités sont différentes, et si vous devez mettre une protection, ça vous prend de la capacité. Quand on voit, moi j'habite ici sur Berlot, donc c'est Waregem, c'est la zone de police Hesbaye, il y a une PM par 24 heures sur 24, il n'y en a pas 50, donc il y a une permanence de police de deux hommes. S'ils sont occupés sur un accident, ils sont occupés sur un accident. Ils ne vont pas pouvoir passer 5 fois par jour devant mon domicile, pour voir si je vais bien. Or, ça peut être le cas, vous êtes en niveau 2, on peut dire, il n'y a pas de patrouille régulière devant le domicile, il n'y a personne de contact au commissariat, mais en matière administrative, je gèle les avoir, c'est des mises à jour qu'il faut faire, quand quelqu'un vient à décéder, ou quand quelqu'un vient à rentrer dans le... Parfois il y a aussi des éléments de coordination, je vois en tête quelqu'un dont on avait gelé les avoir, mais en même temps qu'il y avait des dettes, ou qu'il devait payer des choses, ou qu'il devait pour se réinsérer, s'inscrire dans certains éléments, elle avait pu l'avoir, elle avait pu l'avoir, il fallait qu'on dégèle les avoir, pour qu'elle puisse à un moment

donné recommencer une certaine vie, et ça fait partie aussi de vivre ensemble, et de leur réintégration, mais ce n'est pas des contestations, c'est des mises à jour, d'ailleurs il y a des mises à jour régulières de la vie de geler les avoir.

C : Est-ce que, avec toute la discussion qu'on vient d'avoir sur l'évolution des missions, l'évolution des services d'appui, est-ce que vous diriez par exemple qu'aujourd'hui l'OCAM a une place vraiment incontournable dans notre réponse terroriste en Belgique, dans notre architecture ?

S : Oui, oui, oui, qui est vraiment intégrée par les autres partenaires, il n'y a pas de contestation, moi j'ai été à la création de l'OCAM, j'étais un des deux créateurs de l'OCAM, juridiquement parlant, parce qu'on l'a mis en place sous l'égide de la ministre Onkelinx, et c'est Pascal Van Der Nakt et moi-même qui avons rédigé les textes. Au début, c'est vrai qu'on s'est confrontés à des oppositions farouches, notamment par rapport à des services nationaux, mais plutôt même internationaux, qui avaient peur de cet échange d'informations. Ici et maintenant, on remet parfois justement cette discussion un peu sur l'extension des compétences, parce qu'il faut clarifier les choses, et que sur le rôle de l'OCAM, sur la place de l'OCAM, non, à la rigueur, non. Je dirais même que c'est un peu l'inverse, dans le sens où, c'est le fait que par exemple, et ce n'est pas en off que je dis ça, mais le fait par exemple qu'on n'est toujours pas révélés le problème du directeur et du directeur adjoint, quelque part pour les partenaires, c'est de se dire qu'on règle ça maintenant, c'est un service qui est en place, qui compte, il y a toujours Gert qui fait fonction, il n'y a pas de désignation, alors qu'on a fait les sélections, qu'on nomme les patrons, les patronnes de ce service, et puis voilà. La question parfois qu'il y a, c'est la place de l'OCAM dans le dispositif, s'il doit rester indépendant, ou s'il doit s'installer dans une dynamique plus grande, notamment par rapport à la question des analyses. Ça c'est parfois une discussion qu'on a, c'est de se dire, tiens, est-ce que finalement, l'OCAM ne devrait pas, alors, c'est de la sûreté, mais ce n'est pas seulement la sûreté, mais est-ce qu'on ne devrait pas inscrire l'OCAM, enfin, avoir une agence qui intègre les services de renseignement, l'analyse des services de renseignement, l'analyse de l'OCAM, et que aussi au niveau de la spécificité des analyses qui sont faites, ils ont du personnel, ils ont des spécialistes dans des matières particulières qui pourraient servir à tout le monde, et qui pourraient permettre aussi aux services de renseignement, peut-être, de se détacher, de se libérer de certaines analyses internationales, ou d'analyses un peu plus lourdes, qui ne sont pas directement dans l'opérationnalité, mais qui sont plutôt dans l'analyse stratégique. Voilà, c'est une discussion où parfois il y a eu, mais il n'y

a jamais eu, ou il n'y a pas eu de discussion depuis longtemps sur le rôle de l'OCAM et sur le fait de dire on le supprime ou on ne le supprime pas. Il y a eu des discussions sur le fait de fusionner le personnel civil des services de renseignement militaires à la Sûreté, ça oui, il y a eu des discussions sur le fait de couper en deux, et ça a été fait d'ailleurs l'Autorité Nationale de Sécurité. Ici, vous avez vu dans l'accord du gouvernement qu'il y a des glissements de services vers l'intérieur, vers le ministère de l'intérieur de la sécurité, comme le Centre Belge de Cybersécurité, Securail, et l'inspection des voies aériennes qui glissent vers M. Quintin, mais l'OCAM, je pense que ça c'est quelque chose qui est assez bétonné. Maintenant évidemment, ils ont fait du bon travail et ils n'ont pas commis d'erreurs pour le moment, à présent, dans des évaluations qui ont été réalisées. Donc ça a été fait de manière prudente et c'est un partenaire fiable, c'est un partenaire correct. Mais ça vous vouliez aussi évidemment, ça je le dis souvent, c'est fort lié aussi à l'interaction qu'on a interpersonnelle et l'expérience qu'on a vécue depuis maintenant presque 10-15 ans ensemble. C'est des personnes avec qui on travaille depuis longtemps et donc la confiance elle est là et ça c'est important. Au-delà des mécaniques, des méthodes d'analyse, le fait aussi d'avoir confiance dans les personnes et de savoir qu'on a des espaces d'échange. Ça c'est un de mes jobs comme président du CCIV, enfin du CCRS, c'est de faire en sorte qu'on garde cette dynamique-là et cet échange d'informations entre les services et puis de valoriser aussi le travail qui est fait par les gens parce qu'à l'OCAM il y a de très bons analystes qui font du bon travail. Ils ont fait des analyses notamment par exemple sur les malades psychiatriques impliqués dans des dossiers de radicalisme ou de terrorisme. Ils ont fait du travail sur Gaza, ils ont fait du travail sur les drones, enfin ils ont fait pas mal d'analyses, je dirais de fond en collaboration avec les autres services et ça c'est bien aussi.

C : Mais c'est intéressant je trouve ce que vous dites parce que moi de ce que j'avais pu comprendre en lisant et en documentant pour ce travail, j'avais l'impression que justement aussi ce qui a fait la force de l'OCAM, c'était précisément que c'était un organe neutre, indépendant qui justement n'était pas rattaché à un plus gros service, pas plus grand que lui.

S : Vous avez un triptyque en Belgique qui est assez atypique et qui est assez intéressant. Vous avez des services mais vous avez une autorité politique qui ne peut pas influer sur l'analyse qui est faite et les mesures qui sont prises en matière de risque. Évidemment à un moment donné ils peuvent toujours renforcer, on peut toujours faire pas mal de choses mais il y a un système indépendant. Les services font leur travail de collecte d'informations, ils transmettent l'information à l'OCAM, l'OCAM fait son analyse, détermine son niveau de risque et puis sur

base de ça il y a une grille de travail qui est établie et qui est utilisée par le centre de crise du gouvernement pour pouvoir de manière je ne dirais pas automatique mais quand même assez mécanique déterminer les mesures qui sont prises pour protéger une personne à un lieu ou à un événement. Et ça c'est bien parce que ça permet d'avoir comme ça, on ne peut pas dire tiens moi comme ministre de l'Intérieur j'aimerais bien que celui-là soit plus protégé qu'un autre ou moins protégé qu'un autre. Il y a une objectivation et ça permet de consolider aussi la dynamique parce qu'avec l'expérience on sait que telle réunion ou telle manifestation, parce qu'il faut quand même savoir qu'il y a entre 600 et 1000 manifestations par an à Bruxelles quand on fait ce job d'évaluation du risque sur tel et tel événement, à un moment donné il peut toujours y avoir malheureusement un investible qui sort du lot et qui fait une bêtise mais ça consolide l'analyse et l'expérience de travail de l'OCAM aussi. Mais voilà je pense que cette indépendance elle est importante et ça a été revendiqué à plusieurs reprises aussi par les directeurs ou les responsables de l'OCAM et c'est comme le travail qui a été fait sur le contrôle des lieux de culte ou des officiers du culte on a voulu à un moment donné avec les services et ça s'est bien passé au niveau parlementaire que ce soit généralisé donc le travail qui est fait sur la reconnaissance des lieux de culte, elle est faite sur tous les lieux de culte et sur tous les cultes donc ça je pense que c'est important en Belgique d'avoir de garder quelque part cette indépendance ou cette façon de traiter de manière identique les mêmes religions ou les mêmes groupements et l'OCAM le fait elle regarde elle avec ses lunettes d'analyste et elle regarde une série de critères qu'elle a et peut-être que l'élément pour revenir à votre première question aussi, l'appréciation entre radicalisme et terrorisme c'est peut-être la discussion qu'on a toujours vous pouvez être toute seule radicale dans votre salle de bain il n'y a aucun problème, vous pouvez crier je déteste le monde entier ils sont tous mauvais, vous ne faites rien de mal vous criez dans votre salle de bain mais vous êtes très radicale comme étudiante mais si vous sortez en rue et que vous poignardez quelqu'un une seule fois pour montrer, pour faire un acte de terreur, parce que là vous voulez montrer votre radicalité par rapport au fait que vous n'aimez pas les roues ou les gens qui ont des pulls verts ben voilà ce sera différent mais c'est tout un travail quand même qu'il a fallu juger et c'est vrai que quand on était au moment des attentats, évidemment tout était sensible toute marque de radicalité même peut-être la meilleure dans votre salle de bain aurait pu attirer, avec le temps les choses ont un peu évolué et donc il faut aussi rester attentif mais il faut aussi se dire là, on a des espaces d'expression qui sont là, on a un contexte géopolitique qui n'est pas facile, on voit encore ici maintenant un nouveau conflit qui s'est déclenché encore ce matin mais voilà, à Bruxelles il y a des gens qui s'expriment et qui expriment leur mal-être c'est pas tous des radicaux, de temps en temps il y a des radicaux et là dedans il y a aussi peut-être des gens qui

sont très radicaux en expression mais pas très en action, d'autres qui sont plus en action mais ils sont plus discrets, donc c'est pas un travail simple que fait l'OCAM. Mais voilà, vous voyez avec votre question initiale, le fait d'être dans un cadre plus... une agence plus isolée, ben voilà, c'est parce que mon propos tantôt était plus sur pas tellement sur l'analyse de la menace mais plutôt sur les analyses thématiques où là il peut y avoir peut-être une répartition des tâches un peu différente entre les services de renseignement qui devraient peut-être faire plus des choses opérationnelles et parfois des thématiques qui sont plus compliquées à traiter au niveau des services comme ceux de la sûreté et qui devraient être plus traités de manière à long terme par l'OCAM. Mais voilà, c'est plus une répartition des tâches les uns puis en les autres parce que le travail qui est fait au bout du compte par une série d'analyses de menaces de l'OCAM donne lieu comme je dis tantôt à des analyses parfois plus complètes qui permettent alors quand elles reviennent vers les services de se dire non mais tiens, ça vit finalement par rapport à toute une série d'actes ou d'événements décousus ou de situations décousues mais quand on regarde ça à long terme et qu'on fait une analyse un peu plus scientifique ça nous permet alors d'avoir du recul et de nous dire on doit peut-être adapter nos fonctionnements, adapter nos enquêtes avoir une attention particulière sur tel autre groupe qui émerge. Voilà, ça c'est intéressant aussi. Il y a aussi un effet retour sur le travail de l'OCAM.

C : Ok, merci. Est-ce que aussi par rapport comme on en parlait de la discussion autour des répartitions de compétences, est-ce que vous pensez qu'aujourd'hui le cadre légal de l'OCAM est suffisamment clair ? Est-ce qu'il est suffisamment... Est-ce qu'il n'est pas trop dispersé ? C'est un peu ça la question entre toutes les missions que l'OCAM aujourd'hui a pu acquérir. Est-ce que pour vous il faudrait le clarifier ou pas nécessairement ?

S : Je peux répondre que par rapport à ce que j'entends ou que les éléments qu'on a probablement moi je n'ai pas lu ni dans l'accord de gouvernement d'ailleurs ni dans les documents ici récemment ou même en échange avec les partenaires des éléments qui iraient dans ce sens-là en disant qu'il faut clarifier. Peut-être que Le Cam lui-même a des demandes mais moi par rapport à ce que j'en voyais à la sûreté et par rapport à... Si, il y avait un élément c'était la discussion justement liée, c'est même pas de la clarification c'était plutôt un transfert de compétences c'était la sûreté qui était normalement compétente pour le suivi ou la coordination des dossiers de recueil d'informations concernant l'accréditation des lieux de culte et la reconnaissance des officiers du culte et la discussion avait été à un moment donné de voir si

c'est pas l'OCAM qui pourrait le reprendre à son compte et faire le job à son compte, voilà, c'est une modification légale avec une compétence complémentaire.

C : Oui maintenant elle l'a repris.

S : C'est possible, c'est possible normalement je devais le reprendre Depuis 2024, elle l'a repris ? C'était en transit quand j'étais à la Sûreté ils étaient en cours finalisé et il y avait des questions de capacité donc l'idée de voir des questions de capacité et donc voilà, c'est le genre de choses comme ça ça c'était des discussions qui avaient lieu quand j'étais à la sûreté à la fin avant mon débat mais ici des clarifications légales en disant il y a des problèmes il y a eu des modifications aussi mais c'était pas tellement par rapport à l'OCAM c'était par rapport aux critères pour pouvoir placer des gens dans les listes que j'évoquais tantôt, ça oui mais ça c'est pas vraiment l'OCAM même, c'est plutôt au niveau légal belge de dire comment peut-on mettre quelqu'un dans une liste et comment peut-elle faire l'objet de mesures administratives pour les prédateurs de haine les terroristes, les radicalistes et puis la classification mais non, je n'ai pas d'éléments qui me permettent de vous dire ici et maintenant que pour moi il y a une nécessité de changer la législation.

C : Ok, merci Je voulais terminer par une petite question sur la Stratégie TER qui est aussi assez récente elle date de 2021 mais encore une fois, elle a trouvé... C'est un plan radicalisme qui a été transformé en Stratégie TER

S : Tout à fait.

C : C'est vrai qu'elle a pu bénéficier d'une vraie loi seulement en 2024 pour la Banque de Données Communes et donc l'OCAM a été désigné gestionnaire opérationnel de cette Banque de Données Communes et encore une fois comment est-ce que comment est-ce que selon vous, ce poste de gestionnaire opérationnel, ça place encore l'OCAM au centre de la réponse antiterroriste aujourd'hui comment j'essaie de reformuler je ne sais pas si ma question est claire ou si...

S : Allez, je pense qu'on est comme je le disais tantôt on est dans on est au sein d'un service qui par sa nature reçoit les informations qui lui permettent de faire cet exercice qui normalement reçoit les informations de services partenaires donc ça veut dire que ça permet aussi de croiser

l'information et l'information elle doit pouvoir être traitée de manière différente tantôt de manière judiciaire tantôt de manière administrative donc moi ça ne me choque pas d'une part que ça soit là que la base de données soit gérée ça participe aussi au travail d'analyse de la menace parce que les gens qui sont dans cette liste ils sont parce qu'ils posent un problème mais en même temps on sait qu'ils posent un problème parce qu'ici ils sont donc quelque part ça consolide le travail de l'OCAM mais voilà c'est un travail que fait l'OCAM au profit de la communauté donc je ne pense pas qu'il faut préjuger du fait que parce que c'est là-bas ça renforce leur rôle je pense que l'OCAM évidemment a son rôle à jouer dans les analyses et dans le travail de lutte contre le terrorisme mais pas seulement mais plutôt parce qu'il y a un rôle, une expertise méthodique, que l'information est croisée là-bas c'est quelque part une sorte de mini-banque carrefour et parce que l'info est là-bas on la consolide, on l'utilise, on l'exploite il ne faut pas oublier non plus que les services ont l'obligation aussi d'aller alimenter la banque et on est toujours dans le même raisonnement et puis à un moment donné il y a cette information qui est là chez eux et qui permet aussi de ne pas la chercher partout et qui permet aussi certainement de ne pas tomber dans le judiciaire avec toute la problématique du secret judiciaire et de l'accès au-delà de l'information et puis ça il faut aussi voir on est à l'OCAM qui est une entité fédérale centralisée on n'est pas dans différents parquets où l'information serait partagée ou serait divisée on n'est pas dans des services de police on a un endroit où on a rassemblé ce travail d'alimentation, d'analyse et de consolidation moi ça ne me choque pas et je ne préjuge pas la suite du fait que demain l'OCAM parce que ce n'est pas son rôle non plus le monopole des poursuites et du suivi judiciaire c'est le procureur c'est le judiciaire public qui l'a le travail de renseignement c'est quelque chose de séparé l'enquête policière et le travail de renseignement ce n'est pas les mêmes finalités d'un côté vous cherchez des preuves de l'autre côté vous travaillez sur des hypothèses donc voilà je pense qu'on est dans un schéma plutôt d'un centre de consolidation de l'info et de l'analyse de l'info au profit d'une communauté et la communauté alimente je dirais l'outil et en même temps elle en retire à un moment donné aussi un service quelque part on avait une réunion hier et sans sans donner le sujet de la réunion c'était une réunion de coordination l'OCAM est venu en disant j'ai de l'information de l'ensemble des partenaires je fais une présentation au nom de l'ensemble des partenaires sur la thématique que le politique nous demandait d'expliquer ça évite évidemment que s'ils servissent fassent la petite présentation chacun accueille le lieu pour dire on va vous expliquer le topo monsieur et on sait mieux que les autres ça je pense qu'on a dépassé ce stade là l'OCAM est un outil intégrateur qui a trouvé sa place dans le dispositif global et c'est vrai que de temps en temps c'est comme partout c'est comme à l'université il y a de temps en temps des missions au point à faire des petites

discussions à faire au niveau de la famille parce qu'il y a de temps en temps un point de discussion

C : C'est super je pense que j'ai fait vraiment le tour de mes questions je ne sais pas si vous vous souhaitez rajouter quelque chose pour conclure ou attirer mon attention sur quelque chose ?

S : Non ce que j'aimerais bien mais pas spécialement changer mais si éventuellement vous pouviez m'envoyer la partie ou les éléments où vous allez reprendre ce que je viens de vous expliquer comme ça je vois s'il n'y a pas une mauvaise compréhension je peux quand même vous le dire sinon pour le reste j'espère que ça se passera bien pour vous je ne sais pas quand vous avez l'intention de déposer votre mémoire

C : C'est à la mi-août que je le rends et oui bien sûr je vais couper l'enregistrement.